



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 125 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le lundi 26 septembre 2005
(Partie A)**

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 septembre 2005

La séance est ouverte à 11 heures.

[Français]

Prière

• (1100)

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à tous mes collègues, une bonne session.

Des consultations ont eu lieu avec tous les partis. Je crois que, si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement unanime concernant la motion suivante.

[Traduction]

Que le mardi 27 septembre 2005, les heures de séance et l'ordre des travaux soient ceux d'un mercredi.

[Français]

Le Président: Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

VACANCE

SURREY-NORD

Le Président: Il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'une vacance s'est produite dans la représentation à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Surrey-Nord, en Colombie-Britannique, en raison du décès de notre cher collègue, M. Chuck Cadman.

Conformément au paragraphe 28(1) de la Loi sur le Parlement du Canada, le mardi 19 juillet 2005, j'ai adressé au directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

MESSAGE DU SÉNAT

Le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre: le projet de loi S-37, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels et le projet de loi S-38, Loi concernant la mise en oeuvre d'engagements commerciaux internationaux pris par le Canada concernant des spiritueux provenant de pays étrangers.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait distribuer directement aux agriculteurs la solution de strychnine à 2%.

—Monsieur le Président, il est encourageant que nous entreprenions cette session en nous penchant sur une question qui sera probablement la plus importante parmi celles que nous devons aborder au cours de cette législature. La nécessité de limiter la population de spermophiles de Richardson, qu'on appelle aussi spermophiles seulement, revêt beaucoup d'importance pour certains de mes électeurs et pour beaucoup de gens dans l'Ouest du Canada.

Je me préoccupe de cette question depuis de nombreuses années. Lorsque je l'ai soulevée à la Chambre pour la première fois, de nombreux députés ont ri du fait qu'on saisisse la Chambre d'une telle question. Or, le spermophile de Richardson cause des dommages pouvant s'élever jusqu'à 200 millions de dollars par année dans l'Ouest du Canada. Nous ignorons au juste le coût exact, mais c'est une estimation qui semble tout à fait sensée lorsqu'on songe aux dommages causés aux récoltes, aux heures de travail supplémentaires qui sont nécessaires pour essayer de limiter la population de spermophiles de Richardson avec les produits peu nombreux et inefficaces qui sont disponibles sur le marché, ainsi qu'aux dommages causés au matériel et à la machinerie à cause des terriers creusés par les spermophiles et des monticules qu'ils forment. Il faut ajouter à cela les animaux d'élevage qu'on doit abattre parce qu'ils se sont cassé une patte en mettant le pied dans un terrier de spermophile. Une mauvaise année, un chiffre de 200 millions de dollars est certes réaliste. Cette question est donc importante.

Initiatives parlementaires

Les agriculteurs ne peuvent tout simplement pas absorber des dépenses supplémentaires de 200 millions de dollars en plus des autres coûts accrus auxquels ils doivent faire face depuis quelques mois et quelques années. Leurs coûts montent en flèche, alors que le prix qu'ils obtiennent pour leurs produits ne cesse de baisser. Depuis que je suis agriculteur, le prix du blé, de l'orge, du canola, des pois et de tous les produits agricoles n'a jamais été plus bas.

De plus, à la suite d'une décision prise par le gouvernement en 1993, et mise en oeuvre au cours des dernières années, la décision de supprimer le seul moyen efficace de limiter la population de spermophiles de Richardson, les agriculteurs sont forcés d'absorber ce coût supplémentaire qui peut s'élever jusqu'à 200 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent et c'est un grave problème.

Je vais simplement vous lire ma motion. Elle est simple, brève et directe.

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait distribuer directement aux agriculteurs la solution de strychnine à 2 %.

Je suis un peu mal à l'aise d'intervenir aujourd'hui dans cette enceinte en sachant que les Canadiens nous écoutent parler de l'utilisation d'un poison pour limiter la population de spermophiles. En toute franchise, étant donné les dommages qu'ils causent, leur population doit être limitée d'une façon ou d'une autre. La solution de strychnine préparée par les agriculteurs eux-mêmes est le seul produit efficace qui pourrait être mis à leur disposition. C'est pourquoi il est important de redonner cet outil aux agriculteurs.

Vers 1997, j'ai proposé deux motions portant production de documents. Le ministère de l'Agriculture a alors produit quelque 200 pages d'information censées expliquer pourquoi il avait retiré la strychnine du marché. Très franchement, c'était embarrassant et tout à fait inacceptable. Les raisons avancées par le gouvernement pour justifier le retrait de ce produit étaient très peu convaincantes, c'est le moins qu'on puisse dire.

Il y a eu quelques plaintes de défenseurs des droits des animaux et quelques plaintes selon lesquelles des espèces non ciblées avaient été empoisonnées. On a prétendu notamment que le poison avait été administré illégalement à des chiens du voisinage. De nombreuses autres substances peuvent être utilisées pour empoisonner le chien du voisin, si c'est là le but recherché. Puisque cela est illégal, pourquoi ne pas faire respecter la loi au lieu de retirer du marché un produit qui est aussi important pour les agriculteurs? Voilà le problème, et voilà le problème que le gouvernement n'a pas encore réglé.

Pour montrer le peu d'importance qu'accorde le gouvernement à l'agriculture, je signale que c'est le ministre de la Santé, et non le ministre de l'Agriculture, qui pilote ce dossier. Je sais que les deux ministères ont leur mot à dire dans la décision, mais le ministère de l'Agriculture détient beaucoup plus d'information que quiconque sur la strychnine et sur son importance. Il aurait dû obtenir de l'information du ministère de la Santé, mais ce dernier n'est pas d'un très grand secours.

• (1110)

Jeudi dernier j'ai reçu un document d'information publié par le ministère de la Santé concernant ce produit. Il semble bien que mes interventions constantes dans l'intérêt des agriculteurs finissent par avoir des effets. Le contenu du document est plutôt gênant. On ne donne aucune raison pour le retrait du produit et aucune justification de ne pas le rétablir. Le ministère reconnaît qu'il s'agit du seul produit vraiment efficace auquel les agriculteurs ont accès, mais il fait deux déclarations tout à fait incorrectes dont l'une est fautive.

On déclare que les agriculteurs ont accès à deux produits, l'un étant pré-mélangé par les services municipaux. En réalité, ce produit n'a pas été disponible au cours de la dernière année.

On déclare également qu'un pré-mélange est fait dans la région de Toronto pour expédition dans l'Ouest. Le produit en question est tout simplement mélangé avec les céréales des agriculteurs puis réexpédié. Il est très coûteux. Selon le ministère, il s'agit d'un produit de contrôle efficace. Il suffit pourtant de prendre la peine de parler à mes voisins et aux gens des Prairies pour se rendre compte que le produit n'est pas efficace, qu'il est très coûteux et qu'il n'est pas pratique.

Les agriculteurs souhaiteraient tout simplement que la solution de 2 p. 100 de strychnine leur soit fournie à nouveau de manière à ce qu'ils puissent la mélanger à leurs propres céréales et exercer ainsi un contrôle efficace sur ce ravageur qui coûte jusqu'à 200 millions de dollars et plus dans les mauvaises années. Le gouvernement ne devrait pas avoir de difficulté à agir en conséquence. J'espère certainement que le gouvernement va appuyer la motion.

Si la motion est adoptée, alors la question sera soumise au comité compétent. Je suppose qu'il s'agira du comité de l'agriculture. En toute logique, ce devrait être le cas. Le comité traiterait de la question, pour ensuite élaborer une mesure législative qui serait soumise à la Chambre et, c'est à souhaiter, adoptée par elle. Les agriculteurs auraient alors à nouveau accès à ce produit et ils pourraient exercer un contrôle en toute sécurité sur le spermophile de Richardson, ce ravageur qu'on appelle communément le gaufre.

Ce qu'on a vu dans le cas de ce produit illustre tout simplement le checheminement du gouvernement actuel dans de nombreuses situations. J'hésite à me montrer si critique du gouvernement d'entrée de jeu. Je reconnais que les gouvernements libéraux ont parfois bien gouverné au cours des 100 dernières années. Ils n'ont pas toujours mal gouverné. Cependant, on ne peut pas dire qu'ils ont bien gouverné au cours des 12 dernières années.

Au cours de ses 12 années de mandat, le gouvernement a trop souvent eu le même type de réaction impulsive qu'à l'égard du problème de la strychnine. Cela illustre une partie du problème que pose le gouvernement. D'après les documents que j'ai reçus en vertu d'une demande de production de documents, le gouvernement a simplement pris une décision axée sur des informations provenant de moins d'une douzaine de personnes qui s'étaient plaintes de ce produit. Comme il n'a pas évalué les coûts auxquels les agriculteurs devraient faire face, je ne suis pas en mesure de les chiffrer avec précision, notamment pour ce qui est des dommages aux récoltes et à la machinerie et du bétail qui devra être abattu. Aucune étude n'a été effectuée. Voilà qui montre comment le gouvernement fonctionne. Il se préoccupe tellement peu des agriculteurs qu'il charge le ministre de la Santé plutôt que le ministre de l'Agriculture et son ministère de s'occuper de la question. Je crois savoir pourquoi.

Je suis prêt à parier que si le ministère de l'Agriculture avait préparé l'information de base envoyée jeudi dernier, le gouvernement aurait appuyé la présente motion. Cependant, comme il ne peut tout simplement pas admettre son erreur, il a pris soin de confier la tâche au ministère de la Santé qui ne sait rien de la question et qui ne s'y intéresse pas vraiment non plus. Par conséquent, il n'appuiera probablement pas la motion, même si j'aurais souhaité que cette fois-ci, il prenne la bonne décision.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement devrait tenir compte du fait qu'une élection aura vraisemblablement lieu au cours de l'année prochaine, si le premier ministre tient sa promesse de déclencher des élections au plus tard un mois après la publication du rapport Gomery. C'est la seule chose qui semble vraiment amener le gouvernement à modifier ses positions ou à tout le moins à se prononcer sur certaines questions.

● (1115)

Malheureusement, il arrive très souvent que de telles déclarations restent sans suites, mais au moins, pendant la période préélectorale, le gouvernement fera des déclarations qu'il ne ferait pas à d'autres moments. J'espère que l'une de ces déclarations nous apprendra que le gouvernement a l'intention de redonner ce produit aux agriculteurs.

Je tiens à faire savoir aux agriculteurs qu'ils ont maintenant la possibilité de dire leur mot. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un court passage d'un dépliant d'information du ministère de la Santé où on apprend que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de ce ministère a réévalué les données disponibles sur la strychnine et invite les gens à lui faire part de leurs commentaires sur la poursuite de l'utilisation de ce produit.

Tout d'abord, si l'agence a réévalué les données disponibles, je veux voir ces données. Si l'agence a fait une évaluation et une étude, il ne serait que normal que l'information soit communiquée à la Chambre et aux agriculteurs canadiens.

Le feuillet d'information de l'agence invite les gens à faire part de leurs commentaires sur les propositions concernant la poursuite de l'utilisation du produit à partir du 26 septembre 2005 et pendant les 60 jours suivants. Évidemment, le moment est très mal choisi puisque c'est la période des récoltes et que celle-ci se poursuivra jusqu'en octobre et peut-être même au début de novembre. Cependant, le gouvernement a finalement donné aux agriculteurs la possibilité de faire connaître leur avis sur la question.

J'invite les agriculteurs des régions de l'Ouest du Canada qui sont frappées par le terrible fléau que représentent les spermophiles à écrire au ministre de la Santé et au ministre de l'Agriculture en envoyant copie de leur lettre à leur député. Il serait bien aussi de m'envoyer copie de cette lettre parce que j'essaie depuis des années, au nom des agriculteurs, de faire remettre ce produit sur le marché. J'invite les agriculteurs à écrire dans leur lettre pourquoi ils ont désespérément besoin du produit. Je les encourage à s'exprimer avant l'expiration du délai, le 25 ou le 26 novembre.

Je communiquerai avec les agriculteurs pour leur donner plus de détails sur la question et pour leur donner l'information nécessaire afin qu'ils puissent à nouveau utiliser cette solution contenant 2 p. 100 de strychnine et qu'ils puissent faire leur propre mélange. Je tiens à donner l'adresse de l'agence. C'est: Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, 2720, Promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1A 0K9. Il serait bon de donner le numéro de référence A. L.6606D2 dans les lettres pour que ceux qui les reçoivent puissent les transmettre aux personnes voulues.

J'invite tous les agriculteurs de l'Ouest du Canada, et pas seulement ceux de ma circonscription, à faire connaître leurs points de vue. Ce sera probablement la seule occasion qu'ils auront de le faire et ils attendent cette occasion depuis longtemps. Le processus est beaucoup trop lent.

Il est intéressant de voir que le gouvernement a accordé à au moins trois ou quatre reprises des licences d'utilisation spéciales pour ce produit, alors qu'il en a retiré l'accès aux agriculteurs. Malheureusement, cela n'a pas été fait de manière très efficace, puisque cette licence d'urgence exige que quelqu'un d'autre

prémélange le produit pour eux. Quiconque s'est déjà servi de ce produit sait que si la strychnine liquide est mélangée d'avance aux grains qui servent d'appât, l'appât ne fonctionnera pas. Comme les spermophiles ne se laissent pas prendre au piège et refusent de manger les grains, la mesure de lutte est inefficace.

Puisque le gouvernement a remis en vigueur les licences d'utilisation d'urgence, pourquoi ne fait-il pas ce qu'il devrait faire, soit redonner aux agriculteurs l'accès à la solution de strychnine à 2 p. 100? Ce produit a été utilisé efficacement et sans danger pendant des décennies, pendant la majeure partie du siècle dernier, en fait. Les problèmes étaient très rares. Le produit était parfois utilisé illégalement pour empoisonner les chiens des voisins, par exemple, mais il y a bien d'autres produits qui pourraient avoir le même effet. Nous devrions traiter ces cas conformément à la loi et punir sévèrement ceux qui en font un usage illégal, car c'est inacceptable.

Pourquoi nos agriculteurs ne devraient-ils pas utiliser ce produit qui leur est si utile, qui est si nécessaire et qui pourrait entraîner des économies de 200 millions de dollars par année? Pourquoi les empêcher de l'utiliser en raison d'actes commis posés par un très petit nombre de gens dans le passé? Il ne devrait pas en être ainsi. J'invite le gouvernement à prendre la bonne décision et à redonner aux agriculteurs l'accès à la solution de strychnine à 2 p. 100, ce qui leur permettrait d'économiser jusqu'à 200 millions de dollars par année.

● (1120)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Elle est certes importante pour nos agriculteurs, qui ont besoin de tout l'appui possible, étant donné les récents événements dans le secteur agricole.

Les études montrent également, à la suite de l'analyse d'un seul cas type en Saskatchewan, que sept à 12 millions de doses létales de strychnine ont été consommées par des oiseaux et des mammifères, et non seulement par des spermophiles. En outre, on a découvert que les carcasses de ces oiseaux et de ces mammifères ont été dévorées par leurs prédateurs. Ces derniers sont également morts après avoir mangé les carcasses empoisonnées. On estime qu'au cours d'une seule saison d'utilisation de strychnine en Saskatchewan, quelque 6 000 carcasses empoisonnées ont été mangées par des prédateurs.

Après cette entrée en matière, je signale que la motion demande la distribution de la solution à 2 p. 100 de nouvelles formulations d'appât, alors que le gouvernement autorise les producteurs à se procurer un concentré prêt à servir de strychnine à 0,4 p. 100, disponible sur le marché. Ces appâts sont aussi efficaces que le concentré de strychnine à 2 p. 100 et leur utilisation est plus sûre. Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan sont favorables à l'utilisation de ces nouveaux produits disponibles sur le marché.

C'est ce que montrent les études. Elles montrent également que d'autres oiseaux et d'autres mammifères risquent d'être empoisonnés. On affirme aussi, et l'Alberta et la Saskatchewan s'entendent sur cette affirmation, que la solution à 0,4 p. 100 est aussi efficace que celle à 2 p. 100. Qu'en pense le député?

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, je pense que le député est malheureusement victime de désinformation de la part du ministère de la Santé. La solution à 0,4 p. 100 n'est tout simplement pas efficace. Les agriculteurs le savent. Ils l'ont déjà essayée. Ils l'utilisent même depuis plusieurs années. De plus, le mélange est fait à Toronto, alors lorsqu'il arrive sur place, il est sec. Il n'attire pas beaucoup les spermophiles.

Initiatives parlementaires

Par ailleurs, il faut que la solution arrive juste au bon moment. Sa durée de vie en tant qu'appât attirant les spermophiles et permettant de les éliminer est très limitée. Le délai de livraison ne doit être que de quelques jours, au début du printemps, lorsque l'herbe commence à pousser, parce que les spermophiles préféreront l'herbe à l'appât si celui-ci est placé trop tard.

Alors premièrement, ce n'est pas efficace, et deuxièmement, quiconque a déjà utilisé ce produit sait que si la solution à 2 p. 100 est utilisée au lieu de la solution à 0,4 p. 100, qui n'est pas efficace, les spermophiles réussissent normalement à retourner dans leurs trous et leurs carcasses disparaissent ainsi. De plus, si on se sert de points d'appât, les spermophiles y meurent et leurs carcasses ne sont pas accessibles.

Les oiseaux de proie ne mangent pas de carcasses. Ils ne mangent que les animaux vivants. Et même s'ils mangeaient des carcasses, pourraient-ils en manger assez pour que ça leur nuise? J'admets qu'on n'a pas fait de véritable étude à ce sujet, mais l'information dont nous disposons semble indiquer que les oiseaux de proie ne pourraient pas manger assez de carcasses pour que ça leur nuise ou pour les tuer. Pendant les décennies au cours desquelles les agriculteurs utilisaient la solution de strychnine à 2 p. 100 et même à 5 p. 100, le nombre d'oiseaux de proie au pays augmentait continuellement.

Le problème dont parle le député est un problème qui, selon moi, existe seulement dans l'esprit des gens de Santé Canada, malheureusement. S'ils avaient pris le temps de communiquer vraiment avec Agriculture Canada, de manière honnête, et de communiquer aussi avec les ministères de l'Agriculture des provinces, je pense qu'ils se seraient rendu compte, qu'en fait, ce problème n'existe pas. Je suis heureux que le député ait parlé de cette question, mais il ne s'agit pas d'un véritable problème. Il s'agit plutôt d'une croyance.

• (1125)

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député. Je sais que sa circonscription ressemble à la mienne à bien des égards. Je l'ai parcourue au cours des deux ou trois dernières années. J'ai vu de mes propres yeux les ravages que les spermophiles peuvent causer aux récoltes des agriculteurs. Les députés qui sont contre le contrôle de la population de spermophiles ne comprennent pas vraiment la gravité du problème à mon avis.

Je doute que le député libéral qui vient de parler ait jamais marché dans un champ de grain où les spermophiles ont causé des dommages, mais j'aimerais bien l'inviter à un moment donné. Je lui ferais suivre une piste, mais il tomberait probablement en mettant un pied dans un trou, car il ne saurait pas en reconnaître un.

Ces gens ne semblent pas comprendre la gravité du problème. J'aimerais donc que le député réitère une fois de plus ce qu'il en est. Je sais que le député voit ce problème dans sa circonscription. Je le vois dans la mienne. Ces prédateurs font subir d'importantes pertes aux agriculteurs et nous devons sérieusement nous attaquer au problème, et ce, sans tarder. Le gouvernement est-il prêt, selon le député, à reconnaître la gravité de la situation et est-il prêt à prendre des mesures?

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, je n'aurais très certainement pas soulevé ce problème au Parlement aussi souvent ces neuf ou quelques dernières années si ce n'était pas aussi important pour les habitants de l'Ouest canadien et pour mes électeurs.

C'est un problème important, comme pourront en témoigner tous ceux qui ont un champ. J'ai perdu 60 acres de canola une année sur

ma ferme. C'était une année exceptionnelle où la culture du canola était rentable et chaque acre rapportait environ 350 \$.

Les agriculteurs ne peuvent se permettre de subir de telles pertes. Si des dizaines de milliers d'agriculteurs sont touchés, dans une mauvaise année les pertes s'élèveront probablement bien au-delà de 200 millions de dollars, mais je ne peux garantir l'exactitude de ce montant. Il s'agit de notre meilleure estimation. Personne n'a fait d'étude pour déterminer le montant exact.

[Français]

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je prends la liberté de vous souhaiter de nouveau la bienvenue au Parlement, ainsi qu'à tous les députés.

[Traduction]

Je remercie le député de Vegreville—Wainwright d'avoir soulevé la question.

J'ai écouté le député de Wild Rose, qui s'est demandé si le gouvernement comprend vraiment les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs avec le spermophile et s'il s'en préoccupe. Il ne fait pas de doute que tout le monde comprend cela. Tous veulent qu'une solution soit trouvée. Le député de Vegreville—Wainwright propose l'utilisation d'un concentré liquide à base de strychnine à 2 p. 100. Le gouvernement travaille avec le gouvernement provincial et l'industrie pour trouver une solution tout à fait satisfaisante.

Le député a demandé que le gouvernement rende directement accessible aux agriculteurs un pesticide sous forme de concentré liquide à base de strychnine afin que ceux-ci puissent le mélanger à des semences pour en faire un appât destiné à la lutte contre le spermophile. Le résultat final serait un appât contenant une concentration d'environ 0,4 p. 100 de strychnine.

Toutefois, des appâts prêts-à-l'emploi à base de strychnine à 0,4 p. 100 efficaces et plus sûrs sont déjà mis à la disposition des agriculteurs canadiens pour la même utilisation. En fait, depuis 2004, des appâts frais, prêts-à-l'emploi et contenant une concentration de 0,4 p. 100 de strychnine sont déjà commercialisés au Canada. Avec ces produits récemment homologués, les agriculteurs peuvent permettre avoir accès à des appâts humides à base de strychnine, comparables en fraîcheur aux appâts mélangés directement à partir d'un concentré.

[Français]

La requête du député est liée aux restrictions imposées en 1992 par Agriculture Canada, alors l'organisme de réglementation des pesticides au Canada. Les restrictions limitaient l'accès des produits à base de strychnine pour lutter contre le spermophile de Richardson aux seules formulations contenant au plus 0,4 p. 100 de strychnine sous forme d'appâts prêts-à-l'emploi.

Ces appâts prêts-à-l'emploi présentaient des concentrations de strychnine semblables, ou parfois même supérieures, à celles mesurées avant 1993 dans les appâts préparés à la ferme par mélange du concentré liquide à 2 p. 100 de strychnine avec du blé pris à la ferme. En outre, les produits prêts-à-l'emploi étaient et sont encore considérés comme étant plus sécuritaires.

Initiatives parlementaires

● (1130)

[Traduction]

Je voudrais rappeler au député que le gouvernement a adopté une motion de restriction de la disponibilité des concentrés liquides à base de strychnine, et ce, dans le but de protéger la santé, la sécurité et l'environnement des Canadiens contre les effets nocifs graves de ce dangereux poison. La strychnine cause une toxicité aiguë très élevée, a été et continue d'être la cause d'empoisonnements d'animaux non ciblés, notamment des chiens et des animaux sauvages.

Le Canada n'est pas le seul pays à avoir adopté des mesures relatives à la strychnine. Toutes les utilisations de la strychnine à la surface du sol sont interdites aux États-Unis depuis 1988. En outre, il est illégal d'utiliser la strychnine pour la lutte antiparasitaire dans la plupart des pays européens, et son emploi est interdit en vertu de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Au cours des dernières décennies, le spermophile a été considéré comme le mammifère ravageur principal ayant des répercussions sur les terres cultivées, les prairies et les grands pâturages libres de l'Ouest du Canada. Pour combattre ce fléau, l'outil de choix demeure les appâts alimentaires à base de strychnine.

[Français]

Au cours des années qui ont suivi les restrictions concernant l'emploi des produits à base de strychnine émises en 1992, des questions ont été soulevées au sujet de l'efficacité des appâts prêts-à-emploi à base de strychnine destinés à la lutte contre le spermophile. Le gouvernement a agi avec rapidité et de manière responsable en abordant les préoccupations des agriculteurs.

Pendant plusieurs années depuis 1997, Santé Canada a mené une analyse en profondeur des produits prêts-à-emploi commercialisés à l'époque pour confirmer qu'ils contenaient les concentrations de strychnine garanties sur l'étiquette du produit par le fabricant et telles que requises par Santé Canada, c'est-à-dire 0,4 p. 100 de strychnine.

[Traduction]

Comme l'a mentionné le député de Vegreville—Wainwright, au cours des années 2001, 2002 et 2003, les autorités provinciales étaient préoccupées par l'émergence de pullulations graves de spermophiles dans certaines régions de la Saskatchewan et de l'Alberta. Pour cette raison, elles ont demandé et obtenu des homologations d'urgence d'un produit concentré à base de strychnine à 2 p. 100 pour permettre la préparations d'appâts frais contenant une concentration de 0,4 p. 100 de strychnine.

Le programme d'homologation d'urgence a permis aux provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, selon des dispositions très sévères, de préparer et de distribuer de nouveaux appâts humides formulés à l'aide d'un concentré liquide de strychnine à 2 p. 100 offrant du même coup aux agriculteurs de ces provinces un accès à des appâts frais destinés à une utilisation à la ferme pour lutter contre le spermophile de Richardson.

On a démontré que ces appâts frais prêts-à-emploi étaient plus appréciés par le spermophile de Richardson, ce qui a entraîné un plus grand degré de suppression.

Je désire être tout à fait clair. L'appât frais prêt-à-emploi, récemment homologué et contenant 0,4 p. 100 de strychnine, fournit aux agriculteurs le même type de produit et la même concentration de strychnine que ce qui a été utilisé dans le cadre du programme d'homologation d'urgence en 2001, 2002 et 2003.

Toutefois, Santé Canada n'a pas limité sa participation aux seules questions de pesticides dans le cadre du programme de lutte contre le spermophile de Richardson. La réduction des risques joue un rôle important dans un système moderne de réglementation. Restreindre l'utilisation de certains pesticides est un moyen de lutte et il en va de même avec l'élaboration de stratégies de lutte intégrée qui visent la recherche de méthodes de lutte de remplacement.

À cette fin, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada a contribué à un programme de lutte intégrée en conjonction avec les provinces de l'Ouest pour régler les problèmes de pullulations de spermophiles.

Les participants au programme de lutte intégrée incluent des représentants de tous les échelons de gouvernement, des organisations non gouvernementales et de l'industrie des pesticides. C'est la solution à 100 p. 100.

Une partie de l'objectif de ce programme est de promouvoir l'utilisation des solutions de remplacement à la strychnine, notamment les méthodes de lutte non chimique et le recours à des produits antiparasitaires homologués contenant des matières actives autres que la strychnine.

Bien qu'il n'en soit qu'aux premières étapes de ses travaux, le groupe sur la lutte intégrée a déjà présenté les résultats préliminaires de ses recherches à Santé Canada, ce qui pourrait éventuellement mener à une amélioration des modes d'emploi sur les étiquettes, augmentant ainsi l'efficacité des pesticides sans entraîner d'effets environnementaux additionnels.

Comme l'a mentionné le député, la réévaluation de la strychnine est une autre activité importante de Santé Canada. Elle relève du programme de réévaluation des pesticides de Santé Canada, qui est conçu pour assurer l'examen de l'acceptabilité continue de tous les pesticides homologués au Canada avant 1995 à l'aide de méthodes scientifiques modernes.

Santé Canada a publié ses résultats sur la réévaluation de la strychnine et a demandé à toutes les parties intéressées de les commenter avant de mettre la touche finale à sa décision.

En terminant, je désire garantir au député de Vegreville—Wainwright que les agriculteurs canadiens ont bel et bien accès à des produits à base de strychnine équivalents à ceux dont on a démontré l'efficacité lors de pullulations graves de spermophiles de Richardson.

Santé Canada continuera d'écouter et d'agir, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, pour calmer les préoccupations des agriculteurs. Le ministère continuera aussi d'explorer des stratégies de lutte contre le spermophile de Richardson dans le cadre du programme de lutte intégrée de façon à ce que les agriculteurs canadiens ne soient pas laissés à eux-mêmes, sans les outils susceptibles d'assurer leur subsistance d'une façon sécuritaire et pratique.

● (1135)

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander le consentement unanime afin d'avoir une période de questions avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, qui vient de prendre la parole. Certains des renseignements qu'il a fournis nécessitent un suivi sous la forme de questions.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives parlementaires

[Français]

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir à mon tour d'ouvrir cette nouvelle session au nom de mon parti, le Bloc québécois, d'autant plus que j'en ai été nommé le nouveau porte-parole en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Je tiens à souligner le travail de mes collègues, mes prédécesseurs à ce poste, qui ont fait un travail remarquable, notamment la députée de Châteauguay—Saint-Constant, pour la défense des intérêts des producteurs agricoles du Québec. Je suis persuadé que nous poursuivrons tout le travail qui a déjà été effectué auparavant. Les producteurs et productrices agricoles du Québec peuvent être assurés que je serai toujours présent pour leur manifester un appui indéfectible dans leurs batailles.

Cela me fait plaisir de participer à ce débat sur la motion M-253, présentée par le député de Vegreville—Wainwright. Je sais que ce dernier mène la lutte depuis plusieurs années. D'ailleurs, je comprends très bien ses motivations.

Je ne donnerai pas toute la dénomination de ces bêtes, puisqu'il existe toutes sortes de noms pour en parler. Toutefois, on se contentera de parler de rongeurs qui peuvent causer plusieurs dommages que le député évalue à 200 millions de dollars. On sait qu'il s'agit effectivement de plusieurs millions de dollars de dégâts aux cultures, notamment en Alberta et en Saskatchewan.

Il faut dire que ces rongeurs ne seraient pas si nuisibles s'ils n'étaient pas aussi nombreux. En présence d'une prolifération, de graves problèmes surgissent. Le député qui présente la motion en a fait état tout à l'heure pendant quelques minutes. À cet égard, je comprends très bien ses motivations.

On sait que ces rongeurs mangent tous les types de végétaux qu'ils trouvent sous terre. Ils détruisent, par exemple, les arbres fruitiers, les tubercules, également les bulbes qu'on retrouve dans les jardins. De plus, ces rongeurs causent des dommages à la machinerie en creusant des trous. Ce faisant, ils peuvent créer de petits amas de terre. Lorsque la machinerie passe sur ceux-ci, cela peut causer des dommages.

Ces bêtes construisent aussi des terriers dans les digues, ce qui représente un danger pour les structures visant à contenir la crue des eaux. Tous ces éléments font en sorte qu'une si petite bête peut quand même causer de graves dommages.

Je comprends donc la lutte que mène le député depuis que le produit le plus efficace connu à ce jour, soit la solution liquide de strychnine à 2 p. 100, est interdit d'utilisation au Canada. Soit dit en passant, ce produit est interdit également aux États-Unis et dans plusieurs pays européens. Ces derniers ont estimé que les dangers sur leur territoire étaient trop grands pour en permettre l'utilisation. C'est également ce qu'a conclu le Canada il y a quelques années.

Pourquoi a-t-on interdit ce produit spécifiquement? Il faut savoir qu'il est très toxique pour les animaux, mais aussi pour les humains. Les lecteurs assidus de romans policiers se rappelleront qu'Agatha Christie en a souvent fait état à titre de poison pour éliminer des ennemis. C'est effectivement très dangereux pour les humains.

En fait, le concentré contenant 2 p. 100 de strychnine est un poison violent et dangereux. Il est mortel pour les humains, comme je le disais. De laisser ce produit en circulation libre peut être irresponsable, compte tenu de sa toxicité et de l'utilisation que des personnes malveillantes pourraient en faire. Évidemment, je ne parle pas ici des producteurs agricoles, mais de gens qui pourraient décider

de s'en servir pour commettre un crime ou quelque chose de semblable.

Il existe des produits de remplacement. On en a également entendu parler lors des deux premiers discours. Depuis l'interdiction de la strychnine, le gouvernement a tenté d'élaborer une stratégie de lutte antiparasitaire contre ce rongeur, qu'on peut appeler aussi le spermophile de Richardson, de concert avec les producteurs et les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Il faut savoir que ces gouvernements appuient actuellement la commercialisation d'appâts que l'on appelle appâts frais, à base de strychnine, mais cette fois à 0,4 p. 100. Le taux d'efficacité, il faut le dire, est moindre que celui obtenu avec le concentré en contenant 2 p. 100. C'est clair.

Il est donc important de poursuivre les études sur les produits de remplacement. D'ailleurs, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, que l'on appelle l'ARLA, réévalue les données disponibles sur la strychnine et consulte les intervenants sur son utilisation, et ce, à compter d'aujourd'hui.

On en a parlé tout à l'heure. J'ai ici le document qui s'appelle « Réévaluation de la strychnine »; c'est un projet d'acceptation d'homologation continue. Toutes les informations y sont disponibles si l'on désire participer à cette consultation, qui durera 60 jours. J'invite donc les producteurs agricoles intéressés, de même que tous les intervenants, à participer à cette consultation, qui constitue un autre pas dans la recherche d'une solution tangible et durable.

• (1140)

Je le disais, cela commence aujourd'hui, pour une période de deux mois. J'espère qu'on arrivera à trouver une ou des solutions satisfaisantes pour les producteurs, sans que la santé de la population en général soit toutefois mise en péril.

Santé Canada, par l'entremise de l'ARLA, doit s'assurer que les produits antiparasitaires ne posent pas de risques inacceptables pour les humains, les autres animaux et, bien sûr, l'environnement. Cependant, il ne faut pas pour autant abandonner à leur sort les producteurs agricoles aux prises avec ce fléau. Je vous rappelle que, à l'été 2001, les problèmes causés par les spermophiles dans certaines régions de l'Alberta et de la Saskatchewan ont été tels que les gouvernements de ces provinces ont demandé et obtenu, de la part de l'ARLA, la permission d'utiliser à nouveau le concentré de 2 p. 100 de strychnine.

Cette permission a été accordée pour cette seule saison, car on avait vraiment une prolifération épouvantable de rongeurs. On a été très vigilant également sur la disponibilité et l'usage du produit. C'est là où il y a un problème avec la motion du député. Il demande tout simplement à ce que l'on remette le produit sur le marché, comme auparavant, sans autre restriction. C'est là qu'il pourrait y avoir un danger.

En 2001, seuls les agents agricoles en Alberta et les spécialistes de la lutte antiparasitaire en Saskatchewan ont eu la permission de distribuer le produit. C'était donc très réglementé et très strict. Cependant, les producteurs et les cultivateurs ont tout de même pu utiliser le produit qui, je le répète, est celui le plus efficace connu à ce jour contre la prolifération des rongeurs qui causent de graves dommages. Cela aurait été pire si on avait utilisé l'ancien produit.

À ce moment-ci, il faut que le gouvernement permette de nouveau l'utilisation du produit, mais selon des normes très strictes. Il doit encore permettre ce genre d'exception chaque fois que la situation devient incontrôlable et tant que des solutions alternatives et efficaces ne seront pas trouvées.

Toutefois, nous ne pouvons être en faveur de la motion du député, telle que présentée, pour les raisons que j'évoquais il y a quelques secondes. La motion est trop large, sans encadrement ni directive sur l'usage spécifique relatif à l'élimination des rongeurs, par exemple, la dose permise dans les pièges ou l'utilisation sous la terre seulement, entre autres.

On sait qu'entre 1968 et 1988, pendant 20 ans, il était possible d'utiliser la strychnine à 2 p. 100 en surface. On s'est alors aperçu que des oiseaux pouvaient en manger et mourir. Quand on a décidé de l'utiliser sous la terre, cela a déjà été moins dangereux. Toutefois, on vise tout de même à ce que le produit ne soit pas distribué de façon très large.

Nous ne pouvons voter en faveur de cette motion, mais nous exigeons tout de même que le gouvernement complète au plus vite ses consultations et ses études pour enfin offrir aux producteurs une solution efficace, tout en protégeant la santé et l'environnement.

Je souhaite que le plus de gens possible participent à la réévaluation faite par l'ARLA concernant ce produit. J'espère qu'on n'attendra pas des années pour que les producteurs aux prises avec ce fléau puissent obtenir un produit le plus sécuritaire possible pour la santé humaine — évidemment, cela reste un poison —, mais qu'ils puissent éviter la prolifération de ces rongeurs très dommageables.

•(1145)

[Traduction]

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole dans cette enceinte, le jour même où nous revenons nous occuper des affaires des Canadiens. Monsieur le Président, je veux vous souhaiter bonne chance dans vos fonctions de Président de la Chambre. J'espère que vous avez passé un été productif et que vous avez pu vous reposer et vous détendre un peu au cours des dernières semaines. Nous sommes maintenant ici pour nous occuper du travail que nous devons accomplir au nom des Canadiens. Nous sommes ici pour nous attaquer à des dossiers, pour discuter de questions urgentes qui touchent tous les Canadiens.

Monsieur le Président, il est évident qu'il y a toutes sortes de questions qu'il faut aborder, mais qui ne figurent pas dans le programme du gouvernement. Il faut parler du réseau CBC et du lock-out, qui en arrive à sa huitième semaine. Il faut se pencher sur le dossier du bois d'oeuvre et de l'échec du gouvernement pour ce qui est de donner la réplique aux États-Unis. Il faut discuter de la situation à laquelle sont confrontés les agriculteurs. Il faut examiner toute la question de la privatisation du système de santé. J'espère que nous aurons l'occasion, au cours de la session, d'aborder toutes ces questions qui menacent la survie même du pays, tel que nous le connaissons.

Je vais maintenant porter mon attention sur la motion d'initiative parlementaire du député de Vegreville—Wainwright. La motion traite d'un problème qui affecte nos agriculteurs, à savoir la présence de spermophiles, que nous appelons communément au Manitoba des chiens des Prairies. En fait, cet animal fait partie de notre patrimoine et de notre environnement naturel. Cet être est incontestablement liée à notre histoire et à la culture des Prairies. Je reconnais, comme l'a mentionné le député qui a présenté la motion, qu'il existe un problème lié à la surpopulation des spermophiles. La situation est telle que les agriculteurs sont confrontés à des difficultés et à des défis très importants.

Je suis d'accord avec l'esprit de la motion du député, à savoir que, face à ce problème, il faut enfin prendre des mesures qui soient concrètes et qui respectent l'environnement. C'est sur ce dernier point

Initiatives parlementaires

que nous divergeons d'opinion. Le député propose en fait d'augmenter la puissance de la solution de strychnine afin de débarrasser nos terres agricoles de ce rongeur, le spermophile de Richardson.

Le véritable enjeu, c'est de trouver une solution qui ne présente aucun danger pour l'environnement et pour la santé et le bien-être des Canadiens tout en étant adaptée aux besoins des agriculteurs, qui sont aux prises avec un grave problème. Voici ce que je suggère au député : il faut demander des comptes au gouvernement, qui n'a rien fait ces dix dernières années alors que le problème devenait si apparent. Le gouvernement ne peut pas se contenter de prendre la parole dans cette enceinte, par l'entremise d'un simple député, et de trouver à redire au sujet de la motion d'un autre député sans proposer de solution de rechange à un problème cerné il y a plus de dix ans.

Je fais référence en particulier au débat qui a eu lieu à la Chambre en 2001 sur ce même dossier. On avait soulevé les mêmes questions et proposé la même solution. Quatre ans ont passé; le gouvernement avait amplement le temps de présenter un plan pour régler le problème. Avons-nous entendu quelque chose à ce chapitre? Le gouvernement a-t-il fait des efforts conscients pour régler le problème de manière sensée et sensible sur le plan environnemental, tout en se préoccupant de la santé et du bien-être des Canadiens? Malheureusement, non. Le gouvernement n'a rien fait. Nous voilà encore en train de discuter d'une proposition inacceptable à tous points de vue. Elle est inacceptable pour les agriculteurs, l'environnement et les Canadiens, qui s'inquiètent pour leur santé.

•(1150)

La strychnine est inacceptable, car c'est un pesticide très violent et dangereux. C'est un produit mortel, un produit qui a déjà été utilisé pour commettre le suicide et pour éliminer les chiens du voisinage.

Le député de Vegreville a déjà mentionné cela et il a reconnu tous ces problèmes, mais il a affirmé qu'il y avait des façons de les contourner. Je ne pense pas que les députés, pas plus que les Canadiens, ne comprennent comment nous pourrions contourner de tels problèmes. Cette substance s'infiltré dans les grains, le sol et l'environnement. Il est très difficile de l'empêcher d'entrer en contact avec les autres animaux et les humains.

Son usage sans discernement peut causer des ravages dans la faune, y compris chez les rapaces, principaux prédateurs des spermophiles. C'est une solution où le facteur temps est critique et qui nécessite une forte intensité de main-d'oeuvre. Qui plus est, elle n'est efficace qu'au début du printemps, avant la germination des mauvaises herbes. Une fois ce produit appliqué, la zone doit faire l'objet d'un suivi quotidien. Les carcasses doivent être enfouies sans délai pour éviter les empoisonnements accidentels. Il va sans dire que ce n'est pas la solution idéale. Nous devons nous y opposer. Nous devons renvoyer la balle au gouvernement pour qu'il trouve enfin une solution valable.

Je tiens à mentionner certains commentaires faits par mon collègue, Dick Proctor, en 2001, pendant le dernier débat sur cette question à la Chambre. Dick Proctor était le député de Palliser, un excellent député. Il se dévouait pour les agriculteurs et travaillait pour le mieux-être de ses électeurs. Il a pris la parole à plusieurs reprises pour appuyer l'intérêt public et les politiques gouvernementales qui servaient le bien public. Il a dit:

Initiatives parlementaires

Nous avons les mêmes préoccupations environnementales que le porte-parole du gouvernement. Nous sommes inquiets du sort réservé à la population de renards véloces et d'aigles à tête blanche depuis une dizaine d'années, autant que du sort des chevêches des terriers, importantes pour les gens de la région de Moose Jaw. J'ai lu un article dans le journal local il y a quelques semaines où j'ai appris que le nombre de couples de chevêches était fortement en baisse depuis quelques années. Cet article faisait également état de l'empoisonnement de chiens. On y rapportait aussi deux suicides, et tout cela semblait lié à l'utilisation de la strychnine.

Ces remarques ont été faites par un ancien député qui a servi avec intégrité, un homme qui travaillait d'arrache-pied, qui était à l'écoute de sa communauté et des agriculteurs, bref, quelqu'un qui connaissait l'impact de l'utilisation de la strychnine sur l'environnement. Ses commentaires doivent être pris au sérieux.

Mon bon ami Dick Proctor a aussi reproché au gouvernement de ne pas faire sa part :

Je rappelle aux députés ce qu'a dit David Suzuki, à savoir que la race humaine est le plus grand prédateur de l'histoire. Nous avons une obsession qui est d'éliminer tout ce qui se met en travers de notre chemin. Un jour, cela va nous retomber dessus et va nous coûter cher.

C'est un problème et je ne veux pas le minimiser, mais je pense que nous devons chercher d'autres solutions. Cela fait dix ans qu'on en parle. Le gouvernement n'a absolument rien fait pour trouver des substituts à la strychnine liquide.

Des rapports indiquent qu'une concentration de 0,4 p. 100 est efficace. Certains de mes collègues ont pu affirmer que cette concentration pouvait être la solution recherchée. Comme le montrent le débat que nous tenons aujourd'hui et les témoignages des députés qui représentent des circonscriptions rurales et des agriculteurs des quatre coins du pays, le problème est bien réel, et la concentration de 0,4 p. 100 s'est avérée inefficace. Il importe de souligner que la solution préconisée par le gouvernement n'en est pas une. La concentration de 0,4 p. 100 n'est pas une solution. On doit trouver des solutions de rechange.

La proposition de l'opposition conservatrice, soit d'augmenter le taux de concentration de ce pesticide toxique et dangereux, ne constitue pas non plus la solution.

Nous n'avons d'autre choix que de trouver la solution appropriée. Nous devons rejeter cette motion et convaincre le gouvernement de présenter ultérieurement une solution de rechange positive.

• (1155)

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole en cette première journée de séance après les vacances estivales pour soulever un problème qui, pour bien des gens, ne devrait pas être un cas d'urgence. Cela montre bien que, comme vient de le souligner ma collègue du NPD, le gouvernement libéral n'a rien fait dans ce dossier au cours des 12 dernières années. C'est un problème sur lequel nous devons nous pencher.

Soyons un peu réalistes. Nous avons entendu les membres des trois autres partis, à l'exception de mon collègue de Vegreville—Wainwright, qui a soulevé la question pour une troisième fois, et je le remercie de son intervention. C'est un problème très important, tant dans sa circonscription que dans la mienne, qui sont deux circonscriptions semblables de l'Ouest du pays. La situation empire en raison de l'inaction du gouvernement dans ce dossier. Une autre attaque contre l'agriculture.

Le coefficient magique qui est ressorti de tout cela a été la création d'une petite agence, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, qui relève de Santé Canada et rend des comptes à Agriculture Canada, mais ne fait pas grand-chose ni pour l'un, ni pour l'autre. Lorsque des membres de cette agence viennent témoigner devant l'un de nos comités, ils tergiversent et tentent de rejeter le blâme sur d'autres. Ils ne reconnaissent jamais quelque

responsabilité que ce soit. Toutefois, c'est le peu d'attention qu'ils ont accordée à des dossiers comme celui-ci qui explique que ce problème persiste depuis 12 ans et qu'on n'a encore rien trouvé pour remplacer la strychnine. C'est la raison pour laquelle nous demandons que l'on autorise à nouveau le recours à la strychnine jusqu'à ce que l'agence trouve autre chose qui soit à la fois efficace et accessible.

Le gouvernement libéral et son Agence de règlement ne sont pas à la hauteur de la tâche et c'est ce qui explique ce problème. La question a été soulevée au Comité de l'agriculture à quelques reprises et j'en suis chaque fois ressorti abasourdi. Il y a tellement de problèmes sur lesquels il est urgent de se pencher et d'intervenir, mais le gouvernement ne fait rien. À mon avis, cette agence ne fait pas le travail qu'elle devrait faire et elle ne mérite pas l'argent qu'on lui verse.

Plusieurs autres produits litigieux relèvent du champ d'action de l'ARLA. Il s'agit, entre autres, du glyphosate générique et de la strychnine. Il y a aussi l'ivermectine, que les producteurs agricoles vont se procurer de l'autre côté de la frontière. On va les pénaliser pour cela. On ne leur permettra pas de le faire, même en vertu du certificat d'achat pour leur propre usage que le gouvernement a autorisé l'ARLA à délivrer à titre de solutions partielles.

Il existe un malaise général au sein de cette agence. Elle a besoin d'un bon coup de fouet pour devenir véritablement opérationnelle. Il ne s'agit pas d'un problème budgétaire; c'est un problème de connaissances scientifiques. L'agence semble écarter ou contourner les données scientifiques solides relatives à chacun de ces produits litigieux.

En voici un bon exemple : l'ARLA a évoqué aujourd'hui la réévaluation de la strychnine. Elle réalise une autre étude qui en est à la phase des observations. Si elle souhaite vraiment recevoir des observations pertinentes, elle devrait sortir de sa tour d'ivoire à Ottawa et s'entretenir avec les vrais utilisateurs finaux, c'est-à-dire les agriculteurs et les grands éleveurs qui utilisent ce produit depuis des années. Aucun problème important ne s'est posé. On a observé certains actes criminels, mais il s'agit là d'une question tout à fait différente. Cela relève de l'utilisation criminelle et de l'intention criminelle. Il faut châtier ces gens avec toute la rigueur que permet la loi, car ils le méritent bien.

Les agriculteurs et les producteurs ordinaires ont un double problème face aux méthodes qu'ils peuvent employer pour combattre le spermophile de Richardson. Ils aiment bien utiliser ce terme, car tout le monde se fait de l'écureuil une image tendre et câline, l'idée d'un animal mignon et agréable à caresser. N'oublions pas que ce sont des rongeurs. Ils sont plus près de la famille des rats. Ils se font des terriers, mâchent la végétation et créent d'énormes dommages dans les régions agricoles. On avancé le montant de pertes et de coûts annuels de 200 millions de dollars. Ce chiffre est probablement inférieur à la réalité. Nous pourrions probablement le multiplier par trois ou quatre.

Le problème s'aggrave en ce moment du fait que nous avons eu deux années de sécheresse. La pluie est revenue cette année et en grande abondance. Nous éprouvons de grands problèmes découlant du fait que nous ne pouvons pas appliquer les pratiques agricoles que le gouvernement nous demande avec insistance d'employer et que nous n'avons pas accès dans ce contexte aux produits chimiques et antiparasitaires dont nous avons besoin.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a dit que même les États-Unis ont interdit l'utilisation de la strychnine en surface. C'est très bien. Nous ne l'utilisons pas en surface. L'appât est placé dans un trou, dans la terre. Il n'est pas accessible aux autres animaux, sauf si quelqu'un a des intentions criminelles et qu'il veut empoisonner le chien du voisin ou appâter un chevreuil pour attirer des coyotes et ainsi de suite. C'est alors absolument interdit. Ces infractions sont déjà énumérées dans le Code criminel. Il ne faut pas confondre les deux choses. Ne nous servons pas de ce prétexte pour empêcher les agriculteurs d'avoir accès à de la strychnine.

Tout dépend ici de la concentration du poison, de la fraîcheur du produit et de la possibilité de l'utiliser en temps opportun. Actuellement, il faut un permis spécial pour s'en procurer. Les gens doivent se précipiter aux bureaux de la municipalité, certains jours seulement, afin qu'on y fasse le mélange pour eux. Ils doivent apporter leurs appâts, leur orge, leur céréale ou ce qu'ils utilisent, et on fait le mélange. Ils doivent ensuite rentrer à la maison en hâte et placer les appâts dans les trous. Le problème, c'est que tout cela prend du temps. Bien des agriculteurs se lèvent tôt le matin pour faire cela ou ils le font lorsque leur machinerie est en panne, qu'il pleut ou dans ce genre de circonstances.

• (1200)

Le problème des délais est encore plus aigu lorsque les agriculteurs doivent se rendre aux bureaux de la municipalité qui peuvent souvent être situés à 40 ou 50 kilomètres de chez eux. Ils doivent faire la queue pour obtenir le mélange pour leur appât parce que tout le monde doit se présenter les mêmes jours. Ensuite, lorsqu'ils rentrent chez eux, ils veulent placer les appâts au plus vite dans les trous pendant que le poison est le plus frais possible.

Le problème, si on fait le mélange à Toronto, c'est celui du transport. Comme appât, on utilise habituellement des criblures et les spermophiles ne sont pas attirés par cela. Ils ont un fin palais. Ils ont le choix entre des centaines d'acres de tendre verdure ou du vieux pain rassis. Les spermophiles sont des connaisseurs. Ils vont préférer s'empiffrer d'herbe fraîche. La fraîcheur, la rapidité d'utilisation et la concentration de l'appât sont des aspects essentiels. Ce sont là les trois facteurs dont doivent tenir compte l'ARLA et ses maîtres libéraux qui prennent place de l'autre côté de la Chambre.

Aucun des autres partis ne semble vouloir soutenir qu'il faut maintenir ce qui est en place en vertu des meilleures pratiques agricoles jusqu'à ce que le gouvernement propose quelque chose de nouveau, le cas échéant. Il n'a rien proposé. On parle beaucoup de deux autres produits, mais personne ne peut se les procurer. Encore une fois, l'accès au moment opportun, la fraîcheur et la disponibilité sont les principales préoccupations entourant cette question.

Un spermophile adulte peut creuser 50 trous au cours d'une saison. Cela fait beaucoup de trous dans lesquels le bétail et les chevaux peuvent s'empêtrer. Les spermophiles causent énormément de dommages, sans compter ceux qu'ils font subir aux espaces verts environnants. Chaque année, un milliard et demi d'acres de terrain sont envahis par les spermophiles; la moitié de ces terrains sont des espaces verts et l'autre moitié, des pâturages. Il s'agit donc d'une quantité considérable de plantes fourragères sont détruites et ne peuvent servir à l'alimentation des animaux. Les Canadiens exigent un approvisionnement alimentaire frais, sûr et durable et c'est entièrement aux producteurs qu'incombe la responsabilité d'y voir. Comme un milliard et demi d'acres de terrain sont envahis par les spermophiles, les troupeaux de bétail, qui sont de près de 20 p. 100 plus importants qu'à l'habitude, disposent de moins d'acres pour s'alimenter. Depuis 12 ans, le gouvernement fait preuve de

complaisance et s'est fait le complice de l'ARLA en ne corrigeant pas la situation. Nous sommes aux prises avec un sérieux problème.

Certains prennent l'initiative d'abattre les spermophiles. Dans ma circonscription, sur une terre en coin de 160 acres, on peut abattre 2 000 spermophiles en un après-midi et être encore loin de les avoir éliminés tous. Voilà le genre de problème qui se pose. Les spermophiles se multiplient comme des rats. Les femelles mettent bas deux fois par année et les nouveau-nés du printemps ont à leur tour des petits à l'automne.

C'est un problème galopant. Le gouvernement doit s'y attaquer au lieu de continuer à parler d'études. Le député de Mississauga-Sud a suggéré de ne pas le faire parce que cela cause de la destruction. Si, pendant la saison, un spermophile avait creusé 50 trous dans son gazon avant, il serait probablement un peu plus préoccupé. Voilà le genre d'infestation que nous connaissons dans l'Ouest du Canada.

On a beaucoup parlé du caractère satisfaisant de la solution à 0,4 p. 100. Mais en termes de puissance, elle n'est pas satisfaisante. En termes de volume — et les libéraux prétendent que, quand elle est mélangée, elle est à 0,4 p. 100 — il y a un certain nombre d'années, la solution idéale était de 5 p. 100. Nous n'avions pas de gros problèmes à cette époque-là. Nous n'avons pas eu de problèmes avec la solution à 2 p. 100. Il n'existe aucune étude scientifique solide. Il n'y a que des hypothèses et des réactions instinctives motivées par des soucis environnementaux. Nous devons être conscients du fait qu'il pourrait y avoir des dégâts et que nous devons les limiter, tout comme nous devons tenter de régler de nombreux autres problèmes. On a fait études après études, mais on n'y donne pas suite.

La Saskatchewan est confrontée à un véritable problème depuis que le gouvernement fédéral a éliminé les dispositions du programme d'assurance-récolte relatives aux dégâts causés par la faune. Le député de Vegreville—Wainwright a dit avoir perdu 60 acres de canola évalués à 350 ou 400 \$ l'acre. Ces pertes ne sont plus couvertes. Si nous nous plaignons, on nous répond qu'on devrait recevoir de la strychnine dans trois mois. Ce n'est pas suffisant.

Cette initiative tombe à point étant donné l'étude entreprise par l'ARLA et les observations qu'elle sollicite. C'est notre troisième essai, et nous réussissons. Les agriculteurs et les éleveurs, surtout dans l'Ouest, recherchent ce type de leadership dans ces dossiers. Nous sommes heureux de le leur offrir; un gouvernement conservateur veillerait à ce que ces questions soient traitées et à ce que l'ARLA se remette à faire le travail qu'elle est censée faire.

• (1205)

L'président suppléant (M. Marcel Proulx): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du Feuilleton.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Raymond Chan (au nom du ministre de la Justice) propose que le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Initiatives ministérielles

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'être ici, à la reprise de la session parlementaire, pour participer au débat sur le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes).

[Français]

On parle parfois de la traite des personnes comme de la nouvelle traite internationale des esclaves. Aucun pays n'a été épargné par ce terrible fléau. Selon un rapport publié récemment, le 11 mai 2005, par l'Organisation internationale du travail, on estime qu'au moins 2,45 millions de personnes de par le monde vivent actuellement en situation de travail forcé à cause de la traite des personnes.

Qui sont les principales victimes de la traite? Ce sont les femmes et les enfants. Selon les estimations de l'UNICEF, jusqu'à 1,2 million d'enfants de par le monde sont victimes, chaque année, de la traite.

[Traduction]

Lorsque nous entendons de tels chiffres, nous comprenons l'ampleur du problème et l'urgence qu'il y a à renforcer les mesures nationales et internationales de lutte contre la traite des personnes. Nous devons nous assurer d'instaurer le meilleur système possible pour réagir à un crime qui constitue une violation horrible des droits de la personne et qui a des répercussions disproportionnées sur les personnes les plus vulnérables de notre société.

C'est ce que fera le projet de loi C-49. Il s'agit indéniablement d'une mesure très importante vers le renforcement de notre capacité à protéger les personnes vulnérables, ce qui constitue une priorité de tous les instants pour le gouvernement. Le projet de loi traduit l'engagement du gouvernement à faire en sorte que le cadre juridique du Canada reconnaisse clairement, dénonce fortement et dissuade la traite des personnes.

[Français]

Pour ce faire, il propose la création de trois nouvelles infractions criminelles afin de mieux lutter contre la traite des personnes, peu importe la forme. La principale infraction, la traite des personnes, interdirait à quiconque de participer à des actes précis tels que le recrutement, le transport, l'hébergement ou le contrôle des déplacements d'une autre personne afin d'exploiter une personne ou de faciliter son exploitation. Cette infraction serait passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité qui tiendrait compte de la gravité de l'infraction et des conséquences préjudiciables à ses victimes et à la société canadienne.

Deuxièmement, le projet de loi C-49 propose de décourager ceux qui cherchent à tirer profit de l'exploitation d'autres personnes en rendant illégal le fait de retirer un avantage financier ou tout autre avantage matériel provenant de la traite des personnes. Cette infraction entraînerait une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement.

Troisièmement, le projet de loi C-49 propose d'interdire à quiconque de retenir ou de détruire des documents — comme les documents de voyage ou les pièces d'identité des victimes — pour commettre ou faciliter une infraction de traite des personnes. Cette infraction entraînerait une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

• (1210)

[Traduction]

La traite des personnes est purement et simplement l'exploitation des victimes. Il est inimaginable que l'on en vienne à nier le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité d'une personne et à la traiter comme un

produit qui peut être acheté, vendu et utilisé à n'importe quelle fin. Pourtant, c'est la réalité pour beaucoup de gens.

Le projet de loi C-49 reconnaît cette forme d'exploitation de façon très concrète et ferait de l'exploitation d'une personne un élément clé de l'infraction criminelle. Dans le projet de loi, l'exploitation est définie comme étant le fait d'amener à fournir ou à offrir de fournir son travail ou ses services, par exemple des services sexuels, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il fasse croire qu'un refus de la part de la victime mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît. L'exploitation consiste aussi à amener une personne par la tromperie ou l'usage de la force, à se faire prélever un organe ou des tissus.

Le projet de loi C-49 renforcera le cadre juridique du Canada en complétant les systèmes nationaux et internationaux de répression de la traite des personnes.

Il existe de nombreux instruments internationaux qui portent sur la traite des personnes, le plus récent étant la Convention des Nations Unies contre la criminalité nationale organisée et son protocole supplémentaire qui vise à prévenir, éliminer et punir la traite des personnes, particulièrement des femmes et des enfants. Cette convention instaure un cadre international généralement accepté pour faire face au problème. Le projet de loi C-49 reflète clairement ce cadre international. Dans ce contexte, l'approche du Canada, telle qu'elle apparaît dans le projet de loi, met l'accent sur la prévention de la traite des personnes et sur la protection des victimes et la poursuite des délinquants.

Les réformes proposées dans le projet de loi C-49 envoient un message très clair, à savoir que ceux qui cherchent à exploiter les membres les plus vulnérables de la société en adoptant cette forme de conduite criminelle seront traduits en justice.

Le projet de loi C-49 renforcerait nos mesures actuelles d'intervention en cas de traite des personnes en élargissant les dispositions du Code criminel qui portent sur la conduite liée à la traite des personnes et il ajouterait aux dispositions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés qui visent à protéger la frontière du Canada contre la traite de personnes et le passage de clandestins. Les nouvelles infractions pénales proposées dans le projet de loi C-49, ainsi que le cadre juridique actuel, accroîtront grandement la capacité des intervenants du système de justice pénale à faire en sorte que l'infraction reprochée corresponde le mieux aux faits entourant chaque cas.

Le gouvernement lutte également contre la traite des personnes en appliquant d'autres mesures non législatives, ce qui reflète la réalité selon laquelle une intervention efficace nécessite non seulement un cadre juridique rigoureux, mais également une collaboration multisectorielle, afin d'accroître notre sensibilisation et notre compréhension du problème et de faciliter la mise en oeuvre efficace et sérieuse de mesures d'intervention ciblées.

Le gouvernement a récemment pris de nombreuses mesures à cette fin. Par exemple, un site portant sur la traite des personnes a été créé en avril 2004 et est accessible sur le site Web du ministère de la Justice du Canada. Ce site offre des renseignements utiles à la population, tout en décrivant le problème et en renvoyant aux liens appropriés.

Initiatives ministérielles

● (1215)

[Français]

L'éducation et la sensibilisation du public sont favorisées par l'entremise du développement et de la diffusion massive, dans l'ensemble du Canada et dans les ambassades canadiennes, d'une affiche et d'une brochure de renseignements offertes en 14 langues pour aider à empêcher que la traite des personnes ne continue à faire des victimes.

[Traduction]

Des séances de formation professionnelle et de sensibilisation au sujet de la traite des personnes et des questions liées à l'application de la loi sont en cours et ont commencé par un colloque de formation tenu en mars 2004 et organisé par le ministère de la Justice du Canada et l'Organisation internationale pour les migrations. Un colloque semblable, organisé par la GRC, a eu lieu à Vancouver en mai 2005.

J'appuie le projet de loi C-49 car il constitue une étape importante pour accroître la capacité du Canada à prévenir la traite des personnes, à mieux protéger ses victimes et à tenir les contrevenants responsables de leurs actes. J'espère que tous les députés pourront appuyer l'adoption rapide de cet important projet de loi.

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais avoir des précisions sur l'ampleur du problème du trafic. Ce phénomène existe-t-il au Canada ou est-il limité aux pays en développement? Quelle est l'ampleur du problème pour le Canada?

L'hon. Paul Harold Macklin: Monsieur le Président, le député soulève un excellent point. En raison de la nature hautement clandestine des activités de trafic des personnes, il est impossible de connaître avec précision la portée et l'impact du problème, tant à l'échelle internationale que sur le plan national.

Par contre, comme je l'ai mentionné dans mon discours, deux rapports qui ont été rendus publics donnent une indication de l'étendue de ce problème à l'échelle internationale.

Selon les chiffres dont je dispose, les Nations Unies estiment que plus de 700 000 personnes font l'objet du trafic des personnes chaque année. L'Organisation internationale du Travail estime qu'en tout temps, près de 2,5 millions de personnes se trouvent dans des situations de travail forcé à la suite du trafic des personnes. Il semble clair qu'aucun pays n'est à l'abri de ce fléau, qui constitue pourtant une violation fondamentale des droits de la personne.

Je ne crois pas que nous ayons réglé le problème au Canada. C'est pourquoi nous voulons faire adopter ce projet de loi: nous savons que le problème existe et nous voulons y mettre fin, tant sur le plan national qu'international. Nous croyons que c'est fondamental, que nous devons faire tout en notre pouvoir pour donner aux autorités compétentes la capacité de dépister, d'accuser et de faire condamner de façon appropriée les gens qui jugent qu'il est acceptable de prendre part à ce genre d'activités.

De plus, ce projet de loi cible ceux qui tentent de profiter de ce genre d'activités.

À entendre parler de certains aspects du trafic des personnes — non seulement le commerce du sexe, mais aussi le trafic d'organes humains —, on ne peut qu'être dégoûté. Ces actes et leurs résultats vont complètement à l'encontre des valeurs canadiennes. Je crois qu'il est important que ce projet de loi soit adopté aussi rapidement que possible, afin que les autorités puissent faire respecter la loi et accuser et faire condamner les gens liés à ces activités.

● (1220)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a environ un an, j'ai assisté à une conférence parrainée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. À la conférence, on nous a distribué un excellent magazine américain qui portait précisément sur ce sujet. Le magazine contenait des cartes indiquant l'emplacement exact et la fréquence des incidents. Il suffit de jeter un coup d'oeil à toute la recherche qui a été faite pour constater que ce grave problème ne date pas d'hier. Je suis très heureux que cette mesure législative ait été présentée.

J'aimerais poser une question au député au sujet de la détermination de la peine, car c'est un sujet qui revient souvent. Si je comprends bien, aux termes du projet de loi C-49, les personnes trouvées coupables d'exploitation sont passibles d'emprisonnement à perpétuité. Si le coupable a bénéficié d'un avantage pécuniaire, il risque dix ans d'emprisonnement. S'il a retenu ou détruit des documents, il risque un emprisonnement maximal de cinq ans.

Je me suis souvent dit, au sujet du régime de détermination de la peine auquel nous assujettissons certains crimes horribles, comme la pornographie juvénile, la violence faite aux enfants et la traite de personnes, que nous devons absolument nous assurer que les tribunaux n'hésitent pas à imposer les peines maximales. Toutefois, si ces peines ne sont pas imposées, le député pourrait peut-être nous parler des cas où la peine minimale obligatoire pourrait convenir à ces crimes horribles.

L'hon. Paul Harold Macklin: Monsieur le Président, notre collègue aborde la question d'un point de vue intéressant. Lorsqu'on se penche sur la question, on constate d'abord et avant tout qu'elle comporte trois grands aspects qu'on pourrait appeler les trois « P » soit la prévention du trafic, la protection des victimes et les poursuites judiciaires contre les trafiquants.

Cependant, comme j'ai essayé de le signaler dans mon intervention aujourd'hui, nous devons également sensibiliser la population qui, dans une large mesure, ne reconnaît pas l'existence de ce problème. Notre système judiciaire fait partie intégrante de notre société et, en toute franchise, tous les intervenants dans ce système doivent être informés également de la nature du problème qui se pose et de la réaction que nous croyons appropriée.

En tant que Parlement, pour envoyer un message à ceux qui travaillent au sein du système judiciaire, nous définissons généralement la nature de la sanction et en particulier, lorsque la peine maximale est une peine d'emprisonnement à perpétuité, soit la plus grave qu'on puisse imposer au Canada, on fait comprendre la nécessité pour les juges, lorsqu'ils examinent tous les faits, de tenir compte de la façon dont le Parlement perçoit ce type d'activité.

Je le répète, il est fondamental pour nous tous que la protection des droits de la personne, en particulier la sécurité de la personne, soit considérée comme essentielle. Dans le cadre de l'examen de la situation d'ensemble dans le monde, nous ferons tout en notre pouvoir sur la scène internationale, par l'entremise des Nations Unies et des divers protocoles que nous avons adoptés, pour collaborer avec la communauté internationale, afin de réaliser les objectifs consistant à réduire le plus possible cette activité et, si possible, la faire disparaître complètement.

Initiatives ministérielles

Cependant, sur le plan national, ce projet de loi est extrêmement important, car dans certains cas, nous devons prévoir dans notre propre pays les sanctions qui s'imposent et les accusations qui vont être portées, et le projet de loi sert justement à cette fin. Ce sera très utile pour signaler aux intervenants dans notre système de justice qu'il s'agit d'une activité que nous voulons éliminer au Canada et qu'à cette fin, nous souhaitons que ces sanctions soient imposées comme il se doit.

• (1225)

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, j'applaudis la présentation de cet important projet de loi que bien des Canadiens attendent depuis très longtemps. Comme on me l'a expliqué au sujet du protocole des Nations Unies sur la traite des enfants, il doit y avoir des négociations et nous devons nous entendre avec les provinces.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire comment les provinces ont réagi au dépôt de ce projet de loi au moment des consultations initiales? Je suis certain qu'elles étaient toutes d'accord, mais comment s'effectuera la mise en oeuvre quand la Chambre aura donné son approbation?

L'hon. Paul Harold Macklin: Monsieur le Président, il va de soi que tous les intervenants au pays, au niveau tant provincial que fédéral, comprennent que tous doivent collaborer à ce dossier et s'employer à mettre en oeuvre les mesures pertinentes. Cela relève évidemment du ressort pénal du gouvernement fédéral. Nous nous efforçons d'établir le type d'infraction qui, à notre avis, pourra faire l'objet des poursuites qui s'imposent et de condamnations dans les sphères provinciales de l'administration de la justice. Selon moi, les précisions apportées pourraient aider les provinces à remplir leurs responsabilités et il devrait être plus facile de procéder aux condamnations grâce à la façon dont nous avons décrit les infractions dans le projet de loi.

À mon avis, nous n'aurons aucun problème à collaborer avec les provinces. Je crois que ce processus sera efficace et que, lorsqu'il nous faudra traiter de cas particuliers, les provinces pourront procéder efficacement aux poursuites, conformément à leurs objectifs.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi d'être de retour à la Chambre et de prendre la parole sur le projet de loi C-49, en qualité de porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice.

L'opposition officielle est d'avis que la traite des personnes est une forme moderne d'esclavage et une grave violation des droits de la personne. Selon les Nations Unies, la traite des personnes est le secteur du crime organisé transnational qui connaît la plus forte croissance. Cela n'est pas surprenant. Les organisations criminelles locales sont attirées par cette industrie en raison de son énorme rentabilité potentielle et du risque relativement faible de détection. Il s'agit d'une industrie en plein essor qui est dirigée par des réseaux multinationaux puissants qui sont bien financés, bien organisés et tout à fait capables de s'adapter aux nouvelles technologies.

Les Nations Unies estiment que plus de 700 000 personnes font l'objet de cette traite, chaque année, à l'échelle mondiale. De celles-ci, 80 p. 100 sont des femmes et 50 p. 100 sont des enfants. Les recettes tirées à l'échelle mondiale de la traite des personnes sont estimées à quelque 10 milliards de dollars des É.-U. La plupart des victimes sont forcées à se soumettre à l'exploitation sexuelle commerciale ou sont livrées à la servitude, involontaire ou en raison d'une dette. Dans certains pays, d'autres sont condamnées à effectuer des travaux forcés. Des enfants sont vendus afin de devenir soldats.

Les victimes de traite sont souvent attirées dans une nouvelle profession par la ruse ou trompées par un contrat de travail ou un mariage à l'étranger qui semble légitime. D'autres sont tout simplement enlevées. Les victimes sont souvent soumises à des actes de violence physique, sexuelle ou psychologique.

Bien qu'il n'existe pas réellement de statistiques à ce sujet en raison de la difficulté à retracer ces crimes, au Canada, la GRC estime à environ 600 le nombre de femmes et de jeunes filles étrangères qui sont entraînées chaque année dans l'industrie canadienne du sexe. Ce nombre ne tient pas compte de toutes les autres personnes qui sont obligées de faire un travail contre leur gré.

Si le bilan du Canada est relativement bon à l'échelle internationale pour ce qui est des efforts en vue d'enrayer le problème du trafic de personnes, il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. En juin de cette année, le département d'État des États-Unis a fait savoir que la Colombie-Britannique était devenue une plaque tournante d'intérêt pour les passeurs asiatiques qui font entrer des femmes coréennes aux États-Unis en passant par le Canada, et que la situation était en grande partie attribuable au fait que les Sud-coréens n'ont pas besoin de visa pour entrer au Canada.

Si le trafic constitue sans conteste un problème mondial qui ne connaît aucune frontière, l'application de la loi se fait en grande partie à l'échelle nationale et le Canada doit adopter un rôle beaucoup plus actif et voir à ce que ce fléau international ne prenne pas des proportions encore plus grandes au pays.

J'aimerais citer les paroles du journaliste canadien Victor Malarek, qui a fait de nombreuses recherches et beaucoup écrit sur le sujet du commerce international du sexe. Il a dit : « Si nous voulons juger un pays sur sa façon de traiter ce fléau, nous devons baser notre jugement sur les mesures qu'il prend pour l'éradiquer. Ce n'est qu'en appliquant la loi de façon implacable — poursuites rigoureuses, lourdes peines de prison et confiscation de tous les profits accumulés aux dépens de ces femmes — que nous pourrons arrêter ces bandits. »

Je suis tout à fait d'accord avec M. Malarek. Il me semble par contre qu'il faut confronter ses observations, et les études qu'effectuent des gens comme M. Malarek et d'autres organismes, aux objectifs du projet de loi C-49.

À bien des égards ce projet de loi ne vise rien de neuf. Il donnerait tout simplement une codification plus succincte de lois existantes. Il met effectivement l'accent sur la traite des personnes, mais le Code criminel comporte déjà de nombreuses dispositions qui visent les crimes de ce genre.

À l'heure actuelle, le Code criminel du Canada ne comporte aucune disposition interdisant précisément le trafic des êtres humains, même si la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2002 a instauré certaines mesures visant à combattre ce genre de crime. Plus particulièrement, l'article 118 de cette loi interdit de faire entrer au Canada une personne en ayant recours à l'enlèvement, à la fraude, à la tricherie, à la menace, à la force ou à la coercition. Ainsi, comme je le disais, bon nombre des lois pertinentes existent. Le projet de loi C-49 en donnerait tout simplement une codification et mettrait l'accent sur cet aspect.

Initiatives ministérielles

●(1230)

Le projet de loi C-49 va au-delà de l'accent qui est mis à l'heure actuelle sur l'immigration. Les modifications au Code criminel que propose le projet de loi C-49 créent trois nouveaux actes criminels visant précisément le trafic des êtres humains. Le premier vise l'interdiction générale de faire le trafic d'êtres humains. Le deuxième interdit à toute personne de tirer un avantage économique du trafic. Le troisième interdit la rétention ou la destruction de documents d'identité, d'immigration ou de voyages en vue de faciliter le trafic des personnes.

De plus, le projet de loi fait prévoir que le trafic de personnes peut constituer la justification d'un mandat d'interception de communications privées et de prélèvement d'échantillons pour analyse de l'ADN et il permet d'inscrire le délinquant au registre des délinquants sexuels.

Cependant, il ne suffit pas de dire que nous allons autoriser le prélèvement d'ADN ou l'inscription au registre des délinquants sexuels. Nous savons bien que la Loi sur les données génétiques, aussi bien que le registre des délinquants sexuels comportent de nombreuses échappatoires. Par exemple, la Loi sur les données génétiques est bien moins efficace que celle du Royaume-Uni. Ce pays compte environ 60 millions de personnes. Or le registre des données génétiques du Royaume-Uni répertorie environ trois millions d'individus. Le Canada, dont la population est d'environ 30 millions de personnes, soit à peu près deux fois moins, ne compte dans sa base de données qu'environ 70 000 personnes. Est-ce parce que nous sommes si respectueux des lois? Permettez-moi d'en douter.

En fait, la réalité, c'est que plus de la moitié même des criminels qui ont été condamnés pour les crimes les plus graves ne sont pas tenus de fournir des échantillons d'empreintes génétiques. Franchement, cela est déplorable. Nous ne pouvons pas blâmer cette mesure en particulier, mais nous pouvons certes blâmer le gouvernement pour son refus de prendre les mesures nécessaires pour rendre notre loi sur les empreintes génétiques aussi efficace que celle des États-Unis ou de l'Angleterre.

Rosalind Prober, de l'organisme Beyond Borders, a communiqué avec moi récemment au sujet des problèmes liés au registre des délinquants sexuel. Il suffit de consulter le site web de cet organisme pour se rendre compte que ce site relève un grand nombre d'échappatoires dans les dispositions relatives au registre.

Par exemple, notre gouvernement permet que des délinquants sexuels condamnés, dont le nom figure dans le registre des délinquants sexuels, quittent le pays pour un maximum de 14 jours sans donner le moindre avis. Ces individus, évidemment, vont dans d'autres pays où ils exploitent des femmes et des enfants sans que notre gouvernement n'intervienne. Ce n'est là qu'un exemple de situation où le gouvernement pourrait intervenir et prendre des mesures pour prévenir l'exploitation de gens dans d'autres pays par des citoyens canadiens, mais il refuse tout simplement de le faire.

Il importe aussi de remarquer que le projet de loi C-49 renforce la capacité d'accorder un dédommagement aux victimes de blessures corporelles ou de dommages psychologiques. Je voudrais parler de la façon dont les victimes peuvent obtenir des dédommagements dans le système judiciaire canadien. Avant les modifications législatives de 1996, le tribunal imposait un dédommagement. Maintenant, grâce au projet de loi présenté par les libéraux, il faut aller devant le tribunal, qui rend alors un jugement. La victime obtient un jugement. Alors qu'avant c'était le tribunal qui l'appliquait

par la voie pénale, maintenant la victime obtient un jugement qu'elle doit faire appliquer par la voie civile.

Qu'en est-il des immigrants ou de ceux qui connaissent mal notre système juridique ou sont intimidés par notre système juridique qui demande aux membres des gangs de dédommager les victimes. Quelle loi ridicule que celle qui oblige les victimes à faire appliquer une ordonnance de dédommagement au lieu de demander aux tribunaux de le faire. Les tribunaux avaient coutume de faire respecter ces ordonnances. Dire que nous allons demander un dédommagement et permettre aux victimes d'obtenir un dédommagement est absolument ridicule.

Peut-on imaginer une pauvre petite dame âgée du nord de Winnipeg qui irait se mesurer aux Manitoba Warriors pour essayer d'obtenir une ordonnance de dédommagement? C'est là un exemple des dispositions ridicules qu'on trouve dans la législation. De telles dispositions paraissent très bien, mais elles sont absolument sans effet.

●(1235)

Il y a aussi de nouvelles dispositions en ce qui a trait aux peines maximales. Certaines sont de cinq ans, d'autres de dix ans, alors que d'autres prévoient l'emprisonnement à perpétuité. Nous avons insisté à maintes reprises sur le fait que, lorsque le Parlement demande aux tribunaux d'alourdir les peines, il est très clair que ceux-ci ne le font pas. Ils ne se conforment tout simplement pas à ces directives. Les tribunaux continuent d'imposer les peines qu'ils ont toujours imposées, au motif que l'objectif global du gouvernement n'est pas d'envoyer des gens en prison. Au lieu d'imposer les nouvelles peines prévues, les tribunaux vont se contenter de regarder les politiques générales énoncées dans le Code criminel, qui disent essentiellement qu'il faut éviter d'envoyer les criminels en prison.

Il existe un grand nombre de cas où la déjudiciarisation est une bonne chose mais nous savons que, dans ce genre de situations, ce n'est pas une bonne chose. Ces individus sont admissibles à la détention à domicile ou peuvent bénéficier d'ordonnances de sursis, comme on les appelle dans le Code criminel.

Nous pourrions comparer les peines imposées au Canada et en Grande-Bretagne, lorsque des individus sont reconnus coupables d'une infraction. Les députés devraient lire l'ouvrage de Victor Malarek relativement aux peines imposées en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Le problème, c'est qu'au Canada il n'y a tout simplement pas de peines d'emprisonnement obligatoires lorsque des individus sont reconnus coupables. Le gouvernement d'en face aime dire qu'il n'y a pas de preuves que l'imposition de peines minimales obligatoires donne de bons résultats.

Je me permets d'aborder brièvement la question de la culture de la marijuana. J'ai passé beaucoup de temps cet été dans les basses terres continentales de la Colombie-Britannique où on estime à 8 000 le nombre de plantations de marijuana. Avant-hier, je me suis trouvé dans une rue comptant 25 maisons où on a dénombré sept plantations de marijuana, y compris un laboratoire de méthamphétamine en cristaux et un de MDMA. On a recensé 8 000 plantations de marijuana dans cette région. Pourtant, le gouvernement soutient que les peines exécutoires sont inefficaces.

Au Canada, les tribunaux sont saisis de centaines de causes qui se soldent par l'imposition de contraventions de quelques milliers de dollars pour des plantations rapportant des millions de dollars. En revanche, aux États-Unis, les tribunaux ne sont saisis que de trois ou quatre poursuites de ce type à l'heure actuelle, car le problème des plantations de marijuana n'existe tout simplement pas aux États-Unis, du moins pas avec l'ampleur qu'on lui connaît au Canada.

Initiatives ministérielles

La différence tient au fait que la fabrication de métamphétamines ou de MDMA ou la participation à la culture de marijuana sont passibles de lourdes peines d'emprisonnement aux États-Unis. Les pompiers et les policiers qui font des descentes dans ce type d'endroits et qui sont exposés à des produits toxiques sont protégés, et le voisinage qui subit la présence de ces endroits sordides est protégé également. Pourtant, le gouvernement soutient toujours que les peines minimales obligatoires sont inefficaces.

Nous savons parfaitement que la politique gouvernementale qui laisse ces criminels endurecés injecter du poison dans les veines de nos enfants est inefficace. Ces criminels qui empoisonnent nos enfants sont détenus à domicile. Le gouvernement soutient que cette méthode est efficace, mais je ne suis pas du même avis. Le gouvernement libéral tue nos enfants et cela semble ne pas leur causer aucun souci.

Ce projet de loi n'est qu'un voeu pieux pour ce qui est de mettre fin à l'exploitation des femmes et des enfants, peu importe leur pays d'origine. En tant que Canadien, je crois que nous avons l'obligation internationale d'aider les gens, peu importe d'où ils viennent.

Nous savons que les tribunaux ne prendront aucune mesure dissuasive tant que notre Code criminel ne prévoira pas de peines d'emprisonnement obligatoires.

J'aimerais aborder brièvement un autre point. Les personnes à qui ces activités rapportent de l'argent sont celles qui se voient imposer les peines les plus légères. On ne leur impose pas l'emprisonnement à perpétuité. Ce sont les gros bonnets qui attendent tranquillement dans les officines et qui sont protégés par différents niveaux d'activités criminelles. Alors qu'ils encaissent les profits et tirent les ficelles, ils se voient imposer les peines les plus légères.

• (1240)

Comment le gouvernement peut-il penser qu'il suffit de capturer ceux qui se livrent à ces abus dans la rue, tout en laissant les criminels qui profitent de la situation s'en tirer avec des peines plus clémentes alors qu'il est si difficile de mettre la main au collet de ces gens-là en premier lieu?

Faisons-nous une bonne chose au Parlement aujourd'hui? Oui, tout à fait. C'est un bon projet de loi, mais il y a quelques mesures fondamentales que nous pourrions prendre pour que cette mesure législative devienne vraiment efficace et qu'elle fasse une différence.

Premièrement, nous devrions imposer des peines d'emprisonnement obligatoires à ceux qui enlèvent et exploitent de la sorte des femmes et des enfants. Ces individus doivent être incarcérés. Il ne suffit pas de dire que nous allons laisser aux tribunaux le soin d'en décider. Cela ne suffit pas. Le Parlement doit s'affirmer et donner des instructions à cet égard.

J'ai déjà mentionné les autres points. Nous devons apporter des correctifs au registre des délinquants sexuels, en éliminer les failles et veiller en fait à protéger ceux qui ont été reconnus coupables d'avoir maltraité des enfants et des femmes.

Enfin, nous devons revoir la loi sur l'identification génétique, que nous avons déjà améliorée afin de mieux protéger les Canadiens. La session dernière, les libéraux voulaient faire grâce aux violeurs de leur premier viol ou de leur premier meurtre. Nous ne sommes pas d'accord. Les gens devraient être inscrits au registre des empreintes génétiques dès leur premier meurtre ou leur première agression sexuelle. C'est grâce à l'opposition officielle que cela ne s'est pas fait, parce qu'elle a insisté pour que toute personne ayant été trouvée coupable de meurtre figure dans la base de données génétiques.

Il n'est pas suffisant de dire simplement qu'ils doivent aussi avoir été reconnus coupables d'une agression sexuelle ou, s'ils ont été reconnus coupables d'une agression sexuelle, qu'ils doivent aussi avoir été reconnus coupables de meurtre. Ce n'est pas suffisant. Quiconque est reconnu coupable d'un acte criminel au Canada devrait figurer dans la base de données génétiques pour que la police dispose des armes nécessaires pour veiller à ce que les criminels dangereux soient en prison.

Malgré toutes ses belles paroles, le gouvernement refuse d'agir et se contente de présenter des projets de loi qui, selon lui, envoient un message percutant. Mais à qui ce message est-il envoyé? Sûrement pas aux tribunaux, qui imposent des peines insuffisantes. Sûrement pas aux criminels, qui payent quelques milliers de dollars d'amende qu'ils considèrent comme un permis pour reprendre leurs activités, ce qu'ils font avant même que la police ait fini sa paperasse.

À qui le message percutant est-il envoyé? Aux gens dans nos communautés qui sont terrifiés par le crime? Sûrement pas. Le seul message qu'ils entendent, c'est qu'ils ont peur de marcher dans la rue la nuit. Voilà le message que le gouvernement envoie aux Canadiens qui habitent dans les grandes villes, les villages et les zones rurales.

L'opposition est prête à défendre les Canadiens et à protéger leurs droits ainsi que ceux des victimes plutôt que ceux des criminels que le gouvernement semble toujours vouloir protéger.

• (1245)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, mes commentaires et ma question seront un peu en marge du projet de loi. Je m'en excuse, c'est que tout le discours du député était en marge du projet de loi et mes commentaires doivent porter sur ce dont il a parlé.

Quant aux haut placés qui s'en tirent à bon compte, notre projet de loi sur les produits de la criminalité vise à ce que cela n'arrive pas. L'affirmation du député selon laquelle, au Canada, on voudrait accorder aux violeurs un viol impuni était tellement scandaleuse que j'ai peine à prendre son discours au sérieux.

En ce qui a trait aux peines obligatoires, qui constituent un bon sujet de discussion, dans certains cas, il a été prouvé qu'elles ne contribuent ni à la réadaptation ni à la protection. Dans certaines situations, il nous faut de la souplesse. Je vais parler de peines plus lourdes plus tard, parce que je suis quelque peu d'accord avec le député.

Il est ridicule de laisser sous-entendre que les tribunaux n'envoient pas certaines personnes en prison pour des infractions graves à cause d'une politique gouvernementale. Dans notre système, les tribunaux sont indépendants du gouvernement. Je suis sûr que les juges ne suivent pas de telles directives, qui n'existent pas.

Le député s'est plaint à propos de la culture de marijuana. Notre projet de loi prévoit des peines plus sévères auxquelles l'opposition sera favorable, espérons-le. Je suis d'accord avec le député au sujet des produits chimiques dangereux. Je me réjouis que nous ayons pris des mesures dans le dossier des cristaux de méthamphétamine. J'ai promis à nos pompiers que nous ferions tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que ces produits ne les mettent en danger.

Initiatives ministérielles

Je suis défavorable à des peines obligatoires dans chaque cas, mais j'aimerais avoir d'autres suggestions sur la façon d'amener les tribunaux à imposer des peines plus lourdes. Les peines imposées pour des crimes violents contre des femmes, même quand il y a perte de vie, peuvent sembler légères.

Comme chacun le sait, cet après-midi, de 16 h 30 à 18 heures, dans la salle 340S, il y aura une réception avec les familles des agents de la paix qui ont été tués en Alberta. J'espère que tous les députés qui écoutent y seront.

Y a-t-il des situations où des peines plus sévères seraient utiles? J'aimerais que le député se prononce sur d'autres méthodes pour faire en sorte que les peines soient appropriées dans les cas où elles méritent de l'être compte tenu du fait que les tribunaux ont besoin de souplesse pour différentes situations, du nombre d'infractions, du motif de l'infraction, et ainsi de suite.

M. Vic Toews: Madame la Présidente, lorsque je faisais partie du gouvernement de ma province, nous avons fait appel d'un certain nombre de cas où des gens qui avaient causé la mort de particuliers au volant de véhicules à moteur ou autrement ont fait l'objet de condamnations avec sursis. La Cour suprême du Canada a clairement déclaré que la directive venait du Parlement. Cette directive a résulté de la loi votée en 1996 par les libéraux accordant des condamnations avec sursis dans le cas non seulement d'infractions non assorties de violence, mais aussi d'infractions avec violence.

Il s'agissait d'une directive en matière de politique donnée par le gouvernement libéral afin d'indiquer aux tribunaux qu'ils devaient cesser d'envoyer les gens en prison. Certes, les tribunaux sont indépendants, mais ils fonctionnent d'après les orientations stratégiques que le Parlement leur donne. Cette directive stratégique que le gouvernement a donnée aux tribunaux consiste à ce que même les auteurs de crimes de violence puissent sortir de prison.

Lorsque nous traitons la question de la métamphétamine, et j'appuie le déplacement de l'annexe 3 à l'annexe 1, d'un maximum de dix ans à l'emprisonnement à vie, il faut faire remarquer qu'il existe toujours des possibilités de condamnations avec sursis. Les trafiquants de métamphétamine qui travaillent en laboratoire, incendient des maisons et provoquent des explosions dans des zones urbaines, ce qui est dangereux pour les enfants, les femmes, les hommes et la circulation, obtiennent encore des condamnations avec sursis, car le gouvernement a donné pour consigne qu'on accorde des condamnations avec sursis, des peines d'assignation à résidence.

Si les libéraux veulent un conseil sur la façon de mettre un terme à cela, ce serait d'abolir les peines d'emprisonnement avec sursis. Ces dernières ne sont pas nécessaires puisque notre Code criminel prévoit déjà des condamnations avec sursis. Dans les cas où les gens n'ont pas besoin d'être incarcérés pour une raison ou une autre, il est possible de recourir à ces dispositions existantes du Code criminel, et cela a toujours été le cas.

Les peines d'emprisonnement avec sursis ne sont qu'un moyen accéléré de faire sortir les gens de prison le plus rapidement possible en donnant l'illusion que ces personnes purgent en fait leur peine en milieu carcéral. Les tribunaux disent qu'ils ne peuvent plus faire la distinction entre les personnes qui sont effectivement incarcérées et celles qui sont en détention à domicile après avoir bénéficié d'une peine d'emprisonnement avec sursis. Du point de vue juridique, c'est exactement la même chose. En tant que parlementaires, nous commettons une fraude aux dépens des Canadiens en permettant ce genre de chose.

La première mesure que doit prendre le gouvernement consiste donc à éliminer les peines d'emprisonnement avec sursis. La deuxième mesure est d'imposer des peines d'emprisonnement minimales aux trafiquants de drogue et aux bandits armés pour s'assurer qu'ils restent derrière les barreaux.

Je suis en faveur de la réadaptation. J'appuie les entreprises qui créent des emplois. J'appuie toutes sortes de programmes éducatifs et autres. J'appuie toutes ces mesures, mais les enfants ne peuvent pas aller à l'école et les entreprises ne peuvent pas prospérer lorsque les bandits armés et les trafiquants de drogue sont en liberté.

Je viens de rencontrer, la semaine dernière, les gens d'affaires de Whalley, dans la circonscription de Surrey-Nord. On se croirait à Los Angeles en voyant tous ces immeubles abandonnés et ces barbelés. Impossible de faire des affaires; les gens ont peur.

Il y a des solutions, et c'est de se débarrasser des peines d'emprisonnement avec sursis et de mettre les trafiquants de drogue et les bandits armés derrière les barreaux.

• (1250)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Madame la Présidente, on dirait vraiment que le Canada serait un endroit beaucoup plus sûr si les politiques des conservateurs étaient appliquées.

En juillet, Karla Homolka a été libérée de prison après avoir purgé une peine de seulement 12 ans pour trois meurtres et une agression sexuelle. Quel effet la peine minimale obligatoire préconisée par les conservateurs aurait-elle eu sur sa durée d'incarcération?

En ce qui concerne le registre des délinquants sexuels et la banque de données génétiques, le député pourrait-il comparer la somme d'argent qui leur a été consacrée par rapport à la somme gaspillée pour le registre des armes d'épaule?

M. Vic Toews: Madame la Présidente, premièrement, en ce qui concerne le cas de Karla Homolka, les libéraux ne voulaient pas qu'une personne ayant été condamnée pour un crime grave dans le passé soit inscrite dans la banque de données génétiques. C'est grâce au travail de l'opposition officielle dans ce dossier que les empreintes génétiques de cette personne doivent maintenant figurer dans la banque.

Je ne peux pas faire de commentaire sur cette peine en particulier, mais ce que je peux dire, c'est que la loi devrait empêcher une personne d'être remise directement en liberté après avoir purgé une peine complète. Nous libérons une personne qui a purgé une peine complète et qui n'a fait aucun effort de réadaptation, et nous la remettons tout simplement en liberté totale. Il y a bien quelques petites mesures préventives qui peuvent être appliquées, comme les engagements à ne pas troubler l'ordre public, mais ce ne sont pas des mesures efficaces, comme les médias l'ont démontré au cours de l'été.

Selon moi, ce qui devrait arriver dans le cas de ces délinquants violents, c'est qu'au moment de la détermination de la peine, on devrait ajouter une période obligatoire de libération conditionnelle à la période d'incarcération. Si le délinquant ne fait pas de réadaptation pendant sa période d'incarcération, il y aurait au moins la possibilité de le surveiller après sa remise en liberté.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne le registre des armes d'épaule, dans les rues du centre-ville de Toronto, plus de 40 personnes ont été tuées avec des armes de poing. Essentiellement, le gouvernement jette la faute sur les Américains. Ces armes à feu viennent peut-être des États-Unis, mais nous avons l'obligation de protéger nos citoyens une fois qu'elles se trouvent au Canada. Nous devons faire quelque chose. Les 2 milliards de dollars engloutis dans le registre des armes d'épaule n'ont rien fait pour prévenir la violence avec ce genre d'arme, pas plus qu'avec des armes de poing. Les personnes qui utilisent et transportent des armes de poing illégalement doivent faire l'objet de peines minimales obligatoires d'emprisonnement.

Malgré ses beaux discours et l'argent qu'il a dépensé pour le registre des armes d'épaule, le gouvernement refuse tout simplement d'emprisonner les malfaiteurs armés. Il préfère qu'on les détienne à domicile et qu'on les renvoie dans la rue.

●(1255)

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole concernant le projet de loi C-49. J'ai vu que le débat a un peu dérapé au cours des dernières minutes. J'aimerais le ramener sur le sujet dont on doit s'occuper. En effet, c'est un sujet important, grave, sur lequel la Chambre des communes doit se pencher et agir le plus rapidement possible, car cela touche les personnes les plus vulnérables de notre société.

Cet enjeu extrêmement important refait surface sporadiquement dans les médias. Malheureusement, probablement en raison de sa complexité, il ne semble pas retenir l'attention suffisamment longtemps pour que, jusqu'à maintenant, on s'y attaque de façon efficace. Je m'efforce.

On sait qu'il existe des réseaux organisés liés aux grandes organisations criminelles, qui tirent profit de la détresse de certaines personnes qui, très majoritairement, sont des jeunes femmes, mais aussi des enfants. Ces personnes vulnérables sont prêtes bien souvent à n'importe quoi pour fuir un environnement de misère.

Les causes de cette situation peuvent varier d'une personne à l'autre. Néanmoins, il existe un dénominateur commun que l'on pourrait associer à la misère, à la pauvreté et à la clandestinité. L'idée préconçue que l'on a de la traite des personnes est, plus souvent qu'autrement, associée à ce que l'on désignait jadis, de façon un peu inappropriée à mon avis, comme étant la traite des blanches.

Comme je le mentionnais il y a quelques instants, certaines personnes, trop souvent des femmes, seront recrutées pour venir travailler ici, dans l'espoir d'un avenir meilleur, sans se douter du véritable enfer qui les attendra.

Prenons un exemple très connu; des jeunes femmes issues des anciennes républiques soviétiques sont approchées par de fausses agences de casting ou de mode pour embrasser ce qui leur est présenté comme étant une lucrative carrière de mannequin. Ou encore, elles sont approchées par d'autres agences disant les recruter pour travailler au pair, c'est-à-dire pour s'occuper d'enfants de familles canadiennes occidentales. Ces personnes tombent sous le joug d'organisations criminelles qui leur retirent leur passeport, qui ont des réseaux bien ficelés et qui les forceront à devenir danseuses nues, par exemple, ou encore à se livrer à la prostitution.

Certains cas sont encore plus troublants. Bien qu'on ne puisse se permettre de quantifier ou de qualifier la misère des personnes, il importe de savoir que certaines de ces victimes deviennent des esclaves sexuelles, au XXI^e siècle. Elles subissent des sévices

inimaginables et font l'objet de menaces constantes, tant vis-à-vis de leur propre personne, que vis-à-vis des êtres qui leur sont chers, dans les pays d'où elles viennent, soit leurs enfants, leurs frères, leurs soeurs ou leurs parents. Ces personnes vivent sous la menace constante non seulement que quelque chose peut leur arriver à elles, mais aussi aux êtres chers qui leur sont proches.

La problématique de la traite des personnes est très large et c'est à dessein que je m'attarde plus spécifiquement à cet aspect lugubre, car il est à la fois plus sournois et plus présent autour de nous, sans que nous le sachions vraiment. J'aurais pu tout aussi bien aborder la question des personnes réfugiées, souvent clandestinement, qui sont exploitées par des entreprises peu scrupuleuses en matière de droits de base des travailleurs, ou par des individus qui les réduisent, encore une fois, à un statut d'esclaves en les employant comme domestiques.

Ces situations existent et bouleversent, mais rien, jusqu'à présent, ne semble être fait pour les dénoncer.

C'est dans cette optique que nous avons étudié et abordé le projet de loi C-49 et c'est la raison pour laquelle le Bloc québécois y sera favorable.

●(1300)

J'ouvrirai ici une petite parenthèse. Jusqu'à tout récemment, nous, les députés, passions beaucoup de temps dans nos circonscriptions respectives. On me demandait sur quels projets de loi nous travaillerions à notre retour en Chambre. Lorsque je soulevais celui sur la traite des personnes, la réaction presque automatique des gens était de penser que cette loi existait déjà, que cette pratique était interdite et que ce fléau était combattu. Quand je leur répondais que ce n'était pas le cas et que c'était ce sur quoi nous allions nous pencher, les gens s'en trouvaient très surpris.

Nous considérons que le projet de loi C-49 fournira de meilleurs outils légaux aux policiers et bien sûr aux procureurs pour combattre le fléau de la traite des personnes, notamment au chapitre de l'exploitation sexuelle et du travail forcé.

Les statistiques officielles démontrent qu'il existe au Canada environ 800 cas répertoriés — le mot « répertorié » est important — de victimes de la traite des personnes. On s'en doute bien, comme dans toute chose comparable, ces statistiques émergent probablement comme la simple pointe de l'iceberg.

En effet, le milieu même dans lequel évoluent ces personnes n'est pas particulièrement propice, on en conviendra, à la délation ou à la poursuite efficace des ressources pouvant venir en aide à ces victimes.

Nous appuierons ainsi le projet de loi C-49 essentiellement parce qu'il crée de nouvelles infractions en vue de prévenir et de dénoncer spécifiquement la traite des personnes et de tenir responsables les auteurs de ces crimes.

On définit, au point de vue légal, la traite des personnes comme étant le recrutement, le transport ou l'hébergement de personnes à des fins d'exploitation. Bien que le projet de loi ne le mentionne pas explicitement, cette infraction s'adresse tout particulièrement à l'exploitation dans l'industrie du sexe ou pour le travail forcé.

Ainsi, on interdira légalement le fait de se livrer à la traite des personnes, la génération, au sens large, de profits liés à cette activité et la falsification, destruction ou altération de documents d'identité dans le but de faciliter la commission de ces actes criminels.

Le projet de loi C-49 prévoit aussi l'incarcération allant jusqu'à perpétuité d'un individu reconnu coupable de traite de personnes. Cette peine maximale, dans le système canadien, s'appliquerait aux individus qui, étant impliqués dans la traite humaine, participeraient à des enlèvements, à des voies de faits graves, à des agressions sexuelles ou à la mort d'une victime, ou encore qui seraient complices de ces actes.

Les personnes qui tirent un avantage financier du travail forcé imposé aux victimes de la traite s'exposeraient, quant à elles, à une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. Les individus reconnus coupables de possession de documents d'identité ou de voyage, par exemple un passeport appartenant à une victime, deviendront passibles de cinq ans d'emprisonnement.

Considéré dans son ensemble, le projet de loi devrait s'avérer efficace pour contrer un fléau grandissant et aux conséquences sociales, individuelles et personnelles atroces.

Toutefois, un bémol s'impose en raison de la relative simplicité de la mesure législative proposée. Comme je le mentionnais en introduction, il est à se demander pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps pour aborder de front cette question. Le projet de loi ne compte que huit articles. C'est court, c'est précis, mais c'est trop tardif.

Pour remédier à la situation invivable dans laquelle évoluent des milliers de personnes, le Bloc fera tout en son pouvoir pour faire progresser avec célérité ce projet de loi, tant à la Chambre qu'en comité parlementaire. Nous sommes par ailleurs, selon notre habitude, ouverts à des améliorations qui pourraient nous être suggérées par les témoins qui viendront devant le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Je le répète : le projet de loi est simple et s'attaque au cœur du problème.

On y définit clairement la notion d'exploitation, selon le cadre de la traite des personnes. Se rendra ainsi coupable d'exploitation quiconque oblige une personne à travailler ou à fournir des services, très souvent de nature sexuelle, en adoptant un comportement qui amène la victime à craindre pour sa sécurité ou pour celle d'un proche si elle ne se soumet pas aux exigences formulées. On pourrait en effet difficilement être plus précis.

Imaginez un instant la tension et la menace qui amènent une personne à ne pas dénoncer un agresseur ou un proxénète et vous aurez le portrait assez juste de la situation que l'on tente ici d'éradiquer. Ajoutez à cela le climat de clandestinité et les ramifications internationales de la problématique, et l'ensemble devient assez complet.

Le projet de loi C-49, une fois entré en vigueur, permettra de combattre avec des outils modernes l'esclavage qui, malheureusement, s'est lui aussi adapté à la réalité de la mondialisation.

● (1305)

Comme je le mentionnais en introduction, la prostitution est un point central des activités des groupes criminels organisés et, à ce titre, le recrutement de main-d'œuvre étrangère est facilité par la réalité misérable de personnes dupées sur la nature du travail auquel il ou elles aspirent.

Dans un rapport de 2000 de l'Organisation des Nations Unies portant précisément sur la traite des femmes, le Canada figurait en évidence sur la liste des 30 pays de destination « par excellence » pour le commerce de la traite des personnes. Il y a là quelque chose

Initiatives ministérielles

de moins glorieux — on en conviendra — , pour « le plus meilleur pays au monde ».

On souligne dans ce rapport que les victimes de la traite ne dénoncent pas leurs employeurs entre autres, parce qu'une fois repérées par les autorités, ces personnes ne sont pas autorisées à demeurer dans le pays d'adoption pour y trouver protection ou demander réparation.

Pour sa part, l'Organisation internationale du travail, dans un document publié cette année, a estimé qu'un minimum de 2,45 millions de personnes dans le monde sont maintenues dans des situations de travail forcé, quel qu'il soit.

La problématique que nous abordons aujourd'hui à la Chambre ne se limite pas, bien sûr, à l'exploitation sexuelle des victimes de la traite des personnes. Il importe de le rappeler, bien que cet aspect soit plus facile à concevoir. Cependant, il existe aussi des situations de travail forcé comportant une menace physique ou psychologique de la part d'individus oeuvrant dans les domaines de la construction, de l'hôtellerie, des transports ou de l'agriculture, par exemple.

L'exploitation de l'humain par l'humain est présente partout, à différents niveaux, et l'Organisation internationale du travail a estimé que les revenus étaient de l'ordre de 32 milliards de dollars américains annuellement. Cette somme est donc générée annuellement par des personnes exploitées de telle façon.

D'autres États ont mis plus d'empressement que le Canada à agir, et c'est tout à leur honneur.

En 2000, les États-Unis ont adopté le Trafficking Victims Protection Act qui a créé de nouvelles infractions en plus de punir plus sévèrement les crimes qui avaient déjà été identifiés par le Code criminel. Les victimes qui collaborent avec les autorités américaines pour faire avancer des enquêtes sur les réseaux de trafiquants et de travail forcé seront protégées contre la déportation. Le Royaume-Uni, la France, la Russie et le Japon ont aussi récemment modifié leurs lois pour inclure des dispositions sur la traite des personnes.

Finalement, l'adoption du projet de loi C-49, dont la Chambre est actuellement saisie, permettra un pas de plus vers un monde meilleur et le Bloc québécois y contribuera efficacement.

En terminant, je m'engage, au nom de mon parti, à faire en sorte que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible pour donner aux policiers, aux procureurs et aux forces de l'ordre tous les meilleurs outils pour lutter au plus tôt contre ce fléau, contre cet esclavage du XXI^e siècle. J'en appelle solennellement à tous mes collègues de toutes les formations politiques. Je leur demande de collaborer avec nous pour faire adopter rapidement ce projet de loi, pour donner ces outils afin de protéger ces personnes, ces femmes et ces enfants si vulnérables et qui ont tant besoin de notre aide et de notre soutien.

● (1310)

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de son intervention à l'appui du projet de loi C-49.

Le présent débat porte en grande partie sur la question de la détermination de la peine. Le projet de loi semble rallier des appuis, mais on remet en question la détermination de la peine et la capacité de mettre la loi en application. Je me demande si la Chambre devrait tenir un débat exploratoire sur des questions comme par exemple les condamnations avec sursis, les peines minimales obligatoires et la détention à domicile.

Initiatives ministérielles

Je suis certain que le député peut émettre un point de vue parce qu'il siège au Comité de la justice.

Ma question concerne les ressources provinciales disponibles pour faire le travail. On peut faire adopter des lois pour modifier le Code criminel, mais cela ne règle pas les questions liées à la mise en application et aux ressources, à la disponibilité des fonds et du personnel pour faire le travail ou aux ressources pénitencières. Aux États-Unis, la construction d'établissements pénitenciers est le secteur qui connaît la croissance la plus rapide. L'industrie des prisons est en expansion rapide. Le député en convient.

Je me demande si une partie du problème entourant cette mesure législative n'est pas l'incapacité des tribunaux de veiller à l'incarcération des individus qui commettent des crimes répugnants, notamment liés à la pornographie juvénile, ou, dans le contexte du projet de loi, à l'exploitation des pauvres.

[Français]

M. Richard Marceau: Madame la Présidente, j'inviterais le député qui m'a posé la question à parler à son ministre des Finances et au premier ministre. Bien entendu, les provinces ont des problèmes de fonds et ont de la difficulté à boucler leur budget. En effet, il existe dans ce pays un déséquilibre fiscal qui fait en sorte qu'Ottawa a beaucoup plus de moyens que de besoins et que les provinces ont beaucoup plus de besoins que de moyens. Cela illustre concrètement ce qu'une province pourrait faire, si elle le décidait, avec de l'argent qui devrait nécessairement être le sien.

À mon collègue avec qui j'ai déjà eu de fascinantes discussions il y a quelques années, à bord d'un avion survolant l'Atlantique nord, je réponds simplement qu'il dise à son parti de régler le problème du déséquilibre fiscal. Ce sera alors une façon d'aider ces provinces qui, malheureusement, n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour faire tout ce qu'elles veulent faire. En effet, elles ont des besoins criants en matière de santé et d'éducation. Bien entendu, elle doivent établir une liste de leurs priorités, et leurs besoins ne peuvent être nécessairement comblés. Je lance donc un appel à ce collègue.

Son collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, lui non plus, ne veut absolument rien entendre. Il ne veut même pas reconnaître le problème du déséquilibre fiscal. Pourtant, l'ensemble des provinces comme l'ensemble des partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale le reconnaissent. Il n'y a que ce gouvernement qui fait l'autruche, qui se rentre la tête dans le sable et qui ne veut pas reconnaître ce problème fondamental et actuel de la société canadienne et de l'État canadien.

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Madame la Présidente, d'abord, je veux féliciter mon collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles pour la qualité de son intervention. Je désire ajouter en cette Chambre qu'il est toujours de judicieux conseil pour notre parti, notamment en ce qui concerne la justice.

À juste titre, mon collègue a mentionné l'importance d'avoir une loi concernant la traite des personnes. Ses concitoyens, comme ceux de ma circonscription, s'étonnent que nous n'ayons pas déjà une loi à cet égard.

J'interviens pour lui demander si, lors de la recherche ou des échanges intervenus au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, on n'a pas aussi examiné d'autres aspects des politiques canadiennes relativement au fait qu'on puisse nous-mêmes favoriser la traite des personnes.

Au printemps, il y a eu tout un débat entourant la question de l'absence de main-d'oeuvre qualifiée dans certains domaines,

notamment les danseuses nues. À notre grand étonnement ici, à la Chambre des communes, on a appris qu'on importait des danseuses dans les bars, parce qu'on manquait de ce type de main-d'oeuvre, tout en faisant le constat qu'on les livrait probablement, en bonne partie, au crime organisé.

Je veux demander à mon collègue s'il y a une réflexion à ce sujet. De plus, ne serait-il pas pertinent, lors de ce débat, de lancer une invitation, notamment aux personnes responsables du dossier de la justice et de celui de la main-d'oeuvre, pour examiner cet aspect?

• (1315)

M. Richard Marceau: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Chambly—Borduas de sa question.

Bien entendu, un problème aussi important mérite d'être mis en contexte et étudié plus à fond. Je peux l'assurer que nous le ferons. Je dois aussi souligner le travail de ma collègue, porte-parole du Bloc québécois en matière d'immigration. Elle s'est penchée sur cet aspect. Étant elle-même une femme, elle est très sensible aux différents problèmes que peuvent vivre les gens qui veulent venir dans ce pays, de même qu'aux abus qui peuvent être commis compte tenu du système actuel. Entre autres, quelquefois, ce système peut laisser entrer des femmes qui pourraient ultérieurement être exploitées. Pour en avoir parlé avec elle, je la sais très sensible à cela, et je le suis également.

Mon collègue de Chambly—Borduas fait un travail extraordinaire en cette Chambre. J'ai eu l'occasion de le voir dans ma circonscription cet été. Il a rencontré des gens, des travailleurs de la chaussure qui ont été excessivement satisfaits de l'échange qu'ils ont eu avec lui. Je tiens d'ailleurs à le remercier publiquement. Je peux donc l'assurer que nous travaillerons très fort pour faire en sorte que tous les moyens qui peuvent être trouvés pour lutter contre cet esclavage du XXI^e siècle seront mis en oeuvre pour en arriver à arrêter le mieux possible ce fléau.

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de son discours éloquent en faveur de ce projet de loi d'initiative ministérielle. J'ai particulièrement apprécié le degré de recherche et les références aux organisations internationales.

Cependant, je dois exprimer mon désaccord sur l'idée du déséquilibre fiscal. Le député sait bien que sa province dispose des mêmes capacités de prélèvement d'impôt et de contrôle des dépenses. Elle peut augmenter l'impôt sur le revenu, la taxe sur les ventes, et ainsi de suite.

La loyale opposition de Sa Majesté a laissé entendre que l'une des faiblesses de ce projet de loi est l'absence de peines minimales obligatoires. Elle a également proposé d'éliminer de manière générale les condamnations avec sursis. Une des raisons invoquées est l'existence des sursis de peines. Je ne sais pas la différence entre une personne qui est libre parce qu'elle bénéficie d'une sursis de peine et une autre qui est libre parce qu'elle bénéficie d'une condamnation avec sursis. Je ne vois pas en quoi un cas est meilleur que l'autre.

Le député convient-il qu'il y a certaines infractions, au Canada, pour lesquelles une condamnation avec sursis est appropriée et peut être utile pour protéger le public et favoriser la réadaptation?

Initiatives ministérielles

Ma deuxième question, je l'ai déjà posée aux députés d'en face lorsqu'il était question des peines. Le député croit-il qu'il y a une façon de rendre les peines plus sévères? Croit-il qu'il est nécessaire de le faire dans certains cas d'agression sexuelle grave ou d'autres agressions contre des femmes dont la vie peut avoir été complètement détruite? Certaines peines semblent indûment légères.

[Français]

M. Richard Marceau: Madame la Présidente, j'ai une minute pour vous parler d'un sujet qui est évidemment très vaste.

Je dirai simplement que nous ne sommes pas allergiques au principe même de peine minimale. D'ailleurs, j'ai fait insérer et adopter des motions à cet égard avec l'aide d'autres députés au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, en ce qui a trait à la pornographie infantile et la protection des personnes vulnérables.

Toutefois, je ne crois pas que cela doit être un principe directeur de notre code criminel. En effet, dans la plupart des cas, la preuve n'a pas été faite que les peines minimales fonctionnent.

Il y a quelques heures, j'ai eu une discussion avec mon collègue de Marc-Aurèle Fortin, éminent juriste, grand avocat de la défense et ancien ministre de la Justice du Québec. Ce ministre a d'ailleurs laissé un souvenir très positif de son passage au gouvernement du Québec. Je dis donc que je ne suis pas allergique à cela. Il faut bien cibler les cas où les peines minimales obligatoires sont insérées dans le code criminel.

• (1320)

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NDP): Madame la Présidente, le projet de loi C-49 découle d'une situation que personne, je suppose, ne veut vraiment accepter.

Je crois toujours avoir un point de vue optimiste de l'humanité et du progrès dans le monde. Par exemple, je souligne toujours que nous avons vaincu l'esclavage, qui a été institutionnalisé par un certain nombre de gouvernements depuis des temps immémoriaux. Nous avons vaincu cette forme d'exploitation. Nous avons progressé. Nous avons interdit l'esclavage partout dans le monde. Hélas, le trafic des personnes nous montre que nous n'avons pas tout à fait réussi. Il y a encore quelques endroits dans le monde où des gens, des criminels surtout, pratiquent une activité que l'on peut qualifier d'esclavage. Il n'y a pas d'autre façon de voir les choses.

Quand j'ai lu le projet de loi C-49, je me suis demandé si nous avions vraiment besoin d'une telle mesure. Il y a dans le Code criminel des dispositions qui concernent l'enlèvement, la prise d'otages, les agressions et d'autres crimes violents graves perpétrés contre des gens. Quand on pense à l'étendue du problème, force est de conclure que ce projet de loi est nécessaire.

Je ne puis m'empêcher de relier cette question à ma circonscription. Il y a un important passage frontalier au niveau de Windsor, Tecumseh et du comté d'Essex. Depuis cinq à sept ans, il y a eu une série d'incidents de traite de personnes.

Nous entendons souvent parler de jeunes femmes, et parfois de jeunes hommes, mais ce sont presque toujours des jeunes femmes, qui sont enlevés et vendus comme prostitués. D'autres sont vendus comme main-d'oeuvre bon marché dans l'industrie du vêtement, dans l'industrie agricole, aux États-Unis. Certains sont même vendus comme quasi esclaves dans l'industrie des services, dans les restaurants et les hôtels. Ces gens-là travaillent à de très bas salaires dans des conditions souvent horribles. Ils le font parce qu'ils

craignent pour leur propre vie et celle des membres de leur famille dans leur pays d'origine. Nous avons vu des cas semblables.

Il y a eu des tragédies à Windsor à cause de ce genre de crime. Il y a un tunnel ferroviaire entre Windsor et Detroit. Depuis cinq ou sept ans, je pense que trois personnes y sont mortes durant des opérations de trafic de personnes. Nous pensons qu'une de ces trois personnes était un passeur de clandestins et que les deux autres étaient des victimes.

En voyant la nationalité des victimes qui ont déjà été arrêtées, nous avons pu nous rendre compte que ces gens viennent de partout au monde, et en particulier de l'Asie, de la Chine, du Vietnam et de l'Inde.

Comme l'a souligné plus tôt un député du Bloc québécois, un grand nombre de ces gens, particulièrement des jeunes femmes, viennent de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe de l'Est. Certains viennent du Moyen-Orient et, fait intéressant, plusieurs viennent de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Ils viennent généralement d'abord au Canada par bateau, puis on les fait ensuite entrer clandestinement aux États-Unis où on les fait travailler plus ou moins comme des esclaves.

Le problème semble assez évident. Nous avons entendu le secrétaire parlementaire estimer le nombre de clandestins à 700 000 personnes par année. Certains ont même parlé de quelques millions de personnes. C'est là le problème. Le Canada est l'un des pays visés par ce commerce, en grande partie comme voie de transit vers les États-Unis. Nous devons faire quelque chose.

• (1325)

Pour ce qui est du projet de loi, nous devons nous demander s'il aborde adéquatement le principe de la création d'une nouvelle infraction criminelle. Il est logique de considérer le trafic des personnes comme un crime en soi. Il serait beaucoup plus facile pour les procureurs et pour les policiers d'obtenir des condamnations pour ces crimes si les accusations étaient ciblées.

De même, il est logique de prévoir dans notre Code criminel une infraction supplémentaire punissant la réception d'un avantage matériel. C'est souvent très difficile à établir. On peut en tenir compte au moment de la détermination de la peine, mais il est impossible, dans l'état actuel du Code criminel, de démontrer qu'un individu a fait le trafic des personnes et d'essayer de prouver par la suite qu'il s'agit là d'un crime distinct parce que cette personne en a tiré des avantages matériels. La création d'un chef d'accusation supplémentaire est donc logique.

Il arrive souvent que les victimes se voient retirer leurs passeports, titres de voyage, visas et autres documents d'identité, ce qui permet aux passeurs d'exercer un plus grand contrôle sur eux. En créant cette infraction précise, tel qu'il est proposé dans le projet de loi, nous reconnaitrions l'existence de ces agissements et en ferions une infraction criminelle grave, pour laquelle nous pourrions imposer des peines assez sévères.

Initiatives ministérielles

Je présume que je m'adresse non seulement aux autres membres du Comité de la justice qui passeront en revue ce projet de loi, mais aussi de façon plus précise à tous les Canadiens, lorsque je fais appel à la prudence. Le projet de loi comporte d'importantes limites quant à son utilisation. Pour bien comprendre, nous devons connaître la nature de ces crimes.

La vaste majorité de ces infractions sont commises par le crime organisé à l'échelle de la planète. En raison de la nature de la traite dans notre pays, une bonne partie de ces éléments criminels viennent d'ailleurs puisque les chefs de ces organisations criminelles ne sont pas ici au Canada, mais se trouvent, entre autres, dans l'ex-Union soviétique, au Vietnam ou en Chine. Les dirigeants du crime organisé ont tendance à se trouver dans le pays d'où viennent les victimes du crime. Une bonne partie de la traite ici est effectuée par des exécutants. Ce n'est pas le cas des gangs de motards qui font de la traite dans l'industrie du sexe. Nous savons que certains de ces dirigeants sont ici au Canada. Ce projet de loi, s'il est adopté, serait utile pour les coincer. Les députés et les Canadiens doivent toutefois comprendre que nous ne pourrions rien faire pour les dirigeants importants qui se trouvent ailleurs, que ce soit aux États-Unis, en Europe ou en Asie. Nous ne pourrions les arrêter avec ce projet de loi.

Sur le plan international, nous n'avons pas besoin d'adopter une position plus proactive sur la lutte contre le crime à sa source. Au moins depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons obtenu de bons résultats en collaborant avec l'Interpol pour combattre des crimes qui ont leur source en Europe. Nous n'avons pas eu autant de succès dans d'autres parties du monde. Nous devons y travailler.

Je ne crois pas qu'une mesure législative nous permette d'y arriver. Entre autres, en tant que parlementaires, nous aimons parfois croire que nous pouvons résoudre tous les problèmes. Les conservateurs ne le croient peut-être pas, mais je pense que nous autres, de temps en temps, pensons que nous pouvons régler tous les problèmes en adoptant des lois dans cette enceinte. Dans ce cas-ci, ce n'est absolument pas la solution. Selon moi, ce problème se réglera de lui-même, probablement, dans la plupart des cas, lorsque nous pourrions nous attaquer à la source du crime, dans le pays d'origine. Cela implique une coopération à l'échelle internationale avec les gouvernements du monde entier.

Cela touche également un autre point. Je veux soulever la question du terrorisme et de tous les efforts que nous avons déployés pour le combattre. Nous avons appris beaucoup sur la façon d'empêcher les incursions au Canada, comme les Américains l'ont appris aux États-Unis, à preuve nos idées, nos réflexions et les mécanismes d'application de la loi que nous avons mis au point pour contrer l'agent qui entre au Canada pour mener une opération clandestine ou le terroriste qui est déterminé à commettre un crime grave. Nous nous sommes beaucoup améliorés à ce chapitre.

● (1330)

On ne peut pas dire la même chose de la lutte contre la traite de personnes. Toutefois, nous avons appris. Nous pouvons nous servir de ces mêmes idées, principes et mécanismes pour lutter contre la traite de personnes, pour empêcher que cela se produise au Canada.

Pour cela, il faut collaborer avec les forces de police à l'échelle internationale. Les Nations Unies déploient beaucoup d'efforts à cet égard en ce moment. Nous devons exiger plus des pays qui ferment les yeux sur la traite de jeunes femmes de l'ancienne Union soviétique ou de jeunes travailleurs de la Chine, du Vietnam ou de l'Inde. Nous devons réagir face aux gouvernements, aux forces de police locales et aux organismes locaux d'application de la loi qui ferment les yeux. Nous devons leur dire que ce problème, qui émane

de leurs pays, nous est imposé et que nous sommes prêts à nous y attaquer, mais que nous ne devrions pas avoir à le régler, car il devrait l'être avant d'arriver ici. Notre ministère des Affaires étrangères et nos services de sécurité ont beaucoup à faire sur la scène internationale à ce chapitre.

Je veux faire valoir un dernier petit point relativement au projet de loi C-49. J'ai porté cette question à l'attention du secrétaire parlementaire. L'un des articles du projet de loi sera probablement redondant, s'il ne l'est pas déjà, car le projet de loi C-2 sur la protection des enfants, qui a été adopté par la Chambre et le Sénat et qui n'est pas encore en vigueur, en traite déjà. D'autres détails du projet de loi C-49 me préoccupent aussi.

Le NPD appuiera le projet de loi sous réserve de ces changements mineurs, reconnaissant que ce n'est pas une panacée. Il ne va pas régler la moitié des problèmes auxquels nous devons faire face au Canada en matière de traite de personnes. Le gouvernement doit faire plus à l'échelle internationale pour combattre efficacement le problème.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, au cours du débat on a souvent parlé de ce qui se passe outre-mer, dans les pays d'où viennent toutes ces personnes. Le projet de loi C-49 parle de la traite des personnes. Le député nous dit qu'il faut intervenir dans ces pays par le biais de la coopération internationale. Mais la traite des personnes existe aussi au Canada. Peut-être qu'il faudrait renommer le projet de loi et parler plutôt d'exploitation des personnes, d'exploitation des aînés, d'exploitation des enfants, d'exploitation des personnes vulnérables.

Je me demande si nous aurons quelque influence sur les mesures prises dans certains des pays où ce crime est le plus répandu. Le Canada ne peut pas intervenir dans ces pays sans avoir au préalable pris fermement position, défini ses valeurs, défini qui sont les Canadiens, dit ce qu'il pense de l'exploitation des personnes vulnérables, faibles ou pauvres. Voilà le genre de Canada que nous sommes. Voilà ce que nous devons dire. C'est ce que nous devons exprimer dans la loi. Je crains que l'expression « traite des personnes » n'évoque pas ce qu'elle devrait évoquer pour les Canadiens. Soyons clairs, il s'agit d'une mesure législative qui porte sur l'exploitation des personnes et sur ceux qui sont impliqués directement ou indirectement dans ce crime.

Je serais curieux d'entendre les commentaires du député sur la façon dont nous pourrions procéder pour faire savoir très clairement au reste du monde ce que nous pensons de l'exploitation des personnes.

● (1335)

M. Joe Comartin: Madame la Présidente, je ne crois qu'il y ait qui ce soit en cette Chambre ou quelque parti politique que ce soit au pays qui ne souscrive pas aux valeurs d'après lesquelles le trafic d'êtres humains est totalement répugnant. Le projet de loi va-t-il assez loin dans l'expression de ces valeurs? Je n'en suis pas sûr. Par ailleurs, je ne crois qu'il existe un Canadien qui soutiendrait qu'il existe un député à la Chambre et un Canadien qui ne trouvent pas cette conduite répugnante. Tous appuient unanimement cette valeur, si c'est ce que nous voulons dire à propos du Canada en cherchant à interdire ce trafic, qui nous pousse à nous attaquer à la racine même du problème et à vouloir l'extirper, de manière à ce que nous n'y soyons jamais confrontés.

Initiatives ministérielles

Je ne crois pas que le Canada puisse faire beaucoup plus à l'échelle nationale. Je m'inquiète beaucoup plus de l'insuffisance de notre action sur la scène internationale. Il nous faut jouer un rôle plus énergique.

Si j'ai donné l'impression qu'il n'y a pas de trafic au Canada, c'est bien involontairement et je ne crois pas l'avoir fait. Nous savons qu'il s'en fait chez nous, mais la grande majorité des cas viennent d'outre-mer. Il se fait un certain trafic de vies humaines dans notre pays, mais il est de portée très limitée, selon tous les rapports qui me parviennent. Il faut mettre l'accent sur la dimension internationale de ce problème.

Si, en adoptant ce texte, nous voulons faire savoir aux sceptiques au sein de la communauté internationale que nous sommes réellement déterminés à nous attaquer à ce problème, d'accord. C'est là une des raisons pour lesquelles nous devrions adopter ce projet de loi.

La véritable action qu'il faut mener dans notre pays, comme je l'ai dit plus tôt dans mon allocution, concerne nos services de sécurité et les Affaires étrangères. Ils doivent se manifester vigoureusement auprès des pays qui tolèrent souvent, chez eux, la corruption liée au trafic d'êtres humains.

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, j'ai été très heureux d'entendre le discours du député sur le projet de loi C-49. Il a très bien traduit notre pensée et nos sentiments à tous face à ce sujet.

Je me demande s'il reconnaît que l'approche que nous avons adoptée dans ce projet de loi, et qui consiste à traiter l'exploitation comme étant un élément clé, est l'approche qu'il fallait adopter. Croit-il que c'est la bonne approche et que celle-ci va vraiment au coeur du problème?

M. Joe Comartin: Je dois avouer, madame la Présidente, que cela me laisse perplexé.

J'ai trouvé intéressant de suivre la progression du projet de loi C-2, sur la protection des enfants, devant le Comité de la justice. Nous avons entendu des agents de police qui travaillent directement dans le domaine, ainsi que des procureurs de l'État. Je me souviens d'un homme de Toronto en particulier. Pendant dix ans ou à peu près, il s'est occupé presque exclusivement de crimes commis contre des enfants, et il a tenté d'utiliser les dispositions actuelles du Code criminel qui portent sur l'exploitation dans les rapports entre deux personnes qui ont des contacts sexuels. Selon lui, il est pratiquement impossible d'obtenir des condamnations lorsque les dispositions de la loi renferment des termes comme « exploitation ».

Historiquement, si on remonte jusqu'au système de justice pénale britannique, nos tribunaux n'ont pas très bien réussi à définir le terme exploitation, à l'interpréter et à l'appliquer de manière à obtenir des condamnations. Je suis un peu préoccupé par certains passages du projet de loi. Il ne fait aucun doute que, dans certains cas, les rapports entre les personnes sont fondés sur l'exploitation. Dans d'autres cas, les choses sont encore plus simples, il s'agit d'esclavage. Nous parlons ici d'esclaves. Je me demande vraiment si nous ne pourrions pas avoir un texte qui serait un peu plus clair pour de tels cas.

Dans les causes de nature sexuelle, obtenir des condamnations est encore plus difficile. On voit des gens qui travaillent dans l'industrie du vêtement à New York qui sont passés par le Canada pour entrer illégalement aux États-Unis, par Buffalo ou Windsor, et on ne saurait parler d'autre chose que d'esclavage dans leur cas. On devrait peut-être utiliser le même genre de terminologie efficace.

● (1340)

[Français]

M. John Maloney (Welland, Lib.): Madame la Présidente, cela me fait grandement plaisir d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes).

[Traduction]

Ce projet de loi est important pour bien des raisons. Il est important parce qu'il reconnaît et dénonce plus clairement la traite des personnes. Il est important parce qu'il offre une protection accrue aux personnes les plus vulnérables face à ce comportement criminel, notamment les femmes et les enfants. Il est important, car il va imposer des sanctions plus lourdes à ceux qui se livrent à ce type d'activité. Enfin, il est important parce qu'il accomplit ce qui constitue à mon avis l'un des engagements les plus importants de notre gouvernement, c'est-à-dire la protection des personnes les plus vulnérables.

La traite des personnes — ou le recrutement, le transport ou l'hébergement des personnes à des fins d'exploitation — est devenue la nouvelle traite mondiale des esclaves. Nous avons entendu parler à plusieurs reprises aujourd'hui d'esclavage, cette chose tout à fait ignoble. C'est une pratique que l'on retrouve dans tous les pays, y compris le nôtre. Pour cette raison, ce problème est devenu une priorité pour la collectivité internationale, pour le Canada et pour notre région, la région de Niagara — avec les États-Unis et le Mexique — et fait partie du nouveau Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Selon les estimations des Nations Unies, jusqu'à 700 000 personnes sont chaque année victimes de cette activité criminelle. Selon l'UNICEF, c'est jusqu'à 1,2 million d'enfants qui en sont victimes à l'échelle mondiale.

Selon les estimations réalisées en mai dernier par l'Organisation internationale du Travail, au moins 2,45 millions de personnes de par le monde vivent actuellement en situation de travail forcé à cause de la traite des personnes. On estime que 32 p. 100 de ces victimes sont exploitées à des fins économiques et que 43 p. 100 le sont à des fins sexuelles — et 98 p. 100 d'entre elles sont des femmes et des filles.

Ces estimations montrent clairement que les personnes qui courent le plus grand risque d'être victimes de la traite sont celles qui sont socialement, économiquement et légalement défavorisées — en d'autres mots, les enfants et les femmes qui sont généralement victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé.

Ainsi, afin de pouvoir appuyer le renforcement des mesures de lutte contre ce crime horrible, il me fait grand plaisir d'intervenir aujourd'hui en faveur des réformes proposées qui mèneraient à la création de trois nouvelles infractions criminelles en vertu du Code criminel.

L'infraction principale de « traite des personnes » interdirait de façon précise à quiconque de poser des actes précis tels que le recrutement, le transport, l'hébergement ou le contrôle des déplacements d'une autre personne dans le but d'exploiter cette personne ou de faciliter son exploitation. Cette infraction serait passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité lorsqu'elle comprendrait l'enlèvement, des voies de fait graves ou une agression sexuelle grave ou qu'elle entraînerait la mort de la victime, et d'une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement dans tout autre cas. Ce sont des peines très lourdes.

Initiatives ministérielles

La deuxième nouvelle infraction interdira à quiconque de tirer un avantage financier ou tout autre avantage matériel de la perpétration ou de la facilitation d'une infraction de traite des personnes. Cette infraction entraînera une peine maximale de dix ans d'emprisonnement.

La troisième nouvelle infraction interdira à quiconque de retenir ou de détruire des documents, comme les documents de voyage ou les pièces d'identité de la victime, pour commettre ou faciliter une infraction de traite contre cette personne. Cette infraction entraînera une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

Ces réformes reconnaissent aussi que l'exploitation des victimes est au cœur de ce comportement criminel et nous proposons donc de faire de l'exploitation un élément de l'infraction de traite elle-même.

La traite des personnes peut prendre plusieurs formes. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, dont le champ d'application couvre la traite internationale des personnes, prévoit des mesures contre certaines infractions de traite des personnes et juge que l'exploitation constitue une circonstance aggravante dans le processus de détermination de la peine.

Je crois que les réformes proposées au Code criminel nous aideront à combattre un plus grand nombre de cas de traite des personnes, y compris la traite qui a lieu strictement sur le territoire canadien. En dernier ressort, les modifications proposées au Code criminel permettront aux responsables de l'application de la loi d'accroître leur capacité à assurer que l'infraction à l'origine de l'accusation, que ce soit par le biais de ces nouvelles infractions au Code criminel ou en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, soit celle qui correspond le mieux aux faits d'un cas spécifique de traite et qui permet le mieux d'atteindre nos objectifs ultimes, notamment, la protection de la victime et la poursuite efficace du délinquant.

Je comprends également que les réformes proposées au Code criminel sont le fruit d'une étroite collaboration avec le groupe de travail interministériel sur la traite des personnes qui travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie fédérale de lutte contre la traite en vue de coordonner et de renforcer les mesures fédérales de lutte contre la traite.

● (1345)

Je comprends que cette stratégie visera principalement à prévenir la traite, à protéger les victimes et à tenir les délinquants responsables de leurs actions, conformément aux normes internationales. Il est clair qu'il existe un engagement durable pour lutter contre ce problème sérieux au-delà de la réforme législative. Aujourd'hui, ces réformes nous aideront à atteindre ces objectifs.

[Français]

Je crois vraiment que les réformes proposées sont importantes. Elles respectent l'engagement pris dans le cadre de notre discours du Trône et soulignent notre engagement permanent visant à repenser nos mesures de lutte contre la traite des personnes.

Ainsi, j'espère que tous les députés offriront leur appui aux réformes proposées.

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais certainement féliciter le député de Welland au sujet de sa brillante présentation en ce qui concerne cet important projet de loi.

Dans le projet de loi, on définit le terme « exploitation » et on fait référence à plusieurs types d'exploitation.

Le député de Welland pourrait-il nous donner des clarifications à ce sujet? Qu'est-ce qui est inclus dans le terme « exploitation »?

[Traduction]

M. John Maloney: Madame la Présidente, la traite de personnes vise justement l'exploitation de ceux qui en sont victimes, et c'est pour cette raison que c'est un élément clé des modifications que nous étudions actuellement.

Parmi les nouvelles infractions visées, l'exploitation serait définie comme le fait d'amener quelqu'un à fournir ou à offrir de fournir son travail ou ses services, des services sexuels, par exemple, par des agissements amenant les victimes à raisonnablement craindre pour leur sécurité ou celle d'autres personnes qu'elles connaissent, comme un enfant ou un parent.

Un autre aspect intéressant, c'est que cela viserait aussi le recours à la force, à la contrainte, à l'intimidation ou à la tromperie pour amener la victime à se faire prélever un organe ou des tissus. Il n'en a pas encore été question aujourd'hui, mais c'est certainement quelque chose que l'on craint de plus en plus dans notre pays. Certaines personnes seraient sûrement prêtes à tout pour obtenir des tissus et des organes humains si elles risquaient de mourir en en étant privées. On craint de plus en plus que des gens fassent l'objet d'intimidation ou soient forcés d'offrir leurs organes pour satisfaire les besoins de quelqu'un d'autre ou pour en tirer profit.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, certains porte-parole de l'opposition ont laissé entendre qu'il n'y avait aucune mesure dans le passé pour empêcher cela, mais en fait, il y a dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés une disposition particulière interdisant la traite de personnes. Il y a déjà eu des condamnations aux termes de cette loi.

Je voudrais demander au député pourquoi ces nouvelles infractions sont nécessaires, alors que des dispositions à cet égard sont déjà prévues dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

M. John Maloney: Madame la Présidente, si ce type d'infractions est visé par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, en général, ces infractions font intervenir un passage transfrontalier et elles sont couvertes par cette loi.

Le projet de loi à l'étude traite aussi de l'exploitation, mais il vise essentiellement celle qui se produit dans notre pays. Au Canada, il peut y avoir de la traite de personnes d'une région à une autre, et celle-ci n'est pas couverte par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Nous avons maintenant prévu des dispositions qui s'appliquent à ce genre de situation, et c'est très important.

● (1350)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais demander à mon collègue du Parti libéral comment il concilie son discours d'aujourd'hui à propos de la traite des personnes et la présentation du projet de loi à ce sujet avec le fait que le gouvernement du Canada, depuis des années, joue le proxénète pour le monde interlope en important des danseuses exotiques roumaines pour les faire travailler dans des bars de danseuses au Canada, dont certains appartiennent à d'importants avocats libéraux de Toronto, et en les perdant ensuite de vue quand elles se lancent dans la pornographie ou l'industrie du sexe au Canada.

Article 31 du Règlement

J'aimerais savoir comment un député libéral peut se permettre de nous parler d'adopter un projet de loi sur le trafic des femmes à des fins sexuelles alors que le gouvernement du Canada a pour politique de jouer le proxénète pour le monde interlope en faisant venir ces femmes exploitées de l'Europe de l'Est dans des bordels et des bars de danseuses qui appartiennent à d'importants avocats libéraux spécialisés en immigration à Toronto. Comment justifie-t-il tout cela?

M. John Maloney: Madame la Présidente, quelle question intéressante et peut-être même amusante. Il va sans dire qu'aucun membre du Parti libéral ou du gouvernement jouerait le proxénète comme le député vient de le décrire. À mon avis, c'est une honte.

Nous invitons les gens à venir au Canada pour occuper des emplois précis. Un cas isolé a été révélé il y a environ un an, mais jamais nous ne permettrions sciemment ce genre d'activité. En fait, les autorités ont lancé une enquête dès qu'elles ont été au courant.

Sous peu, nous aurons terminé une étude sur la prostitution et le rapport aura pour thème central la traite des femmes. Le gouvernement réagit face à ces situations. Les femmes se font confisquer leurs papiers, voilà exactement ce qui se passe. Une femme pourrait arriver au Canada pensant qu'un poste légitime l'attend, se faire confisquer ses papiers et se retrouver avec une grande dette envers ceux qui l'ont fait venir, dette qu'elle devra rembourser en se prostituant. Le comité se penchera sur ce genre de scénarios et émettra des recommandations pour mettre fin à de telles pratiques.

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Madame la Présidente, je me demande si le député d'en face voudrait bien faire un commentaire sur le classement international du Canada. Il me semble que l'OSCE publie chaque année un rapport concernant la participation du Canada à des pratiques d'esclavage, de traite des blanches, etc. Le rapport retient trois catégories. Je crois que la première est celle de large ouverture des frontières, qui permet que tout cela se produise, et la troisième catégorie, celle où la sécurité est la plus considérable. J'ai peut-être inversé les chiffres mais, de toute manière, le Canada est placé dans la deuxième catégorie.

Selon le rapport, à cause du laxisme des règles d'immigration et de la gestion aux frontières, des femmes et de jeunes enfants sont introduits au Canada, y sont retenus durant un certain temps et sont par la suite exportés vers un autre pays où on pratique l'esclavage des enfants, la pornographie juvénile ou tout simplement la prostitution.

J'aimerais connaître les commentaires du député. Sait-il dans quelle catégorie on a placé le Canada cette année.

M. John Maloney: Madame la Présidente, je dois vous dire franchement que je ne connais pas le rapport dont a parlé la députée sans le nommer. Je ne suis donc pas en mesure de commenter sauf pour dire que je ne suis pas d'accord avec elle lorsqu'elle parle de laxisme dans l'immigration.

Pour ma part, je n'ai jamais entendu parler d'une situation où nous importerions des personnes, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou d'enfants, en vue de les exporter vers d'autres pays. La députée fait un signe affirmatif. Je ne suis certainement pas au courant d'activités de cette nature et il serait certainement répréhensible pour le Canada de les permettre. Si la députée veut bien fournir des renseignements additionnels, je voudrai certainement m'intéresser à la question.

Cependant, même dans notre étude de la prostitution et du trafic de femmes à destination du Canada, il n'a pas été question d'enfants. Il se peut qu'il y ait du trafic de femmes, mais il ne s'agit pas de victimes d'ici qui seraient envoyées dans d'autres pays.

● (1355)

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, comme on l'a signalé à la Chambre aujourd'hui, le Canada dispose d'autres lois s'appliquant à la traite des personnes, mais ce ne sont pas nécessairement des lois nationales aussi précises que les mesures formulées dans le projet de loi C-49.

J'aimerais que le député, qui connaît très bien les questions relatives à la justice et qui préside le Comité de la justice, dise ce qu'il pense de l'efficacité des méthodes dont dispose le Canada en matière de poursuites contre les trafiquants de personnes.

M. John Maloney: Madame la Présidente, comme nous l'avons mentionné, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés s'est avérée très efficace dans des poursuites liées à la traite de personnes à la frontière canadienne. En avril de cette année, on a porté la première accusation de traite de personnes en vertu de l'article 118 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Par ailleurs, l'examen des poursuites intentées en vertu du Code criminel entre mars 2004 et février 2005 indique qu'au moins 31 personnes ont fait l'objet d'accusations liées à la traite de personnes, dont 19 ont été reconnues coupables. Les tribunaux étaient saisis des 12 autres cas.

Le gouvernement a identifié un besoin et il a répondu à ce besoin. Les précisions que je viens de fournir montrent bien l'efficacité des mesures en vigueur.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES BORDER CATS DE THUNDER BAY

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le grand plaisir de féliciter les Border Cats de Thunder Bay qui ont remporté le championnat de baseball 2005 de la Northwoods League grâce à leur remarquable victoire de 4 à 3 sur les Mallards de Madison des États-Unis devant une foule record de 3 091 partisans.

En 2003, les Border Cats ont intégré la Northwoods League, qui compte 12 équipes regroupant les meilleurs joueurs collégiaux des États-Unis et du Canada. Après seulement trois saisons, le président, John Wendal, le directeur général, Greg Balec, le personnel dévoué et les joueurs ont gagné le respect de la ligue et de la collectivité grâce à leur soutien continu.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour féliciter les Border Cats de Thunder Bay, champions 2005 de la Northwoods League.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Madame la Présidente, pendant que le ministre des Finances se frotte les mains l'air réjoui d'avoir réalisé un autre excédent, les contribuables canadiens cherchent dans leurs poches vides l'argent qu'il leur faudra pour garder leurs familles au chaud cet hiver.

Article 31 du Règlement

L'essence à la pompe pourrait atteindre 2 \$ le litre et le coût du chauffage pourrait doubler. Le ministre des Finances hausse les épaules en laissant entendre que quelques cents ici et là ne feront guère de différence. Quelle arrogance!

En fait, chaque hausse de 1¢ le litre à la pompe correspond à 32 millions de dollars pour le gouvernement du Canada. Un choix s'offre au ministre et il le sait. Il peut aider les Canadiens immédiatement en réduisant la TPS sur le carburant.

Ce n'est pas le temps de profiter du prix élevé de l'essence. Le moment est venu de réduire la TPS, de réduire le prix à la pompe et d'aider les Canadiens.

* * *

LES ORLEANS REBELS

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter Sarah Thompson, Jenn Labelle, Erin Durant, Jenny Allen, Sarah Renaud, Lindsey Hutton, Ashley Vautour, Jillian Taylor, Carolyn Chmiel, Sarah Collins et Sam Pantalone, qui font toutes partie de l'équipe féminine de balle rapide les Orleans Rebels.

Ces jeunes femmes ont gagné à la fois le grand championnat provincial de deuxième catégorie et le prestigieux tournoi d'été invitation Adirondack Avalanche de Glen Falls, dans l'État de New York. Elles ont également obtenu la troisième place parmi un groupe de 22 équipes canadiennes et américaines à la Classique d'été internationale de Montréal et ont ramené le trophée du Championnat de l'Est du Canada de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Je tiens à féliciter ces jeunes femmes et leurs entraîneurs. Les gens de la région d'Ottawa-Orléans en sont tous très fiers.

* * *

• (1400)

[Français]

SIMON WIESENTHAL

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Madame la Présidente, le 20 septembre dernier, à l'âge vénérable de 96 ans, s'est éteint Simon Wiesenthal, l'un des plus célèbres rescapés de l'Holocauste. Il a consacré sa vie à la poursuite de la justice, notamment par sa traque infatigable des criminels de guerre nazis.

Né le 31 décembre 1908, Simon Wiesenthal a vécu l'horreur des camps de la mort et la disparition de 89 membres de sa propre famille par la barbarie nazie.

Après la Deuxième Guerre mondiale, dans un désir non pas de vengeance, mais bien de justice, il s'est mis à traquer les criminels nazis où qu'ils furent sur la planète. Il a ainsi contribué à retracer quelque 1 100 criminels de guerre dont Adolf Eichmann, l'un des architectes de la Shoah, et Franz Stangl, le commandant des camps de Treblinka et Sobibor.

Il a été décrit comme la conscience de l'Holocauste refusant d'enterrer ses réminiscences terribles, incarnant le souvenir permanent des victimes de l'Holocauste.

Selon lui, avec raison, la liberté ne pouvait se concevoir sans justice. Les victimes de l'Holocauste et le monde entier lui doivent beaucoup.

L'OURAGAN KATRINA

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Madame la Présidente, tous les Canadiens ont été attristés par les événements tragiques qui ont suivi l'ouragan Katrina dans les États de la Louisiane et du Mississippi.

Toutefois, le maire de la ville de Bouctouche, Aldéo Saulnier et plusieurs résidents de cette ville au Nouveau-Brunswick, ont décidé de se mettre au travail pour aider leurs amis cajuns, à Saint Martinville en Louisiane, qui ont reçu des milliers de résidents évacués.

Aldéo a organisé une campagne où les citoyens et les entreprises ont donné généreusement de l'argent et des produits pour aider les gens sinistrés dans l'État de la Louisiane. Un camion a été fourni pour amener une pleine charge à Saint Martinville et les gens ont démontré une générosité remarquable.

[Traduction]

Je tiens également à féliciter le maire de Bouctouche et les nombreux bénévoles qui sont venus en aide aux gens de Saint Martinville en Louisiane, leur ville jumelle, qui ont été frappés par l'ouragan Katrina.

* * *

LA PROTECTION CIVILE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, toutes les collectivités du pays peuvent un jour être victimes d'une tragédie. Malheureusement, l'incapacité du gouvernement fédéral à prévoir des mesures d'urgence adéquates risque de coûter des vies. Le fait que seulement 14 p. 100 des fonds promis ont été versés par suite des catastrophes survenues en Nouvelle-Écosse en dit long.

Lorsque j'ai collaboré aux missions d'aide aux victimes d'inondations aux États-Unis et au Manitoba, j'ai moi-même été témoin des avantages que procurent une formation adéquate, un matériel approprié et une bonne planification en cas d'urgence. Le gouvernement continue de ne pas tenir compte des leçons du passé. Nos professionnels de la santé, qui sont accrédités au niveau provincial, ne pourraient pas offrir leurs services dans d'autres provinces.

La plupart des premiers intervenants ne disposent toujours pas du matériel dont ils ont besoin et n'ont pas la formation voulue. C'est avant qu'un désastre survienne qu'il faut se préparer. Coupons court aux formalités administratives. N'attendons pas qu'un désastre se produise. Prévoyons la formation et les fonds nécessaires à la protection civile dès maintenant.

* * *

[Français]

SIMON WIESENTHAL

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage ici, aujourd'hui, à M. Simon Wiesenthal, décédé à l'âge de 96 ans à Vienne.

*Article 31 du Règlement***INTERNET DANS LES ÉCOLES**

Il y a 60 ans, Simon Wiesenthal était un homme sans nom, sans espoir, sans avenir, connu seulement par le numéro gravé sur son bras. Seul membre d'une famille de 89 personnes à avoir survécu aux camps d'extermination nazis, Simon Wiesenthal a passé les 50 dernières années de sa vie à pourchasser les criminels de guerre responsables du massacre de 6 millions de juifs en Europe pendant l'Holocauste, dont sa contribution importante à l'arrestation d'Adolf Eichmann et de Franz Stangl, commandants des camps de Treblinka et de Sobibor.

Sa mémoire nous restera comme la conscience de l'Holocauste, car, comme il disait souvent : « Quand l'histoire fait un retour sur le passé, je veux que les gens sachent que les nazis n'ont pas pu tuer des millions de personnes impunément. »

Simon Wiesenthal, nous ne l'oublierons jamais!

* * *

• (1405)

LA DOCTRINE GÉRIN-LAJOIE

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une profonde indignation que les Québécois et les Québécoises ont constaté, une fois de plus, que le gouvernement libéral reniait ses engagements. Le ministre des Affaires étrangères a en effet affirmé qu'il ne laisserait pas le Québec parler de sa propre voix sur la scène internationale, et ce, dans les domaines de sa compétence, de peur que le gouvernement du Québec ne soit un jour aux mains de fanatiques de la souveraineté.

Pourtant, peu avant le déclenchement des élections fédérales de 2004, le premier ministre avait reconnu que le Québec pourrait s'exprimer dans les forums internationaux sur les sujets de sa compétence.

Le député de Papineau, au nom du gouvernement, rompt ainsi avec les positions que le ministre libéral Paul Gérin-Lajoie a développées dans les années 1960. Il rejoint ceux qui veulent bâtir le Canada sur le dos du Québec. Il fait surtout la démonstration que, si le Québec veut défendre ses propres intérêts sur les tribunes internationales, un seul choix s'offre à lui: la souveraineté pleine et entière.

* * *

[Traduction]

SIMON WIESENTHAL

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au regretté Simon Wiesenthal, le célèbre traqueur de nazis, qui est décédé mardi dernier, à l'âge de 96 ans.

M. Wiesenthal était emprisonné au camp de la mort de Mauthausen, en Autriche, lorsqu'il a été libéré en 1945. Il a ensuite consacré sa vie à traquer les responsables de l'Holocauste. Non seulement a-t-il réclaté la justice pour les victimes de l'Holocauste, mais il s'est fait la voix de ceux qui ne pouvaient parler. Celui qui a souvent été surnommé la conscience de l'Holocauste a permis, par ses efforts, de traduire en justice plus de 1 100 criminels de guerre nazis.

Aujourd'hui, le Centre Simon Wiesenthal, dont le siège est établi à Los Angeles, assure la continuité de ses travaux. Il continue de s'employer à éliminer l'antisémitisme, ainsi que les autres formes d'intolérance dans le monde d'aujourd'hui.

Je demande à mes collègues de se joindre à moi pour rendre hommage à M. Wiesenthal, à ses réalisations et à son héritage.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, l'utilisation d'Internet dans les écoles d'un bout à l'autre du pays est actuellement compromise. Pourquoi? Parce que le gouvernement a déposé un projet de loi sur le droit d'auteur qui ne tient pas compte du fait que le cadre juridique de l'utilisation d'Internet dans les classes a été laissé de côté. Cela pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour les enseignants et les élèves de ma circonscription, celle de Kildonan—St. Paul, et de l'ensemble du Canada. L'année scolaire 2005 est déjà commencée. Cette question doit être réglée dès maintenant.

Les enseignants veulent simplement avoir accès sur Internet à des informations qui, dès le départ, devaient être gratuites. Les auteurs qui veulent vendre leur production en ligne peuvent très facilement en limiter l'accès en exigeant un abonnement ou en imposant l'utilisation d'un mot de passe. Cet amendement éducationnel a une importance cruciale pour les écoles de tout le pays.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, depuis six semaines, la direction de la CBC/SRC maintient 5 000 employés en lock-out. Non seulement ce lock-out prive les travailleurs de leurs moyens de subsistance, mais plus il dure, plus l'avenir de la CBC/SRC est remise en question.

Comme certains de mes collègues, je demande que le Comité du patrimoine convoque les cadres supérieurs de la CBC/SRC pour que ces derniers puissent expliquer au Parlement pourquoi le lock-out se poursuit et comment ils perçoivent leur mandat. Par ailleurs, certains d'entre nous avons indiqué que nous refuserons d'accorder des entrevues à la CBC/SRC tant que le lock-out n'aura pas pris fin.

Beaucoup d'entre nous croyons que le public a le droit de savoir ce qui se passe réellement. La CBC/SRC à laquelle les Canadiens font confiance risque de disparaître. La CBC/SRC n'est pas une simple société ou un simple service public, mais le symbole de notre pays, une valeur qu'il faut certes préserver.

Je demande à la direction de la CBC/SRC d'agir de bonne foi et de mettre fin au lock-out.

* * *

LE MARATHON DE L'ESPOIR TERRY FOX

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, en dépit de toutes ces controverses de la fin de l'été au sujet de l'ouragan Katrina, du prix de l'essence, du lock-out à la Société Radio-Canada et de diverses autres questions importantes, nombre de Canadiens se sont concentrés un moment, à juste titre je le signale, sur un anniversaire très important, en l'occurrence le 25^e anniversaire du Marathon de l'espoir Terry Fox.

Le courage et la détermination dont Terry a fait preuve dans sa lutte contre le cancer et pour la recherche d'un traitement continuent d'être une remarquable source d'inspiration pour des millions de personnes.

Article 31 du Règlement

Le 16 septembre, dans le cadre d'un événement à la mémoire de Terry Fox, j'ai eu le plaisir de marcher avec des élèves de l'école élémentaire Wayoata de Transcona. Terry représente une figure très spéciale aux yeux des élèves de cette école parce qu'il l'a lui-même fréquentée pendant deux ans avant que sa famille ne déménage en Colombie-Britannique en 1966.

Les gens de Transcona sont fiers d'avoir quelque chose en commun avec Terry Fox. Celui-ci est devenu, tant sur la scène nationale qu'internationale, non seulement un symbole de la tragédie que représente le cancer, mais aussi un symbole d'espoir inextinguible permettant de croire qu'un jour le cancer sera vaincu, grâce à la collaboration pour financer la recherche et la prévention.

* * *

**ANTHONY GORDON, LEO JOHNSTON, BROCK MYROL
ET PETER SCHIEMANN**

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, les familles des agents de la GRC assassinés, Anthony Gordon, Leo Johnston, Brock Myrol et Peter Schiemann, ont fait la déclaration suivante :

Aujourd'hui, nos familles demandent au Parlement [...] de commencer à élaborer une stratégie nationale antidrogue efficace [...]. La stratégie accorderait des ressources nettement plus considérables aux organismes d'application de la loi, tant au niveau provincial que fédéral, pour la lutte contre le narcotrafic.

Les familles ont ajouté :

Nos politiciens doivent également savoir que les Canadiens souhaitent des changements. Par conséquent, nous demandons à tous nos concitoyens de bien vouloir allumer une lumière devant chez eux de 20 à 22 heures, le 3 octobre, c'est-à-dire dans une semaine et exactement sept mois après le meurtre de nos fils. Que ce soit la lumière du porche avant, la lumière du garage ou, dans un appartement, la lumière du salon, nous demandons à nos concitoyens de participer. Nous voulons voir un faisceau de lumière traverser les fuseaux horaires du Canada, d'est en ouest, en signe d'unité face à ces questions. Puisse ce faisceau de lumière se manifester et être une impulsion de changement. Nos quatre familles appellent l'ensemble des Canadiens à participer à ce référendum de lumières.

* * *

● (1410)

[Français]

LE PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, la flambée vertigineuse des prix du pétrole continue de prendre en otage les consommateurs québécois et canadiens.

Malgré le contexte international, il est faux de croire que le gouvernement fédéral est sans recours et qu'il n'a pas les moyens de freiner les augmentations des prix du pétrole et d'en réduire les effets.

Le 20 avril dernier, libéraux et conservateurs ont rejeté une motion du Bloc québécois qui proposait la création d'un office de surveillance du secteur pétrolier chargé de produire annuellement un rapport sur tous les aspects de cette industrie.

Au cours de l'été, le Bloc québécois a proposé un plan d'aide ciblant les plus vulnérables: les familles à revenu modeste, les régions éloignées et les secteurs économiques les plus touchés. Ce plan reconnaît également qu'il est impératif de discipliner l'industrie, de réduire notre dépendance au pétrole et d'augmenter l'impôt des pétrolières.

Des solutions existent, mais les libéraux fédéraux refusent de bouger et de les mettre en place, de peur de déplaire à leurs amis et contributeurs des grandes pétrolières.

[Traduction]

CHUCK CADMAN

L'hon. Stephen Harper (Calgary-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à notre regretté ami et collègue, l'ancien député de Surrey-Nord, Chuck Cadman.

Chuck est entré en politique à la suite d'une tragédie personnelle immense.

La mort insensée de son fils Jesse en 1992 a poussé Chuck à se faire porte-parole des droits des victimes au Canada. Sa femme Donna et lui ont fondé le groupe Crime Responsibility and Youth, dans le but de conseiller et d'aider les jeunes délinquants et les jeunes à risque. Son mandat était clair : des changements devaient être apportés au système de justice pénale, notamment en rendant plus sévères les peines imposées aux jeunes délinquants violents.

Chuck était un homme droit et honnête qui voulait changer les choses pour le mieux. Il était un époux dévoué, un père attentionné et l'ami d'un très grand nombre de gens.

Ottawa, Surrey et le Canada entier se souviendront de son travail acharné et de son dévouement pour les questions de justice.

* * *

LA SOMALIE

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, M. Sharif Hassan Sheikh Aden, président du Parlement fédéral transitoire de la Somalie, rend visite à ses homologues canadiens pour nous parler des nombreux défis auxquels est confronté son pays.

Je rentre tout juste d'une mission d'enquête en Somalie où j'ai pu constater de visu la situation épouvantable dans ce pays, conséquence de 14 ans de guerre civile et de l'anarchie du règne des chefs de guerre.

J'ai également rencontré le président Abdullahi Yusuf Ahmed, le premier ministre Ali Mohammed Ghedi ainsi que de nombreux ministres et parlementaires du gouvernement fédéral transitoire.

Le message que lancent les Somaliens est que leur pays est à la croisée des chemins et qu'ils attendent que leurs dirigeants se lèvent et mettent de côté leurs intérêts personnels et leur ambition pour bâtir un avenir pour les Somaliens et leurs enfants.

Je souhaite la bienvenue au président Aden et j'espère que sa visite incitera le Canada à jouer un plus grand rôle dans l'édification de la société civile somalienne, à l'aube d'une ère nouvelle.

Somalia Hánolato!

* * *

[Français]

ÉLIE FALLU

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, en juin dernier, M. Élie Fallu annonçait son retrait de la vie politique. Je tiens à rendre hommage à cet homme de coeur qui, pendant 43 ans, n'a cessé de travailler pour la communauté québécoise et thérésienne.

Questions orales

M. Fallu a multiplié ses implications dans la région des Basses-Laurentides, tant dans le mouvement syndical, dans l'enseignement que dans la promotion des arts et de la culture. Il fut aussi un artisan de premier plan dans l'implantation du train de banlieue Montréal—Blainville—Saint-Jérôme.

Élu à deux reprises député du Parti québécois à l'Assemblée nationale, il fut aussi maire de la ville de Sainte-Thérèse et préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville. Toute sa vie et sa carrière furent guidées par le souci de servir les siens et de lutter contre la pauvreté.

Souverainiste de la première heure, il a milité au sein du Conseil de la souveraineté tout en clamant sa foi inébranlable en la capacité des Québécoises et des Québécois de se prendre en main.

Monsieur Fallu, le Bloc québécois vous dit chapeau et merci!

* * *

• (1415)

[Traduction]

LE DÉPUTÉ DE CHILLIWACK—FRASER CANYON

M. Chuck Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, au début de l'été, j'ai appris que j'étais atteint du cancer. C'est le genre de diagnostic auquel des milliers de Canadiens, dont plusieurs députés de la Chambre des communes, sont hélas confrontés. Sur le plan de la santé, disons que j'ai vécu de meilleurs étés.

Cependant, l'été m'a fourni une autre occasion de comprendre que c'est dans les périodes difficiles que les relations humaines prennent toute leur importance.

Les relations que j'entretiens avec mes électeurs, mes amis et mes collègues comptent plus que jamais.

Ma foi en Dieu me procure une paix transcendante.

Les liens que j'ai avec les membres de ma famille, dont plusieurs sont ici présents aujourd'hui, ont toujours été précieux, et ils l'ont été particulièrement cet été.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps de nous encourager depuis que le diagnostic de cancer a été posé. Les membres de ma famille et moi-même avons à coeur chaque mot, chaque appel et chaque prière qui nous sont destinés. Sincèrement, l'esprit humain se nourrit d'encouragement.

Le temps est venu pour nous de reprendre le travail que nous faisons pour la nation et il me tardait de le faire depuis quelque temps. Mes fonctions de député revêtiront toujours une grande importance pour moi, mais l'importance des relations dont je viens de parler est insurpassable.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA JUSTICE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les familles des quatre agents de la GRC qui ont été assassinés près de Mayerthorpe, en Alberta, sont aujourd'hui à Ottawa pour réclamer des changements à notre système de justice pénale.

Depuis cette tragédie, nous avons continué de voir se multiplier de façon affreuse les crimes et les actes de violence commis à l'aide d'armes à feu, sans que le gouvernement ne fasse quoi que ce soit à cet égard. Le premier ministre répondra-t-il à l'appel des policiers, de

leurs familles et d'autres Canadiens d'un bout à l'autre du pays en s'engageant à prévoir des peines d'emprisonnement minimales pour les auteurs de crimes graves avec violence et les récidivistes?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'étais en Alberta pour assister aux cérémonies commémoratives en l'honneur des quatre agents de la GRC qui ont perdu la vie. C'est certainement une des expériences les plus émouvantes que j'aie vécues, et je suis certain que tous ceux qui ont été témoins de ces cérémonies ont ressenti la même chose que moi.

J'ai rencontré les familles et j'ai eu de longues discussions avec elles. Je puis leur assurer, ainsi qu'au député, que le gouvernement prend les questions qu'il a soulevées très au sérieux et qu'il a l'intention, comme on l'a déjà mentionné, d'agir à cet égard.

* * *

• (1420)

LE PRIX DE L'ESSENCE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au premier ministre que nous continuerons de réclamer des mesures concrètes qui vont bien au-delà des bonnes intentions.

Au cours des trois derniers mois, en plus de l'augmentation du nombre de crimes commis à l'aide d'armes à feu, les entreprises et les consommateurs canadiens ont eu à subir des hausses énormes du prix de l'essence, qui ont atteint des niveaux records. Là encore, les Canadiens n'ont vu rien d'autre que 100 jours d'inaction de la part du gouvernement dans ce dossier.

Au lieu de continuer d'encaisser les recettes records que lui rapportent ces prix extrêmement élevés, le gouvernement réduira-t-il simplement les taxes sur l'essence pour les consommateurs?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que la plupart de ces taxes, du moins certainement la taxe d'accise, n'augmentent pas lorsqu'il y a une hausse du prix de l'essence. Il sait également que, grâce aux mesures prises par ce gouvernement, 50 p.100 de ces taxes sur l'essence iront aux municipalités d'un bout à l'autre du pays pour financer des choses comme le transport en commun, le développement durable et l'amélioration des routes.

Si ce que le député veut dire, c'est qu'on devrait réduire les sommes versées aux municipalités, ce serait à mon avis très nuisible. Je crois en fait que les municipalités ont besoin de cet argent, spécialement à ce moment-ci.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, chaque augmentation de 1¢ du prix de l'essence rapporte presque 40 millions de dollars au gouvernement. Cet argent devrait rester dans les poches des consommateurs.

[Français]

Voici un bel exemple de l'inaction de ce gouvernement. Il y a trois semaines, une lettre a été envoyée au premier ministre par des camionneurs du Nouveau-Brunswick, qui demandaient au gouvernement d'agir contre la hausse des prix de l'essence. Ils n'ont même pas encore reçu de réponse.

Est-ce que le premier ministre va répondre aux camionneurs et quelles actions prendra-t-il?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque je regarde la prémisse de la question du chef de l'opposition, on voit clairement qu'elle est erronée. Le fait est que cet argent n'entre pas dans les poches du gouvernement et il n'est nullement de notre intention qu'il y entre.

Questions orales

Comme le ministre des Finances l'a fait l'année dernière, cet argent a été mis dans un fonds pour des appareils médicaux. Il est de l'intention du gouvernement de regarder de telles options. On ne met pas cet argent dans nos poches.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, pendant que le premier ministre passait l'été à brûler du carburant aviation dans son Challenger pour aller faire de fausses annonces, ses ministres parcouraient le pays en limousines propulsées par les deniers publics. Pendant ce temps, les Canadiens faisaient la file aux stations-service locales et ils étaient floués par les prix records qu'ils devaient payer à la pompe.

De sa belle résidence du 24 promenade Sussex, le premier ministre continue de tergiverser lorsqu'il s'agit d'alléger le fardeau fiscal des Canadiens. Son gouvernement reçoit beaucoup d'argent grâce à l'augmentation des taxes sur les hydrocarbures.

Quand le gouvernement va-t-il accorder aux Canadiens un allègement fiscal et cesser de les exploiter en profitant du coût élevé des hydrocarbures?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les chiffres montreront que le gouvernement ne s'attend pas à profiter d'une manne en l'occurrence. Cependant, nous entendons bien réaffecter toute augmentation des recettes fédérales au profit des Canadiens, surtout ceux dont la situation est la plus difficile. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous cherchons les moyens d'intervenir de la façon la plus efficace possible.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, la crédibilité du ministre des Finances en ce qui concerne l'excédent et les avantages fiscaux consentis aux entreprises laisse beaucoup à désirer. Les aînés et les Canadiens à revenu fixe qui feront le plein de mazout cet hiver, les camionneurs qui transporteront nos produits et dont la marge bénéficiaire est déjà réduite à sa plus simple expression, ainsi que les agriculteurs et les pêcheurs commerciaux sont tous durement frappés par l'augmentation des coûts du carburant.

Le premier ministre a déclaré que la solution ne consistait pas à réduire les taxes sur l'essence, que ce n'était pas ce qui convenait en l'occurrence. Son ministre des Finances a défendu la même position, affirmant qu'une réduction des taxes à la pompe ne ferait aucune différence. Pourtant, ce serait utile pour les Canadiens.

Pourquoi les Canadiens doivent-ils supporter le coût de ces augmentations de taxes et quand le gouvernement va-t-il prendre des mesures pour réduire le coût des carburants?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je souhaiterais que les problèmes soient aussi simples à régler que ce que prétend notre vis-à-vis. Malheureusement, la complexité et la volatilité du circuit de distribution fait qu'il peut y avoir une variation de 5 ¢ ou 10 ¢ du prix à la pompe en l'espace de quelques heures.

Un allègement fiscal de 2 ¢ ou 3 ¢ le litre perdrait rapidement toute incidence. En fait, l'industrie laisse entendre que nous aurions besoin d'un vérificateur judiciaire pour en retrouver la trace.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré que le fédéral ne pouvait rien faire devant la flambée des prix de l'essence. Or, il y a plusieurs avenues que ce gouvernement pourrait emprunter pour soulager directement les consommateurs. Le Bloc québécois en a proposé récemment toute une série: crédits d'impôt pour les familles

à faible revenu et pour les frais de transport en commun, et incitatif à la conversion du chauffage au mazout, notamment.

Au lieu de tergiverser aux frais des consommateurs, pourquoi le premier ministre ne va-t-il pas de l'avant avec les propositions du Bloc québécois qui sont rapidement et facilement applicables?

• (1425)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc québécois sait fort bien que l'année dernière, lorsque la même situation s'est présentée, le ministre des Finances a déposé l'argent que le gouvernement recevait, par exemple l'excès de la TPS, dans un fonds vraiment destiné à l'équipement médical. Cela était très important pour les familles moins nanties et à faible revenu.

Le gouvernement n'a aucunement l'intention de mettre l'argent dans ses poches. Nous examinons exactement le même genre d'option.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): J'avoue que j'ai quelques difficultés à saisir la logique exprimée dans la réponse du premier ministre. J'aimerais qu'il nous présente des mesures concrètes pour les agriculteurs, les camionneurs indépendants et tout le secteur forestier. Voilà des gens qui sont directement touchés.

Qu'attend le premier ministre pour agir et présenter des mesures concrètes afin d'aider les familles à revenu modeste et tous ceux et celles touchés actuellement par la flambée des prix de l'essence?

Il faut des réponses, pas des cassettes de vieux discours.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a affecté jusqu'à 50 p. 100 de la taxe d'accise aux municipalités, aux communautés du Québec et de partout au Canada. On se servira de cet argent pour les routes et les équipements de loisirs. Cet argent servira les Canadiens et les Canadiennes qui en ont besoin.

C'est ce que l'on a déjà fait. On devance le Bloc québécois.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, depuis plus de deux ans le Bloc québécois recommande au gouvernement de créer un office de surveillance du prix des produits pétroliers. Cette recommandation est restée lettre morte, car le gouvernement a refusé d'agir.

Le gouvernement admettra-t-il aujourd'hui que son refus d'agir le met directement en cause dans la hausse exagérée du prix des produits pétroliers, puisqu'une partie importante de cette hausse excède largement la seule augmentation du prix brut international?

Va-t-il finalement créer l'office?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement se préoccupe de la montée du prix de l'essence. Et il se soucie de la transparence. Le ministre des Ressources naturelles et moi nous assurerons qu'on met en place un mécanisme de surveillance du prix de l'essence et du mazout au cours des mois à venir.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Parlons-en de la transparence, monsieur le Président. Depuis cinq ans le Bloc québécois demande d'accroître les pouvoirs du Bureau de la concurrence afin de lui permettre d'enquêter à fond dans le secteur pétrolier et, le cas échéant, d'intervenir. Même le président de ce bureau est venu confirmer en comité qu'il manquait de pouvoir pour agir de façon efficace.

Questions orales

Le gouvernement peut-il s'engager aujourd'hui à modifier le projet de loi C-19 afin de donner au Bureau de la concurrence les outils efficaces et les pouvoirs nécessaires pour intervenir dans le secteur pétrolier?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite que l'opposition appuie le projet de loi C-19. Si nous pouvons amender et améliorer le projet de loi C-19, nous envisagerons cela certainement.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui depuis trop longtemps ne fait rien pour défendre l'économie canadienne. Aux quatre coins du pays, des gens, des collectivités et des entreprises souffrent de l'attaque de George Bush contre notre industrie du bois d'oeuvre. Les gens en ont assez de l'attitude du gouvernement lorsqu'il s'agit de défendre le Canada. Il parle, se retire des pourparlers et ne fait rien. Les gens veulent un gouvernement qui se porte à la défense du Canada dans ces différends commerciaux.

Quand le premier ministre se décidera-t-il à dire à George Bush que les Canadiens en ont assez de ses attaques commerciales?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a très clairement indiqué que les Américains ne peuvent faire fi de l'ALENA lorsque cela sert leurs intérêts. Il s'agit d'un accord international signé par deux puissances souveraines. Toutes les décisions des groupes spéciaux qui ont précédé la décision de la contestation extraordinaire rendue plus tôt cet été donnaient raison au Canada. Je répète à la Chambre ce que nous avons dit : les Américains doivent respecter l'esprit et la lettre de l'accord qu'ils ont signé.

* * *

•(1430)

LE PRIX DE L'ESSENCE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, voilà le coeur du problème. Ces paroles sont vaines. Les Canadiens veulent que l'on joigne le geste à la parole.

Il en va de même des prix du carburant et de l'énergie. On ne prend pas de mesures, par exemple des mesures d'efficacité énergétique, qui donneraient lieu à une réduction de la consommation d'énergie. Au lieu de cela, les Canadiens paient l'énergie plus cher.

Quand le premier ministre va-t-il présenter un plan faisant en sorte que les Canadiens consomment moins de carburant et aient des factures d'énergie moins élevées?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, mon ministère poursuit un objectif des plus prioritaires, celui de réduire la demande d'énergie en mettant en oeuvre des mesures d'efficacité énergétique et d'augmenter à la fois l'offre en instaurant des mesures qui favorisent le recours aux énergies de remplacement. Ce faisant, à moyen terme, nous aiderons les Canadiens à devenir moins dépendants du pétrole.

* * *

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, partout au Canada, nous constatons une augmentation rapide des

activités liées à la culture de la marijuana et des laboratoires de production de méthamphétamine en cristaux. Cette situation a un impact dévastateur sur des quartiers entiers. Le trafic de drogues est aussi accompagné d'une hausse marquée du nombre d'actes de violence commis avec des armes à feu.

Combien d'autres victimes faudra-t-il dans nos rues pour que le gouvernement se décide à éliminer la détention à domicile et à imposer des peines d'emprisonnement obligatoires aux trafiquants de drogues et aux auteurs de crimes violents commis avec une arme à feu?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement va présenter une mesure législative touchant tout particulièrement les ordonnances de sursis et visant à faire en sorte que nos rues soient sûres et que les honnêtes citoyens soient protégés.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, c'est là une promesse que le gouvernement fait depuis 12 ans. Les programmes sociaux ne peuvent fonctionner dans les collectivités aux prises avec des problèmes de drogues et d'armes à feu si le gouvernement n'est pas prêt à augmenter les ressources policières de première ligne et à prévoir des peines d'emprisonnement obligatoires pour les trafiquants de drogues, les criminels armés et les récidivistes violents.

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à éliminer la détention à domicile dans le cas des trafiquants de drogues, des contrevenants violents et des récidivistes, et à les jeter en prison, afin que nos enfants et nos jeunes soient en sécurité?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris l'engagement de présenter toutes les initiatives nécessaires afin que nos rues soient sûres et que les citoyens soient en sécurité et ce, non seulement en ce qui a trait aux ordonnances de sursis dans le cas de crimes commis avec une arme à feu. Même si le Code criminel prévoit actuellement plus de peines minimales obligatoires pour les crimes commis avec une arme à feu que pour tout autre crime, à l'exception des meurtres, nous continuons d'étudier la situation afin de trouver des moyens qui nous permettront de rendre nos rues sûres et de protéger les citoyens. À cet égard, nous invitons l'opposition à collaborer avec nous.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, cela fait maintenant sept mois que les quatre agents de la GRC ont été abattus près de Mayerthorpe. Leurs familles veulent qu'on apporte des changements au système de justice qui les a si mal servis.

Elles veulent un examen complet du système de justice. Nous ne pouvons pas blâmer les juges. C'est aux législateurs d'envoyer un message clair aux tribunaux: un crime grave mérite une peine sévère.

Le gouvernement s'engagera-t-il à imposer des peines minimales pour les crimes violents et les crimes liés à la drogue?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Santé et moi-même avons changé notre plan d'attaque en ce qui concerne la méthamphétamine afin d'augmenter les peines. Nous avons présenté un projet de loi créant quatre nouvelles infractions assorties de peines accrues pour lutter contre le problème de la culture de la marijuana partout au Canada. Nous imposerons les peines nécessaires.

Questions orales

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, accroître les peines maximales pour les infractions liées à la méthamphétamine ne résout pas le problème puisque les peines minimales ne sont pas adéquates.

La semaine dernière, la GRC a fait une descente sur un autre abri Quonset, à Mayerthorpe, et a trouvé 800 plants de marijuana.

La marijuana et la méthamphétamine détruisent des vies et font du tort à nos collectivités, et les criminels se moquent de la loi et de nos peines insignifiantes. Les familles des agents de la GRC sont conscientes des dangers que présente l'approche tolérante envers la marijuana qui est celle du projet de loi C-17. Elles n'en veulent pas, et nous non plus.

Le gouvernement va-t-il admettre qu'il a eu tort et va-t-il renoncer à son projet de loi sur la marijuana?

• (1435)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons présenté le projet de loi. La Chambre, ainsi que le comité parlementaire, en sont maintenant saisis. Le projet de loi en est à l'étape de l'étude en comité, et nous respectons le rôle du comité parlementaire.

* * *

[Français]

SERVICE CANADA

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, qui est aux prises avec le scandale des commandites, n'apprend pas de ses erreurs. En effet, le premier ministre vient de nommer à la tête de Service Canada la même personne qui était responsable du programme d'enregistrement des armes à feu, un autre scandale de près de 2 milliards de dollars auquel devra bientôt faire face son gouvernement.

Comment le premier ministre peut-il expliquer son choix de nommer une si mauvaise gestionnaire à la tête de Service Canada?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, quiconque examine en profondeur Service Canada ne peut que conclure qu'il s'agit là d'une nouvelle fantastique. En effet, cet organisme procurera de meilleurs services à un plus grand nombre de Canadiens dans un plus grand nombre de collectivités. En fait, le nombre de points de service passera de 300 à 600 d'ici quelques années. C'est donc une excellente nouvelle.

Il y aura de nombreux niveaux de responsabilité, y compris un conseil consultatif, un bureau chargé de la satisfaction des clients et un protocole de service.

Je suis très heureuse d'être associée à Service Canada. C'est une grande réalisation.

[Français]

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, nous verrons si la vérificatrice générale sera aussi fière. Elle a étudié l'administration du programme et elle a conclu que la gestion du programme était médiocre. L'une des personnes responsables est celle qu'a choisie le premier ministre pour implanter Service Canada.

Le ministre peut-il justifier un aussi mauvais choix? N'a-t-il pas appris des leçons du scandale des commandites pour nommer une telle personne à la tête de Service Canada?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, cet organisme fournira de meilleurs services à un plus grand nombre de collectivités canadiennes. C'est un organisme de prestation de services exceptionnel qui cherchera à s'améliorer constamment. Il dispose d'un protocole de service et d'un bureau chargé de la satisfaction des clients, et vise à créer une culture de guichet unique pour la prestation de services et d'amélioration constante des services offerts aux Canadiens.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, un appel d'offres du ministère fédéral des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour le programme ÉnerGuide, au Québec, aurait eu pour effet de mettre de côté un certain nombre de soumissionnaires francophones qui se seraient appuyés sur la version française des documents afin de préparer leur soumission, alors que cette version n'était pas conforme à la version anglaise sur laquelle le ministère, évidemment, s'est appuyé pour octroyer les contrats.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux entend-il annuler cet appel d'offres et reprendre le processus afin de corriger ce préjudice causé aux soumissionnaires francophones?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, Travaux publics est en train d'examiner les documents relatifs à l'appel d'offres pour garantir l'équité dans le processus d'évaluation.

Par suite de la récente DP relativement à ce programme, le ministère a reçu 35 soumissions et accordé 13 contrats pour le programme ÉnerGuide dans toute la province de Québec. Chacun des soumissionnaires choisis a un bureau au Québec et chacun est tenu de fournir le service dans la langue des propriétaires de maison.

Encore une fois, nous sommes en train d'examiner les documents relatifs à l'appel d'offres pour garantir l'équité et nous traiterons ce dossier comme il convient.

[Français]

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, curieusement, deux des firmes retenues dans l'Outaouais ont fait l'objet, dans le passé, de plaintes en vertu de la Loi sur les langues officielles.

L'exemple des documents mal traduits à Travaux publics n'est-il pas l'illustration que la Loi sur les langues officielles, bien qu'elle existe depuis plusieurs années, ne constitue pas une très grande préoccupation pour Travaux publics Canada, et que ce sont les francophones qui en font les frais?

*Questions orales***LA JUSTICE**

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à donner l'assurance à tous les députés que le gouvernement considère comme hautement prioritaire la fourniture de services de traduction, de manière raisonnable, de sorte que l'information diffusée au sujet de toutes nos entreprises soit exacte. Nous accordons à cette question tout le sérieux qu'elle mérite. J'assure à la députée et à tous nos collègues que nous nous réglerons sans tarder cette question.

* * *

● (1440)

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, 15 entreprises ayant reçu une subvention de Partenariat technologique Canada ont violé directement les conditions rattachées à ces subventions. Elles ont payé des honoraires importants à des agents politiques pour les aider à obtenir de l'argent dans le cadre de ce programme. Même si elles ont nettement violé leur contrat avec les contribuables canadiens, elles reçoivent le reste de la subvention de Partenariat technologique Canada, et leurs agents politiques gardent peut-être même l'argent qu'ils se sont mis dans les poches.

Pourquoi les entreprises qui violent leur contrat avec les contribuables canadiens continuent-elles à recevoir des deniers publics?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous examinons les activités de Partenariat technologique Canada depuis plus d'un an déjà. Nous avons fait quelques vérifications administratives. Nous avons discuté de notre approche dans ce dossier avec la vérificatrice générale. Elle est tout à fait d'accord avec ce que nous faisons et avec la méthode que nous employons.

Nous récupérons toutes les sommes d'argent qui ont été payées indûment à des agents politiques. Ces entreprises sont en situation de rupture de contrat. Nous agissons rapidement et fermement pour résoudre le problème, en appliquant la règle de la tolérance zéro.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas vrai. En réalité, une entreprise qui agit ainsi reçoit quand même le reste de l'argent qui lui a été promis et il arrive que des agents politiques puissent garder l'argent qui leur a été donné par une entreprise.

Voilà un programme qui a occasionné des dépenses de 2,5 milliards de dollars, dont seulement 5 p. 100 ont été récupérés. Nous savons maintenant que les entreprises violent leur contrat et que les agents politiques reçoivent des paiements illégaux. Quand le ministre finira-t-il par publier les résultats des vérifications de ce programme et par dire à la Chambre combien d'argent a été payé à des agents politiques en dépit des contrats liant les entreprises? Combien d'argent les contribuables ont-ils perdu dans ce programme?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que plus de 80 p. 100 des entreprises qui bénéficient des partenariats technologiques sont des PME. Le gouvernement n'est pas là pour s'acharner sur les entreprises. Nous essayons de les aider à exploiter des technologies et, lorsqu'il y a eu rupture d'un contrat, nous voulons qu'on y remédie.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, M. Coffin a volé 1,5 million de dollars aux Canadiens, et c'est la corruption systématique du gouvernement libéral qui a rendu ce vol possible. Les tribunaux ont condamné M. Coffin à purger une peine de détention à domicile, assortie d'un couvre-feu à 21 heures applicable uniquement les jours de semaine. La situation est assez pathétique, et cette peine est le résultat direct des modifications que le gouvernement libéral a apportées au système de justice et qui permettent aux criminels de purger leur peine d'emprisonnement chez eux, dans le confort de leur salon.

Tous les jours, les Canadiens sont floués par les lois libérales et notre système de justice. Quand le gouvernement va-t-il y apporter les modifications qui s'imposent?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas un problème qui relève de la loi. Il s'agit d'une décision rendue par un juge. Les lois existent, et les juges s'en inspirent pour infliger les peines qu'ils estiment opportunes.

[Français]

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, Paul Coffin a fraudé les Canadiens à raison de 1,5 million de dollars. Pour ce crime, il a reçu une pitoyable assignation à résidence de deux ans. Même Martha Stewart a passé du temps en prison.

Au Canada, nos lois libérales ont trompé les Canadiens et aidé les amis du Parti libéral. S'agit-il ici du concept libéral de la justice?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le cas est maintenant devant la cour. Il est de la responsabilité de la Couronne provinciale d'entreprendre les démarches nécessaires.

* * *

L'AIDE INTERNATIONALE

M. David Smith (Pontiac, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a toujours montré la voie à suivre dans le débat international concernant l'allègement de la dette des pays pauvres, notamment ceux de l'Afrique sub-saharienne. Au mois de juin, le Canada a participé à la réunion des pays du G8. Lors de cette réunion, il a été convenu que la dette combinée des 18 pays les plus pauvres, qui s'élève à 40 millions de dollars, sera annulée. Cette semaine, le G8 a annoncé l'annulation des dettes d'au moins 18 autres pays pauvres, ce qui portera le tout à plus de 55 milliards de dollars.

Le ministre des Finances pourrait-il nous expliquer les détails de cet accord...

Le Président: Le ministre des Finances a la parole.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a défendu dans le monde l'idée de l'allègement de la dette des pays pauvres lorsque le premier ministre actuel était le ministre des Finances.

Questions orales

Le week-end dernier, le FMI et le conseil d'administration de la Banque mondiale ont approuvé l'idée. Ils se sont entendus sur des principes qui, à l'origine, ont été définis par le Canada. Cela se traduit par un allègement de la dette des pays les plus pauvres du monde de l'ordre de 50 milliards de dollars américains. Je suis très heureux de dire qu'une bonne partie de la somme attendue du Canada a été prévue dans notre budget de février. Nous serons les premiers à répondre à cette initiative d'allègement de la dette des pays pauvres.

* * *

• (1445)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, le lock-out à la SRC est en cours depuis six semaines et tout ce que la ministre du Patrimoine a dit se limite à des bruits parasites. Il ne s'agit pas ici d'un conflit de travail. Il s'agit du manque de vision du gouvernement, de son indifférence à l'égard d'une institution canadienne fondamentale et, surtout, du refus de la ministre de monter au créneau et de lutter en faveur d'une politique cohérente en matière de radiodiffusion pour les Canadiens.

Ma question est simple. La ministre exigera-t-elle des gestionnaires de la SRC qu'ils rendent des comptes et insistera-t-elle pour que les services que les Canadiens ont déjà payés soient assurés à la population?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre du fait que j'ai rencontré les décideurs à la fois de la SRC et du syndicat. En fait, ils se trouvent dans mon bureau en ce moment même et ils s'efforcent d'arriver à un accord qui, espérons-le, renforcera la SRC et répondra aux attentes des Canadiens. Nous oeuvrons pour faire en sorte que les parties syndicale et patronale parviennent à une solution à laquelle les deux camps adhéreront.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, les choses sont claires. La ministre du Patrimoine ne peut même pas se lever et parler de politiques. Il faut que quelqu'un d'autre le fasse.

[Français]

Partout au Canada, Radio-Canada est le seul service de la communauté francophone. En restant silencieuse, la ministre du Patrimoine canadien prend les citoyens francophones de la Saskatchewan, de l'Acadie et du Nord de l'Ontario en otages. C'est inacceptable.

Quand la ministre va-t-elle agir?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, il y a un conflit entre la direction et le syndicat. Ils sont actuellement en train d'essayer d'en arriver à une entente commune, d'une part. D'autre part, je rappellerai au député que nous avons maintenu le financement de CBC—Radio-Canada. Nous avons ajouté 60 millions de dollars. Je leur demande où ils étaient, eux, lorsque le projet de loi C-48 a été adopté? Est-ce qu'il y avait de l'argent pour la culture? Non. Y en avait-il pour CBC—Radio-Canada? Non. Alors, nous faisons notre devoir et nous n'avons besoin de leçons de personne.

*[Traduction]***LES FIDUCIES DE REVENU**

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, en annulant les décisions anticipées sur les fiducies de revenu, le ministre des Finances met en péril la sécurité financière de millions de Canadiens, notamment celle des aînés. Avec l'annonce du ministre, des entreprises canadiennes ont perdu des milliards de dollars en capitaux en une journée et les Canadiens ont vu leurs économies personnelles réduites de milliers de dollars.

Pourquoi le ministre s'attaque-t-il à tous les Canadiens, et particulièrement aux aînés, en adoptant une conduite imprudente à l'égard des fiducies de revenu?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cette conduite est loin d'être imprudente. Le gouvernement a dit que nous désirons tenir des consultations pour élaborer des options stratégiques au sujet de ces questions. Il est très important que les consultations aient lieu d'une manière rationnelle. Nous avons donc pris des mesures en conséquence. Nous comptons achever les consultations dans les plus brefs délais et adopter la politique appropriée.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, non seulement le ministre des Finances s'en prend-il aux investisseurs en adoptant une conduite imprévisible au sujet des fiducies, mais il renie encore une fois sa promesse de réduire le fardeau fiscal des plus grands employeurs du Canada.

Aujourd'hui, le ministre des Finances a confirmé que le chef du NPD l'a rappelé à l'ordre. Il a annoncé qu'il renie une nouvelle fois son engagement de réduire les impôts des grands employeurs. Comment peut-il agir ainsi, alors qu'il soutient que l'accroissement de la productivité constitue une de ses nombreuses priorités importantes?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous ne pouvons vraiment pas faire confiance aux députés de l'opposition. Le printemps dernier, ils ont appuyé le budget jusqu'aux environs du 21 avril. Il y a eu une baisse soudaine dans les intentions de vote. Elle n'a pas été très importante et n'a pas duré très longtemps, mais elle a déclenché une frénésie électorale chez les conservateurs, qui ont complètement perdu la tête. Leur jugement a été ébranlé et ils ont tenté de faire échec au budget même qu'ils prétendent défendre aujourd'hui.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Finances doit se sentir de plus en plus seul en Saskatchewan. Voilà déjà 46 jours que le premier ministre a promis au premier ministre de la Colombie-Britannique d'appeler le président Bush pour discuter du conflit du bois d'oeuvre.

Le premier ministre a tergiversé et s'est traîné les pieds en dépit de la victoire du Canada que l'on prévoyait depuis longtemps. Le premier ministre discutait aisément de bois d'oeuvre avec le premier ministre chinois, mais il n'a pas encore abordé la question avec le président des États-Unis.

Pourquoi le premier ministre a-t-il laissé passer l'occasion de l'appeler immédiatement après la décision? Pourquoi a-t-il gaspillé les six dernières semaines?

Questions orales

●(1450)

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de donner l'assurance aux députés que nous prenons toutes les mesures possibles pour garantir le respect de l'ALENA. Cela englobe les poursuites, les mesures de rétorsion et l'intensification des revendications. L'ALENA doit être respecté.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, le ministre refuse de discuter de ce qui s'est vraiment passé, à savoir qu'on a fait une promesse et qu'on ne l'a pas tenue. Nous avons devant nous un secteur complètement amorti par l'absence d'initiative de la part du gouvernement, alors que la partie canadienne a déjà engagé plus de 300 millions de dollars en frais juridiques.

Le premier ministre refuse de nommer un nouveau ministre des Ressources naturelles. En nommant un ministre temporaire, qui exerce en même temps d'autres fonctions, le premier ministre nous montre qu'il fait peu de cas d'un secteur très critique pour l'économie, celui des ressources naturelles.

Pourquoi le premier ministre fait-il passer la petite politique avant...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Tout le monde aime entendre le leader du gouvernement à la Chambre, mais nous n'allons pas pouvoir le faire avec tout ce bruit. Il nous faut pouvoir entendre le ministre.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député fonde sa question sur une hypothèse tout à fait erronée.

Le gouvernement se bat pour le bois d'oeuvre depuis le départ. Il va continuer de le faire par la voix du ministre suppléant des Ressources naturelles, par celle du ministre du Commerce international, par celle du premier ministre, et par la voix du Cabinet. Tous les députés de notre groupe parlementaire se battent pour le bois d'oeuvre, alors que l'opposition continue à faire de la petite politique.

Nous sommes impatients de trouver une solution à ce problème, qui passe notamment par le respect de l'ALENA par les États-Unis.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, on le sait, le ministre du Travail a rencontré ce matin les représentants et les employés de Radio-Canada victimes d'un lock-out ainsi que le président de la société. Le conflit a des implications qui vont au-delà du simple conflit de travail, car la multiplication des emplois temporaires, comme le souhaite la SRC, met en danger directement l'indépendance journalistique.

Le ministre a-t-il profité de cette rencontre de ce matin avec les deux parties pour rappeler à la direction de Radio-Canada que la précarisation de l'emploi, c'est inacceptable?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué précédemment, les deux parties sont disposées à négocier. En fait, c'est ce qu'elles font en ce moment.

Je rencontrerai les deux parties après la période des questions pour savoir ce qu'elles ont accompli jusqu'ici. Nous sommes

déterminés à faire en sorte qu'elles soient à la table et fassent les compromis nécessaires à l'égard des questions à régler et que la négociation collective soit fructueuse.

Le rôle du gouvernement est de les aider. Elles sont disposées à négocier et à faire les compromis qui s'imposent. La situation nous semble prometteuse.

[Français]

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine canadien est-elle consciente du fait que la multiplication outrancière des emplois précaires, comme l'envisage la Société Radio-Canada, constituera à moyen, voire à court terme une menace à l'indépendance journalistique, au principe fondamental même du droit d'accès du public à une information objective et de qualité?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas ce que les députés d'en face ne saisissent pas.

Les parties sont à la table de négociation. Elles tentent de discuter de ces questions particulières. Voilà ce que nous voulons. Nous voulons que les deux parties soient présentes à la table. Nous avons réussi à les y réunir depuis trois semaines. Leurs représentants sont dans mon bureau en ce moment-même. Les parties s'efforcent de résoudre les problèmes et nous souhaitons tous qu'elles y parviennent.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral n'a rien fait pour mettre en oeuvre son impossible promesse électorale de faire augmenter l'effectif de nos forces armées de 8 000 militaires.

Tout comme son augmentation budgétaire quinquennale improbable, le gouvernement prévoit commencer à augmenter l'effectif de l'armée dans trois ans. La dernière fois que j'ai vérifié, le premier ministre a promis des élections dans les six mois. C'est encore une promesse électorale qui n'aboutit à rien.

Nos forces armées sont désespérément éparpillées et épuisées. Nos militaires ont besoin de beaucoup plus que de belles paroles. Pourquoi le gouvernement ne tient-il pas la promesse qu'il a faite aux forces armées?

●(1455)

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais aimé que, comme moi, le député passe l'été en déplacements pour s'entretenir avec les membres de nos forces armées, qui sont extrêmement reconnaissants au gouvernement d'avoir agi et d'avoir mis en place une politique de la défense qu'ils respectent, d'avoir nommé un nouveau chef d'état-major qui leur inspire confiance et d'avoir prévu des fonds frais dans le budget. Nous recrutons des militaires et le moral est plus haut qu'il ne l'a jamais été.

Il me déplaît de décevoir le député, mais nous allons dans la bonne direction et il le sait, aussi je n'oserais pas utiliser cette question pour faire de la basse politique. Le gouvernement s'occupe de nos forces armées comme personne ne l'a fait au Canada depuis de nombreuses années.

Questions orales

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, cela n'est pas sérieux. Le ministère de la Défense est un des ministères les plus bureaucratisés du gouvernement. Il passe la majeure partie de son temps à suivre des processus administratifs interminables. C'est pourquoi la Défense a tant de difficultés à atteindre les objectifs de recrutement fixés de façon intempestive par les libéraux. Le système d'instruction et de recrutement est tout simplement enrayé.

À part produire un rapport coûteux où il est question de ce qu'il faut faire, les libéraux n'ont finalement rien fait pour accroître l'efficacité administrative du ministère de la Défense. Comment le gouvernement espère-t-il atteindre ces objectifs de recrutement sans éliminer la bureaucratie au sein du ministère?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député ne siège pas à la Chambre depuis assez longtemps pour se souvenir d'un autre député qui avait utilisé à la Chambre l'expression « fuddle duddle » et non pas « fiddle-faddle », mais, comme vous vous en souvenez certainement, cela avait suscité une intervention de la présidence, aussi j'hésite à m'engager dans cette voie.

Je reviens à mon point de départ. J'exhorte le député à s'entretenir avec les militaires. Ils croient que nous allons dans la bonne direction. Bien sûr, nous avons des problèmes. Faut-il accélérer les choses? Nous le ferons. Pouvons-nous améliorer les choses? Nous les améliorerons. Nous sommes sur la bonne voie. Je suis fier d'être le ministre de la Défense et je suis fier de diriger nos troupes au moment où les choses bougent.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Rodger Cuzner (Cap-Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'accueillir le premier ministre et le ministre d'État responsable de l'Infrastructure et des Collectivités au Cap-Breton vendredi dernier, en compagnie de mon collègue de Sydney—Victoria, pour la signature de l'entente sur le transfert des recettes tirées de la taxe sur l'essence. L'enthousiasme et l'espoir des intervenants provinciaux et municipaux étaient évidents et tous les Néo-Écossais attendent beaucoup de ce programme.

Le ministre d'État pourrait-il faire connaître à la Chambre les avantages que l'entente sur le transfert des recettes tirées de la taxe sur l'essence aura pour les gens du Cap-Breton et tous les Néo-Écossais?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, l'entente que nous avons signée vendredi dernier donnera à la Nouvelle-Écosse 145 millions de dollars sur cinq ans. Les municipalités pourront utiliser cet argent pour l'eau propre, les eaux usées, le traitement des déchets et pour tous leurs besoins en matière d'infrastructure.

Permettez-moi de citer les paroles de l'ancien président de la Fédération canadienne des municipalités, le maire de New Glasgow, qui a dit au premier ministre au moment de la signature de l'entente: « Nous vous remercions de votre vision. Nous vous remercions d'avoir tenu compte des besoins des communautés canadiennes... »

* * *

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, l'industrie de l'automobile est le plus important secteur manufacturier au Canada. Les emplois de centaines de milliers de Canadiens en sont tributaires. Ford et Chrysler ont déjà négocié des réductions de

personnel et des fermetures d'usines sans précédent. Une menace de grève plane sur General Motors.

À Noël l'an dernier, le ministre de l'Industrie a promis une stratégie sur l'automobile dans les deux semaines suivantes. Au printemps, il nous a dit qu'il y mettrait la dernière main. Où est donc cette insaisissable stratégie sur l'automobile?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons en partenariat avec l'industrie. Le partenariat du secteur canadien de l'automobile a produit un document appelé énoncé de vision. Je suis prêt à me présenter devant le Comité de l'industrie à la date de son choix pour faire un exposé complet sur les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale et plusieurs autres.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, le plus important secteur manufacturier du Canada n'a droit qu'à des promesses en l'air.

Ce sont les travailleurs canadiens qui subissent les conséquences de l'inaction des libéraux. Quand le gouvernement sortira-t-il de sa torpeur et se rendra-t-il compte que son inaction entraîne la perte de milliers d'emplois dans le secteur de l'automobile?

● (1500)

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je trouve très difficile de devoir composer avec des sottises de cet ordre. Partout en Amérique du Nord et dans le monde entier, le secteur de l'automobile est aux prises avec de graves problèmes de restructuration.

Au Canada, le secteur de l'automobile s'en tire relativement bien. En fait, les Travailleurs canadiens de l'automobile ont accueilli 28 000 nouveaux membres au cours des dernières années. Nous avons investi 355 millions de dollars afin d'attirer des usines de montage en Ontario, ce qui s'est traduit par des investissements de 4,5 milliards de dollars. Les propos du député sont erronés.

* * *

[Français]

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, lors de ma tournée des régions du Québec cet été, tous les travailleurs que j'ai rencontrés s'attendaient que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour donner suite au vote unanime des députés de cette Chambre, qui veulent la mise en place de mesures de soutien du revenu pour les travailleurs âgés qui sont victimes de licenciement collectif.

Comment le gouvernement peut-il expliquer qu'il n'a pas encore donné suite à la décision unanime de la Chambre des communes prise le 14 juin dernier à la suite d'un vote?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons donné suite à la décision. Le ministère travaille avec la province de Québec en particulier ainsi qu'avec d'autres provinces et de nombreux ministères pour élaborer une stratégie à l'intention des travailleurs âgés. Cette initiative comprend des mesures temporaires de soutien au revenu.

LES PÊCHES

M. Todd Norman Russell (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, la pêche aux crevettes est très importante pour mes électeurs et pour les hommes, les femmes et les familles de Terre-Neuve-et-Labrador dont c'est le gagne-pain, mais les tarifs européens imposés sur la crevette continuent de nuire à cette industrie vitale. Le ministre du Commerce international pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises contre ces tarifs?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Labrador de son importante question. Je le félicite, ainsi que tous ses collègues de Terre-Neuve-et-Labrador, de faire de cette question une priorité.

Depuis décembre 2004, j'ai soulevé cette question à différentes reprises auprès du délégué commercial et de nos homologues de l'Union européenne. J'ai rencontré les responsables de l'industrie de la crevette à Terre-Neuve. Mes fonctionnaires rencontrent régulièrement le Conseil canadien des pêches et l'Association of Seafood Producers. De plus, j'ai demandé à nos délégués commerciaux auprès de l'Union européenne de faire de l'entrée de ces crevettes en Europe une priorité.

Au sein de l'OMC, nous nous penchons sur les dispositions relatives à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles sur une base sectorielle, dans le but de favoriser le libre-échange dans les pêches. Je me suis entretenu avec un représentant de l'Union européenne ce matin et je rencontrerai le premier ministre et le ministre des Pêches de la province cet après-midi.

* * *

[Français]

LES GARDERIES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'est entendu avec six provinces dans le dossier des garderies, mais se traîne toujours les pieds avec le Québec, en cherchant à lui imposer des normes pancanadiennes.

Le ministre québécois des affaires intergouvernementales, M. Benoît Pelletier, a été on ne peut plus clair, et je le cite: « Là-dessus, on est non négociables, on est complètement inflexibles. »

Pourtant, le premier ministre avait affirmé, lors des dernières élections, que le Québec pourrait toucher son chèque, et cela, sans conditions. Comment le premier ministre peut-il expliquer qu'aujourd'hui il renie son engagement électoral?

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit ici maintes fois dans le passé, nous avons été très respectueux des compétences de toutes les provinces, y compris la province de Québec. Nous avons beaucoup de respect pour la position de cette province dans le domaine des services de garde. Le Québec a également inspiré le programme que nous avons présenté. Nos négociations se poursuivent.

La députée devrait savoir que l'argent a été versé, pour la première année, grâce à un fonds en fiducie. Les Québécois et le gouvernement du Québec reçoivent cet argent avant même qu'une entente n'ait été signée.

Hommages

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Sharif Hassan Sheikh Aden, président du parlement fédéral transitionnel de la République de Somalie .

Des voix: Bravo!

Le Président: J'aimerais attirer l'attention des députés sur la présence à notre tribune de Son Excellence K. Natwar Singh, ministre des affaires étrangères de la République de l'Inde.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1505)

L'HONORABLE JAMES JEROME

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous avons tous été attristés cet été par le décès de l'honorable James Jerome, ancien Président de la Chambre des communes.

[Français]

Le service de M. Jerome, en tant que député et Président de la Chambre, a été exceptionnel et a inspiré les Canadiens et Canadiennes.

[Traduction]

M. Jerome a été élu à la Chambre des communes pour la première fois lors des élections générales de 1968 pour représenter le district électoral de Sudbury. Il a été réélu en 1972, 1974 et 1979. Il a agi à titre de secrétaire parlementaire du président du Conseil privé et de leader du gouvernement à la Chambre des communes de 1970 à 1972.

Durant le mandat du gouvernement minoritaire élu en 1972, il a été président du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, poste où il s'est distingué comme arbitre juste et impartial dans un contexte difficile où les tensions étaient fortes.

Après les élections de 1974, il a été le choix naturel et populaire pour occuper le poste de Président de la Chambre. Il a été réélu à ce poste après les élections de 1979, devenant ainsi le premier député de l'opposition de l'histoire à accéder à la présidence.

Comme Président, M. Jerome a été responsable d'un certain nombre d'innovations importantes. Tout d'abord, c'est lui qui a été appelé à présider à l'introduction de la télédiffusion des travaux de la Chambre. Le travail de pionnier qu'il a fait à cet égard est devenu la norme que beaucoup d'autres assemblées législatives ont utilisée comme modèle pour la télédiffusion de leurs travaux, notamment le Congrès américain et la Chambre des communes britannique.

C'est aussi le Président Jerome qui a lancé l'initiative de modernisation de l'administration de la Chambre des communes. Le programme des pages compte également parmi ses contributions les plus durables.

Après la dissolution du Parlement en 1979, M. Jerome a été nommé juge en chef associé de la Cour fédérale du Canada, où il a servi avec distinction jusqu'à sa retraite.

On se souviendra affectueusement de M. Jerome non seulement pour sa sagesse et son impartialité, mais aussi pour sa chaleur et son éternelle bonne humeur, qui a grandement contribué à rendre le Parlement plus efficace et, ce qui est encore plus important peut-être, plus civil.

Hommages

Nous offrons nos condoléances à son épouse, Barry, à ses enfants et à ses petits-enfants qui ont perdu cet être cher et nous les remercions de l'avoir laissé travailler avec nous.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, au nom du Parti conservateur du Canada et de mon chef, je voudrais également rendre hommage à l'honorable James Jerome, qui est décédé cet été.

M. Jerome est né à Kingston en 1933 et a étudié le droit à Osgoode Hall, à Toronto. Il a ensuite ouvert un cabinet d'avocats à Sudbury, où il a siégé au conseil municipal.

M. Jerome a été Président de la Chambre des communes de 1974 à 1979. À cette époque-là, la Chambre estimait manifestement, tout comme aujourd'hui, qu'un avocat né à Kingston ferait un excellent Président.

Je n'ai jamais fait la connaissance de M. Jerome, bien que, en tant que leader à la Chambre, j'ai connu d'anciens Présidents, par l'entremise de leurs décisions, qui sont très importantes pour l'évolution du Règlement de la Chambre des communes.

M. Jerome a été le premier Président à occuper son poste pendant le règne de deux gouvernements de différentes allégeances politiques et le premier député de l'opposition à présider la Chambre. Cet état de fait témoignait de sa réputation en tant que président impartial, réputation qu'il s'était taillée au niveau des comités, lorsqu'il présidait le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Le comité a étudié des projets de loi très controversés, dont des mesures législatives sur l'abolition de la peine capitale et sur l'écoute électronique. Il est toujours parvenu à se faire respecter de tous les partis lorsqu'il se frayait un chemin à travers les querelles de procédure.

Lorsque le premier ministre Trudeau a demandé à James Jerome de devenir Président de la Chambre en 1974, il a omis de consulter le chef de l'opposition avant de soumettre cette mise en candidature. De ce fait, l'opposition officielle a refusé d'appuyer ladite candidature. M. Stanfield a toutefois souligné qu'il était en désaccord avec le gouvernement et non pas avec le candidat pressenti pour la présidence, lequel, a-t-il dit, bénéficiait du plein soutien de son parti.

Dans ce cas-ci, il y a un autre élément de similarité avec l'autre Président en provenance de Kingston. Comme vous vous en souviendrez peut-être, monsieur le Président, l'opposition s'est également opposée à une des nominations de vice-président que vous avez proposées. En fait, le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'imposer la clôture. Comme dans le cas de M. Jerome, l'opposition était en désaccord avec le gouvernement, et non pas avec le vice-président, qui bénéficiait aussi de son plein soutien.

Le changement le plus important que M. Jerome a apporté à la Chambre des Communes, comme on vient de le dire, c'est l'arrivée des caméras de télévision en 1978, chose que la plupart d'entre nous tiennent pour acquis aujourd'hui. Il lui a fallu définir des règles de télédiffusion et, progressivement, elles ont été reprises par d'autres parlements du monde entier.

Certes, très rares parmi nous sont ceux qui ont le privilège de présider les travaux de la Chambre. Toutefois, il y a un privilège que nous pouvons tous partager avec M. Jerome, et c'est celui d'oeuvrer au service de nos électeurs.

M. Jerome a représenté la population de Sudbury. Il a été élu pour la première fois en 1968, puis réélu successivement par la suite; sa carrière politique n'a pris fin qu'en raison de sa décision de ne pas briguer les suffrages en 1980.

Il a ensuite été nommé en 1980 juge en chef adjoint de la Section de première instance de la Cour fédérale, où il a exercé ces fonctions pendant environ 18 ans.

M. Jerome a servi notre Chambre avec compétence et impartialité. Il a servi ses électeurs avec dévouement et son pays avec engagement.

On se souviendra des contributions de M. Jerome à la Chambre et elles demeureront appréciées pendant encore de nombreuses années.

Au nom du Parti conservateur, j'offre mes condoléances sincères à la famille de M. Jerome et à ses nombreux amis.

• (1510)

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, c'est toujours un moment extrêmement émouvant que de rendre hommage à quelqu'un qui a siégé ici, en cette Chambre, et qui a donné une bonne partie de sa vie et de sa carrière professionnelle au service de ses concitoyens et de ses concitoyennes.

M. Jerome est non seulement un ancien député de cette Chambre, mais il a également eu une carrière juridique impressionnante. Il a été reconnu par tous comme un homme impartial au moment où il a occupé le fauteuil que vous occupez présentement, monsieur le Président.

Il s'est distingué de façon remarquable pour son impartialité. C'est une qualité que tout le monde respecte en cette Chambre quand il s'agit d'un Président de la Chambre des communes.

C'était un homme impartial et juste, semble-t-il. C'était quelqu'un qui avait eu le courage, en 1973, alors qu'il n'était que président d'un comité, de rejeter un amendement proposé, appuyé par le gouvernement, qui allait à l'encontre des lois et des règlements en vigueur et qui devait limiter le rôle d'un comité parlementaire.

Pour ce simple geste, un geste de courage s'il en est, je pense que nous nous rappellerons du Président Jerome comme d'un grand Président et comme d'une personne juste. Nous allons nous souvenir également non seulement du juriste qu'il était, du magistrat qu'il a été, du député qu'il a été au service de ses concitoyens, du Président de la Chambre des communes, mais également de l'être humain impartial, du père de famille et de l'époux qui laisse derrière lui une marque extrêmement positive.

Au nom du Bloc québécois, je voudrais présenter mes hommages aux membres de sa famille, à ses proches et à tous ceux qui l'ont connu et qui ont eu la chance de le côtoyer.

• (1515)

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, au nom du caucus néo-démocrate, je suis heureux de me joindre aux députés des autres partis pour souligner la vie et le travail de l'ancien Président de la Chambre, James Jerome.

Nous lui rendons particulièrement hommage pour sa contribution à la Chambre et pour la distinction et la compétence dont il a fait preuve dans ses fonctions de Président.

À titre de l'un des rares députés actuels qui siégeaient déjà à la Chambre lorsque le Président Jerome occupait le fauteuil, je peux certainement témoigner de la compétence dont il a fait preuve dans ce rôle, ainsi que du respect dont il jouissait des deux côtés de la Chambre de la part de ceux qui l'ont côtoyé plus longtemps que moi dans cette enceinte. En raison de la dynamique particulière du gouvernement minoritaire en place en 1979, mon expérience sous l'autorité du Président Jerome fut de courte durée. Cela dit, je me souviens très bien de ma première question. Je l'avais posée à un futur Président de la Chambre, John Fraser. Après avoir entendu les propos qui tenaient lieu de réponse de la part du ministre, on m'avait refusé la permission de poser une question complémentaire.

Je fais mention de cette anecdote pour illustrer une culture parlementaire, symbolisée par le Président Jerome, qui fut le dernier à jouir des avantages d'une telle culture, en vertu de laquelle le Président se sentait libre d'exercer un plus grand pouvoir discrétionnaire et jugement individuel pour ce qui est de décider qui allait prendre la parole et dans quel contexte. Le Président Jerome a incontestablement exercé ce jugement avec une grande dose de sagesse, d'humour et de discernement. En s'acquittant ainsi de ses fonctions, il a servi la démocratie canadienne et le Parlement avec grande distinction.

Nous espérons que l'estime dont il faisait l'objet sera un baume pour les membres de sa famille et nous leur offrons nos plus sincères condoléances.

Le Président: Je signale aux députés que, cet été, j'ai eu l'honneur de représenter la Chambre aux funérailles de l'honorable James Jerome. À cette occasion, j'ai eu la chance de rencontrer certains membres de sa famille.

Je suis très heureux que les députés aient décidé de rendre cet hommage à un Canadien aussi distingué. J'invite maintenant les députés à se lever et à observer un moment de silence à la mémoire de notre ancien Président.

[La Chambre observe un moment de silence.]

* * *

LES CRÉDITS

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Comme les députés le savent, le Règlement fixe le nombre de jours désignés durant une période de crédits donnée. Le Règlement établit aussi, pour la présidence, une formule pour calculer le nombre de jours désignés à ajouter si la Chambre siège des jours où elle n'est pas censée le faire ou à retrancher si elle ne siège pas certains jours où elle devrait le faire.

Nous nous trouvons dans l'étrange situation où les deux formules pourraient être appliquées.

[Français]

Depuis la fin de la dernière période de subsides, soit le 23 juin, la Chambre a siégé deux jours supplémentaires, à savoir les 27 et 28 juin.

[Traduction]

De même, la Chambre, en reprenant ses séances aujourd'hui, l'a fait cinq jours de séance plus tard que d'habitude.

La présidence a décidé de considérer cela comme une réduction nette de trois jours de séance pour la période de crédits en cours. Selon la formule énoncée à l'alinéa *b*) du paragraphe 81(10) du Règlement, une réduction de trois jours de séance est insuffisante pour entraîner une réduction du nombre de jours désignés.

Affaires courantes

En conséquence, je dois informer la Chambre, conformément au paragraphe 81(10) du Règlement, qu'il y aura au total sept jours désignés au cours de la période des crédits se terminant le 10 décembre 2005.

* * *

LE RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du directeur général des élections du Canada sur l'administration de l'élection partielle qui s'est tenue dans la circonscription de Labrador le 24 mai 2005.

[Français]

Ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

• (1520)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 45^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, concernant le travail du Sous-comité des affaires émanant des députés.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 91.1(2) du Règlement, ce rapport contient la liste des affaires émanant des députés qui ont été ajoutées à l'ordre de priorité le 17 juin et qui ne devraient pas être désignées comme ne pouvant faire l'objet d'un vote.

Le Président: Conformément au paragraphe 91.1(2) du Règlement, le rapport est adopté d'office.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Bill Graham (au nom de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine) demande à présenter le projet de loi S-37, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

Affaires courantes

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LOI SUR LE COMMERCE DES SPIRITUEUX

L'hon. David Emerson (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)) demande à présenter le projet de loi S-38, Loi concernant la mise en oeuvre d'engagements commerciaux internationaux pris par le Canada concernant des spiritueux provenant de pays étrangers.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

PÉTITIONS

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom de nombreux habitants de Biggar et des localités voisines qui sont inquiets et profondément préoccupés par le projet des Chemins de fer nationaux du Canada de fermer la gare du CN à Biggar.

La prolongation des quarts de travail, l'augmentation des temps de déplacement et les pressions que l'échéance exerce sur les équipages des trains sont particulièrement inquiétants. En déplaçant la gare à Saskatoon, on éliminerait un lieu de repos sûr et on augmenterait les risques d'accidents attribuables à la fatigue. Après l'été désastreux que le CN a connu en termes de nombre d'accidents, c'est un changement terrible.

Encore une fois, le CN montre de manière flagrante le respect qu'il porte à ses employés et aux localités rurales du Canada. J'appuie sans réserve les localités et les employés du CN qui sont visés. Je présente donc cette pétition en leur nom.

LE MARIAGE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, je suis fier de présenter une pétition au nom des électeurs de Viking, en Alberta, au sujet du mariage.

Les pétitionnaires estiment que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants et ils disent que la définition du mariage, c'est-à-dire l'union d'un homme et d'une femme, est remise en question. Ils constatent que la Chambre a décidé en juin 1999 que la définition du mariage devrait rester inchangée et désigner exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Ils demandent au Parlement de rétablir la définition du mariage comme désignant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

● (1525)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'interviens à la chambre aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens qui estiment que la Société Radio-Canada, notre diffuseur public, est un élément essentiel de l'identité culturelle du Canada.

Les pétitionnaires sont fort préoccupés par le fait que la direction de la Société Radio-Canada a mis en lock-out 5 500 employés le 15 août. Ils signalent que ces employés veulent rentrer au travail afin

d'offrir aux Canadiens les émissions canadiennes de grande qualité auxquelles ils s'attendent de la part de la SRC.

Ils pressent le Parlement d'ordonner au ministre du Travail d'exiger que la SRC mette fin immédiatement au lock-out de ses employés et rétablisse la programmation régulière. Nous espérons vivement qu'il en ira ainsi.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente une pétition aujourd'hui, la première d'une série que je compte présenter à la Chambre, demandant au Parlement d'adopter immédiatement une loi qui permettrait aux mineurs venant d'autres pays et ayant été adoptés par des citoyens canadiens d'obtenir automatiquement la citoyenneté une fois le processus d'adoption terminé.

C'est une utilisation illogique et inefficace des ressources fédérales que d'ajouter ces enfants adoptés à l'impressionnant arriéré de demandes de citoyenneté à traiter. Cet été, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a promis de présenter un projet de loi en vertu duquel les enfants étrangers adoptés par des Canadiens se verraient accorder automatiquement la citoyenneté.

Par conséquent, au nom des pétitionnaires de Victoria, Vancouver, Salmo, Castlegar et d'autres localités en Colombie-Britannique, je demande instamment au ministre de le faire le plus tôt possible et de supprimer ainsi ce fardeau indu imposé aux parents adoptifs.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, cet après-midi, de présenter une pétition signée par des centaines de résidents de la Colombie-Britannique, dont des gens de ma propre circonscription, Burnaby, de Vancouver et de New Westminster. Ces gens reconnaissent l'immense contribution que les employés de la CBC/SRC, actuellement en lock-out, apportent au Canada et savent combien la CBC/SRC est essentielle à notre compréhension de l'identité canadienne. Ils demandent instamment au gouvernement d'agir sur-le-champ et de façon décisive pour mettre fin au lock-out des employés de la CBC/SRC.

LE MARIAGE

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici des pétitions qui demandent au Parlement de définir, en droit fédéral, le mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

LA LOI DE CARLEY

M. Randy White (Abbotsford, PCC): J'ai beaucoup d'autres pétitions, monsieur le Président, qui demandent au Parlement de se réunir pour adopter le projet de loi C-275, Loi modifiant le Code criminel (défaut d'arrêter lors d'un accident), qui imposerait des peines plus lourdes aux contrevenants qui fuient les lieux d'un accident. Bien que le projet de loi C-275 ait été rejeté, il sera présenté de nouveau à la Chambre.

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, de nombreux électeurs de ma circonscription, Mississauga-Sud, m'ont fait parvenir une pétition que je me fais un plaisir de présenter à la Chambre. Cette pétition porte sur le mariage. Même si nous avons déjà adopté le projet de loi C-38, les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que, selon eux, le mariage est une institution liée aux droits de la personne et que c'est le meilleur cadre social pour fonder une famille et élever la prochaine génération d'enfants. Ils craignent également que le projet de loi C-38 n'affaiblisse l'institution du mariage et n'ait des conséquences imprévues, profondes et néfastes pour les enfants.

La pétition vise à inciter le gouvernement à surveiller l'incidence qu'aura sur nos enfants le changement de la définition du mariage afin d'éviter toute conséquence néfaste.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 153, 156, 161, 163, 164, 167, 169, 170 et 173.

[Texte]

Question n^o 153—**M. Brian Pallister:**

Entre 1994 et 2004, VIA Rail Canada a-t-elle accordé des contrats aux entreprises suivantes: Lafleur Communications, Groupaction, Groupe Everest, Média/I.D.A. Vision Inc., Tremblay Guittet Communications, Gosselin, Vickers et Benson, Groupe BCP Ltée, Gervais, Gagnon, Covington et associés, Groupe Polygone, EKOS et Earnscliffe, et, dans l'affirmative: (i) lesquels, (ii) à quelles dates, (iii) quels en étaient les montants, (iv) pourquoi les contrats ont-ils été attribués, (v) quel était le nom du fournisseur et (vi) dans chaque cas, le contrat a-t-il été accordé par appel d'offres ouvert ou par attribution à un fournisseur exclusif?

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, VIA Rail Canada Inc., VIA, est sollicitée fréquemment par les organisateurs d'événements et les agences qui gèrent des événements tenus partout au Canada. Le site de l'événement, les autres activités de communication planifiées par VIA qui coïncident avec l'événement en question, ainsi que l'audience qui doit correspondre au marché-cible de VIA, sont les différents critères qui déterminent la participation de VIA à titre de commanditaire.

Pour la période 1994 à 2004, VIA a eu des ententes de commandites avec les compagnies suivantes:

Société d'état	Source	Valeur	Date du contrat	Justification et mode d'approvisionnement
VIA Rail Canada Inc.	Gouvernement du Canada, représenté par Groupaction Gosselin Strategic Communications Inc.	\$75,000+tx	22 janvier 2001	Participation financière de VIA à la commandite de la Compétition Sculptures de neige 2001.
VIA Rail Canada Inc.	Gosselin Public Relations Inc.	\$75,000+tx	31 janvier 2002	Participation financière de VIA à la commandite de la Compétition Sculptures de neige 2002.

Affaires courantes

VIA Rail Canada Inc.	Everest Commandites (G.E.C.M.)	\$215,000+tx	4 mars 2002	Participation financière de VIA à la commandite du gala Les Mercuriales 2002 (Everest mandatée par l'Association des Chambres de Commerce du Québec).
VIA Rail Canada Inc.	Everest Publicité Promotions Inc.	\$75,000+tx	25 mars 2003	Participation financière de VIA à la commandite du programme Mission Sydney.
VIA Rail Canada Inc.	Everest Commandites (G.E.C.M.)	\$35,000+tx	28 juillet 2000	Participation financière de VIA à la commandite du programme Mission Sydney.
VIA Rail Canada Inc.	Everest Publicité Promotions Inc.	\$15,000+tx	23 juillet 2003	Participation financière de VIA à la commandite de «La Grande Fête des Enfants 2003».

Programmes de publicité en partenariat, la Commission canadienne du tourisme (CCT) a le mandat de développer des programmes de publicité avec l'industrie du tourisme afin d'inciter les Canadiens et les citoyens de pays ciblés à visiter le Canada. La CCT développe ces programmes et sollicite la participation des partenaires de l'industrie par le biais des agences de publicité. Les agences de la CCT ont été Vickers & Benson et Groupe BCP Ltée, et ce jusqu'en 2003.

VIA a approuvé de multiples bons de commandes afin de participer à ce programme de l'industrie du tourisme, avec les différents partenaires de l'industrie touristique.

VIA Rail Canada Inc.	BCP, agence de publicité pour la Commission canadienne du tourisme	1 001 582 \$	Bons de commande multiples	Programmes de publicité en partenariat avec la Commission canadienne du tourisme (1999-2003).
VIA Rail Canada Inc.	Vickers & Benson	811 008 \$	Bons de commande multiples	Programmes de publicité en partenariat avec la Commission canadienne du tourisme.

Contrats pour services de communication, VIA suite à un réexamen et à un processus d'appel d'offres, a adjugé un contrat à Publicité Martin. Publicité Martin a fait appel à Lafleur Communication Marketing comme sous-traitant

VIA Rail Canada Inc.	Lafleur Communication Marketing (1994-2004)	23 283 368 \$ (Projets multiples)	1 janvier 1997	Agence de publicité attitrée - contrat octroyé suite à un processus de révision/ appel d'offres, à compter du 1er juillet 1987. Lafleur Communication Marketing sous-contractée par Publicité Martin
----------------------	---	-----------------------------------	----------------	--

Affaires courantes

Question n° 156—Mme Jean Crowder:

En ce qui concerne la réévaluation par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de l'herbicide 2,4-D utilisé pour la pelouse et le gazon en plaques: (a) quel processus a-t-on employé pour évaluer cet herbicide, y compris les délibérations qui expliqueraient pourquoi l'évaluation a été complétée avant la promulgation des nouvelles dispositions réglementaires plus rigoureuses de la Loi sur les produits antiparasitaires de 2002; (b) dans quelle mesure a-t-on tenu compte des dispositions de la Loi canadienne de la protection de l'environnement, plus particulièrement quelles analyses ont été fournies concernant les dioxines contenant deux atomes de chlore ou davantage qui peuvent contaminer le 2,4-D pendant la durée de vie du produit; (c) quelles études ont accordé une attention particulière aux risques pour la santé des personnes âgées et des enfants; (d) l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a-t-elle publié une deuxième note d'information rétractant son affirmation que « l'utilisation du 2,4-D sur les pelouses et le gazon en plaques est sécuritaire » comme l'a suggéré le président du Comité permanent de la santé?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivants:

(a) L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (l'ARLA) de Santé Canada s'est engagée à entreprendre un examen prioritaire des utilisations du 2,4 D sur le gazon en plaques et d'autres pesticides d'entretien de la pelouse, dans le cadre de son «Plan d'action pour les pesticides en milieu urbain», annoncé en 2000 par le ministre de la Santé en réponse aux préoccupations de la population concernant l'utilisation sécuritaire de ces produits en milieu urbain. La publication du «Plan d'action pour les pesticides en milieu urbain», (http://www.pmarla.gc.ca/francais/pdf/hlwans/hl/ActionPlan_f.pdf) comprend des renseignements supplémentaires sur ce plan.

Le processus général de réévaluation de l'ARLA est décrit dans la directive d'homologation DIR2001 03, «Programme de réévaluation de l'ARLA». L'évaluation scientifique du 2,4 D ne serait pas différente si elle avait été terminée en vertu de la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires. L'ARLA utilise invariablement dans ses présents examens des méthodes modernes d'évaluation des risques enchâssées dans la nouvelle Loi autant pour les nouveaux produits chimiques que pour les plus anciens. Ces méthodes modernes d'évaluation des risques comprennent une évaluation des risques globaux qui tient compte de l'exposition aux pesticides de toutes les sources, y compris dans l'alimentation, dans l'eau et de l'utilisation des pesticides dans les maisons et les écoles, ainsi que des effets cumulatifs des pesticides qui agissent de la même manière. De plus, cette évaluation tient compte de la sensibilité des groupes plus vulnérables tels que les nourrissons et les enfants. Des facteurs de sécurité supplémentaires sont également ajoutés pour protéger les enfants.

L'évaluation de l'ARLA a été réalisée par ses scientifiques hautement qualifiés. Cette évaluation des utilisations du 2,4 D sur le gazon en plaques et les pelouses est fondée sur un examen exhaustif d'une grande quantité de renseignements disponibles sur le 2,4 D dont:

1. une base de données exhaustive exclusive, y compris des études sur des animaux de laboratoire afin de déterminer les effets sanitaires potentiels et les études faisant état des effets potentiels sur l'environnement;
2. des renseignements scientifiques publiés comprenant des rapports, des études épidémiologiques et tout autre renseignement publié dans la littérature scientifique ou dans des documents rendus publics;
3. des examens étrangers (c. à d. les résultats des évaluations scientifiques du 2,4 D d'autres pays dont les États Unis et la Nouvelle Zélande, l'Union européenne et l'Organisation mondiale de la santé;
4. tout renseignement sur le profil d'emploi recueilli par l'ARLA.

La grande diversité des renseignements scientifiques examinés par l'ARLA comprenait des données pertinentes utilisées par des organismes non responsables de la réglementation, tels que l'Ontario College of Family Physicians dans son rapport d'avril 2004. Ce rapport se penchait sur un sous-ensemble d'études épidémiologiques provenant d'une documentation publiée, mais les auteurs ne possédaient pas toutes les données disponibles pour réaliser une évaluation des risques pour la santé des humains. L'examen des données sur la toxicité chez les animaux provenant d'études de référence internationales, lors desquelles on utilisait des doses bien plus élevées que les concentrations auxquelles les humains sont généralement exposés, combinées à des données sur l'exposition provenant d'études bien conçues, constitue actuellement la meilleure méthode pour évaluer les risques sanitaires.

Dans le cas du 2,4 D, des experts indépendants ont reçu le mandat de commenter divers aspects de l'évaluation de l'ARLA afin de fournir une perspective plus vaste de l'évaluation que le processus d'examen interne habituel. Les cinq membres du comité consultatif scientifique comprenaient des experts des

domaines de l'épidémiologie, de l'évaluation de l'exposition, de la toxicologie humaine et de la toxicologie environnementale. Ce comité était généralement d'accord avec l'évaluation de l'ARLA. Un résumé des conclusions et des recommandations de ce comité était fourni dans un document de consultation de la population, soit le projet d'acceptabilité d'homologation continue PACR2005 01, «Réévaluation des utilisations de l'acide (2,4 dichlorophénoxy) acétique (2,4 D) comme herbicide sur les pelouses et le gazon en plaques».

L'ARLA examinera soigneusement les nombreux commentaires qu'elle recevra en réponse au PACR2005 01, révisera son évaluation au besoin et communiquera la décision finale à la population dans un document de décision de réévaluation (RRD) aussitôt que le processus sera terminé.

b) Dans le cadre de la réévaluation des utilisations du 2,4 D sur les pelouses et le gazon en plaques, l'ARLA a tenu compte de la Politique de gestion des substances toxiques et a suivi sa directive d'homologation DIR99 03. La première est une politique du gouvernement fédéral qui guide la détermination et la gestion des substances de la voie 1 (produits chimiques qui sont toxiques, persistants, bioaccumulatifs et anthropiques) et est conforme à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les polychlorodibenzoparadioxines substituées dans au moins les positions 2,3,7,8 sont des substances de la voie 1.

En 1982, la Division des pesticides d'Agriculture Canada (maintenant l'ARLA de Santé Canada), a recueilli au hasard sur le marché quarante et une (41) préparations commerciales à base de 2,4 D sous forme de sels d'amine et dix sept (17) préparations commerciales à base de 2,4 D sous forme d'esters, afin de vérifier la présence de dioxines. De ces cinquante huit (58) échantillons, il n'y avait que six préparations commerciales à base de 2,4 D sous forme de sels d'amine et qu'une préparation commerciale à base de 2,4 D sous forme d'esters qui étaient contaminées avec soit la dichlorodioxine, soit la trichlorodioxine, à des concentrations à peine plus élevées que 10 ppb (parties par milliard de 2,4 D). Il s'agit de la production limite établie dans la circulaire à la profession R 1 216 publiée le 15 avril 1983 par la Division des pesticides d'Agriculture Canada. Le 2,3,7,8 tétrachlorodibenzo p dioxine (2,3,7,8 TCDD) n'a pas été détecté à la limite de détection de 1 ppb. Pour prouver que les produits d'aujourd'hui ne contiennent pas de substance de la voie 1 telle que des dioxines, au delà de la limite de quantification, l'ARLA exige des fabricants qu'ils soumettent des données sur le 2,3,7,8 TCDD et le 2,3,7,8 tétrachlorodibenzo p dioxine (2,3,7,8 TCDF) et leurs congénères chlorés respectifs comptant davantage de substituants en concentrations supérieures à la limite de quantification (0,1 Pb) dans cinq lots de chacun des produits de qualité technique, selon les exigences en matière de données de la réévaluation du 2,4 D.

c) Il est important d'établir la distinction entre les données sur la toxicité (des études qui sont conçues spécialement pour induire un effet toxique) et les données sur l'exposition (données de surveillance et de surveillance biologique des humains telles que l'exposition des travailleurs et l'exposition occasionnelle résultant de l'utilisation normale, y compris chez les enfants et les personnes âgées). Depuis sa création, l'ARLA n'a pas utilisé d'étude sur la toxicité chez des humains ayant délibérément reçu des doses de pesticides pour déterminer ou quantifier leurs effets. Les études de ce genre que l'on a soumises à l'ARLA ont été utilisées de façon exclusivement complémentaire, dans le but de confirmer que le modèle animal constituait un substitut adéquat à des fins d'évaluation. En conséquence, l'ARLA ne tolère pas l'utilisation de sujets humains dans les essais sur les pesticides visant à établir la dose sans effet nocif observé (voir ci-dessous) dans l'évaluation des risques posés par de nouveaux produits ou des produits existants. Cependant, l'ARLA évalue les données de surveillance et de surveillance biologique chez les humains (p. ex., les données sur l'exposition professionnelle, occasionnelle, des victimes d'accidents) lorsqu'elles existent.

Affaires courantes

L'ARLA utilise les données relatives aux animaux comme substitut pour comprendre le profil de danger (c. à d. la toxicité) d'un produit chimique donné et pour établir des doses de référence aux fins de la réalisation de l'évaluation des risques chez les humains. Les données relatives à la toxicité d'un certain nombre d'espèces variées de mammifères, provenant de souris, de rats, de lapins et de chiens, sont examinées, afin d'évaluer les similarités et les différences entre les espèces de même que la sensibilité de chaque espèce. Des études se penchent sur les effets à court et à long terme, de même que du risque pour un produit chimique de causer des anomalies congénitales, des effets sur la reproduction, une sensibilité potentielle chez les jeunes et le cancer. Ces études sont réalisées à des doses plusieurs fois plus élevées que celles auxquelles les humains sont exposés, afin de comprendre le profil de toxicité d'un produit chimique donné. Les espèces les plus sensibles sont habituellement utilisées comme indicateur d'évaluation de la toxicité et des risques sanitaires pour les humains, à moins qu'il y ait suffisamment de données révélant qu'il est plus pertinent d'utiliser une autre espèce. Dans les études sur l'évaluation des risques sanitaires chez les humains, des facteurs de sécurité sont appliqués à la dose à laquelle il n'y a pas d'effet observé chez les animaux (c. à d. la dose « sans effet » susmentionnée) pour établir la dose de référence. Cette dose de référence est, au moins, 100 fois en dessous de la dose à laquelle aucun effet nocif n'est observé dans les essais sur les animaux. Les facteurs de sécurité tiennent compte de l'extrapolation des données sur l'espèce animale à l'espèce humaine, la variabilité entre les espèces de même que toute autre préoccupation relevée dans les données sur la toxicologie, telles que la sensibilité potentielle chez les jeunes. Cette méthode est cohérente avec celles des autres organismes de réglementation qui fondent les évaluations des risques pour la santé humaine sur les données de toxicologie animale. Une analyse rétrospective indique que cette méthode protège la population humaine.

Le degré d'exposition chez les humains par toutes les voies (voie orale, par inhalation, par absorption cutanée) et par les sources (apport alimentaire, eau potable, exposition en milieu résidentiel) pertinentes est déterminé au moyen de diverses données. Les données démographiques provenant de sondages sont utilisées pour générer des profils spécifiques au genre et à l'âge selon des scénarios de poids corporel, de consommation alimentaire et d'activités. Cela inclut des données sur les sous-populations des nourrissons, des tout-petits, des jeunes et des adultes. Les données démographiques sont combinées à la quantité de résidus de pesticides présents dans l'air, dans l'eau potable, dans les aliments et sur les zones traitées comme le gazon en plaques. À titre d'exemple, les caractéristiques physiologiques (p. ex. le poids corporel), les comportements uniques des enfants ainsi que leurs habitudes de jeu (p. ex. les activités sur la pelouse traitée au cours desquelles la main entre en contact avec la bouche) sont considérés ensemble, lors de la détermination de la quantité de pesticide à laquelle ils sont exposés. Les données sur les résidus proviennent de diverses sources, y compris des programmes de surveillance de l'environnement, de surveillance des résidus dans les aliments et d'études scientifiques tant publiées que non publiées conçues pour évaluer le transfert des résidus aux humains qui peuvent résulter du contact avec des zones traitées. Afin de protéger la santé humaine, des estimations prudentes sont utilisées pour obtenir la concentration limite supérieure d'exposition. Une liste des études sur l'exposition humaine publiées examinées lors de la réévaluation des utilisations du 2,4 D sur le gazon en plaques est présentée dans le document PAR 2005 01

L'ARLA réalise alors une évaluation quantitative des risques afin d'intégrer les résultats de l'évaluation des dangers à ceux de l'évaluation de l'exposition. Cela signifie que le niveau d'exposition (ou la dose) qu'un individu, y compris un enfant, peut recevoir d'un pesticide en particulier se compare à la dose de référence qui est établie à partir des données sur la toxicité. Dans le cas des utilisations du 2,4 D sur les pelouses, l'ARLA exigeait que le niveau d'exposition des diverses sous-populations soit au moins de 300 à 1 000 fois en dessous de la dose à laquelle aucun effet nocif n'est observé dans les essais chez les animaux. La quantité de 2,4 D à laquelle les humains sont exposés par voie alimentaire, dans l'eau potable et par contact avec le gazon traité est donc de 100 à 1 000 fois moins élevée que la dose qui cause des effets toxiques chez les animaux selon les études.

d) La note d'information invite clairement les intervenants à fournir tout renseignement supplémentaire qui pourrait être utile à la réévaluation. Tel qu'indiqué précédemment, l'examen de l'ARLA a déterminé que le 2,4 D ne présente pas de risque inacceptable lors de son utilisation sur les pelouses et le gazon en plaques selon le mode d'emploi de l'étiquette, et elle propose l'homologation continue des produits à base de 2,4 D. La population a répondu au PACR2005 01 en transmettant de nombreux commentaires; certains de ces commentaires fournissaient des données et des renseignements publiés supplémentaires. Après avoir soigneusement examiné tous les commentaires reçus au cours de la période de consultation, l'ARLA révisera l'évaluation au besoin et communiquera la décision finale à tous les intervenants dans un document de décision de réévaluation et une note d'information révisée.

Question n° 161—M. Brian Pallister:

Le gouvernement peut-il produire une liste de toutes les demandes d'information adressées à M. André Ouellet par Postes Canada depuis le 23 septembre 2004 à l'appui de la vérification de l'Agence du revenu du Canada en précisant: a) la forme et la date de chaque demande; b) le nom de l'employé de Postes Canada qui a fait la demande; c) si M. Ouellet a répondu à la demande de renseignements et, le cas échéant, quand?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.):

Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

La forme et la date de la demande	Le nom du représentant de Postes Canada qui a fait la demande	Date de la réponse reçue d'André Ouellet
Lettre datée le 23 septembre 2004	Vivian Albo Présidente du Conseil d'administration	Aucune réponse
Lettre datée le 20 octobre 2004	Gerard Power Vice-président, Avocat-conseil général et Secrétaire de la Société	Aucune réponse
Lettre datée le 10 novembre 2004	Gerard Power Vice-président, Avocat-conseil général et Secrétaire de la Société	Documents remis le 2 décembre 2004

À de multiples occasions des discussions verbales ont eu lieu entre le 2 décembre 2004 et le 6 juin 2005 entre le conseil juridique de Postes Canada et André Ouellet à l'égard de la documentation des dépenses engagées pendant qu'André Ouellet était président-directeur-général de Postes Canada. Aucune documentation supplémentaire n'a été remise après le 2 décembre 2004.

Lettre datée le 16 juin 2005 Conseil juridique de Postes Canada Le 21 juin 2005, André Ouellet a répondu qu'il n'avait aucune documentation supplémentaire en sa possession ou sous son contrôle en ce qui concerne les dépenses qui font l'objet d'une vérification par l'Agence du revenu du Canada.

Question n° 163—M. Ken Epp:

En ce qui a trait au dîner officiel offert en l'honneur de la reine le 24 mai 2005 à Edmonton et les invitations à ce dîner: a) a-t-on envoyé des invitations officielles; b) quels étaient les critères à respecter pour recevoir une invitation; c) combien a coûté l'événement au total?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

a) les invités, dont le nom figure sur la liste remise à Optimum Public Relations, la firme qui organise l'événement au nom du gouvernement fédéral, ont reçu une invitation par la poste. C'est le cas de tous les invités, sauf ceux de la Chambre des communes. Quatre-vingt-six sièges ont été réservés aux députés de tous les partis. Dans le cas de ces derniers, les whips ont été priés de transmettre l'invitation aux membres de leur parti respectif.

b) Les critères étaient basés sur les catégories suivantes: groupes autochtones et culturels, académique/éducation, arts et culture, secteur de l'agriculture, milieu des affaires, dirigeants et représentant de communautés, groupe principal, gouvernement/secteur public, invité, groupes travaillistes, médias, militaires, secteur sans but lucratif, Northlands Park, Ordre du Canada, dirigeants politiques, professionnels, dirigeants, religieux, sports, vétérans et jeunesse.

c) D'après nos calculs finaux, le coût total pour le dîner offert par le premier ministre en l'honneur de Sa Majesté la reine était au montant de 338 565,79\$

Question n° 164—M. Nathan Cullen:

En ce qui concerne l'approbation de nouvelles exploitations d'aquaculture en enclos de filets sur la côte ouest, est-ce qu'Environnement Canada a amorcé une étude approfondie en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et dans la négative, pourquoi?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):

Environnement Canada, EC, n'a pas entrepris d'études approfondies en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale LCEE, quant aux piscifacultés à filets ouverts le long de la côte ouest car le ministère n'a pas de pouvoir décisionnel au niveau du financement, de la délivrance d'un permis ou des autorisations, etc. relativement aux piscifacultés qui exigeraient une évaluation environnementale en vertu de la LCEE.

Affaires courantes

Une évaluation de cet ordre est requise en vertu de la Loi si la délivrance d'un permis fédéral selon Loi sur les pêches ou la Loi sur la protection des eaux navigables est nécessaire pour lancer les activités d'une pisciculture. Dans ce cas, le ministère des Pêches et des Océans ou Transports Canada sont les autorités responsables en vertu de la LCEE. Environnement Canada formule des avis spécialisés aux autorités responsables relativement à notre mandat, comme la protection de la qualité de l'eau pour les mollusques et les crustacés, la prévention de la pollution par des produits toxiques, et les oiseaux migrateurs.

Les piscicultures ne sont pas répertoriées dans le Règlement sur la liste d'étude approfondie et, par conséquent, l'évaluation par l'autorité responsable se fait plutôt au niveau de l'examen qu'à celui d'une étude approfondie.

ACEE: Néant

Question n° 167—M. Greg Thompson:

En ce qui concerne le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS): a) Est-ce que tous les ports du Canada ont mis en oeuvre le Code ISPS, et si ce n'est pas le cas, le gouvernement peut-il nommer les ports qui ne se sont pas conformés et la date à laquelle ils se conformeront; b) quelles exigences ont été établies pour la vérification des ports comme le prévoit le Code ISPS, quelle autorité est tenue d'effectuer les vérifications, et les vérifications exigées doivent-elles être faites par des vérificateurs indépendants; c) est-ce que tous les navires battant pavillon canadien ont mis en oeuvre le Code ISPS; (d) est-ce que tous les navires battant pavillon étranger ont mis en oeuvre le Code ISPS?

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, Transports Canada m'informe comme suit: En décembre 2002, l'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté le Code international sur la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS) et d'autres modifications à la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) en vue de rehausser le cadre international visant à dissuader, prévenir et détecter les actes qui mettent en péril la sûreté du secteur du transport maritime. Tous les gouvernements contractants de l'OMI, y compris le Canada, ont adopté le Code ISPS en 2004 et ont mis les exigences nationales nécessaires en oeuvre.

Le règlement sur la sûreté du transport maritime (RSTM) a permis d'introduire de nouvelles exigences destinées à l'industrie du transport maritime aux termes de l'article 5 de la Loi sur la sûreté du transport maritime (LSTM) et de mettre les dispositions du Code ISPS en oeuvre.

a) Oui, tous les 423 ports et installations maritimes du Canada assujettis au RSTM a mis en application le Code ISPS. Le RSTM s'applique à tous les ports et installations maritimes du Canada qui desservent des navires effectuant un voyage d'un port dans un pays à un port dans un autre pays. D'autres ports et installations s'ajouteront dans le futur lorsqu'ils seront tenus de se conformer au RSTM.

b) Les installations maritimes, administrations portuaires et navires canadiens assujettis au RSTM doivent élaborer et mettre en oeuvre un plan de sûreté axé sur les risques à partir de renseignements obtenus dans le cadre d'évaluations de la menace et des vulnérabilités. Une fois présentés, les plans sont examinés par les inspecteurs de la Sûreté maritime de Transports Canada. Un certificat officiel de conformité ou un Certificat international de sûreté du navire est délivré une fois les plans approuvés.

Le RSTM exige que des vérifications soient effectuées par les administrations portuaires et les exploitants des installations maritimes en tenant compte des plans de sûretés approuvés et mis en oeuvre pour déterminer s'il existe des lacunes ou des changements qui visent les menaces contre la sûreté, les procédures, les responsabilités du personnel, les opérations ou l'exploitant qui nécessitent l'apport de modifications aux plans. Les exploitants des installations sont tenus d'effectuer des vérifications internes une fois par année ou lorsqu'il y a un nouvel exploitant ou un changement relatif à l'installation maritime ou à ses opérations. Les administrations portuaires ne sont pas tenues d'effectuer des vérifications annuelles, mais elles doivent évaluer continuellement la sûreté du transport maritime et inclure un plan concernant les travaux périodiques d'examen, de

vérification et de mise à jour du plan de sûreté du port. Si les résultats d'une vérification nécessitent une modification du plan de sûreté, les exploitants doivent présenter la modification au ministre des Transports pour approbation dans les 30 jours. Les administrations portuaires et les exploitants des installations maritimes peuvent faire appel à des sources indépendantes pour la réalisation de vérifications internes pour leurs fins.

Les inspecteurs de Sûreté maritime de Transports Canada inspectent les installations maritimes et les ports pour assurer la conformité aux exigences du RSTM et du Code ISPS, notamment la validité et la mise en oeuvre continues des plans de sûreté. Ces inspections sont effectuées en vertu de la Loi sur la sûreté du transport maritime. Aucune source indépendante n'est sollicitée pour ces inspections.

c) Tous les navires canadiens auxquels s'applique la définition du RSTM sont conformes et ont reçu un certificat international de sûreté des navires et un certificat canadien de sûreté des navires. L'on compte environ 213 navires canadiens auxquels s'applique le RSTM.

d) La plupart des pays ont élaboré un règlement et mis en oeuvre le Code ISPS pour leurs navires et leurs ports. Tout navire étranger qui veut entrer dans les eaux territoriales canadiennes doit posséder un certificat international de sûreté des navires émis par l'État d'où il provient.

Question n° 169—M. Yvon Godin:

L'herbicide agent Orange a-t-il été testé ou utilisé sur le champ militaire de Tracadie lorsqu'il appartenait au gouvernement et si oui, quand et dans quelles conditions?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):

Monsieur le Président, d'après des recherches approfondies, les renseignements dont nous disposons révèlent que l'agent Orange n'a pas été testé ni utilisé sur le champ militaire de Tracadie lorsque celui-ci appartenait au gouvernement.

Question n° 170—M. Brian Masse:

Quelle proportion des fonds fédéraux destinés au protocole d'entente de la phase 1 conclu le 25 septembre 2002 entre le gouvernement provincial ontarien et le gouvernement a dans les faits été transférée à la Ville de Windsor, au gouvernement de l'Ontario ou à des entrepreneurs privés ou affectée à des projets prévus dans ce document?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, Infrastructure Canada n'a transféré aucune proportion des fonds fédéraux destinés au protocole d'entente de la phase 1 conclu le 25 septembre 2002 à la Ville de Windsor, au gouvernement de l'Ontario ou à des entrepreneurs privés ou affectés à des projets prévus dans ce document parce que l'entente de contribution pour les projets de la phase 1 n'est pas encore signée.

Question n° 173—M. Randy White:

En ce qui concerne Service correctionnel Canada, le Ministère a-t-il relevé des problèmes ou des irrégularités à l'égard des procédures et des résultats d'analyse en laboratoire effectuées par Maxxam Analytique Inc., en particulier par ses services de dépistage des drogues et d'identification génétique, entre le 20 juin 2003 et le 20 juin 2005; parmi les délinquants purgeant une peine de ressort fédéral qui ont obtenu une libération conditionnelle ou une libération d'office, combien ont changé leur nom; entre le 20 juin 2003 et le 20 juin 2005, combien de détenus sous la responsabilité du Service correctionnel Canada ont subi une chirurgie pour changer de sexe ou pour retrouver leur sexe initial?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

a) MAXXAM Analytics Inc. de Mississauga, Ontario, fournit au Service correctionnel Canada, SCC, des analyses médico-légales de dépistage de drogues dans son service de toxicologie humaine depuis plusieurs années. Le laboratoire est évalué annuellement par deux toxicologues judiciaires à contrat.

Affaires courantes

Le personnel du SCC et les deux toxicologues du laboratoire entretiennent des contacts réguliers pour discuter de toute question qui peut se présenter. Le laboratoire est également évalué dans le cadre du programme d'accréditation du dépistage de drogues de la Substance Abuse and Mental Health Service Administration, SAMHSA. Ce programme tient également deux inspections annuelles sur place et il est considéré comme le programme de certification de dépistage de drogues en laboratoire le plus rigoureux au monde depuis son entrée en vigueur en 1987-1988.

MAXXAM Analytics a également donnée suite de manière appropriée à toutes les préoccupations du SCC concernant tout aspect lié au programme d'analyse médico-légale de dépistage de drogues. Le SCC est satisfait de la qualité du service fourni par MAXXAM Analytics dans le cadre de son Programme d'analyse d'urine.

La division d'identification de MAXXAM Analytics ne fournit pas de services de dépistage pour le Programme d'analyse d'urine.

b) Si un délinquant change son nom légalement, les renseignements de base consignés dans le Système de gestion des délinquants, SGD, seront modifiés pour refléter le nouveau nom. L'ancien nom sera inséré dans le champ de l'alias dans le SGD, lequel peut également refléter d'autres alias que le délinquant a utilisés.

Cela étant dit, il n'existe aucun indicateur dans le SGD qui permet de déterminer quels détenus ont obtenu un changement de nom légal afin qu'il soit possible de distinguer celui-ci des autres alias qu'un délinquant pourrait avoir enregistré dans le système.

c) Nos dossiers indiquent qu'aucun détenu n'a subi de réassignement sexuel chirurgical, également appelé changement de sexe ou de renversement.

* * *

• (1530)

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 122 et la réponse supplémentaire, la question n° 123 et la réponse supplémentaire et les questions n°s 151, 157, 158, 159, 160, 162, 165, 166, 168, 171 et 172 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 122—M. Dean Allison:

Depuis le 23 octobre 1993, est-ce que Ekos ou l'une de ses filiales ont bénéficié: a) de subventions, de contributions ou de garanties de prêt et, le cas échéant, i) quelle a été la source de financement (c.-à-d. un ministère, une agence, une société d'État, un organisme de service spécial ou une fondation), sa valeur, la date d'attribution et les raisons de l'accorder dans chaque cas, ii) quel est l'état actuel de la situation, à savoir s'il y a eu paiement, remboursement ou non-paiement, y compris la valeur du remboursement, iii) quel a été le montant total reçu par l'entreprise; b) de contrats et, le cas échéant, i) les contrats ont-ils été exécutés, ii) quels étaient leurs numéros, la source du financement, leur valeur, leur date d'attribution et les raisons de les accorder, iii) ces contrats ont-ils fait l'objet d'un appel d'offres et, si l'appel a été restreint, pour quelle raison, iv) quel a été le nombre total de contrats accordés et quel a été le montant total des fonds consentis à Ekos ou à ses filiales, v) s'agissait-il d'une offre à commandes et, si oui, de quel type s'agissait-il et quel était le numéro?

(Le document est déposé)

Question n° 123—M. Dean Allison:

Depuis le 23 octobre 1993, est-ce que Earncliffe ou Veraxis ou l'une de leurs filiales ont bénéficié: a) de subventions, de contributions ou de garanties de prêt et, le cas échéant, i) quelle a été la source du financement (c.-à-d. un ministère, une agence, une société d'État, un organisme de service spécial ou une fondation), sa valeur, la date d'attribution et les raisons de l'accorder dans chaque cas, ii) quel est l'état actuel de la situation, à savoir s'il y a eu paiement, remboursement ou non-paiement, y compris la valeur du remboursement, iii) quel a été le montant total reçu par chaque entreprise; b) de contrats et, le cas échéant, i) les contrats ont-ils été exécutés, ii) quels étaient leurs numéros, la source du financement, leur valeur, leur date

d'attribution et les raisons de les accorder, iii) ces contrats ont-ils fait l'objet d'un appel d'offres et, si l'appel a été restreint, pour quelle raison, iv) quel a été le nombre total des contrats accordés à chaque entreprise, et quel a été le montant total des fonds consentis à ces entreprises, v) s'agissait-il d'une offre à commandes et, si oui, de quel type s'agissait-il et quel était le numéro?

(Le document est déposé)

Question n° 151—M. John Cummins:

En ce qui concerne les mesures gouvernementales responsables de l'accumulation d'humidité dans les cavités murales des édifices et l'impossibilité d'assécher ces cavités: a) la direction de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) avait-elle été saisie du problème des murs humides en 1981 et si oui, quelles mesures ont été prises; b) la direction de la SCHL avait-elle été saisie du problème des murs humides dans les années subséquentes et si oui, quelles mesures ont été prises; c) la direction de la SCHL a-t-elle été informée que du simple fait qu'elle était au courant du problème, elle manquerait à ses devoirs si elle omettait d'informer le public sur la nature du problème et si oui, quelles mesures ont été prises à ce sujet; d) la direction de la SCHL a-t-elle été informée du fait que des ministères gouvernementaux pourraient exacerber le problème des murs humides et si oui, quand en a-t-elle été informée, quels ministères étaient en cause, quelles mesures ont été prises à ce sujet et quels en ont été les résultats; e) la direction de la SCHL a-t-elle été informée du fait que certains programmes gouvernementaux entraînaient un problème de murs humides et si oui, quand en a-t-elle été informée, quels programmes étaient en cause, quelles mesures ont été prises à ce sujet et quels en ont été les résultats; f) avait-on signalé en 1981 et après des cas de dommages structurels causés par l'humidité dans des habitations du Canada et si oui, en indiquer le nombre par année et par province; g) la direction de la SCHL avait-elle été informée en 1981 et après des risques de dommages structurels à des habitations assurées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) entraînant des défauts de paiement sur des hypothèques détenues par la SCHL, forçant celle-ci à reprendre possession des habitations concernées et à remédier au problème à grands frais et si oui, quelles mesures ont été prises et quand; h) quand la SCHL a-t-elle appris que le problème des murs humides concernait surtout les régions côtières où les précipitations sont élevées et quelles mesures ont été prises à ce sujet dans les codes du bâtiment et les méthodes de construction de la Colombie-Britannique; i) soupçonnait-on en 1981 et après que le problème des murs humides était causé par des barrières qui renaient l'humidité et empêchaient les murs de sécher naturellement et si oui, quelle était la nature de ces soupçons et quelles mesures ont été prises à ce sujet; j) la SCHL était-elle au courant, en 1981 et après, des résultats de recherches effectuées par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) montrant que la pénétration de la pluie était la principale cause des problèmes d'humidité dans certains climats et si oui, quelles mesures ont été prises à ce sujet en Colombie-Britannique et quand; k) savait-on en 1981 et après que des changements apportés aux méthodes de construction, en partie à la suite de modifications du Code national du bâtiment et de programmes gouvernementaux de promotion de l'efficacité énergétique étaient parfois la cause du problème des murs humides et si oui, quelles mesures ont été prises à ce sujet et quand; l) quelles modifications du Code national du bâtiment portaient sur la pénétration de l'humidité dans les murs extérieurs et l'assèchement naturel des cavités murales, particulièrement dans les zones à humidité élevée et à fortes précipitations et en quelle année ont-elles été effectuées; m) en quelle année la SCHL ou le CNRC ont-ils recommandé des modifications du Code national du bâtiment qui ont eu pour effet de réduire l'aptitude des cavités murales à s'assécher naturellement; n) quelles mesures la SCHL et le CNRC ont-ils prises pour atténuer le problème des murs humides en dépit du ralentissement de l'assèchement causé par des assemblages mieux isolés et étanches et quand ces mesures ont-elles été prises; o) quelle a été la nature des révisions du Code national du bâtiment effectuées après 1981 pour améliorer la capacité d'assèchement naturel des cavités murales ou au moins pour réduire la pénétration de l'humidité et quand ces révisions ont-elles été effectuées; p) quelles mesures actives la SCHL et le CNRC ont-ils prises pour informer les propriétaires d'habitation de la Colombie-Britannique de l'existence du problème des murs humides et quand ces mesures ont-elles été prises; q) quelles mesures actives la SCHL et le CNRC ont-ils prises pour informer les constructeurs d'habitations et l'industrie du logement de la Colombie-Britannique du problème des murs humides et quand ces mesures ont-elles été prises; r) quelles mesures actives la SCHL et le CNRC ont-ils prises pour voir à ce que les méthodes de construction en Colombie-Britannique remédient au problème des murs humides, quand ces mesures ont-elles été prises et quels en ont été les résultats; s) la SCHL a-t-elle liquidé son parc national de coopératives d'habitation et si oui: (i) quand l'a-t-elle fait, quelles sont les adresses de voirie des habitations en question et combien y en avait-il par province, (ii) qu'est-ce qui a motivé la décision de liquider ce parc d'habitations, (iii) parmi ces coopératives d'habitation, combien étaient concernées par le problème des murs humides et les problèmes d'assèchement, (iv) les particuliers et les organismes publics qui ont acheté ces habitations avaient-ils été informés de l'existence du problème des murs humides et (v) des rapports techniques avaient-ils été rédigés et si oui, que contenaient-ils?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 157—Mme Bev Desjarlais:**

En ce qui a trait à l'utilisation de fonds fédéraux pour les collectivités autochtones de la circonscription fédérale de Churchill: *a)* quels capitaux ont été alloués à la réfection de la route de la Première nation de Bloodvein; *b)* quel est le temps d'attente pour la construction d'une nouvelle école dans chaque collectivité des premières nations; *c)* quel est le temps d'attente pour la construction de nouveaux logements dans chaque collectivité des premières nations; *d)* quelles ont été les dépenses en capital consacrées à chaque collectivité des premières nations, et ce, pour chaque année au cours des dix dernières années; *e)* quels projets d'immobilisation ont été approuvés dans chaque collectivité des premières nations au cours des cinq dernières années; *f)* quels projets d'immobilisation ont été approuvés pour les deux prochaines années; *g)* quelle est la somme dépensée par Affaires indiennes et du Nord Canada par résident inscrit dans la circonscription de Churchill; *h)* combien de collectivités sont gérées par une tierce partie?

(Le document est déposé)

Question n° 158—Mme Bev Desjarlais:

Concernant la gouvernance des sociétés d'État: *a)* existe-t-il un document daté du 15 mars 2004 ou d'avant suivant lequel le processus de nomination des dirigeants de société d'État annoncé le 15 mars 2004 par le président du Conseil du Trésor et le Bureau du premier ministre était censé être un processus « intérimaire » devant s'appliquer seulement aux directeurs généraux de société d'État comme il est mentionné dans le document parlementaire 8555-381-129; *b)* quels sont les critères de sélection de chacun des dirigeants de société d'État fournis au gouvernement en réponse à la lettre du président du Conseil du Trésor datée du 23 avril 2004 à laquelle il devait être répondu avant le 28 mai 2004; *c)* quels sont les noms des membres des comités de sélection de chacun des dirigeants de société d'État fournis au gouvernement en réponse à la lettre du président du Conseil du Trésor datée du 23 avril 2004 à laquelle il devait être répondu avant le 28 mai 2004; *d)* quelles sociétés d'État n'ont pas répondu à la lettre du 23 avril 2004 et ont-elles été relancées; *e)* quel est le nom des firmes de recrutement d'administrateurs engagées par les sociétés d'État dans le cadre du nouveau processus de nomination; *f)* combien de fois a-t-il été fait appel à Renaud Foster comme firme de recrutement mis à part la nomination du général Maurice Baril à la présidence du conseil d'administration de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien?

(Le document est déposé)

Question n° 159—M. Tony Martin:

Selon le témoignage que M. Michael Saucier (directeur général, Direction du marché du travail et des communautés minoritaires de langue officielle, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences) a présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées le 8 mars 2005, RHDCC a lancé 16 appels de propositions (AP) devant donner lieu à 62 projets: *a)* en ce qui concerne ces 62 projets, veuillez fournir les renseignements suivants pour chaque projet ou contrat: (i) le montant accordé, (ii) le nom de l'organisme retenu, (iii) la circonscription dans laquelle est situé cet organisme, (iv) le nom des organismes dont la proposition n'a pas été retenue; *b)* en ce qui concerne les appels de propositions: (i) à ce jour, y a-t-il eu d'autres appels de propositions, (ii) combien de projets ont été approuvés pour ces nouveaux appels de propositions (s'il y a lieu, veuillez fournir pour chaque projet les mêmes renseignements demandés à l'alinéa a) (i) à (iv))?

(Le document est déposé)

Question n° 160—Mme Diane Finley:

À l'égard du financement des 19 centres de recherche agricole que le gouvernement possède au Canada: *a)* pour chaque exercice de la période allant de 1995 à 2005, (i) combien d'argent le gouvernement a-t-il transféré en tout à chacun des centres, (ii) combien d'employés chacun des centres comptait-il en tout et quelle était la composition de ce personnel (c.-à-d. combien de scientifiques, de chercheurs, d'employés de soutien et d'autres employés), (iii) quels étaient exactement les projets de recherche financés dans chacun des centres, (iv) quelle partie des crédits affectés à la recherche chacun des projets de recherche a-t-il monopolisée, (v) quelle partie des fonds affectés à la recherche chacun des centres a-t-il consacrée à la recherche sur les ressources, à la recherche phytotechnique, à la recherche zootechnique, à la recherche alimentaire et à la recherche sur les produits à valeur ajoutée; *b)* pour chaque exercice de la période allant de 1995 à 2005, quel pourcentage des fonds affectés à la recherche chacun des centres a-t-il consacré à d'autres types de recherche agricole ou agroalimentaire?

(Le document est déposé)

Question n° 162—Mme Bev Desjarlais:

En ce qui concerne les rapports annuels du Canada sur les institutions de Bretton Woods et les contributions de notre pays à ces institutions: *a)* en quoi la participation

du Canada à ces institutions va-t-elle dans le sens des objectifs de la politique étrangère du Canada, relativement à des buts précis et des résultats mesurables; *b)* quels sont les indicateurs axés sur les résultats utilisés par le gouvernement pour mesurer l'efficacité des institutions de Bretton Woods et pourquoi leur utilisation ne se reflète-t-elle pas dans le rapport annuel au Parlement; *c)* quelle position le gouvernement a-t-il adopté sur des sujets controversés qui ont été débattus au cours de la dernière année aux institutions de Bretton Woods, plus particulièrement l'évaluation de la crise en Argentine par le Bureau d'évaluation indépendant du Fonds monétaire international (FMI), les évaluations distinctes faites par le FMI et la Banque mondiale des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), l'Examen des industries extractives et les questions de gouvernance des institutions de Bretton Woods concernant le débat sur la capacité de s'exprimer et de voter; *d)* comment le gouvernement peut-il caractériser et comparer les changements de priorités et de politiques d'une année à l'autre adoptés par le Canada au sein de ces institutions; *e)* quelle est l'analyse du gouvernement de la performance financière des institutions; *f)* quel rôle les contributions et la participation du Canada au sein des institutions jouent-elles dans le cadre de la stratégie canadienne en matière d'aide publique au développement; *g)* quelles sont les sommes versées dans les fonds spéciaux du FMI ou les fonds fiduciaires administrés par la Banque mondiale, notamment les centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) et le Centre d'assistance technique pour la région des Caraïbes (CARTAC), le Fonds d'assistance technique pour l'Irak du FMI, le Fonds pour l'environnement mondial de la Banque mondiale, le Fonds mondial de lutte contre le VIH-sida, la tuberculose et le paludisme, l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, les fonds fiduciaires des consultants, l'éducation en Afrique et l'Institut de la Banque mondiale et le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce; *h)* quel est l'avantage économique et stratégique de la participation du Canada aux institutions de Bretton Woods, au-delà des possibilités d'obtenir des marchés d'acquisition pour nos entreprises privées; *i)* quels sont les détails des marchés d'acquisition de 71 millions de dollars américains en 2004 dont des entreprises et des particuliers canadiens ont profité et comment l'information a-t-elle été obtenue; *j)* la somme totale est-elle nettement inférieure aux chiffres de 2003 et si oui, pourquoi; *k)* quels sont les renseignements financiers comparatifs avec variances expliquées pour chacune des cinq dernières années en ce qui concerne les acquisitions faites au Canada, sur le plan de l'environnement, du développement durable, de la santé, de l'eau et de l'éducation; *l)* qu'est-ce que ces tendances indiquent au sujet des priorités des institutions de Bretton Wood et de leur concordance avec la politique de développement et la politique étrangère du Canada; *m)* le gouvernement pourrait-il clarifier comment les objectifs sur le plan des finances et du développement sont réconciliés entre les ministères fédéraux et entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires des groupes constitués par le Canada à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international?

(Le document est déposé)

Question n° 165—M. Randy White:

En ce qui concerne Service correctionnel Canada, pendant les exercices financiers 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005: *a)* à combien s'élève le montant total versé en primes aux directeurs de prison de toutes les régions; *b)* quel a été le coût total des services d'aide juridique offerts aux détenus de chaque région; *c)* dans combien de cas lesdits services d'aide juridique ont-ils été utilisés?

(Le document est déposé)

Article 52 du Règlement

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LE PRIX DE L'ESSENCE

Question n° 166—M. Bill Casey:

Au sujet de l'annonce du 22 décembre 2000 par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) qu'un nouvel immeuble fédéral polyvalent sera érigé à Charlottetown pour remplacer l'immeuble Dominion et sera prêt à accueillir les locataires à l'automne 2005: a) combien TPSGC a-t-il payé les terrains et le bâtiment où l'immeuble sera construit; b) quel est le nom de l'entreprise ou du particulier qui ont vendu les terrains et le bâtiment au gouvernement; c) quel était le coût initial de construction de ce nouvel immeuble gouvernemental, d'abord avec garage, puis sans garage, selon les plans et devis; d) quelle était la valeur au marché des terrains au moment de l'achat; e) quand le gouvernement a préparé le chantier de construction, quels moyens a-t-il pris pour nettoyer ou corriger les sols du site; f) concernant le point e) des sols se sont-ils alors révélés contaminés; g) dans l'affirmative, des sols ont-ils été retirés pour enfouissement, entreposage ou correctifs; h) quelle est la destination finale de tous les sols contaminés retirés du chantier de construction; i) s'il n'y a pas eu retrait de sols, où ont-ils été laissés sur le chantier; j) quelles raisons ou explications a donné TPSGC au Conseil municipal de Charlottetown au sujet de l'abandon du garage dans les plans de construction; k) concernant le point j), une fois l'immeuble prêt pour les locataires, que prévoit-on pour ceux qui viendront travailler en auto et devront stationner; l) quel est le nouvel échéancier de construction de l'immeuble, compte tenu des difficultés éprouvées par TPSGC dans le premier et le second appel d'offres; m) à combien TPSGC évalue-t-il le nombre d'ouvriers nécessaires sur ce chantier, et pendant combien de temps; n) quelles sont les compagnies qui ont soumissionné après les deux appels d'offres; o) concernant le point n), à quelle somme se chiffraient les soumissions, par compagnie; p) le ministre de TPSGC a-t-il tenu des réunions avec les députés de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet de la construction de cet immeuble; q) s'il y a eu des réunions, quelles préoccupations ont évoqué les députés libéraux au sujet de ce projet de construction?

(Le document est déposé)

Question n° 168—Mme Cheryl Gallant:

Relativement à l'agent Orange, quels sont les sites militaires canadiens qui ont été utilisés à des fins d'expérimentation depuis 1945, y inclus l'endroit exact pour chaque base où des essais ont eu lieu.

(Le document est déposé)

Question n° 171—Mme Cheryl Gallant:

Y a-t-il eu des expériences avec l'agent Pourpre pendant les années 1960 à la BFC Gagetown et, dans l'affirmative, où sont situées les zones d'exercice en campagne qui ont servi pour ces expériences à la BFC Gagetown?

(Le document est déposé)

Question n° 172—Mme Bev Desjarlais:

En ce qui concerne la fiscalité des sociétés : a) à combien Revenu Canada estime-t-il le montant par année des transactions internationales qui n'ont pas été signalées par les sociétés canadiennes depuis 1991; b) le gouvernement a-t-il accordé un prêt et ou une exonération d'impôt à l'une ou l'autre des sociétés suivantes au cours des 25 dernières années : General Motors, Bombardier, Noranda, Canadien Pacifique, Domtar, Chrysler Canada, Baie-Comeau Co., la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson, la Banque de Montréal et Coopers and Lybrand Consulting Group; c) si un prêt ou une exonération d'impôt a été accordé à ces sociétés, quel montant reste-t-il à rembourser; d) quel est le montant maximal de biens en fiducie familiale pouvant être transférés à l'étranger par des Canadiens; e) quel est le niveau de biens en fiducie familiale pouvant être transférés à l'étranger par un particulier sans qu'il ait à payer d'impôt; f) quelle proportion de l'impôt perçu par le gouvernement provient des particuliers par rapport au montant perçu par l'impôt des sociétés; g) quels changements a-t-on observés dans cette proportion au cours des vingt dernières années; h) si la proportion de l'impôt des sociétés par rapport à l'impôt des particuliers a changé radicalement, est-ce en raison d'une politique du gouvernement; i) quel changement dans la proportion de l'impôt des sociétés par rapport à l'impôt des particuliers le gouvernement s'attend-il de constater au cours des dix prochaines années?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: La présidence a reçu des avis de députés demandant la tenue de débats d'urgence. Je vais entendre ces députés maintenant. Tout d'abord, le député d'Abbotsford.

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, nous sommes confrontés à une importante question d'intérêt national qui doit être débattue immédiatement à la Chambre et, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande donc la tenue d'un tel débat. Il s'agit des fluctuations extrêmes, des hausses et de l'imprévisibilité du prix de l'essence.

Les hausses récentes du prix de l'essence ont rapporté des sommes considérables aux pétrolières, de même qu'au gouvernement fédéral au moyen des taxes. Les Canadiens craignent, à juste titre, que cela ait une incidence sur le coût des produits qu'ils achètent et de tous les modes de transport, et ils s'inquiètent aussi de l'augmentation des frais de chauffage cet hiver.

Le débat est nécessaire non seulement pour discuter de l'augmentation des coûts, mais aussi pour donner à la Chambre et aux Canadiens des renseignements de base sur les questions suivantes: qui bénéficient de ces augmentations et dans quelle mesure; les prévisions et la protection des consommateurs relativement à ces hausses; le rôle de la Chambre des communes et les mesures qu'elle doit prendre; les répercussions d'une réduction de la taxe fédérale sur les carburants; les conséquences sur diverses entreprises et industries.

Cette question préoccupe tous les Canadiens, qui sont pour la plupart abasourdis par les fluctuations du prix de l'essence.

Je vous demande sincèrement, monsieur le Président, de permettre la tenue d'un débat sur cette question à la Chambre des communes afin que les Canadiens croient que nous voulons, nous aussi, nous pencher dès maintenant sur ce problème.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, il nous apparaît effectivement important de tenir un débat d'urgence ce soir, le plus tôt possible, sur cette question.

De fait, pendant la relâche parlementaire, nous avons subi une hausse soudaine des prix de l'essence et remarqué des profits faramineux inexplicables et inexplicables.

Le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie a tenu une séance sur cette question jeudi passé, où l'on a jugé bon de convoquer cinq ministres responsables. On se retrouve aujourd'hui devant cette réalité voulant que les prix sont toujours de 25 p. 100 supérieurs à ceux du début de l'année. Il faut absolument que le gouvernement fédéral mette en avant un plan d'action.

Article 52 du Règlement

C'est pour cette raison qu'on souhaite que les députés de cette Chambre puissent faire des propositions à court, à moyen et à long terme afin d'inciter le gouvernement à bouger et à finalement adopter une politique permettant de faire face à ces hausses démesurées du prix de l'essence.

En effet, ces hausses viennent remettre en question la croissance économique. Plusieurs sont intervenus en ce sens, autant nos concitoyens et concitoyennes, les consommateurs, que des intervenants économiques et des propriétaires de petites comme de grandes entreprises. Tout le secteur des transports est intervenu dans le même sens.

Il serait important que la Chambre des communes puisse débattre de cette question le plus tôt possible. Ainsi, on contribuera à la réflexion du gouvernement pour qu'il propose un véritable plan d'action. C'est dans ce sens que je justifie ma demande.

• (1535)

[Traduction]

Le Président: La présidence a examiné la question et, bien que je sois convaincu qu'elle présente un certain intérêt, je ne suis pas certain qu'elle réponde aux critères énoncés dans le Règlement. Par conséquent, je me sens obligé de rejeter la demande à ce moment-ci.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Mon collègue, le leader du Bloc québécois, a informé ses vis-à-vis que, dans le cas où vous estimeriez que la demande de débat d'urgence que je vous ai soumise ne répond pas aux critères du Règlement, il demanderait le consentement unanime pour tenir un débat sur l'importante question des prix de l'essence.

Je demande donc le consentement unanime pour l'adoption de la motion suivante :

Qu'un débat d'urgence sur les prix de l'essence se tienne ce soir, conformément aux dispositions de l'article 52 du Règlement et que durant ce débat, le Président ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime.

Le Président: L'honorable député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Le Président: Le député de Timmins-Baie James demande un autre débat d'urgence.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, aux termes de notre Règlement, je voudrais demander un débat d'urgence sur le lock-out prolongé à la SRC. Il ne nous appartient pas dans cette enceinte de revenir sur les discussions qui ont cours à l'heure actuelle entre la direction et le personnel, mais je crois que ce lock-out soulève un certain nombre de questions importantes qu'on pose aux députés et dans les médias. Il est extrêmement important que nous nous penchions là-dessus maintenant.

Tout d'abord, on peut se demander s'il est approprié de la part de la direction de la SRC de ne pas offrir aux contribuables des services pour lesquels ils ont payé. Des questions sont soulevées dans les

médias au sujet de l'avenir des crédits parlementaires et de leur utilisation. Je pense que cette discussion doit commencer à la Chambre maintenant.

On peut se demander où s'en va notre diffuseur national. Ce lock-out a rouvert un débat, que beaucoup d'entre nous pensions clos peut-être, un débat pas simplement sur l'avenir du radiodiffuseur, mais également sur la pertinence d'utiliser des crédits fédéraux pour assurer le fonctionnement d'un diffuseur public. Je pense qu'il est important d'en parler aujourd'hui.

De plus, nous devons nous pencher sur la question maintenant, après six semaines de lock-out. En tant que députés, nous devons, dans un sens, l'obligation d'en parler puisqu'il s'agit d'une institution publique. Il nous incombe de publiquement remettre en question la stratégie, car à ce stade-ci, alors que nous arrivons au début de la saison d'automne, la SRC prend un pari risqué en ce qui concerne ses auditeurs et ses téléspectateurs.

Je représente une grosse circonscription rurale et je ne crois pas que les gens des secteurs ruraux de ma circonscription qui sont privés des services de la SRC depuis longtemps veulent que cela se poursuive. Ils comptent sur nous en tant que députés.

Je voudrais tenir ce débat, car je pense que cela revient aux questions fondamentales soulevées par le rapport Lincoln et à la nécessité d'avoir au Canada une politique de radiodiffusion cohérente et de prendre des mesures à cet égard.

Le Président: Là encore, la présidence a entendu les instances du député. Je remarque les événements qui ont lieu aujourd'hui relativement à cette question. Je dois malheureusement dire que, à mon avis, cette demande ne répond pas aux exigences du Règlement à ce stade-ci.

• (1540)

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, demain soir, peu importe le résultat des discussions d'aujourd'hui, sommes-nous tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une question qui mérite d'être discutée par les députés dans le cadre d'un débat ouvert?

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je comprends qu'il s'agit d'une question d'une grande importance. Je sais aussi que d'autres choses se produisent à l'extérieur de la Chambre qui intéressent vivement les membres de cette assemblée. Ne pourrions-nous pas, au lieu de traiter du point du député, laisser les parties se parler derrière les rideaux et, peut-être, en venir à un accord, un plan qui serait acceptable à vos yeux, monsieur le Président, ainsi qu'à ceux de la Chambre?

Le Président: En l'absence de toute autre entente, l'affaire est close pour l'instant.

La présidence a reçu avis de la question de privilège de la part du député de Calgary-Est. Je lui donne maintenant la parole.

PRIVILÈGE

L'ENQUÊTE MENÉE PAR LE COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, le 16 septembre 2005, j'ai écrit au commissaire à l'éthique, M. Bernard Shapiro, pour l'informer que j'avais perdu confiance en lui et pour lui demander de renvoyer à la GRC l'enquête qu'il avait entamée à mon endroit. Dans la même lettre, je l'ai également informé que je saisiserais le Parlement de cette question.

Vendredi dernier, le 23 septembre, à 15 h 30, j'ai reçu par porteur une lettre provenant du bureau du commissaire à l'éthique. J'ai immédiatement renvoyé la lettre sans l'ouvrir et j'ai informé le bureau du commissaire que je soulèverais la question de privilège à la Chambre afin d'accuser M. Shapiro d'outrage.

Par conséquent, je soulève aujourd'hui la question de privilège pour accuser M. Bernard Shapiro, commissaire à l'éthique, d'outrage.

À la page 188 de la deuxième édition de l'ouvrage de Joseph Maingot intitulé *Le Privilège parlementaire au Canada*, on dit :

[...] chaque Chambre a le droit exclusif d'interpréter et d'appliquer le droit parlementaire pour décider s'il y a eu outrage ou atteinte au privilège dans des cas précis, et d'interpréter les lois qui lui imposent des règles de procédure.

Le pouvoir en vertu duquel le commissaire à l'éthique doit mener des enquêtes est énoncé dans la Loi sur le Parlement du Canada et dans le Code régissant les conflits d'intérêts des députés, qui est annexé au Règlement, aux pages 107 à 118. Le commissaire à l'éthique a manifestement enfreint une des dispositions du code et en a appliqué une autre de façon négligente.

Après avoir reçu la lettre du commissaire à l'éthique datée du 23 août 2005, dans laquelle il m'indiquait pour la première fois quels articles du code d'éthique j'avais enfreint et me demandait d'avoir une conversation téléphonique, je lui ai téléphoné le 13 septembre. Je lui ai dit que je lui fournirais tous les éléments de preuve documentaires démontrant que toutes ses allégations me concernant étaient fausses. Nous avons convenu de nous rencontrer la semaine suivante.

Cependant, le lendemain, soit le 14 septembre, j'ai reçu un courriel de mon bureau m'indiquant que Jack Aubry, de l'*Ottawa Citizen*, désirait obtenir mes commentaires sur l'enquête du commissaire à l'éthique me concernant. J'ai téléphoné à Jack Aubry et il m'a dit qu'il voulait mes commentaires sur l'enquête. Je lui ai demandé comment il avait appris l'existence de cette enquête et il m'a répondu que c'était en interviewant M. Shapiro qu'il avait appris l'existence de cette enquête. Il m'a également dit que M. Shapiro lui avait révélé qu'il possédait des documents laissant entendre que quelque chose de répréhensible se produisait.

Le 15 septembre, des articles ont paru dans les principaux journaux du pays. Ces articles sont déposés au Bureau du greffier. On y lit que M. Shapiro aurait déclaré : « J'ai des documents qui donnent à entendre que quelque chose de répréhensible est en train de se produire. » Il y déclarait aussi que je faisais l'objet d'une enquête. Ces articles dommageables sont parus dans les principaux journaux du Canada.

Le Bureau du commissaire à l'éthique jouit d'une forte légitimité au sein de la population. Par conséquent, lorsque le commissaire déclare qu'il fait enquête sur un député, et qu'il formule des commentaires publiquement sur cette enquête, aux yeux de la population, ce député est coupable, ce qui est particulièrement vrai dans le cas des Canadiens qui ne me connaissent pas. C'est ce que ma famille et moi-même avons entendu de la part de nombreux Canadiens de tout le pays.

Privilège

Les réflexions que le commissaire à l'éthique a faites publiquement ont donné du poids aux fausses allégations qui portent atteinte à ma réputation. En outre, des commentaires qu'il a faits publiquement sont rapportés dans le *National Post* du 16 septembre 2005, où on lit :

Nous sommes devant un groupe de gens qui essaient de faire ce qui est bien mais qui font parfois tout le contraire.

Après avoir été ainsi préjugé par son bureau, j'ai écrit à M. Shapiro le 16 septembre 2005, comme je l'ai déjà dit, pour lui demander que l'enquête ne soit pas faite par lui, mais plutôt par la GRC.

Tous les Canadiens sont innocents jusqu'à ce leur culpabilité ait été établie. Cela est un droit fondamental. Je me demande bien où sont passés mes droits.

À la page 116 du Règlement, au paragraphe 27(7) du Code régissant les conflits d'intérêt, on lit :

Le commissaire procède à huis clos et avec toute la diligence voulue, en donnant au député, à tous les stades de l'enquête, la possibilité d'être présent et de lui faire valoir ses arguments par écrit ou en personne ou par l'entremise d'un conseiller ou d'un autre représentant.

Cet article a été violé lorsque le commissaire à l'éthique a divulgué de l'information aux médias à propos de l'enquête. Qui plus est, le commissaire a porté atteinte à mes droits en affirmant aux médias que, selon lui, des irrégularités avaient eu lieu.

• (1545)

Je crois également que le commissaire à l'éthique a violé l'article 27(4) du Code régissant les conflits d'intérêts. Permettez-moi de vous montrer comment il a violé cet article, avec documents à l'appui.

Le 9 mai 2005, le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration, le député d'Eglinton—Lawrence, a dit qu'il avait reçu des affidavits non sollicités et qu'il les avait transmis à la GRC et au commissaire à l'éthique pour que ceux-ci s'en occupent. Des copies de ces lettres ont également été envoyées au chef de l'opposition.

Il s'agissait des mêmes affidavits qui avaient été envoyés au premier ministre et à l'ancienne ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en juin 2004. Ces affidavits avaient aussi été envoyés à mon adversaire politique lors des élections de 2004, tel que rapporté dans l'édition du 15 mai 2005 du *Calgary Herald*.

Je n'ai pas l'intention d'expliquer comment un document adressé au premier ministre et à l'ancienne ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, la députée de York-Ouest, s'est retrouvé mystérieusement sur le pupitre de l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, le député d'Eglinton—Lawrence, une année plus tard. Je ne vous demanderai pas non plus comment des médias nationaux ont été informés de l'existence de ces documents, qui ont été envoyés à la GRC et au commissaire à l'éthique.

Ma belle-soeur, qui est au centre de cette malheureuse tentative de chantage, ainsi que son fils sont venus à Ottawa pour donner leur version de l'histoire. Elle a pris rendez-vous avec le commissaire à l'éthique et l'a rencontré le 13 mai 2005. Elle était accompagnée de son fils, témoin des événements révélés, c'est-à-dire d'une dispute entre conjoints. Elle a dit au commissaire à l'éthique que les affidavits étaient une forme de chantage visant à l'obliger à retourner en Inde.

Privilège

Le 6 juin 2005, Eppo Maertens, du bureau du commissaire à l'éthique, a écrit à ma belle-soeur, et je cite ce qu'il lui a dit : « Merci pour votre aide. Nous nous empressons de faire enquête. » En outre, la lettre disait que le bureau du commissaire à l'éthique s'affairait à retenir les services d'un avocat en Inde pour l'aider à faire enquête sur les allégations pesant contre moi.

En tant que député, je n'ai absolument pas été informé de ce qui se passait, ce qui contrevient aux articles 27(4) et 27(7) du Code régissant les conflits d'intérêts. De plus, on a voulu faire enquête sur la vie privée de ma belle-soeur.

Par conséquent, j'ai écrit à M. Shapiro une lettre datée du 14 juillet 2005 lui indiquant mes inquiétudes et lui donnant les explications nécessaires pour qu'il comprenne qu'il s'agissait d'une affaire familiale. Je lui ai dit notamment, et c'est là un argument important, qu'en communiquant avec le mari, il ne ferait que jouer son jeu, ce qui le porterait à croire qu'il pouvait tenir ma belle-soeur sous son emprise en se servant de moi.

J'ai l'intention de déposer ces documents devant la Chambre.

Dans une réponse qu'il m'adressait le 18 juillet 2005, M. Shapiro m'avisait du fait que l'enquête avait été lancée à la demande de l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et député d'Eglinton—Lawrence. Il poursuit sa lettre en disant que nous n'avions pas collaboré avec lui.

Puis, dans ma lettre du 26 juillet, j'ai contesté ce qu'avancait M. Shapiro en fournissant des preuves documentaires que le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration et député d'Eglinton—Lawrence n'avait pas lancé l'enquête, tout en réfutant ses allégations selon lesquelles ma famille et moi n'avions pas collaboré avec lui.

Et ce, après que ma belle-soeur lui eut transmis des enregistrements de son mari où ce dernier affirmait qu'il n'avait pas envoyé ces lettres, de même qu'une copie d'une lettre de mon avocat en Inde au mari pour donner des preuves de ces allégations.

Dans une réponse qu'il m'adressait le 4 août, M. Shapiro ne chantait plus la même chanson: il disait que c'était lui qui avait décidé de lancer l'enquête. Je répète que j'ai été informé le 4 août, soit 83 jours après la rencontre de ma belle-soeur avec le commissaire à l'éthique. Il s'agit nettement d'une violation du paragraphe 27(4). Et j'apprends maintenant que je fais l'objet d'une enquête.

Toute personne qui fait l'objet d'une enquête est toujours informée non seulement de ce fait mais des motifs de l'enquête. Par conséquent, j'ai demandé conseil auprès des avocats de la Chambre des communes et on m'a conseillé de chercher à connaître les raisons de l'enquête à mon sujet.

Le 9 août, j'ai écrit au commissaire à l'éthique pour lui demander pourquoi je faisais l'objet d'une enquête. Ce dernier m'a avisé des raisons le 23 août. À ce moment-là, 103 jours avaient passé depuis le premier entretien avec ma belle-soeur sur cette question.

Or, le paragraphe 27(4) du Code régissant les conflits d'intérêt précise qu'il faut donner préavis raisonnable par écrit à tout député avant qu'une enquête ne soit menée. Le commissaire à l'éthique a commencé l'enquête en mai. Je n'ai pas été informé de la disposition du code que j'avais violée avant le 23 août 2005. De plus, il est prévu au paragraphe 27(4) que les députés doivent être informés et que l'on doit leur donner la possibilité de faire valoir leurs arguments.

• (1550)

Cet article a été violé de manière tellement flagrante que M. Aman Anand, le mari qui détient une injonction restrictive contre lui à Calgary et un rapport de police disant qu'il avait été interné dans un

service de psychiatrie, a eu l'occasion de rencontrer les représentants du commissaire à l'éthique avant que moi, député fédéral, ne puisse exercer ce droit.

M. Anand, qui est le mari, a, au cours de la deuxième semaine de septembre, rencontré un avocat embauché par le commissaire à l'éthique en Inde. Moi, député au Parlement du Canada, j'ai dû demander la possibilité de réagir pour qu'on me la donne. Cela est survenu le 19 septembre.

Nous sommes en présence d'un mandataire du Parlement qui a violé les règles du Parlement. M. Shapiro a commis un outrage au Parlement. J'ai la certitude que le Parlement n'a jamais prévu qu'un commissaire à l'éthique puisse violer la Loi sur le Parlement du Canada et le Règlement de la Chambre en ce qui concerne la tenue d'une enquête sur un député à ce Parlement.

La Loi sur le Parlement du Canada et le Règlement ne sont pas clairs quant au processus à suivre lorsque des circonstances imprévues de ce type se présentent. Comme M. Shapiro est un mandataire du Parlement et qu'il a enfreint les règles établies par le Parlement pour régir sa conduite, la question de privilège est le moyen qui convient pour régler cette question.

De plus, je ne vois pas comment le commissaire à l'éthique peut porter un jugement équitable sur l'application du code par les députés députés lorsque lui-même n'applique pas les articles du code qui concernent son bureau. Sa négligence et son mépris des règles sont inexcusables.

Je soumettrais bien cette question au comité, mais comme nous en avons fait l'expérience, ce processus demanderait beaucoup de temps et certaines manoeuvres procédurales pourraient empêcher que la question se règle.

En outre, le comité de l'éthique ne pourrait déterminer s'il s'agit d'une question de privilège. Comme vous le savez, monsieur le Président, seule la Chambre peut prendre cette décision. M. Shapiro n'est pas en situation d'outrage au comité. Il a commis un outrage à la Chambre pour avoir violé les règles de celles-ci d'une manière qui porte un jugement prématuré et fait planer un nuage de suspicion sur un de ses députés.

Je vous demande, monsieur le Président, de déclarer qu'il s'agit de prime abord d'une question de privilège, de façon à ce que la Chambre puisse déterminer si M. Shapiro a commis ou non un outrage par ses actions.

M. Shapiro, à titre de mandataire de la Chambre, et le code de déontologie sont relativement nouveaux. De ce fait, il n'existe pas de précédents. Toutefois, le commentaire 59 de la sixième édition du *Beauchesne* renvoie à deux employés de la Chambre des communes qui ont été congédiés pour avoir écrit des articles que la Chambre a considérés comme un outrage.

Le commissaire à l'éthique a été nommé par la Chambre et relève donc de la Chambre. Il a rédigé des articles qui ont terni l'image d'un député. Pire encore, il a désobéi au Règlement de la Chambre, plus précisément au paragraphe 27(7) du Code régissant les conflits d'intérêts.

À la page 235 de la deuxième édition de son ouvrage, le *Privilège parlementaire au Canada*, Joseph Maingot décrit l'outrage comme une atteinte à l'autorité ou à la dignité de la Chambre. Alors que les atteintes au privilège se prêtent à la codification, il n'en va pas de même pour les outrages au Parlement, car on trouve sans cesse de nouvelles formes d'obstruction et le Parlement doit être en mesure d'invoquer sa juridiction pénale pour se protéger de ces actes; il n'existe pas de liste exhaustive des catégories d'infractions punissables à titre d'outrage au Parlement.

Comme je l'ai dit plus tôt, je ne crois pas que le Parlement s'attendait à ce qu'une telle situation se produise. Il tenait pour acquis que le commissaire à l'éthique respecterait les règles qu'il lui impose. M. Shapiro a désobéi à la Chambre. Ce faisant, il a nuit à ma réputation et porté atteinte à mon droit à une enquête impartiale.

J'en suis venu à croire que le bureau du commissaire à l'éthique exerce de la discrimination culturelle à mon égard. La chasse aux députés des communautés culturelles est-elle ouverte à la Chambre? Lorsque j'ai dit au commissaire que le problème serait résolu si ma belle-soeur retournait en Inde, mais qu'elle risquait d'y laisser sa vie, il a répondu que cela ne le regardait pas.

En concluant, je tiens à lancer un appel personnel à tous les députés. Aujourd'hui, une question familiale personnelle et très délicate a été rendue publique. Ma famille, y compris ma belle-soeur, a été aux prises avec cette situation, mais en ne nous saisissant pas de ces points, nous n'aiderions pas les milliers de gens qui doivent faire face à ce genre de discrimination institutionnelle et à qui toute justice est refusée.

Ma famille a vécu d'intenses souffrances. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails d'ordre privé.

• (1555)

Je demande à tous de ne pas oublier que, derrière tous ces événements, il y a des êtres humains qui sont blessés par les gestes irréfléchis qui sont posés par ceux qui abusent du pouvoir dont ils sont investis.

Tous les Canadiens ont droit à un recours devant les tribunaux lorsque de tels privilèges font l'objet d'abus. M. Bernard Shapiro, dans une lettre adressée à Democracy Watch, dont j'ai déposé une copie, déclare qu'il est à l'abri de toute poursuite. Je me demande si c'est pour cette raison qu'il a ainsi renoncé à tout bon sens.

Les allégations ne me dérangent pas. Il a suffi que je passe un coup de fil aux autorités indiennes pour confirmer que la déclaration sous serment sur laquelle M. Shapiro base son enquête est un faux.

Je vous demande, monsieur le Président, de conclure qu'il y a là matière à question de privilège, de façon à ce que la Chambre puisse déterminer si oui ou non M. Shapiro est coupable d'outrage pour ses actions.

Si vous décidez qu'il y a là matière à question de privilège, je suis prêt à présenter la motion appropriée.

Le Président: La présidence remercie le député de Calgary-Est pour son exposé. Je vais examiner les documents qu'il a présentés, ainsi que son argument, et je ferai connaître ma décision à la Chambre en temps voulu.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi d'intervenir dans ce débat sur le trafic de personnes.

Il y a toutes sortes d'injustices dans le monde et l'une des pires formes est probablement celle que l'on peut considérer comme la forme moderne de l'esclavage, c'est-à-dire le trafic de personnes.

Le trafic de personnes constitue une cruelle et insidieuse souillure qui porte atteinte à toute la collectivité humaine. Il renvoie au recrutement, au transport et à l'hébergement d'une personne aux fins d'exploitation et implique la menace ou l'utilisation de la force, de la coercition et de la tromperie.

Les victimes sont pour la plupart des femmes et des enfants qui sont livrés sous la contrainte à la prostitution ou à d'autres éléments de l'industrie du sexe, mais qui peuvent aussi être exploités et forcés de faire un travail agricole, domestique ou autre.

Bon nombre de victimes du trafic de personnes ont tout simplement été enlevées, mais la plupart sont des personnes qui cherchaient désespérément à fuir des terribles conditions économiques et la vie pénible qu'ils vivaient dans leur pays natal. Les passeurs profitent des rêves de ces personnes sans méfiance à l'égard d'une vie meilleure et d'un bon emploi qui leur permettrait de faire vivre leur famille restée au pays, pour les attirer dans une vie d'esclavage.

Les passeurs amènent les victimes et leur famille à croire en leurs promesses d'un travail bien rémunéré et de grandes richesses dans un nouveau pays éloigné. Les passeurs présentent souvent un faux contrat d'emploi, un faux visa ou quelque autre document de ce genre pour convaincre leurs victimes. Une fois sur place cependant, ces gens se rendent vite compte que les emplois promis n'existent pas et que la vie meilleure qui leur avait été promise se résume à une existence misérable dans l'industrie du sexe ou le travail forcé.

Les activités de ces réseaux de trafiquants menacent non seulement la vie des victimes, mais encore le tissu social, politique et économique des pays où elles sont pratiquées.

Bien que la nature clandestine de la traite des personnes rende difficile l'obtention de données exactes, les Nations Unies estiment à 700 000 le nombre de personnes faisant l'objet de ce commerce dans le monde chaque année. Ce nombre augmente et 80 p. 100 des victimes sont des enfants et des femmes de moins de 25 ans.

Et ce n'est pas tout, car selon les Nations Unies, cette grave violation des droits de la personne constitue la forme de criminalité transnationale organisée qui croît le plus rapidement, générant des revenus annuels de plus de 11 milliards de dollars américains à l'échelle de la planète.

Selon Matthew Taylor, de la Section de la famille, des enfants et des adolescents, à Ottawa, « c'est la troisième source de revenus pour le crime organisé après la drogue et les armes à feu ».

Initiatives ministérielles

Certes, il est impossible de quantifier la cruauté et l'inhumanité de la traite des personnes, mais je prie tous les députés ici présents aujourd'hui de se mettre dans la peau des victimes. Je leur demande de prendre un moment pour imaginer que leur soeur, leur fille, voire eux-mêmes, font l'objet de ce trafic.

Leslie R. Wolfe, présidente du Center for Women Policy Studies à Washington, nous a demandé de nous prêter à l'exercice suivant :

Imaginez que vous avez quitté votre pays afin de saisir une occasion d'emploi dans un autre pays. Imaginez qu'il vous tarde d'occuper un poste de gouvernante, de dispenser des soins à des aînés ou de travailler dans un restaurant — pour pouvoir enfin envoyer de l'argent à votre famille.

Un homme ou des hommes dont vous avez peur ou en qui vous avez confiance vous conduisent dans ce nouveau pays où vous ferez le merveilleux travail qu'on vous a promis — et vous vous retrouvez emprisonnée dans un bordel ou dans un atelier clandestin.

Imaginez le sentiment de terreur qui vous habite : vous ne parlez pas la langue du pays où vous êtes. Vous ne savez même pas avec certitude dans quel pays vous êtes. Vous craignez la police locale, qui pourrait être complice des activités de traite de personnes — comme c'était probablement le cas dans votre pays d'origine.

Vous n'avez pas de contacts avec la population locale, pas de ressources, et vous ne savez pas qu'il existe des services tels que les refuges pour femmes battues, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les centres d'aide aux réfugiées et aux immigrantes.

Bien sûr, vous avez peur de demander de l'information parce qu'on vous a menacée et battue et qu'on vous a retiré votre passeport — si bien que vous avez raison de craindre qu'on vous arrête, qu'on vous emprisonne et qu'on vous expulse.

Le cauchemar devient encore pire lorsque ces victimes sont livrées à l'exploitation sexuelles et traitées comme des esclaves.

• (1600)

Comme on le mentionne dans le rapport du département d'État des États-Unis sur la traite des personnes :

Les victimes de la traite des personnes paient un prix terrible. Les dommages moraux et corporels, y compris les maladies et la croissance ralentie, ont souvent des effets permanents. Une autre réalité tragique du trafic moderne des esclaves est que les victimes sont souvent achetées et vendues à plusieurs reprises et qu'à l'origine celles-ci sont fréquemment vendues par des membres de leur famille.

Tel est le sort terrifiant d'innombrables victimes de la traite des personnes. Certains pourraient croire que cette situation ne peut exister ici, qu'elle ne peut se produire que dans le tiers monde et dans des pays en développement qui sont très pauvres. Ces gens se trompent. Le Canada n'est pas à l'abri de cette forme d'esclavage moderne. En fait, notre pays est de plus en plus un marché important pour les trafiquants.

Carole Morency, avocate principale au ministère de la Justice, a dit qu'il s'agissait d'un phénomène mondial qui touche tous les pays, y compris le Canada.

La GRC signale que, chaque année, quelque 800 personnes sont introduites clandestinement au Canada. Pire encore, le solliciteur général du Canada a déclaré qu'entre 8 000 et 16 000 immigrants illégaux sont forcés de travailler dans l'industrie du sexe.

En outre, notre pays est devenu une importante porte d'entrée vers d'autres pays et on estime qu'à chaque année entre 1 500 et 2 000 personnes sont introduites illégalement aux États-Unis en passant par le Canada.

Selon les auteurs du rapport sur la traite des personnes, la Colombie-Britannique, par exemple, est devenue une plaque tournante importante pour les trafiquants est-asiatiques qui expédient clandestinement des Sud-Coréennes aux États-Unis en passant par le Canada. Le détective Jim Fisher de la section du renseignement du service de police de Vancouver est d'accord avec cette évaluation et, selon lui, le Canada n'a pas vraiment pris les mesures nécessaires pour contrôler ce phénomène.

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'avant le dépôt de cette mesure législative, la réaction du Canada face à ce problème de plus en plus marqué avait été déficiente. Cela dit, le projet de loi C-49 vise à corriger la situation en interdisant expressément la traite des personnes au Canada.

À l'heure actuelle, le Code criminel ne renferme aucune disposition interdisant expressément la traite des personnes, bien qu'un bon nombre d'infractions englobent les enlèvements, les menaces et l'extorsion, ce qui aide à cibler ces crimes.

Même si le gouvernement a adopté la première loi canadienne anti-traffic en 2002, soit la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui interdit d'amener une personne au Canada en ayant recours à l'enlèvement, la fraude, la tromperie, la force ou la coercition, ou en menaçant de recourir à la force ou à la coercition, cette mesure n'a guère été appliquée puisque les premières accusations en vertu de cette loi, qui est maintenant en vigueur depuis trois ans, n'ont été portées qu'au printemps dernier.

Le projet de loi C-49 vise à renforcer cette mesure législative en ayant une portée qui va au delà du contexte de l'immigration et en faisant de la traite des personnes une infraction criminelle. C'est une mesure positive et je l'appuie. Toutefois, il convient de signaler qu'à défaut de prévoir des peines longues et sévères pour ces crimes, l'exploitation et les abus risquent de continuer d'exister.

Le projet de loi C-49 ne prévoit pas de peine d'emprisonnement obligatoire, et le fait d'imposer pareille peine montrerait clairement aux Canadiens que nous ne tolérerons pas ces marchands de chair humaine.

Tout au long de mes observations aujourd'hui, j'ai parlé du rapport sur la traite des personnes produit par le département d'État américain. Le rapport, qui a vu le jour il y a cinq ans et qui suit l'évolution de la traite des personnes à l'échelle mondiale, vise à sensibiliser les gens à ce problème et à encourager les gouvernements à prendre des mesures, au niveau national et international, afin de lutter contre la traite des personnes et, à mon avis, il atteint son objectif. Je constate toutefois que notre pays ne produit pas de document semblable et qu'il n'est pas fait mention dans le projet de loi d'un rapport annuel du Canada sur la traite des personnes. Par conséquent, j'insiste pour que nous amendions le projet de loi de manière à y inclure une disposition en ce sens.

Un rapport annuel, qui s'inspirerait du rapport du département d'État, mais qui aurait peut-être une optique davantage canadienne, permettrait aux Canadiens et à leurs élus de mesurer le succès que nous remportons dans notre lutte contre cette forme d'esclavage moderne. De plus, ce projet de loi n'est que le premier pas dans la lutte contre la traite des personnes.

Le gouvernement devra veiller à fournir, une fois le projet de loi adopté, les ressources nécessaires à sa mise en application efficace. Il lui faudra notamment accroître les ressources de nos services sous-financés d'immigration et de sécurité à la frontière, et soutenir davantage les organismes qui hébergent et aident les femmes amenées ici clandestinement, notamment celles mêlées à l'industrie du sexe.

• (1605)

Je conclurai en disant que j'appuie le projet de loi. Le gouvernement doit toutefois s'assurer qu'il sera adopté et veiller à fournir les ressources nécessaires à sa mise en application efficace.

Initiatives ministérielles

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la députée a terminé son intervention en apportant un argument très important au sujet des ressources. Il est certain qu'on peut adopter des lois pour faire modifier le Code criminel, si aucune disposition actuelle ne porte précisément sur la traite des personnes. J'aimerais qu'on parle plutôt d'exploitation de personnes. Quoi qu'il en soit, le gouvernement doit s'assurer que les provinces ont les moyens et les ressources pour mettre les lois en application au fur et à mesure qu'elles évoluent avec la société.

La députée a-t-elle des commentaires à faire sur la façon dont le gouvernement peut fournir ces ressources à l'égard de l'application du Code criminel? La traite des personnes ne se produit pas uniquement entre des pays étrangers et le Canada. Elle a également cours en territoire canadien. Tous les niveaux de gouvernement et les autorités policières doivent collaborer pour lutter contre ces crimes et s'assurer que leurs auteurs reçoivent des peines appropriées qui reflètent les véritables valeurs des Canadiens.

•(1610)

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, on pourrait régler assez rapidement la question des ressources en utilisant l'argent qui est gaspillé dans le registre des armes à feu par exemple. Je crois que, comme l'affirme le député, nous manquons sérieusement de ressources. J'ai rencontré des agents de la GRC à Saskatoon. Ils doivent faire face à des compressions. Or, il faut davantage de ressources sur le terrain et davantage d'agents de première ligne.

Je conviens qu'il devrait y avoir davantage de ressources. Comment les obtenir? Il faut jeter un coup d'oeil sur le registre des armes à feu qui engloutit énormément de nos ressources. C'est l'argent des contribuables qui est englouti dans ce terrible gâchis. Les provinces seraient très heureuses d'obtenir l'argent actuellement versé dans ce registre.

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, je vais bien sûr voter en faveur de ce projet de loi. Il est important de pouvoir assurer une certaine sécurité contre la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle.

Ce projet de loi est un pas en avant, mais cela ne va pas tout résoudre quant à ce phénomène qui, malheureusement, existe dans notre société. Dans ma carrière antérieure de travailleur social, j'y ai été confronté à plusieurs occasions.

À part les moyens nécessaires visant à légiférer par rapport à cette situation, la députée voit-elle des moyens de prévention et d'intervention au niveau des communautés afin de prévenir tout ce crime organisé et cette exploitation de la traite des personnes à des fins sexuelles?

[Traduction]

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, j'y ai déjà réfléchi, et ma réflexion porte sur un projet du gouvernement, soit envisager la légalisation de la prostitution. Voilà une question sur laquelle nous devrions sans doute nous pencher. À mon avis, on ne devrait même pas y penser.

J'aimerais rapporter les propos de Donna Hughes, professeure à l'Université du Rhode Island. Elle a consulté bon nombre de gouvernements dans le cadre de ses recherches sur les droits des femmes. Elle a publié un article intitulé « The 'Natasha' Trade - The Transnational Shadow Market of Trafficking in Women ». Voici comment elle conclut son article :

On envisage parfois la légalisation de la prostitution comme une solution au problème de la traite des femmes, mais les observations semblent démontrer que les

industries du sexe légalisées entraînent plutôt une hausse du trafic des femmes afin de répondre à la hausse de la demande. L'augmentation de la traite des femmes s'accompagne également d'une plus grande activité de la part des réseaux criminels.

Nous devons nous attaquer à la source du problème. Il faut empêcher les gens vulnérables de se retrouver à la rue. Nous ne devrions pas envisager d'adopter un projet de loi qui légaliserait une activité qui, selon moi, contribuerait au trafic des personnes.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, ma collègue a parlé de la participation familiale, des situations au foyer liées à la traite des femmes. Pourrait-elle nous expliquer plus clairement comment cela fonctionne?

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, ce que nous voulons, c'est éradiquer le problème. Je reviens à la prostitution à l'échelle locale, un milieu où le trafic des personnes est de plus en plus préoccupant.

Je représente la municipalité de Saskatoon, où nous sommes aux prises avec de sérieux problèmes. Des parents ont décidé de s'y attaquer eux-mêmes. Ils tentent de sortir ces gens de la rue en prenant des photos de clients de prostituées. Ils se chargent eux-mêmes de faire régner la loi en agissant à l'échelle locale au lieu d'attendre que le gouvernement agisse pour lutter contre la prostitution des enfants et pour protéger les jeunes qui sont la cible des clients de ce type de commerce.

Il faut intervenir au niveau de la famille, dans les collectivités, pour lutter contre les problèmes de prostitution, qui mènent rapidement au trafic des personnes.

•(1615)

[Français]

M. Guy André: Monsieur le Président, je veux seulement réagir au propos de la députée. Bien sûr, je suis en faveur du projet de loi. Toutefois, je crois plus ou moins au fait que de légaliser ou d'encadrer la prostitution, cela augmenterait la traite des blanches et l'exploitation sexuelle. Je ne suis pas nécessairement en accord avec ce volet.

Je crois au contraire que si on encadrait davantage l'acte de prostitution, qui malheureusement a toujours existé dans notre société — qui ne devrait pas l'être, mais qui l'a toujours été —, cela pourrait sûrement améliorer un peu cette situation. Je pense qu'il n'y a pas nécessairement de lien entre les deux, soit entre la traite des personnes à des fins sexuelles et la question de la légalisation de la prostitution. J'aimerais entendre l'avis de la députée à ce propos.

[Traduction]

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, j'aimerais une fois de plus citer un expert. Il s'agit de Donna Hughes, professeure du programme d'études féminines de l'Université du Rhode Island et chercheuse de renom en matière de droits des femmes. Elle a rédigé un article intitulé « The 'Natasha' Trade — The Transnational Shadow Market of Trafficking in Women », paru dans l'édition du printemps 2000 du *Journal of International Affairs*. On peut y lire :

On pense parfois que la légalisation de la prostitution est la solution à la traite des femmes, mais les données semblent démontrer que cette légalisation se traduit en fait par une augmentation de la traite pour répondre aux besoins des industries du sexe légales. L'accroissement de la traite s'accompagne aussi d'une hausse des activités des réseaux de crime organisé.

Initiatives ministérielles

Cette experte est souvent consultée par des instances gouvernementales telles que le département d'État des États-Unis et le Conseil de l'Europe, de même que par des organisations non gouvernementales, notamment la Coalition Against Trafficking in Women, au sujet des politiques liées à la traite et à l'exploitation des femmes et des jeunes filles.

Je me fie aux experts qui étudient ces problèmes sociaux. J'ai toujours pensé que la prostitution engageait notre société sur une pente glissante. Les travaux de cette professeure et les statistiques qu'elle a présentées sont probablement très légitimes et très valables.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais commencer sur une note personnelle. Depuis mon arrivée au Parlement, vous comptez parmi les députés avec qui j'entretiens une relation très étroite. J'ai aimé travailler avec vous. Je vous offre mes vœux de santé et je remercie ceux qui ont tissé de forts liens avec vous. Je vous félicite pour votre déclaration courageuse de tout à l'heure. Nos pensées vous accompagnent. Vous continuez à exceller dans votre rôle, qui est de servir le pays.

Je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes).

La traite des personnes est un phénomène très répandu dans le monde. Aucun pays n'échappe à ce terrible fléau. Le Canada, ainsi que la communauté internationale, reconnaît que le problème est grave et est déterminé à s'y attaquer, tant à l'intérieur de ses frontières que dans le cadre d'efforts avec ses partenaires internationaux.

Le projet de loi est un exemple de cette détermination. Il s'inscrit dans une vaste approche comprenant une stratégie fédérale très importante de lutte contre la traite des personnes qu'est en train d'élaborer un groupe de travail interministériel chargé de ce dossier.

J'appuie cette vaste approche, car elle tient compte des nombreuses manifestations de ce crime complexe, un crime qui a de graves répercussions sur les victimes, sur l'application de la loi, sur la société canadienne et sur la communauté internationale.

Une telle approche doit faire fond sur les normes internationales établies pour remédier à ce problème, ce qui est le cas de l'approche du Canada, à mon avis.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, constituent le cadre le plus accepté à l'échelle internationale en matière de traite. Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier ces importants instruments en mai 2002.

Conformément à ce cadre, je crois comprendre que la stratégie fédérale de lutte contre la traite des personnes portera sur la prévention de la traite, la protection des victimes et la poursuite des contrevenants.

Dans cette approche, les réformes proposées envoient un message très clair: ceux qui tentent d'exploiter des personnes vulnérables seront poursuivis en justice. Ces réformes au droit pénal renforceraient nos interventions en matière de traite puisqu'elles s'ajouteraient aux dispositions actuelles du Code criminel sur la traite ainsi qu'à l'infraction prévue dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés qui concerne la traite transfrontière. Pour ceux qui s'interrogeaient plus tôt aujourd'hui, il y a déjà eu des condamnations en vertu de cette loi, nous progressons donc déjà dans ce domaine.

Ces réformes nous donneraient d'autres outils pour mieux réagir aux diverses formes que peut prendre le crime, y compris interdire la

traite intrafrontalière et transfrontalière et cibler l'exploitation au coeur même de ce comportement criminel.

Les efforts soutenus que déploie le Canada pour renforcer sa lutte contre la traite des personnes sont aussi reconnus à l'échelle internationale. Par exemple, dans le rapport annuel sur la traite des personnes publié en juin par le Congrès des États-Unis, mentionné plus tôt aujourd'hui, le Canada demeure l'un des pays qui respecte totalement les normes minimales établies par les États-Unis pour évaluer les efforts des autres pays en matière de prévention, de protection et de poursuite.

Trois nouvelles infractions sont proposées.

Aux termes de la principale infraction en matière de traite, il serait interdit de recruter, transporter, héberger ou exercer un contrôle sur les mouvements d'une personne en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation. Cette infraction serait passible d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à perpétuité selon la gravité et les conséquences néfastes subies par les victimes.

● (1620)

Ensuite, la réforme proposée cherche à lutter contre ceux qui profiteraient de l'exploitation d'autres personnes en érigeant en infraction le fait, pour une personne, de recevoir un avantage matériel, notamment pécuniaire, qu'elle sait provenir de la perpétration de l'infraction de traite des personnes. Cette infraction est passible d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement.

Troisièmement, la réforme proposée cherche à criminaliser le fait de retenir ou de détruire tout document de voyage d'une personne, afin de faciliter ou de perpétrer l'infraction de traite des personnes.

Cette approche est conforme à la compréhension de la communauté internationale de ce terrible crime et j'interviens aujourd'hui pour appuyer fortement ces réformes comme la plupart des députés à la Chambre l'ont fait aujourd'hui.

Je pense qu'il est important de se rappeler que le projet de loi n'est pas seul. En plus de la stratégie fédérale de lutte contre la traite de personnes dont j'ai déjà parlé, on continue de s'attaquer à ce trafic par l'entremise de mesures non législatives également. Par exemple, je sais que le gouvernement a entrepris de nombreuses initiatives pour combattre la traite de personnes grâce à l'élaboration de documents de sensibilisation comme une affiche, une brochure et un site web. Je crois comprendre que l'affiche et la brochure ont été traduites en de nombreuses langues du fait de la nature internationale de ce crime.

Je félicite également le gouvernement de vouloir continuer à travailler en partenariat avec la communauté internationale pour s'attaquer à ce problème, notamment en finançant des efforts de prévention à l'étranger, en participant à diverses organisations, comme les Nations Unies, l'Organisation des États américains et par l'entremise du nouveau Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Initiatives ministérielles

Je voudrais également mentionner que le Canada a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le 14 septembre. C'est une autre expression de la détermination du Canada à s'attaquer à tous les aspects de la traite, y compris la traite des enfants.

Récemment, l'Organisation internationale du Travail a estimé qu'au moins 2,45 millions de personnes vivent en situation de travail forcé à cause de la traite des personnes et que la majorité d'entre elles sont des femmes et des enfants, les membres les plus vulnérables de notre société. Ces chiffres soulignent la nécessité d'une approche globale face à ce problème mondial. Le projet de loi C-49 représente une occasion de renforcer l'approche du Canada, ainsi que de mieux atteindre la priorité du gouvernement, soit la protection des gens les plus vulnérables.

Je suis persuadé que la réaction très large actuelle est nécessaire si nous voulons parvenir à combattre de façon efficace ce crime. Le projet de loi C-49 est une partie importante de cette approche globale de lutte contre la traite des personnes.

Il semble que pratiquement tous les députés prennent la parole pour appuyer le projet de loi et j'espère qu'il franchira rapidement les étapes du comité et des diverses lectures à la Chambre.

La question qui a fait l'objet d'une discussion qu'il pourrait être intéressant de poursuivre a été soulevée par la loyale opposition de Sa Majesté. Elle porte sur le manque de types différents de peines pour ces crimes précis et peut-être même dans l'ensemble du système de justice canadien. Comme je l'ai déjà mentionné, je suis préoccupé par la légèreté des peines imposées dans les cas d'agressions sexuelles perpétrées contre des femmes, même si ces crimes peuvent ruiner ou détruire des vies. Je pense que les députés sont très intéressés à débattre cette question.

• (1625)

J'ai parlé plus tôt de peines minimales obligatoires. On a laissé entendre que ce projet de loi en particulier ne cadrerait tout simplement pas avec la philosophie générale de détermination des peines en général au Canada et, comme c'est la seule modification qui a été proposée aujourd'hui, je dois m'y arrêter. Il y a déjà 29 infractions très graves auxquelles sont associées des peines minimales obligatoires et 11 autres sont proposées dans notre projet de loi C-2. Cependant, en général, ces peines ne font pas partie du système de droit canadien pour diverses raisons.

Premièrement, ces mesures n'atteignent généralement pas leurs objectifs, soit une meilleure protection et réadaptation des contrevenants. Par exemple, aux États-Unis, où on les a mises à l'essai, car il y existe une peine minimale obligatoire, les gens ont tendance à utiliser celle-ci comme une peine maximale. Cela a eu pour effet de réduire la longueur des peines, ce qui est contraire à l'intention initiale de ce régime.

De plus, au lieu de devoir nous contenter d'un système de détermination de la peine arbitraire et étriqué, nous disposons au Canada d'un système très large et d'un grand nombre d'options parce que nous reconnaissons qu'il existe tout un éventail de circonstances dont nous devons tenir compte si nous voulons évaluer adéquatement les circonstances en cause et les résultats attendus. Comme tous les autres, les Canadiens veulent que leur régime juridique les protège contre les contrevenants en leur assurant que ces derniers ne récidiveront pas, et qu'il prévoit des mesures de réadaptation. On ne peut tout définir dans les limites plutôt étroites des modes d'incarcération et de peine, et c'est pour cette raison que le système

canadien de détermination de la peine peut être axé sur l'équité et prévoir tout un éventail de solutions à ces problèmes.

Si ce sont là les seules préoccupations à l'égard de ce projet de loi, j'espère que nous pourrions procéder très rapidement. Tous les députés reconnaissent qu'il s'agit d'une infraction très grave à l'échelle internationale. Il existe déjà certaines lois qui s'appliquent dans ce domaine. Des motifs de culpabilité ont été reconnus. Nous pouvons faire appel à d'autres programmes. Nous avons par exemple des programmes d'information qui constituent une importante partie de notre stratégie. Puis, il y a la prévention. La prévention est toujours préférable puisqu'elle permet de régler bon nombre de problèmes économiques et d'éviter des tragédies humaines.

Ce sont tous là des éléments d'une stratégie et le présent projet de loi nous permet de faire savoir à la communauté internationale et à l'ordre juridique que nous ne prenons pas ces infractions à la légère. C'est la raison pour laquelle nous créons ces trois nouvelles infractions et ciblons tout particulièrement ce problème. Nous voulons nous assurer que les contrevenants ne peuvent pas échapper à une poursuite pour s'être rendu coupables au Canada d'une infraction grave qui a des incidences à l'échelle internationale.

• (1630)

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'approche positive que prend le député à l'égard de ce problème des plus troublants pour ceux qui y sont sensibilisés m'intéresse beaucoup. Il est très important que d'autres soient sensibilisés à ce problème au sein de notre société.

J'aimerais savoir si le député est d'accord avec moi pour dire qu'au-delà de l'adoption d'un projet de loi, un travail de sensibilisation s'impose de manière à ce qu'on reconnaisse que ce problème existe bel et bien dans notre pays et qu'il s'agit d'un crime qui doit être puni sévèrement.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, le député voulait savoir si le projet de loi était suffisant. J'ai tenté de souligner plus tôt que cette mesure s'inscrivait dans une stratégie plus globale du gouvernement fédéral et que la stratégie de lutte contre la traite de personnes comporte un certain nombre de piliers.

Nous élaborons actuellement cette stratégie afin d'améliorer la coordination entre les divers ministères fédéraux chargés de la lutte contre la traite de personnes. Nous devons coordonner l'action non pas seulement des organismes intérieurs, mais également celle des organismes internationaux. Nous faisons un certain nombre de choses localement.

Il arrive souvent que les personnes les plus vulnérables sont celles qui, de toute évidence, ignorent, d'abord, que cela pourrait être un problème pour elles et, ensuite, comment éviter cela et quelles mesures prendre. Par exemple, lorsque des candidats immigrants qui ne connaissent pas bien la langue sont ciblés, ils ne savent pas quels sont leurs droits au regard de la loi et deviennent victimes. Notre stratégie consiste donc d'abord, notamment, à sensibiliser les diverses communautés multiculturelles du pays au moyen de bulletins d'information, de notre site web et d'autres ressources. Nous expliquons alors à ces communautés à quels risques elles sont exposées et quels sont leurs droits pour que cela ne se produise pas. Nous leur faisons prendre conscience des dangers et des moyens à prendre pour les éviter personnellement et collectivement.

Je le répète, je pense que nos affiches et nos bulletins ont été traduits dans une quinzaine de langues pour que les membres des diverses communautés au Canada comprennent exactement quel est le problème et pour qu'ils sachent comment l'éviter.

Initiatives ministérielles

Nous offrons aussi des ateliers de sensibilisation aux agents de la paix, aux policiers, aux procureurs, aux agents de l'immigration, aux douaniers et aux agents consulaires, bref à tous ceux qui pourraient devoir intervenir dans des cas semblables afin qu'ils sachent comment les mettre au jour. Après avoir découvert une telle activité, ils pourront interroger les délinquants, engager des poursuites et, on peut l'espérer, prévenir ce genre de crime par des activités de prévention.

● (1635)

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'ai lu avec attention le projet de loi et écouté les commentaires que vient de faire l'honorable député. J'aimerais lui demander des explications.

J'aimerais que le député nous dise de quelle façon on va traiter les cas où l'on amène quelqu'un, par tromperie, par la menace, par l'usage de la force ou par toute autre forme de contrainte, à se faire prélever un organe ou des tissus. C'est un des points du projet de loi qui m'apparaît important. Jusqu'à maintenant, on n'en a pas beaucoup parlé. On parle bien évidemment de la traite des blanches. Ce projet de loi est très important. D'ailleurs, le Bloc québécois appuiera sans réserve le gouvernement pour sa mise en application le plus tôt possible. Toutefois, j'aimerais que l'honorable député nous entretienne sur ce sujet, car c'est une des parties méconnues du projet de loi actuel.

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, chaque fois que nous parlons de ce sujet ainsi que du sujet connexe des services d'urgence, un important débat a lieu sur l'équilibre à trouver entre les divers points de vue au sujet des droits à la dignité, à la vie privée et à la protection des renseignements personnels. La sensibilisation est la pierre angulaire dans ce dossier. Il s'agit de conseiller les gens et de leur expliquer quand et pourquoi ce genre de mesure est nécessaire, quels en sont les avantages et de quelle manière elle préviendrait le crime.

Je suis convaincu que, lorsque les gens verront ce qui peut se produire dans les cas graves et qu'on leur montrera quel genre de personnes constitue les 2,45 millions de victimes de ce type de crime dans le monde, ils verront que des compromis sont nécessaires, et des gens accepteront cette mesure dans leur intérêt.

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je vais parler de cette question dans environ 40 minutes, mais avant cela, je veux qu'on réponde à deux questions. Les peines qui sont prévues dans ce projet de loi sont des peines maximales d'emprisonnement à perpétuité ou pour des périodes de 10 ans ou 5 ans. Les députés d'en face savent que, de nos jours, les tribunaux réduisent ces peines au minimum, surtout à cause des cabriolets des juges et des avocats.

Je suis très inquiet. Ce n'est pas parce que le gouvernement prévoit des peines maximales que nous allons nécessairement être plus sévères dans de pareils cas. Il est très probable que la vie continuera dans les tribunaux comme si de rien n'était. Je suis plutôt réticent à approuver des peines maximales de nos jours. Je pense que nous devrions plutôt parler de peines minimales. Et cette approche devrait être employée dans bon nombre de lois, notamment celles qui traitent des drogues et des délits de fuite. J'aimerais que le député nous donne une réponse à ce sujet.

J'aimerais aussi avoir quelques éclaircissements sur le traitement réservé au trafic d'êtres humains hors du Canada dans la majeure partie du projet de loi. Je connais beaucoup de gens qui sont forcés

de travailler pour des gangs de narcotrafiquants. On se sert d'eux en tant que fiers-à-bras, pour conduire des automobiles ou encore pour accomplir d'autres tâches. Le gang les tient sous son emprise en les menaçant par exemple de tuer leur frère, soeur, mère ou grand-père. Je veux simplement qu'on me donne l'assurance que ce projet de loi prévoit des peines pour de tels actes tout comme pour le trafic d'êtres humains et le proxénétisme hors de nos frontières. Nous en sommes arrivés au point où ces gangs de narcotrafiquants, dont je vais parler dans quelques minutes, forcent des jeunes gens d'âge scolaire à travailler pour eux.

J'aimerais qu'on réponde à ces deux questions avant que j'entre dans le vif du sujet, parce que je ne veux vraiment pas faire erreur dans mes propos.

● (1640)

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, le député pose deux très bonnes questions.

Pour répondre à la deuxième, il va sans dire que le projet de loi vise le territoire canadien et a pour but de mettre fin à la traite des personnes, quelle que soit la raison de leur exploitation. Si l'activité particulière dont parle le député n'est pas couverte dans le projet de loi, c'est qu'elle l'est par d'autres lois portant sur d'autres infractions parce qu'il est évident qu'une des choses que nous tentons d'éliminer est l'exploitation des jeunes, qu'elle soit à des fins criminelles, comme dans le cas des drogues, à des fins sexuelles ou autres. Notre objectif, bien évidemment, est d'éliminer entièrement ce genre d'activité au Canada.

En ce qui concerne les peines maximales et minimales, j'en ai parlé un petit peu à la fin de mon discours. Peut-être devrais-je me répéter. Le fait que le gouvernement fixe des peines maximales et non minimales ne revient pas à dire, comme on en a parlé plus tôt, qu'il s'attend à un niveau de sévérité donné de la part des tribunaux et des juges. Il reconnaît simplement que les tribunaux disposent de toute une gamme d'options et de toute une gamme de peines à imposer en fonction des circonstances, qui peuvent être très variées. Il dispose de toute une gamme de peines pour protéger les gens ou favoriser la réinsertion sociale du délinquant. Le gouvernement n'entrave pas les tribunaux et ne leur donne aucun ordre. Il offre tout simplement toute une gamme d'options aux tribunaux afin qu'ils puissent traiter chaque situation équitablement.

Comme je l'ai dit plus tôt, il arrive que les peines minimales aient l'effet inverse de ce qu'on recherchait. Dans de nombreux États aux États-Unis, les peines minimales étaient traitées comme des peines maximales. Cela a donné lieu à des peines beaucoup plus légères que prévues. Les tribunaux étaient privés de beaucoup d'autres options qu'ils auraient pu avoir dans des circonstances particulières, options qui auraient été beaucoup plus sensées.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, merci de me donner la parole, aujourd'hui, concernant le projet de loi C-49, de sorte que le Bloc québécois puisse livrer sa position dans ce dossier. Ce projet de loi m'interpelle tout particulièrement à titre de porte-parole en matière de condition féminine. C'est un nouveau dossier pour moi. En effet, le chef québécois m'a demandé d'être la porte-parole en matière de condition féminine pour la prochaine session. Je suis aussi porte-parole en matière de développement social. On sait que ce dossier est aussi important parce qu'il est question de pauvreté, d'équité et de qualité de vie.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-49 concerne la traite des personnes. C'est un sujet que l'on peut qualifier d'alarmant et de révoltant à certains égards. On peut aussi ajouter que la trajectoire de vie des personnes abusées est déconcertante et moralement inacceptable.

On sait que plusieurs personnes tirent profit de la détresse humaine — de la détresse de certaines personnes et de certaines civilisations. Face à ces tragédies humaines, nous devons, comme législateurs, faire aussi notre effort et apporter notre contribution pour mieux comprendre les différents rouages de ce crime que l'on pourrait qualifier de mafieux.

Aujourd'hui, nous offrons notre sensibilisation et notre compréhension concernant ce dossier et l'ampleur de la situation.

C'est un sujet qui est complexe et qui a plusieurs visages. Plusieurs personnes y sont impliquées. Il y a d'abord ceux et celles qui sont exploités: des femmes, des enfants et des hommes; et il y a ensuite les exploitants. Qui sont ces exploitants qui profitent de la situation? On sait qu'il y a tout un rouage d'activités dont plusieurs personnes bénéficient.

Aujourd'hui, le Bloc québécois considère le projet de loi C-49 comme un pas dans la bonne direction non seulement parce qu'il encadrera mieux les législateurs du Code criminel, mais aussi parce qu'il permettra de poursuivre ceux et celles qui en profitent. On donne une meilleure définition du recrutement. On dit, par exemple, comment s'établit le transport des individus et comment l'hébergement permet que l'on abuse des victimes. Cela englobe également l'exploitation dans l'industrie du sexe. On ne peut nier cela.

On parlait plus tôt de trafic de femmes. Lorsqu'on fait le lien avec la prostitution, le trafic de femmes et de jeunes enfants à des fins de prostitution, on constate qu'il faut être très vigilants quand on veut intervenir en ce qui a trait au code criminel. En effet, il faut être en mesure de mieux répondre aux besoins de ceux et celles qui sont exploités.

L'interdiction de faire la traite des personnes est l'objectif poursuivi par ce projet de loi. Cela veut dire que ceux et celles qui tirent profit de la traite des personnes seront doublement pénalisés. On a été jusqu'à détruire et dissimuler des documents d'identité pour faciliter la traite des personnes.

Tous ceux et celles qui travaillent au commerce de cette traite des personnes seront poursuivis par la loi: ceux qui font la traite des personnes, ceux qui tirent profit de cette traite, ceux qui détruisent et dissimulent des documents d'identité pour faciliter ladite traite. Voilà les différentes personnes qui seront le plus pénalisées par le Code pénal.

Dans le projet de loi C-49, si une personne est reconnue coupable de traite des personnes, elle écoperait d'une peine de prison à perpétuité. Cela s'applique également aux individus qui seraient complices d'enlèvement, de voies de faits graves, d'agression sexuelle, de mort d'une victime. Ces complices seraient passibles d'une peine de 10 ans d'emprisonnement.

•(1645)

Toute personne qui tire avantage, sur le plan financier, du travail forcé, aussi imposé aux victimes de la traite des personnes, s'exposerait à une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. Une peine de cinq ans d'emprisonnement sera aussi possible pour des personnes qui prennent possession de documents d'identité ou de voyage appartenant à une victime. Ceux qui détruisent des cartes d'identité seront aussi passibles d'emprisonnement.

Avec ce projet de loi, c'est toute une chaîne de personnes liées au commerce de cette traite de personnes qui seront poursuivies de façon beaucoup plus pénalisante.

On sait que le ministre de la Justice a déposé huit articles, le 12 mai 2005. Ce sont des articles très courts qui vont modifier la loi et créer trois nouvelles infractions:

- a) de créer une infraction de traite des personnes consistant à accomplir certains actes en vue d'exploiter une personne ou de faciliter son exploitation.
- b) d'ériger en infraction le fait, pour une personne, de recevoir un avantage matériel, notamment pécuniaire, qu'elle sait provenir de la perpétration de l'infraction de traite des personnes;
- c) d'ériger en infraction le fait de cacher, d'enlever, de retenir ou de détruire tout document de voyage [...]

Voilà une partie du libellé du sommaire de ce projet de loi qui modifiera le Code criminel et créera trois nouvelles infractions.

Le projet de loi définit aussi la notion d'exploitation dans le cadre de la traite des personnes, comme le fait d'obliger une personne à travailler ou à fournir des services — par exemple, de nature sexuelle —, en adoptant un comportement qui amène la victime à craindre pour sa sécurité ou pour celle d'un proche si elle ne se soumet pas aux exigences formulées. Il y a aussi le fait d'amener la personne, par la tromperie, la menace ou l'usage de la force ou de toute autre forme de contrainte, à se faire prélever un organe ou des tissus.

Voilà les modifications au projet de loi en ce qui concerne l'exploitation dans le cadre de la traite des personnes.

On pourrait donc qualifier d'esclavage moderne la traite des personnes. On sait qu'on exploite d'abord les femmes et les enfants, les plus vulnérables de la société. Également, dans certains continents, on s'attaque à des personnes qui vivent dans des conditions minimales de survie.

Il faut que tous ceux et celles qui participent à cette traite soient punis, que ce soit pour le recrutement, le transport ou l'hébergement à des fins d'exploitation sexuelle ou autres. Les victimes sont d'abord trompées, souvent forcées. Cela se passe aussi ici, au Canada. On dit que 800 personnes au Canada sont victimes, chaque année, de ce type d'abus. On pensait que cela n'existait pas dans notre pays, que cela n'avait lieu que dans d'autres pays en voie de développement ou des pays qui ferment les yeux sur ce trafic de femmes, d'enfants ou d'hommes. Cette traite existe pour toutes sortes de raisons, soit pour l'exploitation sexuelle, ou encore au niveau du travail.

En 2000, il y a eu un rapport des Nations Unies sur la traite des femmes. On y dit que le Canada figure parmi la liste des 30 pays de destination « par excellence ». Dans les pays concernés, il y a donc le pays d'origine, mais aussi le pays de transit et le pays qui accueille ce type de commerce. Il faut donc être très vigilants.

Je suis heureuse de voir qu'aujourd'hui, on renforce davantage le Code criminel pour pouvoir intervenir. On vise la « tolérance zéro » pour ce qui est de la violence envers les femmes, mais aussi en ce qui a trait au commerce de la traite des personnes.

Aujourd'hui, cela nous permet également de sensibiliser la population. En effet, il s'agit d'esclavage moderne. Bien des gens peuvent penser que l'esclavage a eu lieu à un autre siècle et que l'on a fêté le 150^e anniversaire de la fin de l'exploitation de la traite raciale. Pourtant, c'est un type d'esclavage qui sévit encore aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

On sait qu'il y a eu plusieurs événements pour fêter l'abolition de l'esclavage, mais ce type d'esclavage a cours aujourd'hui. Dans un contexte de mondialisation, le transfert d'individus se fait de façon beaucoup plus rapide et on sait que c'est un type de commerce en demande.

Donc, quand on n'a pas un Code criminel assez musclé, il y a permissivité. Cela laisse des trafiquants ou la mafia s'installer dans des pays ayant un certain laxisme.

• (1650)

De plus, en 2000, dans le rapport des Nations Unies sur la traite des femmes, on recommande aux pays de réviser leurs approches trop restrictives, comme je le dis, voire anti-immigration. Tout à l'heure, on demandait ce qu'on pourrait faire pour être plus compréhensif par rapport à ce genre de trafic. En fait, certaines personnes veulent immigrer dans d'autres pays où les conditions de vie leur semblent meilleures. On pourrait arrêter d'accorder trop de visas temporaires pour les touristes, plutôt que de freiner les possibilités réelles d'immigration pour certaines d'entre elles.

En réalité, c'est une recommandation du rapport des Nations Unies sur la traite des femmes qui date de 2000. Il est donc question de politiques responsables en matière d'immigration.

Il y a un terreau fertile à l'accroissement et à la perpétuation de l'exploitation des femmes. Il ne faut pas traiter les victimes comme des immigrantes illégales. C'est un domaine où l'on pourrait peut-être intervenir de façon beaucoup plus proactive. Il s'agit d'avoir des politiques face aux immigrantes illégales, de ne pas les traiter comme des immigrantes illégales ou des criminelles, mais comme des femmes, des enfants, même des hommes ayant été abusés par des personnes qui font partie d'une mafia ou qui veulent les exploiter et qui enlèvent toute dignité humaine aux personnes qui subissent ces sévices.

Il existe un autre rapport soumis en 2005 par l'Organisation internationale du Travail, qui estime qu'un minimum de 2,4 milliards de personnes dans le monde sont victimes d'abus, menacés physiquement ou psychologiquement par leur agresseur. Elles sont aussi victimes d'exploitation pour le travail.

Plusieurs d'entre elles sont menacées physiquement, sont obligées de se prostituer ou d'occuper des emplois peu ou pas rémunérés dans différents secteurs. On pense au secteur de la construction, mais il y a aussi le secteur agricole qui reçoit un certain nombre de gens provenant d'autres pays. Là aussi, il y a des abus quant à leurs conditions de travail et à leur rémunération.

Tout ce secteur d'activité lié au travail représente 32 milliards de dollars américains à l'échelle mondiale. C'est beaucoup d'argent. Qui en profite? Ce sont les sociétés qui paient peut-être moins cher leurs vêtements ou toutes sortes de services et de matériaux. En même temps, d'autres personnes doivent subir le contrecoup d'une diminution du coût par exemple des vêtements ou d'autres objets que l'on utilise quotidiennement.

Aussi, le rapport souligne le fait que le travail forcé peut être aboli, à condition que les gouvernements et les institutions nationales poursuivent des actions politiques constantes et concrètes. Donc, le projet de loi C-49 peut s'inscrire dans une démonstration un peu plus musclée de leur implication dans l'abolition de certaines conditions dans lesquelles vivent des personnes.

De plus, il faut renforcer les lois. Ce rapport déclare aussi que les gouvernements devraient s'engager dans l'éradication de tels traitements infligés à des êtres humains. Cela interpelle non seulement un pays, mais toute la communauté internationale. Selon

le rapport de 2005 de l'Organisation internationale du Travail, il faudrait aller plus loin que le fait d'inciter les gouvernements à changer les lois, et adopter des politiques pour éradiquer de tels traitements infligés à des êtres humains.

Le rapport appelle aussi à la mise sur pied d'une alliance mondiale. On ne peut travailler de façon isolée, chacun dans son coin. Il faut une alliance mondiale impliquant tous les paliers de gouvernement, les organisations d'employeurs, des travailleurs, les agences de développement, les institutions financières, la société civile, les institutions de recherche et du monde académique. Il s'agirait d'une grande coalition pouvant être beaucoup plus vigilante à plusieurs échelons de la société.

Il faut souhaiter que ce fléau soit relégué aux oubliettes et qu'il constitue de l'histoire ancienne. On dit que des pays ont pris certaines initiatives. Les États-Unis, entre autres, ont adopté en 2000 le *Trafficking Victims Protection Act*, où de nouvelles infractions ont été créées en vue de punir plus sévèrement les crimes identifiés dans le Code criminel, comme on le fait aujourd'hui.

• (1655)

Également, les victimes qui collaborent avec les autorités américaines pour faire avancer les enquêtes sont protégées contre la déportation. Au Royaume-Uni, en France et au Japon, on a aussi modifié les lois pour y inclure des dispositions encore plus musclées.

La lutte contre le crime organisé est aussi un pas dans la bonne direction. Mon collègue, le député d'Hochelaga, a beaucoup travaillé pour obtenir des dispositions plus adaptées contre le crime organisé.

Le projet de loi C-49 est donc un bon outil pour poursuivre les individus impliqués dans ce trafic des personnes. On y dit que la lutte à l'exploitation va de pair avec la lutte contre le crime organisé. Le projet de loi C-49 va dans cette direction et il a le grand mérite d'élargir les outils pour la poursuite des individus.

Ce qui motive avant tout les organisations criminelles qui pratiquent le commerce des personnes, c'est tout d'abord la recherche du profit. Le renversement du fardeau de la preuve facilitera la tâche des autorités et leur permettra de saisir les biens des individus qui appartiennent aux organisations criminelles et profitent financièrement du commerce des personnes.

Il y a déjà longtemps que le Bloc québécois revendique la mise sur pied de mesures pour lutter plus efficacement contre le crime organisé. L'an dernier, le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a d'ailleurs déposé le projet de loi C-242 visant à permettre le renversement du fardeau de la preuve, ce qui obligerait un accusé, déclaré coupable d'une infraction liée au crime organisé, de faire la preuve par la balance des probabilités, que ses biens ont été acquis de façon honnête et légitime.

Voilà une façon d'aller un peu plus loin que le projet de loi devant nous. Il faut s'attaquer aussi au crime organisé. En effet, d'après toutes les lectures que j'ai faites, le crime organisé est justement un des piliers de ce trafic d'enfants et de femmes. Il y a quand même de l'argent à en retirer.

Initiatives ministérielles

Lors d'une journée d'opposition, le 11 mars 2005, le Bloc québécois est allé encore plus loin en présentant une motion forçant le gouvernement à déposer un projet de loi modifiant le Code criminel afin de créer un renversement du fardeau de la preuve en matière de produits de la criminalité. En réponse à cette motion, adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-53. Ce dernier est essentiel pour livrer une véritable lutte au crime organisé, au blanchiment d'argent et pour corriger l'injustice qui permet depuis trop longtemps aux criminels de profiter, notamment, des fruits du commerce des personnes.

Le Bloc québécois exhorte donc le gouvernement à tenir ses promesses et à permettre au projet de loi C-53 de devenir rapidement une réalité. On sait que ce projet de loi a aussi été déposé par mon collègue du Bloc québécois, le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une question alarmante et révoltante le fait de voir que tant d'hommes, d'enfants et de femmes sont exploités. La Marche mondiale des femmes de l'an 2000 avait pour thème la pauvreté et la violence, ce qui n'est pas très loin des conséquences de ce trafic des personnes.

Il y a eu un comité concernant la prostitution. En comité, le Bloc québécois, comme tous les autres partis, va remettre un rapport sur le fait de savoir si on doit décriminaliser la prostitution et la légaliser. Aujourd'hui, je ne me prononce pas sur cet important enjeu. Ma collègue de Trois-Rivières a travaillé sur ce sujet. Elle nous parlera des différentes directions qu'elle souhaiterait voir prises quant à ce rapport. Celui-ci fera tout d'abord l'objet d'un débat en comité.

Quand on parle de décriminaliser la prostitution et la drogue, il faut faire attention. Cela peut constituer le fer de lance de ce trafic de prostitution d'enfants, de femmes et d'hommes. Avec l'effondrement de l'Union soviétique, par exemple, les managers de l'industrie du sexe ont mis en branle un important trafic de femmes et de fillettes, qui va de la Russie et la Pologne, vers l'Allemagne et l'Europe occidentale.

• (1700)

Des femmes, trop souvent mineures, sont soumises à la terreur. Elles sont dépouillées de leurs papiers et droguées. Lorsqu'elles reprennent conscience, elles ne savent même pas dans quelle ville elles sont. On les déplace d'un pays à l'autre comme du bétail. Comment ne pas penser à des disparitions multiples de femmes et d'enfants partout dans le monde? C'est troublant.

Aujourd'hui, il est important non seulement de parler du sens du projet de loi C-49, mais aussi de parler de toutes ces victimes et de tous ces drames humains. J'ai vu certaines émissions et reportages. Bien souvent, ce sont des familles qui sont lésées. Des gens vont dans les campagnes pour dire à ces personnes qu'elles vont trouver du travail dans les industries du textile ou de la coiffure. On promet des emplois à ces jeunes femmes. Non seulement il ne s'agit pas d'emplois, mais c'est de l'exploitation sexuelle que font face bien souvent ces victimes.

Aujourd'hui, nous avons un vocabulaire trompeur. On tente souvent de cacher qu'il s'agit d'esclavage et non de liberté sexuelle. Présentement, un débat a cours pour savoir si la prostitution se fait selon un choix libre ou s'il s'agit tout simplement d'esclavage. Encore là, le comité qui se penchera sur le rapport concernant l'exploitation sexuelle des femmes devra en décider.

Le tourisme sexuel provient de 54 pays occidentaux, dont le Canada, qui contrôlent la plus grande part de la « marchandisation »

des femmes et des fillettes. Cet enjeu nous concerne donc tous et toutes aujourd'hui.

J'aurais voulu vous donner plus d'exemples de drames humains. Toutefois, le temps qui m'est imparti se termine. J'attends les commentaires et les questions de mes collègues en cette Chambre. J'ai été très heureuse de prendre la parole sur cet important enjeu et sujet.

• (1705)

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre de poser une question à ma collègue de Québec. Je sais qu'elle a fait un travail formidable en matière de condition féminine concernant les dossiers présentés devant cette Chambre. Il y a deux projets de loi en particulier. Il s'agit du projet de loi C-53, qui est maintenant devant le comité — j'aurai l'occasion d'y travailler au cours des prochains mois. Il s'agit aussi et surtout du projet de loi C-49 qui devrait — je le souhaite — être adopté par cette Chambre et soumis au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile dans les plus brefs délais.

J'aimerais poser une question à ma collègue. Je l'ai posée à l'orateur précédent, mais je n'ai pas eu de réponse très claire de la part du ministère et de mon collègue du parti d'en face. Je sais que ma collègue a énormément travaillé à ce dossier.

Dans le projet de loi C-49, il y a un article qui nous intéresse beaucoup. Je vais le citer. Il s'agit du fait d'amener:

[...] par la tromperie ou la menace ou l'usage de la force ou de toute autre forme de contrainte, à se faire prélever un organe ou des tissus.

Selon le projet de loi C-49, cela deviendrait illégal et ferait l'objet de poursuite en vertu du Code criminel pour voie de fait grave et voie de fait armée. Je me demande si cela va aussi loin en ce qui concerne le fameux dossier de l'excision. C'est un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre, à défaut de régler la situation. Par ce projet de loi, pourrait-on au moins poursuivre tous ceux qui, de près ou de loin, exercent cette voie de fait grave sur les jeunes filles? C'est la question que j'avais à poser à ma collègue.

Mme Christiane Gagnon: Madame la Présidente, on parle effectivement de tous ceux et celles impliqués dans le crime de la traite des personnes. Celui qui leur offre l'hébergement ou qui en fait le commerce en tant que tel ne serait pas la seule personne poursuivie en vertu du projet de loi C-49.

Mon collègue me donne l'occasion de parler du projet de loi sur l'excision. Effectivement, les personnes impliquées, ce n'est pas seulement celui ou celle qui pratique l'excision ou l'infibulation, que ce soit la grand-mère, l'oncle ou le cousin, mais ce sont tous les gens, notamment la personne qui quitte le Canada avec l'enfant et retourne dans son pays d'origine. Cette personne est tout aussi coupable et pourrait être passible d'emprisonnement.

Le projet de loi devant la Chambre a la même portée que celui qui avait été présenté sur l'excision. D'ailleurs, je me souviens du combat que j'avais mené au tout début pour que l'excision soit incluse dans le Code criminel et qu'il y soit démontré qu'il s'agit d'un acte criminalisé. Autrefois, ce ne l'était pas. L'excision apparaissait dans le Code civil, mais sous la rubrique des voies de faits. J'ai voulu, par ce changement au Code criminel, lancer un message clair. C'est ce qui est important.

Initiatives ministérielles

Bien souvent, dans les sentences que l'on prononçait pour ceux et celles qui pratiquaient de tels actes, on évoquait le respect de la culture. Culturellement, dans certains pays, c'était accepté. J'argumentais que lorsque quelqu'un venait ici et voulait obtenir la citoyenneté canadienne, il lui fallait respecter certaines valeurs. On devait préserver l'intégrité physique du corps d'une fillette sur laquelle on voulait pratiquer l'excision, même si cette fillette arrivait d'un autre pays, puisqu'elle était maintenant une citoyenne canadienne. Par conséquent, cette enfant avait droit aux mêmes considérations qu'une Canadienne née ici.

Je suis très contente de ce projet de loi. En effet, il traite de tout le rouge, de toutes les ramifications de personnes qui travaillent et qui tirent profit de la traite des personnes.

● (1710)

[Traduction]

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes).

Les changements proposés renforceront la réaction du Canada face à ce crime horrible qui victimise les personnes les plus vulnérables de notre société. Nous savons que les enfants courent plus de risque que les autres d'être victimes de la traite des personnes. L'UNICEF évalue à 1,2 million le nombre d'enfants qui font l'objet de la traite des personnes chaque année dans le monde. L'Organisation internationale du travail estime que la traite des personnes soumet en permanence 2,45 millions de personnes au travail forcé, et que 40 à 50 p. 100 de ces personnes sont des enfants.

Les enfants et les femmes sont les premières victimes de la traite des personnes. En fait, elles en sont les victimes presque exclusives lorsqu'il s'agit de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle. L'Organisation internationale du travail estime que 98 p. 100 des personnes exploitées à des fins sexuelles commerciales sont des femmes et des filles.

Ces chiffres illustrent à quel point les membres les plus vulnérables de notre société sont susceptibles d'être victimes de ce crime. Les enfants sont les plus susceptibles d'être exploités à des fins sexuelles, mais ils sont aussi contraints à toutes sortes d'autres travaux, notamment des travaux comme domestiques, où ils sont souvent victimes d'abus sexuels. Dans certaines parties du monde, la traite des enfants vise aussi à prélever des organes, ce qui est à peine croyable, ou à les transformer en enfants soldats. Ces enfants sont traités comme des objets que l'on peut posséder, utiliser, vendre et maltraiter.

La capacité d'apprentissage des enfants et leur dépendance en font les membres les plus vulnérables de notre société. Ils courent un risque beaucoup plus grand que les autres d'être exploités et soumis à de mauvais traitements et ce risque est encore aggravé pour ceux qui vivent dans des conditions socio-économiques défavorables ou dans des milieux défavorisés. Aucun enfant ne devrait avoir à souffrir ainsi.

Je crois savoir que le Canada s'est engagé activement, tant sur la scène nationale qu'internationale, dans la lutte contre la traite des personnes. Je suis convaincu que nos efforts vont dans la bonne direction. Nous devons demeurer à l'avant-garde de la lutte mondiale contre la traite des personnes.

Le 14 septembre dernier, en signant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le Canada a démontré qu'il tient sincèrement à

protéger les enfants de la traite des personnes et des autres formes de mauvais traitements et d'exploitation. Le projet de loi C-2, qui a reçu la sanction royale en juillet dernier, est un autre exemple de l'engagement du Canada.

Le projet de loi C-49 apporte au droit pénal des modifications qui, une fois promulguées, rendront plus généralement disponibles les dispositifs qui facilitent le témoignage des enfants et des autres victimes vulnérables afin de garantir que tous puissent présenter des témoignages complets et sincères.

Je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-49, qui propose la création de trois nouvelles infractions visant expressément la traite des personnes. Le projet de loi renforcera notre capacité de tenir les délinquants responsables d'avoir traité d'autres personnes d'une manière inimaginable et odieuse pour la société canadienne et le monde entier. Ces réformes offriront aux responsables de l'application de la loi des moyens supplémentaires pour lutter contre les actes liés à la traite des personnes et contribueront à protéger les victimes en dénonçant et en décourageant cette pratique atroce.

Les nouvelles réformes proposées créeraient une infraction principale de traite des personnes, qui interdirait à quiconque de participer à des actes précis tels que le recrutement, le transport, l'hébergement ou le contrôle des déplacements d'une autre personne afin d'exploiter une personne ou de faciliter son exploitation. Cette infraction serait punissable d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité lorsqu'elle comprendrait l'enlèvement, des voies de fait graves ou une agression sexuelle grave ou qu'elle entraînerait la mort de la victime, et d'une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement dans tout autre cas.

Je remarque et j'approuve le fait que l'exploitation constituerait un élément clé de l'infraction de traite des personnes. L'exploitation est réellement l'aspect qui rend ce crime aussi répréhensible. J'appuie cette approche, car elle clarifierait le fait que notre droit pénal punit sévèrement ceux qui exploitent d'autres personnes dans leur propre intérêt.

● (1715)

Deux autres infractions seraient également créées, l'une interdisant à quiconque de tirer un avantage financier ou tout autre avantage matériel de la perpétration ou de la facilitation d'une infraction de traite des personnes. Cette infraction entraînerait une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. La deuxième infraction interdirait à quiconque de retenir ou de détruire des documents, comme les documents de voyage ou les pièces d'identité de la victime, pour commettre ou faciliter une infraction de traite contre cette personne. Cette infraction entraînerait une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

Je suis convaincu que ce projet de loi, une fois qu'il aura été adopté, aidera les responsables de l'application de la loi à tenir responsables de leurs actes ceux qui font la traite d'enfants pour les exploiter à des fins sexuelles ou autres. Le projet de loi nous aidera à décourager ce genre de conduite et, ainsi, à protéger les enfants vulnérables. J'espère que tous les députés appuieront le projet de loi C-49.

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Madame la Présidente, je veux parler des dispositions que nous appuyons dans le projet de loi C-49. Je vais relater aux députés et aux gens qui nous regardent partout au pays certains cas d'exploitation dont j'ai eu connaissance. Il ne s'agit pas de l'exploitation de quelqu'un à l'extérieur du pays, mais bien de l'exploitation d'une personne dans notre pays.

Initiatives ministérielles

Ce que je m'appête à décrire, de jeunes filles et garçons le vivent sans arrêt au Canada. Je vais présenter à la Chambre le cas d'un jeune homme de onzième année auquel des voyous du plus bas étage ont demandé de vendre des drogues. Ces voyous sont venus à sa rencontre avec des bâtons de baseball et de golf; ils lui ont dit que non seulement ils le passeraient à tabac, mais qu'ils infligeraient une raclée bien musclée à son frère et à sa soeur, qui étaient plus jeunes que lui, ainsi qu'à sa grand-mère, s'il ne se joignait pas à eux. Je raconte cette histoire pour la première fois et tout est absolument authentique. Cet adolescent a décidé de se joindre à cette bande parce qu'il ne voulait pas qu'on fasse du mal à sa famille. On l'a amené à la ville, dans une maison, où on l'a torturé. On l'a privé de sommeil et de nourriture, et on l'a sauvagement battu.

Il lui ont dit qu'il faisait désormais partie de leur gang et qu'il serait leur homme de main, c'est-à-dire celui qui irait chercher l'argent auprès des clients. C'est le travail le plus dangereux dans un gang qui fait le commerce de la drogue. Normalement, les gens qui doivent de l'argent au gang sont des délinquants qui n'hésiteront pas à tirer sur l'homme de main qui vient chercher l'argent dû ou à le blesser d'une autre façon.

Ce jeune homme a réussi à se sauver du groupe. Il s'est caché. Il se croyait en sécurité. Il est sorti de sa cachette peu de temps après et le gang l'a attrapé. Le jeune a été sauvagement battu, et je parle ici d'un adolescent de 16 ans.

On dit que lorsqu'on devient membre d'un gang au Canada, c'est pour toujours.

Le gang a accablé ce jeune homme de la dette d'un autre homme qui s'était fait arrêter par la police et qui avait perdu une quantité de drogue d'une valeur de 3 000 \$. On a dit au jeune qu'il devait payer cette dette, mais il en était évidemment incapable. Il n'était pas payé en tant qu'homme de main parce qu'on l'avait en fait forcé à devenir membre du gang.

Le jeune s'est échappé une deuxième fois, mais la troisième fois il n'a pas eu de chance. Ils l'ont torturé. Il lui ont brûlé la main après l'avoir transpercée avec une lame de couteau. Il est caché actuellement.

Pourquoi ai-je raconté cette histoire? Il n'est pas question ici d'une personne qu'on fait sortir du pays. C'est quelque chose qui arrive chaque jour à des enfants au Canada. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Je parle de bandes de voyous qui pensent pouvoir contrôler nos collectivités en prenant nos enfants dans la rue et en les forçant, sous la menace, à participer au commerce de la drogue. Une fois impliqués dans ce genre d'activité, ils finissent par être recherchés par la police ou par d'autres trafiquants de drogue. Les policiers ne voient pas la différence. Pour eux, la personne s'adonne au commerce de la drogue.

● (1720)

Ce jeune homme a été entraîné dans cela. Il ne s'est jamais drogué. Il n'a jamais eu de problèmes à l'école. Il est passé tous les ans. Cependant, il ne peut maintenant entrer à l'école, car il présente un risque pour les autres élèves s'il retourne à l'école et le gang essaie de s'en prendre à lui.

Lorsque nous parlons de l'exploitation de nos enfants, nous ferions mieux de comprendre qu'ils sont exploités dans nos collectivités par des gens qui pensent qu'ils devraient diriger nos collectivités à leur façon. Cela se produit souvent à Vancouver. C'est aussi vrai dans toutes les villes du pays. Il y a des gens qui ne méritent pas d'être libres, qui devraient être en prison, en toute franchise. Ils exploitent nos enfants. Lorsque les enfants disparaissent et nous ne pouvons le comprendre, nous ne devrions pas penser au départ qu'ils ont

commencé à consommer de la drogue et qu'ils ont quitté le foyer familial. Il pourrait fort bien s'agir d'autres raisons, comme le fait qu'ils ont été embrigadés dans un gang et forcés de faire certaines choses. En fait, il se peut même qu'ils protègent leur famille, car à leur connaissance, cette dernière pourrait subir de graves torts s'ils ne font pas ce qu'on leur demande. C'est grave. Ce projet de loi sur l'exploitation des gens aurait dû viser cette situation.

J'ai demandé plus tôt à mes collègues d'en face si oui ou non les sanctions maximales seraient un assez bon moyen de dissuasion. Je crains que nous n'en arrivions à ce qui se passe dans beaucoup de dossiers de drogue, à savoir que ces problèmes se retrouvent devant les tribunaux et le juge impose une peine mineure.

On pourrait se demander pourquoi ce jeune homme ne s'est pas adressé à la police. Eh bien, il l'a fait bien entendu. Les policiers lui ont répondu qu'il devait quitter la ville et terminer sa douzième année. Pourquoi lui a-t-on dit cela? Eh bien parce que si les membres du gang étaient traduits devant un tribunal, il est probable qu'ils échapperaient à toute sanction ou se verraient imposer une sanction mineure et se mettraient à sa recherche. Les policiers lui ont suggéré de quitter la ville. C'est tout simplement inacceptable. Cela traduit une perte de confiance dans le système judiciaire pour ce qui est de punir comme il se doit ces voyous qui vont rendre la vie misérable à ce jeune homme et à sa famille. C'est inacceptable.

Nous avons perdu confiance, tout comme la police, en la capacité de notre système judiciaire d'assurer l'administration de la justice, d'entraver l'action d'individus de ce genre. Voilà pourquoi la situation est grave, selon moi. Si les juges se bornent à infliger les peines les plus légères, les peines les plus graves ne servent à rien. Comment pouvons-nous alors aider ces jeunes qui nous demandent de l'aide? Ils ne se manifesteront pas, tout comme ce jeune homme réticent à le faire, parce qu'ils pensent que personne ne peut leur venir en aide.

C'est en toute sincérité que je dis cela aux députés d'en face. Le projet de loi est valable, mais ce qui m'inquiète, c'est que, en l'absence de peines minimales pour le comportement dégoûtant des rapaces dont nous parlons, rien ne va se passer. Ils vont continuer à enlever des enfants pour les malmenier et les exploiter.

Ce jeune homme se cache depuis déjà cinq ou six semaines. Il ne peut se terrer à tout jamais, mais il a peur de refaire surface. Que font les fiers à bras? Ils ont mieux à faire que d'attendre sa collaboration. Ils se cherchent d'autres jeunes victimes, s'en prennent à un enfant puis à un autre tant qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction. Est-ce que ce sera bientôt le tour de nos enfants? Quand leur dirons-nous qu'ils n'auront aucun de ces enfants et que ce sont eux les indésirables. Il faut mettre un terme à cet état de choses.

● (1725)

J'espère que ce projet de loi est valable, je l'espère sincèrement. Mais nous devons donner des raisons d'espérer à ces jeunes hommes et à ces jeunes femmes qui, dans leur milieu, sont exploités comme fiers à bras ou chauffeurs pour le transport de la drogue. On voit ça tout le temps. Ce dont je parle n'est pas un incident isolé. Je peux vous parler de cette jeune fille qui fréquentait une fumerie de crack où elle était exploitée sexuellement par des hommes de 30 et 40 ans. Lorsque sa mère a approché la police pour sortir sa fille de cet endroit, on lui a répondu que l'âge du consentement était de 14 ans et que sa fille de 15 ans pouvait donc rester là. La mère ne pouvait donc pas aller la chercher. Les responsables de l'aide sociale, eux, lui ont dit d'emmener sa fille pour qu'ils lui donnent un chèque. Belle solution!

Initiatives ministérielles

Le problème est lié au manque de confiance dans notre système judiciaire. Je n'essaie pas de faire de la politique avec cette question. Cela fait 13 ans que je me rends dans les salles d'audience avec des victimes de crime. Je sais de quoi je parle. Nous n'avons plus confiance dans les décisions judiciaires. Je l'ai constaté dans des centaines de cas liés à la culture de la marijuana. Je l'ai constaté dans des douzaines de cas liés à la méthamphétamine en cristaux. Je l'ai constaté dans le cas de James Armbruster, qui avait déjà fait l'objet de 63 condamnations avant de violer une autre femme dans ma circonscription. Cet individu avait entre autres été condamné pour le viol de sa grand-mère. Faisons-nous confiance aux juges qui auraient dû envoyer cette personne derrière les barreaux après 10, 15, 30, 40, 50 ou 60 condamnations?

Les peines maximales ne donnent pas les résultats voulus. Nous, dans cette Chambre, avons l'obligation de mettre fin à la tyrannie de ces bandes de trafiquants de drogues et de ces récidivistes.

Je pense avoir fait passer mon message. J'espère que ceux qui nous regardent à la télévision enverront des courriels pour faire part de leurs frustrations à l'endroit du système judiciaire, qui ne s'occupe pas du problème. Ce jeune homme a besoin d'aide, tout comme les jeunes hommes et femmes qui, à chaque jour, sont contraints de se joindre à ces bandes de trafiquants de drogues. Nous n'avons pas regardé la situation en ayant la bonne perspective.

J'ai passé beaucoup de temps avec des personnes liées au monde de la drogue. Les gens disent souvent : « Encore un jeune qui a mal tourné. Il doit prendre de la drogue et enfreindre la loi. » Jusqu'à maintenant, je ne me rendais pas compte à quel point ces jeunes sont forcés de faire partie de ces bandes de trafiquants de drogues. Je l'ai constaté un certain nombre de fois. Je sais de quoi nous parlons ici, mais ce qui me dérange et ce qu'il faut garder présent à l'esprit, c'est qu'en ce moment même il existe une forme de traite des personnes dans nos collectivités.

● (1730)

Je peux parler des écoles secondaires et de leurs clubs de sexe. Est-ce que tout le monde sait ce que sont les clubs de sexe? Les jeunes filles membres de ces clubs font des passes à l'école. Elles font une passe et reçoivent une dose de LSD, un joint à la méthamphétamine, ou toute autre drogue qu'elles désirent. Elles ne considèrent pas cela comme de la prostitution, mais plutôt comme un échange entre deux personnes. Pourtant, c'est de l'exploitation de la pire espèce. Ces jeunes pensent peut-être qu'il ne s'agit que d'un échange, mais le prix à payer est le plus cher de tous: une vie de dépendance. C'est de l'exploitation pure et simple. Il n'est pas seulement question de ramasser quelqu'un dans la rue et de l'expédier en Chine ou ailleurs; l'exploitation a lieu chaque jour dans nos écoles.

Le gouvernement est en situation minoritaire. Il nous incombe à tous de mettre la partisanerie de côté et de commencer à ouvrir l'oeil. Si ces activités se déroulent bel et bien dans nos collectivités — et c'est le cas —, nous devons faire quelque chose. J'espère sincèrement que ce projet de loi sera suffisant, mais j'ai bien peur qu'il ne le soit pas. Je quitte la Chambre des communes, mais j'espère que ceux qui y demeureront réfléchiront à cette question et continueront de faire avancer ce dossier, parce que ce jeune homme a besoin de notre aide maintenant. Il ne croit pas — ni moi, ni la police — qu'un juge lui viendra en aide.

Par ailleurs, c'est après que l'avocat, qui est payé par ce gang de vendeurs de drogue bien connu, aura terminé de défendre ces voyous que la négociation de plaidoyers s'amorcera, que les ententes seront conclues et que le juge dira qu'il sait bien que le pauvre garçon a

kidnappé quelqu'un et a forcé cette personne à vendre de la drogue, mais que ce pauvre petit a eu une enfance malheureuse. Il faut laisser tomber ces histoires. Ces gens-là forcent nos enfants à quitter l'école; une des conditions de ces gangs est que leurs membres ne peuvent pas aller à l'école.

Qui sont ces gens? Pour qui se prennent-ils, pour l'amour du ciel? Qui est à la tête de ce pays, eux ou nous? N'y a-t-il pas quelqu'un qui peut sortir ces gens de la rue et s'occuper d'eux?

J'appuie le projet de loi, mais j'espère sincèrement que le gouvernement abandonnera l'idée des peines maximales. J'en a trop vu, pendant trop longtemps, pour croire que ces peines seront imposées de façon appropriée. Trop de gens comptent sur nous pour faire mieux que cela.

* * *

● (1735)

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre d'État (Développement des ressources humaines), Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Conformément à l'article 73 du Règlement, j'aimerais informer la Chambre de notre intention de proposer que le projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (produits de la criminalité) et la loi réglementant certaines drogues et autres substances et modifiant une autre loi en conséquence, soit renvoyé en comité avant la deuxième lecture.

[Traduction]

M. Randy White: Madame la Présidente, je crois que la députée d'en face a parlé du projet de loi C-43. Comme je ne suis pas certain qu'il y ait eu consultation de ce côté-ci de la Chambre, pour l'instant, je suis plutôt en désaccord.

L'hon. Claudette Bradshaw: Le projet de loi passe automatiquement à l'étape de la deuxième lecture.

M. Randy White: Si le projet de loi passe automatiquement à la deuxième lecture, il n'est peut-être pas nécessaire que la ministre invoque le Règlement. Cependant, à moins que les députés d'en face n'expriment une position différente, j'ai l'intention de m'y opposer.

L'hon. Karen Redman: Madame la Présidente, je crois que ma collègue a parlé du projet de loi C-53.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): D'après ce que j'ai entendu, la ministre a fait mention du projet de loi C-53. Si je ne m'abuse, le gouvernement a la prérogative de présenter cette motion.

M. Gerry Ritz: Sans qu'il soit nécessaire de demander le consentement unanime?

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le consentement unanime n'est pas nécessaire.

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires de mon collègue. Il a beaucoup d'expérience dans ces domaines.

Initiatives ministérielles

Nous savons que le crime organisé parasite la société. Nous savons également que ses vaches à lait sont le trafic de drogues, de personnes, d'armes à feu et d'alcool. L'une des meilleures façons de lutter contre le crime organisé et d'affaiblir les organisations criminelles est de s'attaquer à elles sur le plan financier. Il s'agit de savoir comment s'y prendre.

Nous savons que les États-Unis ont adopté des modifications législatives du genre de la loi RICO, contre les manoeuvres frauduleuses, le trafic d'influence et les organisations corrompues. Nous savons aussi que le gouvernement du Canada a adopté des modifications législatives semblables.

En ce qui concerne le fléau de la méthamphétamine, qui inquiète beaucoup le député, au même titre que nous tous, nous avons agi de manière assez innovatrice. Le ministre de la Justice a décidé d'ajouter dans une annexe les produits chimiques employés pour fabriquer la méthamphétamine. Il s'agit d'ingrédients que l'on trouve communément dans les médicaments contre la toux, comme l'éphédrine et la pseudoéphédrine. En inscrivant ces produits dans l'annexe d'une loi, ceux qui veulent les importer et les exporter doivent obtenir un permis, ce qui permet à notre police de repérer, d'attaquer, d'appréhender et de faire condamner les trafiquants.

En ce qui concerne le trafic d'êtres humains, qui est lié à la prostitution, le député croit-il qu'en légalisant et en réglementant la prostitution, on pourrait résoudre ce problème, notamment dans le cas des personnes d'âge mineur qui sont prises dans des réseaux de prostitution? Ce sont des gens qui sont pris dans la prostitution en raison de leur consommation de drogue ou de problèmes psychiatriques. Il ne faut pas oublier que 50 p. 100 des prostituées du pays sont des femmes autochtones, qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables de notre société.

Si la prostitution était légalisée et réglementée au Canada, mon collègue pense-t-il que nous pourrions faire des progrès dans la lutte contre le problème du proxénétisme et de l'implication du crime organisé? Ne pourrions-nous pas réduire ainsi et peut-être même éradiquer le problème des mineurs qui sont pris dans cet engrenage? La vie des prostituées pourrait, espérons-le, devenir moins malsaine.

• (1740)

M. Randy White: Mon Dieu, Madame la Présidente, combien de temps cela va-t-il durer?

Le gouvernement s'imagine qu'il suffit de légaliser les drogues et la prostitution pour qu'elles disparaissent. Légaliser la prostitution ne réglera rien.

La prostitution est un crime contre les femmes. Voilà ce que c'est. Demandez à n'importe quelle mère si elle croit que légaliser la prostitution sera bénéfique pour sa fille. Je ne peux concevoir qu'on puisse envisager de légaliser la prostitution comme solution. Le député n'a-t-il jamais mis les pieds en Hollande? N'a-t-il jamais vu le triste spectacle des femmes exposées aux passants dans des vitrines?

Quel genre de mentalité pousse quiconque à croire qu'en légalisant les drogues, nous les éliminerons? Le gouvernement pense peut-être que s'il légalise la marijuana, les criminels plieront bagages et s'en iront dans d'autres pays? Ces criminels donneront de la méthamphétamine, de l'ecstasy et tout ce qui se fait d'autre à nos enfants.

Je suis déçu de cette question, car je crois que le député connaissait déjà ma réponse. La prostitution est une forme de violence contre les femmes. Elle ne doit pas être légalisée. Ce n'est pourtant pas si compliqué.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son message bien senti concernant la sécurité de nos jeunes et, en fait, de bien des gens.

De nombreuses petites villes de ma circonscription comptent des postes de police. J'ai visité ces postes cet été et j'ai été ahuri de constater les biens, les drogues, les armes, les couteaux et toute la panoplie d'articles confisqués, pour diverses raisons, à des résidents de petites villes de l'Alberta ces derniers temps.

Les policiers m'ont fait part de leurs vives inquiétudes quant à la sécurité de tous ceux qui sont concernés, principalement la sécurité des jeunes mais aussi leur propre sécurité. Ils estiment que la société dans son ensemble semble leur tourner le dos pour ce qui est de la protection qu'ils offrent. Ils sont constamment victimes de violence verbale de la part de membres de bandes. Le problème prend beaucoup d'ampleur. Il dépasse le cadre des grandes villes canadiennes. La méthamphétamine, l'ajout de cette drogue à la marijuana et les ajouts à l'ecstasy sont monnaie courante partout au pays.

La situation devient incontrôlable. Le gouvernement ne comprend pas, selon moi, que les petites collectivités sont aux prises avec ces problèmes.

Je vais vous parler d'un jeune en difficulté. Une famille du Nouveau-Brunswick m'a appelé dans mon comté pour me parler d'un jeune qui était parti travailler dans la région des parcs des montagnes de ma circonscription. Cette famille était très inquiète car elle était sans nouvelle du jeune homme et avait rapporté sa disparition. J'ai rendu visite aux policiers et ils ont commencé leurs recherches. La police a trouvé ce jeune homme, mais il se cachait. Il se cachait de personnes qui le poursuivaient pour des histoires de drogue et de biens clandestins. La police ne dévoile rien sur ses allées et venues pour assurer sa sécurité.

Je me demande ce qu'en pense le député. Voulons-nous vivre dans un pays où nous devons cacher nos enfants ou charger la police d'assurer leur protection pour que personne ne puisse leur faire de mal ou allons-nous mettre ceux qui pourraient faire du mal à nos enfants derrière les barreaux, comme il se doit? Nous ferions mieux de commencer à agir.

• (1745)

M. Randy White: Madame la Présidente, les membres d'une autre petite bande ont enlevé un jeune homme qui était au volant de sa voiture et ils l'ont jeté dans une fourgonnette. Ils se sont engagés dans une course-poursuite avec la police, sont entrés en collision avec une autre fourgonnette et ont tué une dame innocente à une intersection. On a trouvé des armes et de la drogue dans la fourgonnette. Les occupants du véhicule ont tous quitté les lieux de l'accident et ont laissé mourir la femme.

J'étais dans la salle d'audience lorsque ces individus ont comparu devant un juge; trois d'entre eux ont été acquittés, et le chauffeur a été trouvé coupable de conduite dangereuse. Aucune accusation n'a été portée au sujet des armes ou de la drogue parce que les individus étaient assez intelligents pour savoir que si les armes et la drogue se trouvaient sur le plancher, les avocats diraient qu'ils ne savaient pas qu'il y en avait à bord.

Voilà pourquoi, dans une fumerie de crack, on cache habituellement la drogue et les armes dans un autre endroit à proximité afin de pouvoir garder un oeil dessus. S'il y a une descente, la police ne peut pas établir de lien entre les deux, et les avocats font acquitter leurs clients.

Initiatives ministérielles

Devant le tribunal, un avocat a demandé au jeune homme kidnappé ce qu'il faisait. Il a répondu qu'il faisait de la livraison. L'avocat lui a ensuite demandé ce qu'il livrait et il a répondu qu'il livrait de la drogue. Quand l'avocat lui a demandé s'il aimait cela, il a répondu par la négative, ajoutant que son supérieur lui avait confié le quart de travail de soir. On aurait juré qu'il parlait de livraison de pizzas. Quand on lui a demandé comment il se sentait comme livreur de drogue, il a répondu que les clients en avaient besoin. Il s'est complètement dissocié de ces actes.

Voilà le genre de comportement dont nous sommes témoins. Nos avocats doivent cesser de défendre ce genre de truands. Ils doivent s'asseoir avec les procureurs de la Couronne, admettre qu'ils ont un problème commun et s'employer à le résoudre au lieu d'essayer de faire acquitter quiconque est prêt à les payer. Les avocats se comportent mal devant les tribunaux et ils doivent changer d'attitude.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre de participer à cet important débat en ce qui a trait au projet de loi C-49 qui concerne évidemment un sujet d'actualité, soit la traite des personnes.

Il y a quelques années, on était préoccupé par la question de la criminalité transfrontalière. Chemin faisant, on s'est rendu compte qu'il y avait maintenant un phénomène tout aussi préoccupant qui est la traite des personnes. Les Nations Unies ont constitué un groupe de travail particulier sur la traite des personnes. Ils ont évalué qu'il y avait environ 15 millions de personnes par année qui, de manière directe ou indirecte, pourraient faire l'objet, à l'intérieur de différents mouvements migratoires, de traites ou d'utilisation à des fins de commerce du sexe ou à des fins d'exploitation.

C'est donc une question extrêmement importante. Au cours de mon exposé, j'aurai l'occasion de faire référence à un document qui nous a été fourni dans le cadre des travaux du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage, créé par le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, en ce qui a trait au travail du sexe et à la prostitution. C'est un document qui a été produit par Citoyenneté et Immigration Canada et également par la GRC. C'est un document conjoint et protégé que nous avons obtenu par l'intermédiaire de notre greffière. Il est très intéressant, puisqu'il est question des coûts, des grands circuits internationaux et des conséquences sur le plan humain et sur le plan de la sécurité nationale. Ici, « sécurité nationale » est employé en référence au Canada concernant l'introduction clandestine d'immigrants au Canada.

Je voudrais commencer par remercier deux concitoyennes qui sont venues me rencontrer au mois de septembre. Je parle de Mme Danielle Julien qui travaille pour Franciscans International, une ONG qui a suivi de très près toute la question de la migration internationale ainsi que celle de la traite des femmes et plus particulièrement de leur exploitation. Franciscans International s'est commis pour un document très bien fait qui s'intitule « Manuel sur la traite des êtres humains ». Ce document explique de manière très pédagogique les enjeux qui se rattachent à la traite des êtres humains. J'ai été extrêmement surpris d'apprendre que le Canada n'avait pas ratifié.

Aujourd'hui, on discute du projet de loi C-49, comme étant un projet de loi très important, que le Bloc québécois appuie. Cela a été divulgué ce matin par notre porte-parole en matière de justice, le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, et je crois que la députée de Québec, notre porte-parole en matière de condition féminine, a réitéré notre position. J'ai été extrêmement surpris

d'apprendre que le gouvernement n'a pas ratifié la Convention de 1949 sur la traite des êtres humains. C'est fort préoccupant que l'on ait aujourd'hui un projet de loi qui traite de ces questions, alors que dans les instances internationales le Canada aurait pu faire beaucoup plus. Il y a plusieurs pays qui ont ratifié cette convention, mais malheureusement le Canada ne l'a pas fait.

Au nombre d'outils qui existent, j'aimerais vous citer un certain nombre de conventions, dont le document « Convention pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui ». Cette convention date de 1949, très tôt dans les travaux des Nations Unies, fondées en 1945. Presque cinq ans après la mise sur pied des Nations Unies, dans un cadre déjà multilatéral, celles-ci s'intéressaient à cette question de la traite des êtres humains. Beaucoup de gens savent, soyons francs, que c'est de la traite des femmes dont il est question.

Cela est assez incroyable, je n'en croyais pas mes oreilles. Quand les Franciscaines se sont présentées à mon bureau au début de septembre pour discuter avec moi de cette question, elles m'ont annoncé que le Canada n'avait pas ratifié cette convention. J'espère que l'on nous expliquera cela. J'espère que le secrétaire parlementaire et d'autres parlementaires de la majorité nous expliqueront pourquoi le Canada n'a pas ratifié ce document.

● (1750)

J'ai devant moi la liste des pays qui ont ratifié cette convention en 1949: l'Afghanistan, l'Argentine, le Bangladesh, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Cameroun, la Colombie, Chypre, le Congo, la Côte-d'Ivoire, la République dominicaine, l'Égypte, etc. Plusieurs pays ont ratifié cette convention, mais le Canada ne l'a toujours pas fait.

Heureusement, même si le Canada n'a pas ratifié cette convention de 1949, il a quand même ratifié un autre document extrêmement important, soit le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Dans le document dont je parlais, élaboré conjointement par la GRC et par Citoyenneté et Immigration Canada, on donne un peu un ordre de grandeur quant à l'importance de la traite des êtres humains. Évidemment, on sait qu'à travers le monde, on retrouve quatre grands pays qu'on pourrait appeler des pays à large volume d'immigration. Il y a bien sûr le Canada, qui accueille entre 220 000 et 240 000 immigrants par année. Le 1^{er} octobre de chaque année, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a l'obligation de divulguer les quotas d'immigrants que l'on prévoit accueillir.

J'ouvre une parenthèse pour dire que le Canada se spécialise davantage dans une immigration à caractère économique. On est surtout intéressés par les travailleurs indépendants, les immigrants investisseurs, les aides familiales. Voilà une immigration de type économique. Cela constitue, pour l'essentiel, plus de 75 p. 100 des personnes qui immigreront au Canada.

Il y a donc quatre pays ayant un large volume d'immigration: le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

J'ouvre une nouvelle parenthèse pour dire que le Canada et le Québec n'ont pas fait le même choix de modèles d'intégration. Le Canada a opté pour le multiculturalisme, selon lequel les concitoyens qui choisissent le Canada, que ce soient des Polonais, des Espagnols, des habitants du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire ou de la République dominicaine, peuvent garder leur culture d'origine, mais doivent participer à ce grand *melting pot* à l'intérieur d'une idéologie qu'est le multiculturalisme.

Initiatives ministérielles

Au Québec, à cause du fait que le Québec est une société francophone qui a une responsabilité historique particulière, nous n'avons pas fait le choix du multiculturalisme. Nous avons opté pour une culture publique commune. Le Québec sélectionne environ 40 p. 100 de son immigration. Il sélectionne surtout les gens qui viennent ici pour travailler. Nous allons chercher quelques réfugiés dans les camps extérieurs, mais pour l'essentiel, c'est aussi une immigration à caractère économique.

Évidemment, dans un Québec souverain, on mesurera toute l'importance de sélectionner son immigration. J'ouvre une autre parenthèse. Je ne veux pas trop m'égarer du sujet, puisque ce n'est pas l'essentiel de mon propos. Cependant, l'une des raisons modernes pour le Québec de faire sa souveraineté, c'est celle de sélectionner son immigration. Le Québec a besoin de l'immigration. Nous avons une tradition d'ouverture et de générosité face aux immigrants. C'est certain que, n'ayant pas le taux de fécondité qui permet une reproduction ou un remplacement naturel de sa population, le Québec a besoin de l'immigration. On sait que dans un Québec souverain, on mettra en place des politiques extrêmement généreuses d'accueil, de sélection et d'intégration des immigrants, mais avec une idéologie qui est celle de la culture publique commune.

L'ancien poète feu Gérard Godin, député de Mercier, très apprécié dans les cercles souverainistes et connu du député d'Acadie—Bathurst, disait qu'il y a cent façons d'être Québécois, mais que les cents façons d'être Québécois ont un dénominateur commun, soit celui de l'être en français.

• (1755)

C'est pour cela qu'on a rejeté le modèle du multiculturalisme. On dit que l'on peut choisir le Québec, mais pour cela, il faut participer à la culture publique commune. Celle-ci se fait par un vecteur de communication qu'est le français. Voilà pour cette petite parenthèse qui n'avait rien de partisane, évidemment. Nous connaissons tous l'élévation des débats qui doit nous animer.

Je reviens donc à cette idée que la traite des personnes est un sujet extrêmement important, au moins aussi important que la traite des marchandises ou que le commerce transfrontalier de la criminalité. L'ONU a donc mis sur pied un groupe de travail pour lequel les Franciscans International, en tant qu'ONG, sont reconnus comme intervenants. J'ai cherché des chiffres pour le Canada.

Je me rappelle que, lorsqu'il y avait les travaux du comité sur la prostitution, nous étions à la recherche de chiffres. Ce n'est pas facile d'avoir une évaluation en pareille matière.

J'ai obtenu un document confidentiel et protégé, qui a été fait en 2002 par Immigration Canada et la GRC. Je cite le premier paragraphe de la page 6: « Au cours d'une période de cinq ans, environ 13 p. 100 des arrivants non munis des documents voulus, qui sont entrés au Canada ou qui ont été interceptés en route pour le Canada, étaient directement reliés à un passeur ou à une escorte. »

Par conséquent, 13 p. 100 des gens qui sont entrés au Canada, de différentes façons, par air, mer ou terre, n'avaient pas un passeport ou des documents de voyage autorisés et, bien sûr, n'avaient pas de visa leur permettant d'entrer au Canada.

Un peu plus loin dans le document, la GRC et Immigration Canada évaluent ce qui suit: « Si l'on ne tient compte que des personnes arrivées par avion, cette proportion passe à 25,1 p. 100. »

Quand on parcourt la littérature concernant l'immigration illégale, on se rend compte que, pour le Canada, c'est un chiffre d'à peu près 10 000 personnes, sur une base annualisée. Ce n'est donc pas un

phénomène banal. En tant que législateurs, nous avons raison de nous préoccuper de cela.

Il y a une autre considération à teneur plus humanitaire. Comprenons que des gens, partout dans le monde, vivent des bouleversements dans leur pays: génocide, renversement de régime politique, famine. Ils vivent des situations de désarroi. Ils veulent donc quitter leur pays. Que ferions-nous à leur place, si nous avions les pieds en République démocratique du Congo par exemple, ou au Niger, ou dans certains pays d'Afrique où des gens ne vivent pas avec 1 \$ par jour? Posons-nous la question. Il est possible que nous aussi, en tant qu'êtres humains, soyons tentés de vouloir améliorer notre sort et de quitter notre pays d'origine. Ce n'est pas un manque de patriotisme que de vouloir améliorer son sort.

Vous comprenez que, dans des situations de désarroi comme celles que je vous décris, des gens sont vulnérables et s'en remettent à des passeurs. C'est ainsi que l'immigration internationale illégale existe. Des gens profitent du malheur et de la détresse des autres. Ils leur demandent de l'argent. Ils leur font alors miroiter la possibilité de venir s'établir dans un pays tiers. Dans l'exemple que je vous donne, évidemment, on parle du Canada.

Le document de la GRC et d'Immigration Canada évalue les coûts de ce que l'on demande à ces pauvres personnes qui vivent des situations de détresse. Je voudrais citer ce document: « Les frais que verse un migrant pour s'introduire au Canada sont élevés. Ils seraient à la hausse. Le coût dépend du moyen de transport et du marché. Selon des migrants clandestins, les frais varient entre 20 000 \$ américains et 50 000 \$ américains. »

La somme de 50 000 \$ américains correspond facilement à 70 000 \$ canadiens.

• (1800)

« Peu de clients peuvent recueillir les fonds nécessaires en liquidant leurs biens personnels, et encore moins de clients sont prêts à risquer une somme si importante en payant le coût total avant d'avoir atteint leur objectif. Un certain pourcentage du coût de l'introduction clandestine, peut-être aussi peu que de 10 à 20 p. 100, est habituellement payé à l'avance. Le reste est perçu au moment de la livraison à la destination finale. »

Je rappelle que ce n'est pas de marchandises qu'on parle, mais bel et bien d'êtres humains.

« Des paiements partiels du coût de l'introduction peuvent être exigés à diverses étapes du voyage. »

C'est pour cette raison que le projet de loi C-49, que le Bloc québécois appuie, prend toute son importance. Dorénavant, il y aura dans le Code criminel des sanctions et des infractions reconnues. Pour le cas de passeurs qui seront reconnus comme tels, cela pourra même signifier la prison à perpétuité. Pour ceux qui aideront à falsifier des documents, cela pourra facilement représenter 10 ans de prison. Il est heureux que nous nous inquiétions de ces réalités extrêmement préoccupantes.

Les Nations Unies, par exemple, lors des derniers travaux de la Commission des droits de la personne, ont mandaté un rapporteur spécial pour faire rapport à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. C'est donc une question extrêmement importante qui mérite toute l'attention des parlementaires.

Initiatives ministérielles

Je disais plus tôt que le Canada n'a pas ratifié la convention de 1949. J'espère qu'on m'expliquera pourquoi. Je ne comprends pas comment on peut adopter un projet de loi ici, par l'entremise des parlementaires, mais que, dans un cadre multilatéral, une convention qui date environ de l'origine des Nations Unies n'ait pas fait l'objet d'une ratification.

Cette convention était quand même importante, parce qu'elle établissait un régime juridique pour combattre la traite et l'exploitation de la prostitution d'autrui, ce qu'on appelle aujourd'hui le proxénétisme, soit les gens qui servent d'intermédiaires. On le sait bien, le proxénétisme se nourrit de la prostitution. La convention en faisait un délit, soit celui d'organiser la prostitution d'autrui et d'en tirer des profits.

C'est un système qui concerne les femmes, les enfants et un certain nombre d'hommes, mais c'est évidemment une réalité arborant surtout un visage féminin.

La ratification de la convention de 1949 par le Canada doit faire l'objet de préoccupations. Et comme me le rappelaient les franciscaines internationales, c'est extrêmement gênant quand des ONG travaillent, par exemple, avec la Commission des droits de l'homme de l'ONU et que l'on souligne l'existence d'un projet de loi, comme le projet de loi C-49 ou l'ancien projet de loi C-2, mais sans que la convention, elle, ait fait l'objet d'une ratification.

Je parlerai du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. Il y a dans ce protocole quelque chose d'intéressant, voire de fondamental, soit toute la question du consentement de la victime. Ce protocole est un outil important, c'est même une référence incontournable en matière de lutte contre la traite des personnes, en particulier des enfants et des femmes.

Ce protocole donne pour la première fois une définition du phénomène qui consiste en l'abus d'autorité. Il définit également le consentement de la victime. On comprend que les trafiquants font souvent usage de menaces, de force, de chantage, de contraintes, d'enlèvements, de fraude, de ruses, de promesses fallacieuses, de tromperie, d'escroquerie, d'abus d'autorité. Ce sont les ingrédients qui font que le commerce existe.

Ce protocole, qui a été ratifié, lui, par le Canada, est l'un des moyens qui ont été utilisés où le consentement de la victime, qu'il soit libre ou vicié, ne joue pas comme prétexte pour excuser une manœuvre de la part d'un passeur.

• (1805)

En d'autres termes, le seul fait d'employer ces moyens suffit à lui seul pour tomber sous le coup de la loi, abstraction faite de la volonté ou de l'acceptation de la victime pour l'exploitation.

Je termine en disant que c'est un projet de loi que le Bloc québécois appuie et que c'est un phénomène extrêmement important. Toute l'équipe parlementaire du Bloc québécois contribuera à son adoption de façon diligente.

• (1810)

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, il est intéressant d'entendre la remarque que vient de faire le député sur les différences entre le Québec et le reste du Canada en matière d'immigration. Ce qui m'a un peu inquiété, c'est qu'on a peut-être accordé trop d'attention à la traite des personnes. L'idée de la traite des personnes, par opposition à l'exploitation des personnes, me pose encore un problème, car la soi-disant traite comprend l'exploitation

internationale et intérieure. Je m'inquiète de savoir s'il y a des moyens et des ressources à la disposition de ceux qui ont à défendre et à faire appliquer les lois que nous adoptons. Le député sait bien qu'il ne s'agit pas toujours des autorités fédérales, mais également des autorités provinciales, et celles-ci ont éprouvé certains problèmes dans le passé.

Bon nombre de députés ont insisté sur les questions relatives aux peines. C'est un tout autre domaine dans lequel je ne veux pas m'aventurer. Je suis un peu préoccupé au sujet des ressources et des moyens dont disposent les autorités policières provinciales pour défendre et protéger la population et prévenir ces crimes, ainsi que pour traiter avec ceux qui sont trouvés coupables de certaines de ces infractions horribles.

Le député voudrait-il faire ses commentaires sur l'appui et l'interaction qui seraient nécessaires à tous les échelons de gouvernement et des autorités policières pour faire en sorte qu'un projet de loi comme celui-ci soit efficace?

[Français]

M. Réal Ménard: Madame la Présidente, je pense que c'est une question pertinente. Je souscris à la nuance de mon collègue. La traite des femmes constitue nécessairement de l'exploitation, mais il y a des types d'exploitation qui sont différents de la traite des femmes. C'est sans doute une nuance que j'aurais dû faire dans mon discours. Évidemment, celui-ci était centré sur la traite des femmes.

Je dirai à mon collègue qu'il se trouve certains esprits pour penser que tout le programme d'aides familiales et d'aides domestiques constitue une forme d'exploitation qui ne devrait pas être encouragée, mais il s'agit là d'un tout autre débat.

Il est vrai que lorsque l'on accueille de 200 000 à 240 000 nouveaux immigrants, il y a la possibilité qu'un certain nombre d'irrégularités se faussent dans le système. Je crois cependant que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada a conduit des études qui ont amené à conclure, comme pour l'ensemble des grands programmes sociaux, qu'il n'y a pas plus de 10 p. 100 de gens qui sont soit des fraudeurs ou des gens qui ont manqué à l'une ou à l'autre des dispositions de la loi. Je ne voudrais pas que l'on pense qu'il y a eu une équation automatique entre immigration et fraude. Il faut bien comprendre que la majorité des gens qui obtiennent un visa, un permis de travail ou un permis d'études respectent les termes mêmes de ces différents permis.

Je comprends également, pour avoir lu le dernier rapport de rendement du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, que l'on a renforcé les dispositions concernant l'exécution de la loi. Mon collègue a tout à fait raison de s'assurer que lorsqu'il y a des gens détenus illégalement au Canada, il faut alors s'assurer que les mesures de déportation s'appliquent.

Je terminerai en disant également qu'il y a une réflexion à faire au sujet de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui a été longtemps un haut lieu de patronage pour les différents gouvernements qui ont été en place. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié n'a pas toujours été diligente ni efficiente dans la détermination du statut de réfugié. Cela a certainement à voir avec le fait que des personnes, qui sont ici, au Canada depuis cinq, six ou sept ans, ont refait leur vie. Évidemment, lorsqu'on leur dit que, selon les termes de la Convention de Genève, ils ne sont pas de vrais revendicateurs, il est difficile pour eux de quitter. Il y a une réforme à envisager dans la détermination du statut de réfugié.

• (1815)

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon savant collègue, le député d'Hochelaga, de sa brillante présentation. Si vous me le permettez, je reviendrai un peu sur le fait que le Canada n'a pas entériné, en 1949, une convention des Nations Unies.

Je me demandais si, après presque 50 ans, on n'allait pas rattraper ce retard avec le projet de loi C-49 au sujet duquel le Bloc québécois demande l'adoption à la Chambre le plus tôt possible.

Je pose la question à mon collègue. Selon lui, comment se fait-il que le Canada n'a pas rempli ses obligations à l'égard de l'ONU en 1949, et qu'aujourd'hui, presque 60 ans plus tard, il dépose un projet de loi essentiel pour protéger la population? Ce que la population demande, c'est qu'un tel projet de loi soit adopté dans les plus brefs délais.

Je ne sais pas si mon collègue a une réponse à me donner à la suite des rencontres qu'il a effectuées au cours de l'été, en ce qui concerne le présent projet de loi.

M. Réal Ménard: Madame la Présidente, c'est une question très pertinente, à l'enseigne de la vie que mène notre collègue d'Abitibi—Témiscamingue.

Lorsque j'ai rencontré les Franciscans International, ils m'ont d'ailleurs remis le tableau de la ratification. Par exemple, en ce qui concerne la convention dont il est question, plus d'une centaine de pays l'ont ratifiée, mais je n'en connais pas les détails et je ne sais pas pourquoi le Canada n'a pas ratifié cette convention.

J'espère que quelqu'un du côté ministériel — soit le secrétaire parlementaire ou n'importe quelle personne en autorité — pourra nous éclairer à ce sujet. C'est extrêmement troublant. Je crois que cela exige une correction.

Évidemment, mon collègue comprend que cela n'invalide en rien la pertinence du projet de loi C-49. Le Bloc est fidèle à cette brillante tradition de défense des intérêts du Québec. Comme le rappelle le député de Laurier—Sainte-Marie dans plusieurs de ses discours, lorsqu'un projet de loi est bon pour le Québec, le Bloc l'appuie; lorsqu'un projet de loi est mauvais pour le Québec, le Bloc le défait. Dans ce cas-ci, nous sommes du côté de la défense des intérêts du Québec. C'est donc un projet de loi que nous allons appuyer.

[Traduction]

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté les commentaires de mon collègue avec beaucoup d'intérêt. Il sait qu'il existe au Québec un grave problème de trafic qui ne se limite pas aux personnes, mais qui touche aussi les armes à feu, la drogue, l'alcool et d'autres objets interdits, tout particulièrement à Kanesatake et à Kahnawake.

C'est un très grave problème pour les policiers. Ces derniers ont beaucoup de mal à traiter ce problème qui va bien au-delà des limites des réserves de Kanesatake et de Kahnawake. C'est un problème qui touche à la fois le Canada et les États-Unis et qui est intimement lié au crime organisé. Nous ne pouvons qu'avoir de la sympathie pour les autochtones qui vivent dans les réserves et qui sont confrontés à d'énormes problèmes avec les groupes du crime organisé, tant autochtones que non autochtones, qui vivent comme de vrais parasites dans ces collectivités, épuisant et détruisant essentiellement les structures sociales dans ces secteurs.

Le député connaît très bien cette région et les problèmes auxquels les peuples autochtones font face. Quels conseils pourrait-il donner au gouvernement à cet égard et quelle serait à son avis la meilleure

Initiatives ministérielles

façon d'aider la GRC à lutter contre ce grave problème dans les réserves?

[Français]

M. Réal Ménard: Madame la Présidente, je remercie mon collègue. C'est une question extrêmement pertinente. En tant que Montréalais, c'est quelque chose qui me préoccupe.

Il y a quelques semaines, je faisais une conférence de presse avec les manufacturiers du tabac et les gens qui ont des responsabilités dans le commerce du détail. En effet, en ce qui concerne la contrebande des produits du tabac, il faut bien reconnaître que notre collègue a dit juste lorsqu'il parlait de la question des réserves autochtones.

J'ai déposé une résolution au Comité permanent de la santé. Mon collègue de Marc-Aurèle-Fortin a fait la même chose au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile et mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot a fait de même au Comité permanent des finances. Nous avons donc déposé quatre propositions qui concernent, entre autres, la fiscalité des produits du tabac. Nous avons demandé une campagne de conformité concernant l'étiquetage des produits du tabac. Nous nous sommes penchés sur la question d'un moratoire pour de nouvelles licences de production dans les réserves indiennes.

Je serais très heureux de faire parvenir à mon collègue les quatre résolutions que nous avons déposées à ces différents comités. Je le remercie de ses préoccupations. Elles sont tout à fait légitimes.

• (1820)

[Traduction]

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir parler du projet de loi C-49, même à cette heure tardive. Je veux saisir l'occasion pour passer en revue quelques-unes des dispositions du projet de loi qui portent particulièrement sur les personnes vulnérables.

Nous avons entendu des témoignages très éloquentes, cet après-midi, à la Chambre, au sujet de quelques-unes des situations dans lesquelles de jeunes Canadiens se retrouvent. Le message qu'envoie le projet de loi C-49 est à la fois convaincant et clair. Il affirme que la loi sera appliquée dans toute sa rigueur à ceux qui cherchent à exploiter les plus vulnérables d'entre nous.

Nous savons que le crime de traite des personnes touche surtout les personnes vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants qui sont traqués, exploités et maltraités dans l'intérêt d'autres personnes. Environ 98 p. 100 des personnes qui sont exploitées à des fins sexuelles et commerciales sont des femmes et des enfants. Elles sont souvent attirées par de fausses promesses d'emploi et de conditions de travail qui pourraient les aider ainsi que leur famille. Ce genre d'exploitation va directement à l'encontre de notre identité canadienne et de nos valeurs que sont l'égalité, la liberté et la justice.

Le projet de loi C-49 renforcerait notre cadre juridique visant à lutter contre la traite des personnes en créant trois nouvelles infractions au Code criminel. Ces infractions visent directement l'horrible crime qu'est l'exploitation.

Initiatives ministérielles

La principale infraction de traite des personnes interdirait à quiconque de recruter, de transporter, d'héberger ou de contrôler les déplacements d'une autre personne en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation. Cette infraction entraînerait la peine la plus sévère prévue dans le Code criminel, soit la peine d'emprisonnement à perpétuité, ce qui refléterait le caractère odieux de ce crime, ses conséquences pour les victimes et, ce qui est très important, sa dénonciation par la société.

Comme je l'ai dit, l'exploitation est au coeur de ce crime et le projet de loi C-49 reconnaît bien cette réalité en faisant de l'exploitation un élément clé de l'infraction. Cette notion est importante. Elle tient compte du fait que la communauté internationale comprend le crime de traite des personnes et, ce qui est plus important, elle s'attaque carrément aux comportements qui visent les plus vulnérables d'entre nous. Le projet de loi C-49 propose la création de deux autres infractions qui offrent aux responsables de l'application de la loi une capacité accrue de s'attaquer à toute la gamme des comportements liés à la traite des personnes.

La deuxième infraction interdirait à quiconque de profiter de la misère d'autres personnes. Le projet de loi C-49 érigerait en infraction le fait de tirer un avantage financier ou tout autre avantage matériel de la traite de personnes. Cette infraction entraînerait une peine maximale de dix ans d'emprisonnement.

La troisième infraction serait le fait de cacher ou de détruire des documents de voyage ou des documents d'identité afin de faciliter ou de perpétrer la traite des personnes. Il s'agit d'une réaction globale à la traite des personnes parce que nous savons que les auteurs de ce crime gardent souvent ces documents afin de contrôler leurs victimes en les gardant dans un état de vulnérabilité.

Le Canada demeure à l'avant-garde des pays du monde dans la lutte contre l'injustice et l'inégalité. Je suis heureuse de souligner que le Canada a récemment ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Cette ratification souligne notre engagement, tant sur la scène nationale qu'internationale, en faveur de la protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation, y compris la traite des personnes.

• (1825)

Le projet de loi C-2, qui a reçu la sanction royale en juillet dernier, souligne notre engagement. Le projet de loi ajoute à une série de mesures de protection étendues qui existent déjà en droit pénal et protège encore mieux les enfants et les autres personnes vulnérables en imposant des peines plus lourdes aux auteurs de crimes où il y a exploitation sexuelle des enfants, et rend encore plus disponibles les dispositifs facilitant le témoignage des enfants et des autres personnes vulnérables.

Le gouvernement reste déterminé à protéger les personnes vulnérables et je crois que le projet de loi C-49 est un pas dans la bonne direction. Je crois comprendre que toute l'approche gouvernementale de la traite des personnes s'aligne sur l'approche adoptée par la communauté internationale c'est-à-dire prévenir la traite, protéger les victimes et poursuivre les délinquants. On a confié à un groupe de travail la tâche d'élaborer une stratégie fédérale et je crois que ce groupe est déjà à l'oeuvre. Le projet de loi C-49 constitue un élément important de l'approche globale et il nous aidera à prévenir le crime, à protéger les victimes et à poursuivre les coupables.

Je suis consciente que le projet de loi C-49 n'est qu'un seul élément d'une stratégie fédérale plus large et qu'il vient renforcer les

nombreuses mesures prises par le gouvernement fédéral pour lutter contre la traite des personnes sous toutes ses formes. Parmi ces mesures, je mentionnerai le partenariat avec des membres de la société civile en vue d'améliorer la capacité de répondre aux besoins des victimes de ce crime terrible. Je crois également comprendre que le gouvernement a travaillé activement à l'élaboration de documents de prévention et de sensibilisation et à l'organisation de séances de formation sur les dangers de la traite des personnes.

Comme la plupart des députés, j'appuie tous ces efforts. Le projet de loi C-49 constitue une étape cruciale d'une stratégie plus efficace de lutte contre la traite des personnes sous toutes ses formes, tant au Canada que sur la scène internationale. Ce projet de loi apporterait des changements souhaitables au droit pénal et il permettrait au Canada de continuer de faire preuve de leadership sur la scène mondiale lorsqu'il s'agit de protéger les personnes les plus vulnérables. J'espère que tous les députés appuieront sans réserve le projet de loi. Il est important pour nos collectivités.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, ma collègue est allée au coeur de ce grave problème qu'est la traite des personnes et j'ai trouvé ses commentaires très intéressants.

J'attire l'attention de la Chambre sur une très bonne étude réalisée par les Nations Unies. Cette étude brosse un tableau complet de la question de la traite des personnes, en particulier en Extrême-Orient et en Afrique occidentale. Cette dernière est aux prises avec un très grave problème de traite, particulièrement des enfants. Beaucoup sont réduits à une forme d'esclavage, et cela est profondément tragique.

Parmi les personnes qui nous regardent, un grand nombre ne sait peut-être pas que l'esclavage est une réalité bien vivante dans certaines régions d'Afrique, en Afrique occidentale surtout. C'est le cas au Niger ainsi que dans d'autres pays le long de la côte. Il est donc très important, comme ma collègue et amie l'a mentionné, que nous collaborions avec nos partenaires internationaux pour éradiquer ce fléau.

La députée pense-t-elle que les efforts déployés à l'échelle internationale par le truchement de la GRC, d'Interpol et d'autres organismes sont suffisants à ce stade-ci pour enrayer le fléau? Qu'entrevoit-elle pour ce qui est de mettre un terme aux graves problèmes et à la tragédie humaine liés à la traite des personnes?

Mme Anita Neville: Madame la Présidente, le gouvernement a pris de nombreuses mesures importantes sur la scène internationale pour lutter contre la traite des personnes. Avaliser le protocole en 2002 a été un premier pas important. Il existe une convention internationale du travail qui comporte un certain nombre d'instruments relatifs au travail forcé et à l'âge minimum d'emploi.

Initiatives ministérielles

Il importe que nous demeurions vigilants comme gouvernement et que nous prenions part à toutes les tribunes internationales qui nous donnent l'occasion d'aborder le problème. Un certain nombre d'organismes sans but lucratif et d'organisations gouvernementales

participent activement aux efforts. Nous devons travailler ensemble pour résoudre le problème de manière vigilante et énergique.

[*Suite des délibérations au fascicule B*]

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 26 septembre 2005

Les travaux de la Chambre			
M. Bélanger	7979	Simon Wiesenthal	
Motion	7979	M. Marceau	8002
Adoption de la motion	7979	L'ouragan Katrina	
Vacance		M. LeBlanc	8002
Surrey-Nord		La protection civile	
Le Président	7979	Mme Skelton	8002
Message du Sénat		Simon Wiesenthal	
Le Président	7979	Mme Folco	8002
INITIATIVES PARLEMENTAIRES		La doctrine Gérin-Lajoie	
L'agriculture		Mme Lalonde	8003
M. Benoit	7979	Simon Wiesenthal	
Motion	7979	Mme Neville	8003
M. Szabo	7981	Internet dans les écoles	
M. Thompson (Wild Rose)	7982	Mme Smith (Kildonan—St. Paul)	8003
M. Thibault (Nova-Ouest)	7982	La Société Radio-Canada	
M. Bellavance	7984	M. Savage	8003
Mme Wasylycia-Leis	7985	Le Marathon de l'espoir Terry Fox	
M. Ritz	7986	M. Blaikie	8003
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Anthony Gordon, Leo Johnston, Brock Myrol et Peter Schiemann	
Le Code criminel		Mme Ambrose	8004
M. Chan (au nom du ministre de la Justice)	7987	Le prix des produits pétroliers	
Projet de loi C-49. Deuxième lecture	7987	Mme Guay	8004
M. Macklin	7988	Chuck Cadman	
M. Maloney	7989	M. Harper	8004
M. Szabo	7989	La Somalie	
M. Godbout	7990	M. Wrzesnewskyj	8004
M. Toews	7990	Élie Fallu	
M. Bagnell	7992	Mme Bourgeois	8004
Mme Gallant	7993	Le député de Chilliwack—Fraser Canyon	
M. Marceau	7994	M. Strahl	8005
M. Szabo	7995	QUESTIONS ORALES	
M. Lessard	7996	La justice	
M. Bagnell	7996	M. Harper	8005
M. Comartin	7997	M. Martin (LaSalle—Émard)	8005
M. Szabo	7998	Le prix de l'essence	
M. Macklin	7999	M. Harper	8005
M. Maloney	7999	M. Martin (LaSalle—Émard)	8005
M. Godbout	8000	M. Harper	8005
M. Bagnell	8000	M. Martin (LaSalle—Émard)	8005
M. Martin (Winnipeg-Centre)	8000	M. MacKay	8006
Mme Hinton	8001	M. Goodale	8006
M. Macklin	8001	M. MacKay	8006
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Goodale	8006
Les Border Cats de Thunder Bay		M. Duceppe	8006
M. Boshcoff	8001	M. Martin (LaSalle—Émard)	8006
Le prix de l'essence		M. Duceppe	8006
M. Schmidt	8001	M. Martin (LaSalle—Émard)	8006
Les Orleans Rebels		M. Duceppe	8006
M. Godbout	8002	M. Martin (LaSalle—Émard)	8006
		M. Crête	8006

M. Emerson	8006	La Société Radio-Canada	
M. Crête	8006	Mme Lavallée	8011
M. Emerson	8007	M. Fontana	8011
Le bois d'oeuvre		M. Kotto	8011
M. Layton	8007	M. Fontana	8011
M. Martin (LaSalle—Émard)	8007	La défense nationale	
Le prix de l'essence		M. O'Connor	8011
M. Layton	8007	M. Graham (Toronto-Centre)	8011
M. McCallum (Markham—Unionville)	8007	M. O'Connor	8012
La justice		M. Graham (Toronto-Centre)	8012
M. Toews	8007	L'infrastructure	
M. Cotler	8007	M. Cuzner	8012
M. Toews	8007	M. Godfrey	8012
M. Cotler	8007	L'industrie de l'automobile	
M. Merrifield	8007	M. Carrie	8012
M. Cotler	8007	M. Emerson	8012
M. Merrifield	8008	M. Carrie	8012
M. Cotler	8008	M. Emerson	8012
Service Canada		Les travailleurs âgés	
M. Simard (Beauport—Limoilou)	8008	M. Lessard	8012
Mme Stronach	8008	Mme Stronach	8012
M. Simard (Beauport—Limoilou)	8008	Les pêches	
Mme Stronach	8008	M. Russell	8013
Les langues officielles		M. Peterson	8013
Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	8008	Les garderies	
M. Brison	8008	Mme Gagnon (Québec)	8013
Mme Brunelle	8008	M. Dryden	8013
M. Brison	8009	Présence à la tribune	
Partenariat technologique Canada		Le Président	8013
M. Rajotte	8009	L'honorable James Jerome	
M. Emerson	8009	M. Valeri	8013
M. Rajotte	8009	M. Hill	8014
M. Emerson	8009	M. Gauthier	8014
La justice		M. Blaikie	8014
M. Lunn	8009	Les crédits	
M. Cotler	8009	Décision de la présidence	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	8009	Le Président	8015
M. Cotler	8009	Le rapport du directeur général des élections	
L'aide internationale		Le Président	8015
M. Smith (Pontiac)	8009		
M. Goodale	8009		
La Société Radio-Canada			
M. Angus	8010		
M. Fontana	8010		
M. Angus	8010		
Mme Frulla	8010		
Les fiducies de revenu			
M. Solberg	8010		
M. Goodale	8010		
M. Solberg	8010		
M. Goodale	8010		
Le bois d'oeuvre			
M. Duncan	8010		
M. Peterson	8011		
M. Duncan	8011		
M. Valeri	8011		
		AFFAIRES COURANTES	
		Réponse du gouvernement à des pétitions	
		M. LeBlanc	8015
		Les comités de la Chambre	
		Procédure et affaires de la Chambre	
		M. Boudria	8015
		Le Code criminel	
		M. Graham (au nom du ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine)	8015
		Projet de loi S-37. Première lecture	8015
		Adoption de la motion; première lecture du projet de loi	8016
		Loi sur le commerce des spiritueux	
		M. Emerson (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le nord de l'Ontario))	8016
		Projet de loi S-38. Première lecture	8016

Adoption de la motion; première lecture du projet de loi	8016	Privilège	
Pétitions		L'enquête menée par le commissaire à l'éthique	
Les Chemins de fer nationaux du Canada		M. Obhrai	8025
Mme Skelton	8016		
Le mariage		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Benoit	8016	Le Code criminel	
La Société Radio-Canada		Projet de loi C-49. Deuxième lecture	8027
Mme Davies	8016	Mme Yelich	8027
La citoyenneté et l'immigration		M. Szabo	8029
M. Hill	8016	M. André	8029
La Société Radio-Canada		Mme Gallant	8029
M. Siksay	8016	M. Bagnell	8030
Le mariage		M. Macklin	8031
M. White	8016	M. Lemay	8032
La loi de Carley		M. White	8032
M. White	8016	Mme Gagnon (Québec)	8032
Le mariage		M. Lemay	8035
M. Szabo	8017	M. Bell	8036
Questions au <i>Feuilleton</i>		M. White	8036
M. LeBlanc	8017	Les travaux de la Chambre	
Questions transformées en ordres de dépôt de documents		Mme Bradshaw	8038
M. LeBlanc	8021	Le Code criminel	
Demande de débat d'urgence		Projet de loi C-49. Deuxième lecture	8038
Le prix de l'essence		M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8038
M. White	8023	M. Thompson (Wild Rose)	8039
M. Crête	8023	M. Ménard (Hochelaga)	8040
Motion	8024	M. Szabo	8042
Adoption de la motion	8024	M. Lemay	8043
La Société Radio-Canada		M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8043
M. Angus	8024	Mme Neville	8043
		M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8044

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 125 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le lundi 26 septembre 2005
(Partie B)**

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 septembre 2005

[*Note de la rédaction: Reprise des délibérations consignées au fascicule A.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

[*Suite des délibérations consignées à la partie A*]

DÉBAT D'URGENCE

• (1830)

[*Français*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

— Madame la Présidente, avant de commencer le contenu de mon discours, j'aimerais vous dire que je partagerai mon temps alloué avec le député de Mégantic—L'Érable.

Tout d'abord, on me permettra de remercier tous mes collègues qui ont accepté à l'unanimité que nous tenions un débat d'urgence ce soir. La proposition que j'ai faite a été reçue par l'ensemble de la Chambre comme étant une priorité.

C'est un deuxième geste dans le même sens depuis la tenue de la séance du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie sur la question de l'essence, jeudi dernier. Le comité a également joui de l'unanimité afin de pouvoir recevoir des témoins, convoquer les pétrolières et les hauts fonctionnaires et inviter les gens à venir témoigner devant le comité.

Aujourd'hui, on a obtenu la même unanimité au sein de la Chambre. Pourquoi retrouve-t-on une telle unanimité? Je pense qu'il y a deux raisons.

La première raison, ce sont les hausses vertigineuses du prix de l'essence qu'on a connues au cours des dernières semaines, des derniers mois et aussi de la dernière année. Souvenons-nous qu'au début de 2005, le litre d'essence se vendait autour de 78 ¢. Maintenant, il se vend 1,08 \$. On répète le même scénario depuis des années: une hausse importante, une petite baisse pour calmer l'opinion publique, puis on retourne à un autre palier. C'est ce qu'on veut tenter de briser.

C'est pour cela qu'on souhaite que le gouvernement agisse le plus tôt possible. Cela constitue la deuxième raison principale qui justifie

le débat d'urgence de ce soir: il n'y a aucun plan d'action du gouvernement.

Le seul geste qu'on a vu de la part du gouvernement, c'est lorsque le Bloc québécois a déposé la première phase de son plan d'action. Le premier ministre a alors dit qu'on pourrait étudier la question des gens plus démunis pour déterminer si l'on est capable de leur donner un coup de main. Depuis ce temps, on n'a eu aucune nouvelle du gouvernement.

Les hauts fonctionnaires qui ont témoigné devant le comité jeudi dernier nous ont dit que le plan n'était pas prêt et qu'on ne savait pas exactement où l'on s'en allait. C'est au point où les membres du comité, à l'unanimité, ont convoqué les cinq ministres responsables en matière de transports, d'énergie, de finances, d'industrie et d'environnement. Ce sont tous des gens touchés par cette question qui devront, au bout du compte, se présenter devant le comité pour manifester leur volonté d'action et présenter leur plan d'action. Or, jusqu'à maintenant, on ne connaît pas ce plan.

Le Bloc québécois veut contribuer. Il l'a déjà fait en déposant un projet de plan d'action. C'est sur les éléments de ce plan d'action que j'interviendrai ce soir de façon particulière.

Comme premier élément, à court terme, il faut offrir un répit aux consommateurs. On a vu que les gens ont été touchés de plein fouet par cette augmentation. Les gens à faible revenu qui chauffent au mazout, en particulier, auront de désagréables surprises cet hiver si l'on ne leur donne pas la possibilité de compenser la perte qu'ils ont subie quant à leur pouvoir d'achat net.

Il ne s'agit pas de subventionner le pétrole. Je pense qu'il faut payer l'énergie au coût réel qu'elle coûte à notre société, incluant les coûts environnementaux. En contrepartie, il ne faut pas faire en sorte que les gens les plus démunis se retrouvent devant l'état de fait et doivent payer pour des choses qui ne sont pas de leurs responsabilités.

On ne peut pas tolérer le détournement de richesse qu'a entraîné l'augmentation du prix de l'essence. On voit les profits des pétrolières augmenter de façon extraordinaire. On a vu doubler de 5 à 10 milliards de dollars les profits des six pétrolières présentes au Canada au cours des quatre dernières années. Avec ce type d'augmentation de profits, si l'on ne trouve pas une façon de calmer cet appétit, on assistera à un détournement permanent de la richesse allant vers les pétrolières plutôt que vers les consommateurs et aussi les gens des régions éloignées.

Prenons l'exemple d'un citoyen de Saint-Pamphile, dans ma circonscription, qui doit parcourir 50 ou 60 km pour se trouver du travail et pour ensuite s'y rendre. Si le coût de l'augmentation du prix de l'essence vient ronger tout le bénéfice d'avoir un emploi rémunéré à 9 ou 10 \$ de l'heure, cela a un effet très négatif sur l'économie ainsi qu'un effet de ralentissement. Il faut absolument que les gens reçoivent une compensation.

Article 52 du Règlement

À ce sujet, le Bloc québécois a proposé une déduction fiscale de 3,75 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du revenu. Cette déduction est déjà offerte dans les régions très éloignées des grands centres. C'est une mesure qui permettrait de venir en aide aux gens des régions pour compenser l'effet de l'augmentation du prix de l'essence.

Ensuite, nous voulons aussi aider les secteurs économiques touchés. Cela concerne les citoyens et les consommateurs, mais aussi d'autres personnes qui sont touchées dans leur emploi. Je parle par exemple d'un camionneur artisan, non pas d'un camionneur employé par une grande compagnie de camionnage dont les contrats sont protégés six mois ou un an à l'avance.

● (1835)

Toutefois, on veut que celui qui voit le prix augmenter dès qu'il met de l'essence dans son réservoir puisse bénéficier d'une forme de dédommagement pour lui permettre de continuer d'être compétitif. On parle donc d'un crédit d'impôt pour les camionneurs indépendants.

On veut aussi généraliser un crédit d'impôt, qui existe au Québec pour les chauffeurs ou les propriétaires de taxi, de sorte que, au bout du compte, on puisse continuer à offrir un service à un montant raisonnable. Encore là, il ne s'agit pas de subventionner l'achat du pétrole, mais de s'assurer que l'augmentation des profits de compagnies retourne dans les poches des gens qui en ont besoin pour faire fonctionner leur entreprise régulièrement.

C'est la même chose pour les producteurs agricoles. Au tarif actuel, on prévoit 250 millions de dollars additionnels de frais pour nos agriculteurs. Pensons au fait qu'ils ont vécu la crise de la vache folle ces dernières années. Si on leur met sur le dos une dette additionnelle de 250 millions de dollars, ces gens devront abandonner leur ferme, ils seront obligés de la vendre. Il faut absolument affronter cette crise.

Finalement, il y a un quatrième groupe, celui des entreprises forestières indépendantes. Ce sont ces gens qui conduisent des machines multifonctionnelles, des abatteuses, en forêt. Celles-ci consomment des quantités importantes d'essence et leurs propriétaires ont des paiements très élevés. Ils se sont retrouvés avec cette surprise de la hausse vertigineuse du prix de l'essence. Nous croyons qu'eux aussi doivent être dédommagés et que leurs coûts additionnels doivent être compensés.

Cela concerne les mesures à court terme et les gens qui sont actuellement touchés dans leur quotidien. Nous croyons toutefois qu'il faut davantage des mesures à moyen terme. Le gouvernement aurait tout intérêt à donner suite à notre proposition de création d'un office de surveillance des produits pétroliers. Tout simplement, pendant trois ans, chaque année, cet organisme ferait rapport à la Chambre des communes concernant l'état du marché et formulerait des recommandations.

Si cet office avait existé il y a de cela deux ans, depuis que le comité avait recommandé sa création, nous aurions déjà eu des suggestions de modifications pour affronter ce genre de crise que nous avons vécue dernièrement et nous aurions pu modifier la situation. En effet, il y a un élément très important: il faut réussir à réduire l'incertitude quant à la disponibilité du pétrole. Le jeu de yo-yo actuel nuit à l'ensemble de l'économie et l'inactivité du gouvernement ralentit beaucoup la possibilité de réagir correctement à la situation.

L'autre élément consiste à renforcer la Loi sur la concurrence. Cela fait cinq ans que nous demandons que cette loi ait plus de pouvoirs pour que l'on puisse mener des enquêtes qui ne soient pas quasi

judiciaires. Nul besoin d'avoir une preuve de collusion écrite ou enregistrée, mais il faut faire une étude concernant un secteur économique pour voir si le marché fonctionne correctement.

Cet après-midi, le ministre nous a donné une indication établissant que, possiblement, le gouvernement était prêt à modifier la Loi sur la concurrence en ce sens. Nous l'assurons de notre collaboration: nos amendements sont prêts et nous sommes disposés à les lui présenter pour qu'il puisse modifier la loi le plus rapidement possible et que le Bureau de la concurrence puisse mener les enquêtes le plus tôt.

Nous avons donc des mesures à court terme, des mesures plus structurelles, mais aussi des mesures pour redistribuer les ressources. En effet, nous nous rendons compte que les pétrolières font des profits additionnels très importants. Il y a une façon d'aller taxer ces profits. Nous croyons que l'on pourrait augmenter de 500 millions de dollars les impôts des pétrolières pour financer ces mesures d'aide.

En regard de profits de plus de 10 milliards de dollars réalisés au cours de la dernière année, une somme de 500 millions de dollars pourrait être considérée comme raisonnable. En effet, actuellement, l'augmentation des profits est exponentielle et elle le sera encore en 2006. Compte tenu des nouveaux prix, personne ne trouverait que c'est démesuré. Ce serait plutôt une façon raisonnable et réaliste de redistribuer la richesse là où elle doit être, pour s'assurer que notre économie puisse continuer à tourner.

Il faut aussi des mesures pour réduire notre dépendance au pétrole. Le ministre de l'Environnement nous a dit, la semaine passée, que le prix était haut, que cela allait rester ainsi et que c'était bien pour l'avenir. Je le répète, je ne suis pas contre le fait que l'on paie le prix réel de l'essence. Cependant, il faut s'assurer que les profits de même que la partie des taxes que l'on paie sont raisonnables, pour que l'on puisse en faire autre chose.

En ce qui concerne les mesures visant à diminuer notre dépendance, on pourrait investir substantiellement dans l'énergie éolienne, encourager l'achat et la construction de véhicules moins énergivores. On attend des mesures du gouvernement allant dans ce sens.

Pour mettre en avant l'ensemble ces mesures, au départ, cela nécessite une volonté politique plutôt que la démission actuelle du gouvernement. Pourquoi le premier ministre n'intervient-il pas auprès du G8 pour dire qu'il faut s'occuper de cette question, que cela est important? Il doit faire connaître cette position publiquement.

Pourquoi, à l'échelle nationale, ne convoque-t-il pas lui-même les pétrolières, comme le comité a eu le courage de le faire, pour leur dire comment cela fonctionne et quels seraient les efforts additionnels qu'elles pourraient faire?

● (1840)

Et finalement, qu'il adopte un plan d'action, comme celui que le Bloc québécois propose en la matière, pour qu'enfin l'on puisse sentir qu'il y a vraiment un gouvernement, que l'on veut harnacher ce problème et passer à travers. C'est le but du débat de ce soir.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je ne peux pas tout commenter, mais j'aimerais obtenir certains éclaircissements en ce qui concerne les camionneurs ou entreprises de camionnage.

Premièrement, la taxe fédérale d'accise sur le carburant diesel est de 4 ¢ le litre. Elle est fixe, peu importe le prix du produit; il n'y a donc pas de répercussions.

Article 52 du Règlement

Deuxièmement, en ce qui concerne la TPS, les camionneurs, qui ne sont pas les utilisateurs finaux mais plutôt des prestataires de services, peuvent demander un crédit de taxe sur les intrants et recouvrer intégralement la TPS acquittée sur tous leurs achats, y compris sur le carburant.

Si j'ai bien compris le député, il parle des camionneurs qui paient une taxe d'accise de 4¢ le litre, indépendamment du prix du carburant diesel, et qui recouvrent intégralement la TPS. Il souhaite également leur accorder un crédit pour le montant total des taxes qu'ils pourraient avoir acquittées sur l'achat, sans prendre en considération les incidences des montants recouvrés sur les revenus.

Le député aurait-il l'obligeance de préciser les conséquences des mesures en place sur le portefeuille des camionneurs, eu égard au fait qu'ils assurent ce service à d'autres personnes? Compte tenu de l'instabilité des prix du carburant, on suppose qu'ils structurent les contrats de manière à bénéficier d'un recouvrement intégral ou presque.

[Français]

M. Paul Crête: Madame la Présidente, je veux dire au député que le problème que l'on a identifié n'est pas que les taxes sont trop élevées. Il n'y a jamais personne qui aime payer des taxes. Notre problématique actuelle n'est pas les taxes.

Depuis janvier 2005, le prix est passé de 0,78 \$ le litre à plus de 1,08 \$ le litre. Donc, pour l'essence en général, il y a une augmentation significative qui n'est pas une augmentation des taxes. Ces camionneurs, qui parcourent environ 320 000 kilomètres par année avec des engins qui consomment plus de 50 litres au 100 kilomètres, ont actuellement une augmentation des coûts réels qui est très significative. On dit que pour chaque 20 cents d'augmentation du prix du pétrole, c'est 30 000 dollars de plus en frais d'exploitation par camion. À court terme, il faut faire quelque chose pour ces gens-là qui n'ont pas de protection comme les grandes compagnies de camionnage. Les gens qui voyagent pour Freightliner ou pour d'autres types d'entreprises ont souvent des contrats protégés. Le pétrole sera au même prix pour 6 mois, 12 mois ou 18 mois, mais les camionneurs artisans n'ont pas ces protections.

Lorsque le prix monte le 4 septembre, le 5 septembre au matin, s'ils ont besoin d'essence, il faut qu'ils payent le nouveau prix. Je donne un exemple. Chez nous, quelqu'un m'a dit: « Je fais à peu près 800 dollars par semaine de salaire, mais maintenant, avec les hausses des prix de l'essence, je roule pour rien, je n'ai plus de revenus ». Il peut le faire une semaine ou deux, mais il ne pourra pas tenir plus longtemps. Il faut absolument que l'on trouve une façon afin que le détournement de richesses qui s'est produit avec les surplus faramineux des compagnies puissent retourner dans les poches des gens qui continuent à faire fonctionner l'économie.

La comparaison est un peu la même que lors de la grande crise des années trente. Il n'y avait pas d'aide sociale et pas d'assurance-chômage à cette époque. Des compagnies faisaient des profits quand même, mais on n'était pas en mesure de retourner dans les poches des consommateurs afin qu'ils puissent continuer à fonctionner. Ils perdaient leur pouvoir d'achat. Il se passe la même chose en ce qui concerne le prix du pétrole pour les petites entreprises. Elles perdent leur pouvoir d'achat. De cette façon, elles sortiront du marché si on ne trouve pas des manières de les compenser.

Il y a une augmentation de 30 p. 100. Essayons de voir dans les différents secteurs économiques ce que ce 30 p. 100 veut dire de plus aujourd'hui, alors que notre dollar remonte. Quand on sait que l'on a 85 p. 100 de nos exportations qui vont aux États-Unis, le coût additionnel des frais de l'essence peut souvent être la différence entre

la survie et la mort d'une petite entreprise. C'est pour cela que l'on demande ce crédit pour les camionneurs artisans.

• (1845)

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Madame la Présidente, je veux d'abord féliciter mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup de son excellent travail au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, en particulier sur ce sujet. C'est un député qui travaille énormément et le dossier est très bien géré.

Je suis très heureux d'intervenir sur cette motion qui est le sujet du débat d'urgence, d'autant plus qu'à titre de membre du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, je veux apporter ma contribution.

C'est un dossier prioritaire. On l'a mentionné tout à l'heure, le Bloc québécois y consacre toute l'importance et tout le sérieux qui lui est dû. C'est un dossier d'une grande envergure. Par exemple, les économies nationale, régionale et locale sont mises en danger par un prix excessif du carburant. Cela peut créer, et crée effectivement, des dommages.

Cependant, ce gouvernement fait la preuve de la même logique implacable qu'il applique à plusieurs dossiers, soit de ne rien faire. C'est toujours la même chose, que ce soit au niveau du déséquilibre fiscal ou du textile. C'est un gouvernement qui tarde à poser les actions nécessaires pour résorber la crise.

J'ai fait une intervention, il y a quelques temps. J'ai posé une question au ministre de l'Industrie. Je voudrais vous montrer un peu l'état d'esprit de ce gouvernement, de même que du ministre des Transports. Je lui ai posé une question. Je lui reprochais de ne rien faire et lui demandait ce qu'il ferait au niveau du pétrole. Il a répondu que nous faisons partie de ces dinosaures qui n'entendent rien à l'économie.

Cet été, c'était la même chose. À l'émission *Maison neuve à l'écoute*, on a demandé au ministre des Transports ce que le gouvernement attendait pour intervenir, aider les entreprises et les régions. Il a répondu de cette façon. Je le cite à peu près. « On ne peut rien faire. Le gouvernement ne peut rien faire. C'est la faute de la mondialisation. C'est la faute de l'Irak, de la guerre. » Il a rajouté, textuellement, que « le gouvernement ne commencera pas à donner des coupons aux citoyens pour s'acheter de l'essence ». Vous avez là l'état d'esprit de ce gouvernement et de quelle façon il veut fonctionner.

Le but de la motion est très clair. Jeudi dernier, au comité, nous avons entendu plusieurs témoignages de la part de différents groupes. Les grandes pétrolières étaient présentes de même que des représentants du Bureau de la concurrence, du ministère des Finances, des associations de protection des consommateurs, pour ne nommer que ceux-là. Tous étaient du même avis sur un point: les profits exorbitants et excessifs des pétrolières. C'était le sujet de discussion. Les pétrolières elles-mêmes l'ont reconnu. Elles ne s'en sont pas cachées. Avec sans-gêne, elles étalaient des profits de 7 à 8 milliards de dollars.

On disait aussi que les bonds de 6 à 40 ¢ pouvaient se comprendre. On se croyait dans une autre réalité, une réalité entretenue, malheureusement, par un gouvernement arrogant qui refuse d'intervenir. Le premier ministre refuse également d'intervenir en prétextant qu'il n'y a pas de solution et que l'on ne peut rien faire. De temps en temps, comme aujourd'hui, on a pourtant de petites ouvertures. Cependant, concrètement, rien n'est fait. On est toujours au même point.

Article 52 du Règlement

Toutefois, quant à cette situation, les associations de protection des consommateurs, le secteur agricole, le secteur des transports et les PME nous ont vite ramené à la réalité. L'impact actuel du prix de l'essence sur l'économie des régions, que ce soit dans Chaudière-Appalaches, dans l'Estrie, dans le Centre-du-Québec, au Saguenay ou ailleurs, est dévastateur sur les familles, sur l'industrie, sur l'agriculture et sur l'économie en général.

Mon collègue en a parlé tout à l'heure, on a tendance à négliger l'impact du prix de l'essence dans le secteur agricole. On parle souvent du transport. Dans le secteur agricole, il se consomme pour plus de 2 milliards de dollars par année d'essence et d'énergie. Tout à l'heure, mon collègue a mentionné que l'on sera obligé d'ajouter près de 300 millions de dollars pour réussir à fonctionner. De nombreuses faillites pointent à l'horizon, dans mon comté, par exemple, que ce soit en acériculture, dans la métallurgie, dans le tourisme ou dans n'importe quelle industrie.

Aucune mesure n'est prise. Il n'y a aucune intervention. Dans les régions comme la mienne — je me permets d'en parler encore une fois —, c'est le royaume des PME. Des secteurs sont très durement touchés avec des pertes d'emplois assez considérables. Encore une fois, nous avons l'inaction du gouvernement.

• (1850)

Il est important de le mentionner à plusieurs reprises. À partir du non-contrôle de cette montée du prix de l'essence, on assiste à un massacre complet des économies régionale et locale. D'ailleurs, le gouvernement n'est pas un gouvernement de régions, tout le monde le sait. On massacre les régions, que ce soit dans le textile, le bois d'oeuvre ou dans l'agriculture. On ajoute à cela l'essence.

On dit toujours qu'il n'y a pas de solutions. Mon collègue en a nommées tout à l'heure. Il y a des solutions, certaines à court terme et d'autres à long terme.

Une des premières solutions, c'est de discipliner l'industrie. En effet, un gouvernement c'est là pour cela. Nous avons un gouvernement démocratique, élu par la population. Il doit défendre les intérêts de la population, ceux des régions et ceux des familles. Ce n'est pas l'industrie qui est sensée diriger au pays mais le gouvernement. Il faut donc discipliner l'industrie.

On a parlé de la création de deux organismes, entre autres un office de surveillance. De plus, le pouvoir accru accordé au Bureau de la concurrence serait aussi important. Jeudi dernier, durant les témoignages, il était intéressant de voir que la majorité, sauf le gouvernement ou ses représentants, était d'accord avec cet office de surveillance qui aurait permis, probablement, de résorber cette crise.

Cet office pourrait assigner des témoins. Cela est important. Il pourrait assurer la protection, la confidentialité et pourrait étudier tous les aspects de l'industrie pétrolière et proposer des solutions. On a même eu des engagements de la part de plusieurs représentants d'organismes venus témoigner qui étaient d'accord avec cela.

Le premier point important est qu'il ne faut pas avoir peur des industries. Il ne faut pas avoir peur de s'imposer et de discipliner cette industrie.

La deuxième solution que le Bloc a proposée, c'est d'offrir un répit aux consommateurs. Il faut que ceux-ci soient défendus. Il y a des associations et les députés du Bloc québécois qui les défendent. Toutefois, il faut que le gouvernement prenne aussi ses responsabilités et offre un répit aux consommateurs. Tout à l'heure, mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup a parlé des crédits d'impôt. C'est important.

Il faut aussi aider à la conversion du chauffage en des énergies alternatives, de même qu'au niveau des frais de transport en commun. Ce sont deux mesures très importantes que le gouvernement pourrait prendre immédiatement sans se forcer, si je puis dire.

Il y a une troisième mesure qui consiste surtout à aider les gens des régions éloignées. Dans ces grands centres, c'est un problème. Lorsqu'il faut se déplacer, les distances sont très grandes. Encore une fois, un crédit pour les gens des régions éloignées pourrait être efficace.

Il serait également important d'aider les secteurs économiques touchés. J'en ai parlé tout à l'heure. Il y a l'agriculture. C'est vraiment désastreux pour ce secteur. Ceux qui sont responsables de ce secteur disent que c'est dramatique. C'est la même chose pour l'industrie du taxi. On est en train de faire mourir les camionneurs indépendants. On les étouffe. Ces créateurs d'emploi, nos PME, chez nous, ce sont nos industries, ce sont des familles qui travaillent. Ils sont vraiment rendus à bout. C'est la même chose aussi pour les entreprises forestières dans nos comtés ruraux ou semi-ruraux. Ces industries, créatrices d'emplois, sont importantes. Elles ont des budgets. On va acculer ces entreprises à la faillite.

C'est la même chose pour ce qui est du textile. Ce matin, on a fait une intervention à ce niveau. On a vu jusqu'à quel point le gouvernement, là aussi, est complètement inerte et ne prend pas de décision.

Il y a encore une autre chose dont mon collègue a parlé, il s'agit de redistribuer les ressources. Par exemple, on peut parler des 500 millions de dollars d'impôts des pétrolières. Il faut aussi agir là-dessus. Enfin, il y a la dépendance au pétrole. Il faut investir et avoir l'aide du gouvernement.

Tout cela fait qu'il faut absolument avoir un débat d'urgence pour proposer des choses afin que ce gouvernement réalise que nos économies locale et régionale sont en danger. Il faut agir le plus rapidement possible pour sauver des emplois et pour sauver nos régions.

• (1855)

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Je suis content qu'il ait mentionné le transport en commun et les carburants de remplacement comme solutions possibles. J'espère que certains des députés qui prendront la parole ce soir donneront les chiffres exacts, mais comme le député doit le savoir, le gouvernement a déjà investi des centaines et des centaines de millions de dollars dans le transport en commun pour cette raison précise.

Nous avons aussi financé et appuyé de diverses façons la recherche sur les carburants de remplacement, tel que l'éthanol, et notre récent budget prévoit une énorme hausse des sommes consacrées à l'énergie éolienne et autres sources d'énergie renouvelables. Ressources naturelles Canada fait de l'excellent travail dans ce domaine et continue d'élargir ses activités année après année, comme le prévoit le plan vert.

Article 52 du Règlement

Le député a laissé entendre qu'un office de surveillance aurait pu empêcher ce désastre. Il ne faut cependant pas oublier qu'il s'agit d'une hausse mondiale attribuable d'une part à la spéculation et, d'autre part, à une énorme diminution de la capacité de raffinage du Texas. La région du golfe du Mexique produit une quantité de pétrole qui équivaut presque à la capacité de raffinage totale du Canada. Puisque c'est ce qui fait fluctuer les cours mondiaux, comment un office de surveillance canadien fonctionnerait-il? Je ne dis pas que ce n'est pas une bonne idée, mais si l'office ne fait que publier l'information pour la rendre transparente, je ne vois pas comment cela pourrait mettre fin à une crise mondiale comme celle que nous traversons.

J'ai une autre question. Comment les secteurs dont parle le député seraient-ils désavantagés sur le plan concurrentiel lorsque tous leurs concurrents subissent eux aussi les hausses, que ce soit au Canada, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde? Comment ces secteurs seraient-ils désavantagés lorsque les prix augmentent pour tout le monde?

[Français]

M. Marc Boulianne: Monsieur le Président, l'office de surveillance aurait un rôle extrêmement important à jouer à cet égard.

Actuellement, le gouvernement donne l'information, mais on se rend compte que l'information qu'on a concernant le marché, la concurrence, la hausse des prix et des profits au raffinage oublie certains éléments et est incomplète. Par exemple, ce peut être de l'information qu'on reçoit de groupes parfois subjectifs qui travaillent à contrat pour les grandes entreprises pétrolières.

On suggère donc un comité de surveillance qui étudierait les chiffres afin de voir de quelle façon cela s'est passé, si des profits ont été générés et pourquoi. Il ferait une analyse complète et exhaustive de tout ce qui concerne l'énergie pétrolière.

Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il ne voit pas en quoi cela peut influencer la crise. Nous sommes convaincus que, compte tenu d'une telle recherche, des témoignages, des chiffres, et de tout ce qui se passe en matière de concurrence mondiale — le Canada pourrait fournir ces informations au public —, des solutions pourraient être proposées à partir de ces informations.

• (1900)

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue de Mégantic—L'Érable de la qualité de son intervention, de même que mon collègue qui l'a précédé.

Je voudrais savoir une chose, de sa part, relativement aux travaux effectués par le comité. Je sais bien qu'on ne peut pas divulguer la teneur des conversations qui s'y sont tenues, mais j'aimerais au moins connaître le sens donné à ces travaux, particulièrement au regard de la justification des pétrolières relativement aux profits du raffinage. Y a-t-il là des réponses compréhensibles, qui se tiennent, pour pouvoir, dans un premier temps, nous interroger sur la capacité de pouvoir intervenir à cet égard?

J'ai une deuxième question. Comprend-on aussi pourquoi le gouvernement canadien a été si réticent à convoquer le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie? Il a fallu une bataille rangée du Bloc, particulièrement de notre collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup.

M. Marc Boulianne: Monsieur le Président, en ce qui concerne les débats tenus au Comité permanent de l'industrie, des ressources

naturelles, des sciences et de la technologie, il était acquis que les profits, dans un premier temps, étaient excessifs. On a posé la question aux représentants du Bureau de la concurrence et ils ont fait une distinction entre des profits excessifs et des profits illégaux.

On a quelques chiffres. En 2004, par exemple, les profits après impôt des cinq grandes pétrolières présentes au Québec et en Ontario, soit Petro-Canada, Shell, Husky, Suncor et Esso, ont atteint 7,2 milliards de dollars et devraient atteindre près de 9 milliards de dollars en 2005. On a là une raison importante. Également, depuis 2002, les profits nets ont connu une croissance de plus de 100 p. 100. Les tableaux en annexe le démontrent.

Ce qui est remarquable aussi, c'est que l'augmentation de ces profits se poursuit parallèlement à celle des marges au raffinage, comme on peut le constater dans le tableau. Le raffinage génère un profit plus qu'excessif. C'est là qu'on a pensé intervenir. Le gouvernement pourrait intervenir dans ces marges.

Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas? On l'a vu à plusieurs reprises: il est au service des pétrolières.

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le tout nouveau ministre des Ressources naturelles.

Au nom du gouvernement, je suis très heureux de réagir à la motion dont la Chambre est saisie. Il n'arrive pas souvent que l'on ait l'occasion de débattre une question ayant des conséquences aussi directes et évidentes pour les Canadiens. Le prix de l'énergie, du pétrole, du mazout et de l'essence est une question qui influe sur notre vie de tous les jours. Nous ressentons tous les effets des fluctuations du prix de l'essence à la pompe où que nous vivions.

En fait, ces fluctuations ont des effets sur le prix de toutes les sources d'énergie. Le prix de l'électricité est touché par les fluctuations du prix du pétrole, du gaz naturel et du charbon. Ce sont tous des produits énergétiques. Toute la chaîne des prix est touchée par les fluctuations des prix mondiaux de l'énergie, dont les effets se font sentir sur toute notre économie. Elles ont clairement des répercussions sur nos circonscriptions où les gens qui doivent prendre leur voiture pour aller travailler sont confrontés à de fortes hausses de leurs coûts de déplacement, de ce qu'il leur en coûte pour gagner leur vie. Nous le constatons aussi dans les secteurs commerciaux. En Colombie-Britannique, où je vis, le prix du pétrole et du carburant a été la cause première du conflit au port de Vancouver cet été. Ce conflit a eu de graves conséquences non seulement pour les Britanno-Colombiens, mais encore pour tous les Canadiens, parce que des cargaisons et des conteneurs ont été immobilisés dans le port.

Nous savons tous que le prix du gaz et du pétrole touche les Canadiens et l'économie de nombreuses façons. Il est important de se souvenir des causes sous-jacentes de l'augmentation des prix, qu'il s'agisse du prix de l'essence, du diesel, du mazout, du propane, du gaz naturel ou de tout autre produit énergétique dont nous disposons. Nous savons tous qu'il n'y a pas de solution miracle qui permettrait de réaligner rapidement l'offre et la demande sur le plan international et qui ferait rapidement baisser les prix.

Permettez-moi de parler brièvement de certaines des notions fondamentales de l'offre et de la demande en ce qui concerne le gaz et le pétrole. Il va sans dire que le marché du pétrole est international. La demande mondiale est très forte; qui plus est, à cette demande vient s'ajouter une incertitude croissante à propos de l'approvisionnement, des réserves et de divers facteurs qui perturbent l'offre à court terme.

Article 52 du Règlement

En janvier 2002, le cours mondial du brut était d'environ 20 \$US le baril. Aujourd'hui, il est à plus de 60 \$ le baril. En moyenne, le prix de l'essence au détail au Canada était de 73,2 ¢ le litre en 2003. Pour les huit premiers mois de 2005, la moyenne était de 89,4 ¢ le litre et aujourd'hui, bien sûr, il a dépassé 1 \$ le litre.

Nous entendons souvent dire que les taxes sont un des éléments déterminants du prix du gaz et du pétrole, mais en réalité, sur l'augmentation de 16,2 ¢ le litre entre 2003 et la première partie de cette année, 14,9 ¢ étaient attribuables à l'augmentation du cours du brut. Ceci veut dire que moins de 1 ¢, soit 0,8 ¢ le litre, était attribuable à la taxe fédérale. Les taxes provinciales, elles, représentaient environ un demi cent.

En admettant que l'augmentation du prix de l'essence est attribuable aux conditions sur le marché international, nous devrions nous pencher sur celles-ci. Il est clair que les récents ouragans qui se sont abattus sur le secteur pétrolier et gazier américain dans le golfe du Mexique étaient un facteur important, mais il n'était que temporaire.

• (1905)

Il y a d'autres facteurs à long terme. En fait, le premier ministre en a signalé un récemment. Le 20 septembre, lorsqu'il s'est adressé à des hauts fonctionnaires, il a mentionné les principales forces qui façonnent l'avenir du Canada et influencent le programme du gouvernement. La montée en puissance de nations comme la Chine et l'Inde comme puissances économiques mondiales sont l'une de ces forces. Il a dit:

Selon le critère de parité de pouvoir d'achat, en 2004, les États-Unis, qui représentaient moins de 5 % de la population mondiale, comptaient pour environ 20 % de l'économie mondiale. De leur côté, la Chine et l'Inde, qui ensemble représentent 40 % de la population mondiale, comptent également pour près de 20 % de l'économie mondiale. On voit bien où se situe le potentiel de croissance.

Il n'est pas uniquement question de potentiel. C'est la réalité en ce moment même.

Il faut énormément d'énergie pour faire fonctionner les usines en Chine et pour acheminer les produits vers les marchés outremer. Il faut également beaucoup d'énergie pour alimenter la croissance de sociétés de consommation en émergence dotées d'une classe moyenne et de populations en expansion rapide qui veulent atteindre des standards comparables à ceux de l'Amérique du Nord. Ces sociétés considèrent l'utilisation de l'énergie comme une condition essentielle à l'amélioration de leur niveau de vie.

Depuis 2001, la demande de pétrole de la Chine et de l'Inde a augmenté de plus de 2,3 millions de barils par jour. Cette demande représente près de 36 p. 100 de la croissance de la demande mondiale en pétrole au cours de cette période. En 2001, la demande en pétrole de la Chine et de l'Inde représentait 9 p. 100 de la demande mondiale. Aujourd'hui, elle représente 11 p. 100. Cette tendance devrait vraisemblablement se maintenir. Elle s'ajoute à la demande croissante d'énergie venant d'économies industrielles dont la demande est traditionnellement élevée, notamment le Canada, les États-Unis et l'Europe.

Voilà certains des facteurs fondamentaux responsables de la hausse de la demande de pétrole. Cette hausse a un effet d'entraînement sur la demande en gaz naturel et en produits dérivés du pétrole, mais les questions liées à l'offre sont également importantes. La capacité mondiale de production de pétrole brut dépasse toujours la demande, mais l'écart entre l'offre et la demande s'est amenuisé au cours des dernières années.

Auparavant, les pays membres de l'OPEP avaient une capacité de production de réserve variant entre quatre et six millions de barils par

jour. Ils pouvaient mettre en branle cette capacité de réserve en moins de 30 jours et, de ce fait, ralentir la flambée des prix. Aujourd'hui, on estime que la capacité de réserve est maintenant tombée en deçà de deux millions de barils par jour.

Non seulement la demande augmente et l'offre ne suit pas, mais il y a d'autres facteurs également. Il y a beaucoup d'étapes dans la chaîne d'approvisionnement entre l'extraction du pétrole brut et la vente à la pompe ou le remplissage de nos réservoirs à mazout dans le sous-sol.

Pensez à la capacité de raffinage du pétrole par exemple. À l'heure actuelle, cette capacité de raffinage dans le monde entier est pratiquement utilisée au maximum. En Amérique du Nord, les raffineurs américains et canadiens ont des ratios d'utilisation de 97 p. 100, ce qui, en fin de compte, représente un fonctionnement à pleine capacité. Comme la demande pour les produits pétroliers continue d'augmenter, l'incapacité du système de raffinage de suivre cette progression va continuer d'exercer des pressions à la hausse sur les prix.

Pourquoi ne pas construire plus de raffineries? Eh bien, c'est notamment parce qu'il s'agit de gros investissements extrêmement coûteux. Jusqu'à tout récemment, les marges bénéficiaires dans le raffinage étaient simplement insuffisantes pour attirer davantage d'investissements. En fin de compte, l'industrie du raffinage va devoir devenir de plus en plus rentable pour attirer les investissements qui seront nécessaires pour accroître sa capacité et renforcer ce maillon faible de la chaîne d'offre.

Beaucoup de députés peuvent se demander en quoi le marché mondial a une incidence sur le Canada. Ne sommes-nous pas autosuffisants dans le domaine pétrolier et gazier? En fait, nous le sommes peut-être, mais nous ne représentons que 3 p. 100 de l'offre mondiale de pétrole brut et ainsi, nous sommes des preneurs de prix. Nous n'avons aucune incidence sur le prix mondial.

Les députés auront probablement ce soir des suggestions sur les mesures à prendre pour remédier à cette situation. Je vais parler un petit peu du contrôle des prix. Je suis très à l'aise de travailler avec mon collègue, le ministre des Ressources naturelles, pour élaborer un mécanisme plus transparent, capable d'analyser et de suivre les prix énergétiques, les prix pétroliers et gaziers au Canada. Je suis très heureux d'entendre les suggestions et les observations des députés à ce sujet. Je pense que c'est une chose que nous devrions envisager. Nos citoyens, nos consommateurs et nos entreprises ont besoin de bons renseignements et si nous devons créer un nouveau mécanisme à cette fin, faisons-le.

• (1910)

En ce qui concerne la concurrence, j'ai dit à de nombreuses reprises qu'il y a eu au moins cinq enquêtes au cours des 15 dernières années sur la conduite des entreprises gazières et pétrolières en matière de concurrence. Or, elles n'ont permis de découvrir aucun comportement anticoncurrentiel.

Manifestement, le projet de loi C-19 dont la Chambre est saisie va nous aider en prévoyant des sanctions pécuniaires et administratives. Je suis ouvert aux suggestions de députés au sujet d'autres modifications qu'on pourrait apporter à la Loi sur la concurrence, en donnant notamment au Bureau de la concurrence le pouvoir de lancer ses propres enquêtes sans qu'il y ait eu nécessairement plainte. Je suis ouvert à d'autres suggestions reliées à la Loi sur la concurrence qui pourraient être utiles pour s'attaquer à cette situation dans l'intérêt des Canadiens.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, j'aurais deux questions à poser au ministre de l'Industrie.

Article 52 du Règlement

Premièrement, il y a des députés qui semblent laisser entendre qu'il y a collusion relativement aux diverses composantes du prix de l'essence au Canada. Je demande au ministre de dire sans détour si son ministère, un autre ministère ou une agence gouvernementale détiennent des preuves indiquant qu'il y a collusion à un niveau ou à un autre, qu'il s'agisse du prix du gros, du prix du brut ou du prix du détail.

Deuxièmement, j'aimerais savoir pourquoi le ministre ou son gouvernement n'a pas proposé de réduction de taxes de manière à donner un répit immédiat aux consommateurs ou pourquoi il n'est pas disposé à le faire. En tant que parlementaires, nous pouvons influencer sur l'aspect le plus variable du prix de l'essence, c'est-à-dire les taxes, qui représentent actuellement quelque 42 p. 100 du prix de ce produit. Pourquoi le gouvernement ne réduira-t-il pas les taxes sur l'essence?

• (1915)

L'hon. David Emerson: Monsieur le Président, en ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles, la question n'est pas de savoir si des fonctionnaires de mon ministère croient qu'il existe des preuves dans ce sens. Je ne crois pas que nous disposions de telles preuves. La question est de savoir si le Bureau de la concurrence, l'organisme d'application de la loi chargé de mener des enquêtes concernant les pratiques anticoncurrentielles selon des critères très serrés, a découvert l'existence de telles pratiques. La réponse est non.

Nous pouvons tous nous plaindre du gonflement des prix et de certaines allégations enjoliveuses concernant les pratiques d'établissement des prix, mais le fait est que des enquêtes répétées n'ont pas permis de prouver l'existence de pratiques anticoncurrentielles sur le marché au niveau du détail ou du gros.

En ce qui concerne les taxes, le gouvernement a pris l'engagement, et nous irons de l'avant au cours des semaines et des mois à venir, de s'attaquer à la question de la concurrence de l'économie canadienne. Le prix de l'énergie est un facteur à examiner. Il y a beaucoup d'autres facteurs. Le taux de change en est un autre.

Nous devons nous préoccuper des Canadiens défavorisés que les hausses transitoires des prix de l'énergie ou les contrecoups de ces hausses mettent à mal. Nous devrions aborder ces questions, mais je ne suis pas disposé à déclarer aujourd'hui qu'une légère réduction de la taxe sur l'essence offrirait une solution véritable au problème auquel les Canadiens sont confrontés. Une approche plus fondamentale s'impose.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, j'enregistre l'ouverture du ministre en ce qui concerne le fait que le projet de loi C-19 est insuffisant quant à la Loi sur la concurrence et qu'il est prêt à élargir le mandat au sujet d'enquêtes. C'est une demande que le Bloc fait depuis plusieurs années. Il en est de même concernant des besoins d'informations fiables. Présentement, on n'a pas d'informations neutres. Certaines personnes font de très bons travaux dans le privé, mais cela n'a pas l'apparence de justice qu'aurait une source d'informations gouvernementale.

Je suis d'accord avec lui au sujet des taxes, à part la taxe pour combler le déficit qui devrait disparaître, puisque cela n'a plus de lien avec la réalité. Pour le reste, ce n'est pas vraiment le problème.

J'aimerais entendre le député concernant la question des marges de profit au raffinage. Effectivement, cela m'apparaît un objet d'enquête important. On se rend compte aujourd'hui que, dans la dernière année, ces derniers mois, le prix du brut n'a pas nécessairement

augmenté. C'est vraiment à la marge de raffinage que le profit est devenu très important.

N'y aurait-il pas des mesures auxquelles on pourrait réfléchir pour permettre d'augmenter cette capacité de raffinage, de façon à ce qu'il y ait vraiment une plus grande concurrence et qu'il n'y ait plus de soubresauts des prix comme c'est le cas actuellement? Y aurait-il possibilité de rejoindre l'enquête plus exhaustive du commissaire à la concurrence, d'obtenir les autres informations et un vrai plan d'action du gouvernement? En effet, actuellement, aucune action concrète n'est proposée. On apprend les choses bribe par bribe, comme dans le débat de ce soir.

Selon moi, il serait grand temps que le premier ministre aille de l'avant avec un plan d'action précis qui manifeste clairement que le gouvernement a décidé d'agir et de prendre ce problème à bras les corps. J'aimerais entendre le ministre au sujet de cette question des marges de profit au raffinage.

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Monsieur le Président, je remercie le député de son intérêt pour l'étape du raffinage de la chaîne d'approvisionnement. Comme je l'ai dit dans mon exposé, l'étape du raffinage de la chaîne d'approvisionnement a subi au cours des années des pressions extrêmes, car la capacité d'approvisionnement des raffineries n'est pas suffisante pour satisfaire aux augmentations importantes dans les situations de hausse marquée des prix à court terme, comme c'est le cas actuellement. La capacité de raffinage est insuffisante.

Le député demande pourquoi elle est insuffisante. Il affirme qu'il doit y avoir une conspiration puisque, tout à coup, les pétrolières engrangent d'énormes profits. Elles accumulent les profits aujourd'hui parce qu'elles n'en ont pas accumulé assez dans le passé pour investir des capitaux nouveaux dans l'augmentation de la capacité de raffinage, ce qui aurait réglé le problème et aurait permis d'éviter la situation actuelle où les profits des pétrolières atteignent des sommets phénoménaux.

Avant d'investir des centaines de milliards de dollars dans la capacité de raffinage, les investisseurs exigeront un taux de rentabilité raisonnable, durable et à long terme. Il s'agit d'activités à haute intensité de capital, réglementées et coûteuses. Il y a très peu de collectivités qui verraient d'un bon oeil la construction d'une raffinerie dans leur cour. Si nous sapons la rentabilité du secteur du raffinage, nous aggraverons encore plus la pénurie.

Par contre, s'il est prouvé qu'il y a collusion ou pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du raffinage, j'appuierai le député à 100 p. 100. Attaquons-nous au problème et réglons-le.

• (1920)

[Français]

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis content d'avoir la possibilité de me présenter devant vous, aujourd'hui, pour discuter des marchés pétroliers canadiens et de l'évolution récente de la situation internationale qui a abouti à des augmentations marquées des prix des produits pétroliers au Canada.

Article 52 du Règlement

[Traduction]

Le gouvernement du Canada est conscient des difficultés que pose la hausse du coût de l'énergie aux Canadiens. L'énergie a une plus grande importance pour le Canada que pour toutes les autres économies avancées du monde. Les produits de ces secteurs génèrent des exportations de 60 milliards de dollars et sont un élément important de notre balance commerciale internationale. Plus de 230 000 Canadiens occupent dans le secteur énergétique des emplois bien rémunérés et très spécialisés qui sont souvent dans des régions éloignées du pays. De ce fait, l'énergie joue un rôle crucial pour appuyer le niveau de vie élevé des Canadiens.

Bien sûr, cette situation est attribuable en partie à notre géographie et à notre climat, mais le coût des approvisionnements en énergie des Canadiens a une incidence importante sur le bien-être économique de ces derniers. Par conséquent, toute hausse du coût de l'énergie attire beaucoup l'attention.

[Français]

Depuis janvier 2002, le prix mondial du pétrole brut a plus que triplé, passant de 20 dollars américains le baril à plus de 60 dollars américains le baril, une augmentation qui correspond à plus de 30 cents le litre canadien.

[Traduction]

Ces dernières semaines, tous les Canadiens ont eu conscience de la hausse du prix de l'essence. Une bonne partie de cette hausse est attribuable aux conditions météorologiques. Elle découle des dommages causés par Katrina et de la crainte des dommages encore plus grands que Rita aurait pu causer dans le secteur du raffinage. Il en a résulté une situation plutôt anormale où le prix de l'essence a augmenté beaucoup plus rapidement que le prix du pétrole brut. Cependant, si nous prenons du recul pour regarder les tendances à long terme, il est clair que le prix de l'essence a augmenté parallèlement à celui du brut.

Par exemple, le prix moyen de l'essence à l'échelle du pays était de 73,2 ¢ en 2003. À ce jour en 2005, il s'est élevé en moyenne à 84,9 ¢ le litre, une hausse de plus de 16 ¢. En d'autres mots, la hausse du prix de l'essence à long terme est essentiellement attribuable à la hausse du prix du pétrole brut.

Il existe plusieurs raisons derrière cette hausse importante du prix du pétrole brut.

[Français]

La situation a été exacerbée par la hausse sans précédent de la demande de pétrole dans les pays moins développés, principalement la Chine et l'Inde. Depuis 2001, la demande de pétrole dans ces pays a augmenté de plus de 2,3 millions de barils par jour. Cela représente près de 36 p. 100 de l'augmentation de la demande mondiale de pétrole au cours de la même période. La Chine et l'Inde accaparent maintenant 11 p. 100 de la demande mondiale de pétrole.

[Traduction]

Au moment même où les réserves de l'OPEP diminuaient rapidement, les marchés s'inquiétaient de l'instabilité politique qui régnait dans certains pays qui sont de gros producteurs de pétrole. Cela a entraîné une augmentation de la prime de risque sur le pétrole brut. En d'autres mots, les gens étaient prêts à payer plus cher pour s'assurer un approvisionnement futur et cette prime de risque a pu être poussée à la hausse par un accroissement de l'activité des spéculateurs. En 2003, 3,5 p. 100 des marchés à terme du pétrole brut étaient visés mais à l'été 2004, ce pourcentage atteignait 20 p. 100. Une série de facteurs internationaux sur lesquels le

Canada n'a aucune prise se sont combinés pour faire augmenter le prix du pétrole à de très hauts niveaux.

Je suis convaincu que les députés et les Canadiens sont intéressés à savoir ce que le gouvernement fédéral peut faire devant cette flambée des prix. Tout d'abord, comme mon collègue le ministre de l'Industrie l'a déclaré, nous travaillons très activement à un processus de surveillance qui accroîtrait la transparence.

Pour ce qui est des difficultés créées par les répercussions de Katrina sur le prix du pétrole, le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires sur la scène internationale afin que le Canada et les autres pays aient accès à des stocks suffisants de pétrole à des prix aussi raisonnables que possible.

Par ailleurs, le gouvernement examine activement des mesures qu'il peut prendre sur le marché intérieur pour protéger les Canadiens qui sont particulièrement vulnérables à une augmentation des prix du pétrole. Je souligne ici que le ministre des Finances et le premier ministre ont déclaré que le gouvernement étudiait des moyens d'aider les Canadiens et je suis convaincu qu'une annonce sera faite à l'issue de leurs délibérations dans peu de temps.

De plus, le gouvernement fédéral peut aider les Canadiens à utiliser l'énergie de façon plus efficace et à mettre au point des carburants qui pourraient remplacer le pétrole. Cet aspect revêt une grande importance pour mon propre ministère. Essentiellement, il s'agit d'une question d'offre et de demande, un concept avec lequel je suis très familier étant donné ma formation. Cela est important à moyen terme puisque nous oeuvrerons pour accroître les sources d'énergie autres que les carburants fossiles tout en réduisant la demande de pétrole grâce à des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique. C'est en agissant sur ces deux tableaux, soit la réduction de la demande et l'accroissement de l'offre, que nous réduirons la dépendance du Canada à l'égard du pétrole. Cela n'apportera pas une solution demain matin, mais, à moyen terme, ce sont des mesures qui bénéficieront beaucoup aux Canadiens, notamment en améliorant la qualité de notre environnement.

Nous avons amorcé une démarche en ce sens et nous faisons des progrès. En matière de transport, nous avons mis en place de nombreux programmes qui visent à sensibiliser les conducteurs aux façons de faire des choix judicieux.

Dans ma circonscription, Markham, le conseil municipal, sous la direction du maire Don Cousens, a récemment adopté un règlement limitant à trois minutes le temps de marche des moteurs au ralenti. On peut penser que ce n'est pas grand-chose, mais si chaque municipalité de la région métropolitaine de Toronto et de partout au Canada adoptait des mesures comme celle-là, on économiserait beaucoup d'essence et on améliorerait aussi l'environnement.

Nous nous employons également à diversifier nos sources de carburant. Nous avons annoncé l'octroi de 118 millions de dollars du Programme d'expansion du marché de l'éthanol pour la construction de nouvelles usines d'éthanol, ce qui améliorera grandement la disponibilité de ce combustible renouvelable. En plus des mesures que le premier ministre a annoncées la fin de semaine dernière à l'Île-du-Prince-Édouard au sujet de l'énergie éolienne et celles concernant le charbon épuré, je pense que tout cela sera très important à moyen terme.

Article 52 du Règlement

Nous appuyons aussi les Canadiens dans leurs efforts pour accroître le rendement énergétique de leur maison. Nous avons de l'information et des conseils à donner sur la façon d'y parvenir. Nous offrons aussi un programme d'encouragement qui aidera les Canadiens à payer les coûts des améliorations visant à augmenter l'efficacité énergétique de leur maison. Grâce à notre programme ÉnerGuide, des évaluateurs se rendent chez les gens, font une évaluation rigoureuse de leur consommation énergétique et recommandent des améliorations à apporter. La subvention octroyée est alors fondée sur les améliorations mesurables que le propriétaire apporte. Ce programme a remporté énormément de succès, et c'est pour cette raison qu'on a quadruplé les sommes prévues à cette fin dans le budget de 2005.

• (1925)

Nous travaillons aussi avec l'industrie afin de rendre ses activités plus efficaces sur le plan énergétique, par l'entremise du Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne. Depuis 1990, les entreprises associées au PEEIC ont collectivement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de plus de 25 mégatonnes par rapport à ce qu'elles auraient été autrement. Elles ont ainsi permis des économies de milliards de dollars en matière énergétique.

Le gouvernement fait aussi sa part avec l'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple. Nous nous sommes donné comme but de réduire nos émissions d'environ le tiers et nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif.

En conclusion, le gouvernement est conscient des défis auxquels sont confrontés de nombreux Canadiens à cause de la hausse des coûts énergétiques. Le gouvernement est actif sur bien des fronts pour aider à atténuer les répercussions des interruptions dans l'approvisionnement, soutenir l'efficacité énergétique et faciliter la mise au point de carburants de remplacement. Nous continuerons de travailler à l'élaboration d'un plan visant à aider les Canadiens à faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

• (1930)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté parler les deux ministres et je faisais moi aussi parti du comité qui a étudié jeudi durant toute la journée les prix du carburant. Ce que nous disent les libéraux aujourd'hui diffère passablement de ce qu'ils disaient jeudi dernier.

Par exemple, le ministre de l'Industrie a consacré beaucoup de temps à défendre les raffineries et les marges des raffineurs avec des arguments assez sensés. Il est vrai qu'il nous faut une capacité de raffinage accrue. Les investissements qui coûtent des milliards de dollars ne se font pas du jour au lendemain et ils nécessitent la confiance des investisseurs. Cependant, nous avons vu jeudi les libéraux attaquer le secteur du raffinage, lui reprocher d'imposer des prix excessifs et tout faire, en somme, pour soustraire le gouvernement de toute responsabilité par rapport à la question des prix du carburant, pour ce qui est notamment du seul aspect qui relève de lui, à savoir le régime fiscal.

Les libéraux ne manquaient pas une occasion de dénigrer l'industrie, et surtout le secteur du raffinage, de l'accuser d'exiger des prix excessifs et aussi de faire paniquer les consommateurs en faisant porter toute l'attention sur quelques pompistes au Canada qui avaient décidé d'exploiter au maximum les possibilités du moment. Ils ont tellement attiré l'attention là-dessus qu'ils ont alimenté la panique des consommateurs. Je l'ai constaté moi-même en quittant le comité à 22 heures. Les gens faisaient la queue à Ottawa pour acheter de l'essence à 99 ¢ ou 1,09 \$ le litre.

Comment se fait-il que les députés libéraux ont une telle diversité de messages, ce qui, soit dit en passant, est loin de faire honneur à la réputation générale du Canada?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, j'occupe mon poste depuis peu, donc naturellement je n'ai pas participé à cette réunion du Comité de l'industrie. Mais je crois comprendre que je pourrais recevoir une invitation à comparaître. Je peux dire aux députés que je serai très heureux de le faire et de présenter mon point de vue à ce sujet.

En ce qui concerne les raffineries, le ministre de l'Industrie vient de parler de la nécessité d'un rendement durable. Dans mes observations, j'ai mentionné que, même si les ouragans ont entraîné des distorsions, à long terme, le prix mondial du pétrole fluctue de pair avec celui de l'essence.

Je ne porte pas d'accusations. Mais comme le ministre de l'Industrie et moi l'avons dit, il est nécessaire de mieux surveiller ces prix afin que les Canadiens soient assurés des faits, et une plus grande transparence relative à l'information sur les prix s'impose. Nous y travaillons en ce moment.

Quant aux gens qui se précipitent pour acheter de l'essence, le député exagère peut-être un peu l'importance du Comité de l'industrie. D'après moi, la panique était davantage liée à l'ouragan Rita et à ses répercussions sur la capacité de raffinage du pétrole dans le sud des États-Unis, qui représente une grande proportion de la quantité totale de pétrole produite aux États-Unis, qu'à n'importe quoi qui s'est produit au sein du comité.

• (1935)

[Français]

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, les ministres qui se sont succédé nous parlent de causes multiples à cette hausse des prix de l'essence. Il est certain que nous avons la possibilité d'intervenir sur certaines de ces causes, mais pas sur certaines autres, on le conçoit bien. Cependant, il me semble qu'en aucun temps la présence de ces causes ne devrait rationaliser l'inaction du gouvernement.

Le ministre nous présente certaines solutions, comme investir dans l'économie de carburant et le transport en commun, ou créer un office de surveillance. Il est certain que ces solutions sont intéressantes, et c'est ce que nous réclamons du côté du Bloc québécois.

Toutefois, il est urgent et nécessaire d'agir. Je me demande dans quelle mesure le gouvernement ne va pas simplement justifier son inaction, mais pouvoir nous donner un plan d'action indiquant les moments précis où nous allons intervenir, ce qui évitera une panique auprès de la population.

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, je suis heureux que la députée ait au moins reconnu qu'à un degré très significatif, le prix mondial du pétrole est hors du contrôle du gouvernement du Canada. Nous sommes un pays de plus de 30 millions d'habitants dans un monde en comptant quelques milliards, et nous n'avons aucune influence sur les orages aux États-Unis, sur la situation politique au Moyen-Orient ou sur la demande croissante en Chine et en Inde. Ce sont là des choses vraiment importantes qui expliquent pourquoi le prix du pétrole a augmenté de façon très importante à l'échelle mondiale.

Article 52 du Règlement

Cela étant dit, il n'est pas correct de parler de l'inaction du gouvernement. J'ai mentionné le fait que le ministre des Finances a dit qu'il aiderait les gens à faible revenu au cours de l'hiver au chapitre du chauffage de leur maison. Nous avons parlé d'un système de surveillance. À moyen terme, mon ministère a mis en place des programmes pour augmenter l'offre et réduire la demande. Nous sommes donc engagés à discuter d'un grand nombre de possibilités afin d'améliorer la situation. Il n'y a pas d'inaction du tout.

En même temps, comme l'a dit la députée elle-même, il faut comprendre qu'à la base, le prix mondial de l'essence n'est pas sous le contrôle du Canada.

[Traduction]

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec notre porte-parole en matière d'industrie, le député d'Edmonton—Leduc. Si je termine plus tôt, j'espère que vous lui accorderez également le temps qu'il me restera.

Un des problèmes, c'est que les gens écoutent la discussion, mais dans certains cas, ne la comprennent pas. Je vais souligner quelques-unes des choses qu'ils ne comprennent probablement pas.

Je veux d'abord donner aux Canadiens une idée des variations du prix de l'essence. Hier, à Williams Lake, l'essence se vendait 1,09 \$ le litre, à Edmonton, 92,9 ¢, et à Bedford, en Nouvelle-Écosse, 1,11 \$. En fait, dans un cas, l'écart d'une ville à l'autre était de 19 ¢ le litre. Nous pouvons attribuer une partie de cet écart directement à la spéculation, dont je veux parler un peu.

Par exemple, à Marystown, à Terre-Neuve, le 1^{er} septembre, à 17 h 52, le prix du litre d'essence était de 1,25 \$. À 17 h 55, il était de 1,16 \$. Il s'agit de 9 ¢ en peu de temps. Lorsque le client se présente à la pompe, il ne comprend pas cette fluctuation des prix et, franchement, certains des raisonnements des députés libéraux d'en face ne veulent rien dire pour bien des gens. Dans ma propre municipalité, par exemple, nous avons pu observer comment, le 5 septembre, le litre d'essence, qui coûtait 90 ¢ à 15 h 54, coûtait soudainement 1 \$ à 15 h 56. C'est comme ça que ça marche.

Nous pouvons prendre la parole à la Chambre et donner toutes les excuses que nous voulons, mais il faut le dire à la personne qui doit gagner cet argent, qui essaie de gagner sa vie et qui voit les prix fluctuer ainsi à la pompe.

Quarante pour cent du coût d'un litre d'essence sert à payer les taxes fédérales, provinciales et municipales, y compris la TPS. Trente-huit pour cent de ce montant sert à payer le pétrole brut, 17 p. 100 correspond à la marge de profit de la raffinerie et 5 p. 100 représente la marge de profit du détaillant. Il est clair que 40 p. 100 du prix du litre sert à payer les taxes. C'est bien connu. C'est affichés sur des autocollants à tous les postes d'essence.

En fait, je me suis rendu dans un poste d'essence de ma communauté pour parler au propriétaire. Je lui ai demandé combien d'argent il faisait. Il m'a répondu qu'il faisait le même profit et gagnait la même chose qu'avant. En fait, il m'a montré une des factures de la compagnie pétrolière et le prix par litre avant les taxes était de 0,67266 ¢. C'est 67 cents le litre. Il y avait ensuite la taxe provinciale sur l'essence de 14,5 ¢, la taxe d'accise fédérale de 10 ¢ et la TPS, 6,4 ¢. Cela portait le prix du litre de 67,2 ¢ à 91,7 ¢. Bien entendu, le propriétaire ajoutait sa marge de profit, pour un total de 98 ¢, c'est-à-dire le prix à la pompe.

Le ministre a dit qu'il n'y avait pas de solution miracle pour cela, et il a peut-être raison dans une certaine mesure. Il a parlé de la loi économique de l'offre et de la demande, et je suppose qu'à cet égard il n'a pas tort. Puis il a dit que la cause était l'ouragan Rita. Or, les

dates que j'ai lues ne coïncident pas nécessairement avec celles où l'ouragan Rita a frappé. Le problème a été causé par une méthode de marketing qui consiste à provoquer une panique artificielle. Quoi qu'en disent les médias, l'industrie, les politiques ou les détaillants, cela n'a rien à voir avec l'offre et la demande. C'est du marketing fondé sur la panique et les seuls qui en profitent, et cela représente 40 p. 100 du prix, sont ici à la Chambre des communes.

● (1940)

J'ai écouté certaines réponses durant la période des questions d'aujourd'hui. Ces députés disaient essentiellement que la taxe ne rapportait pas tant que cela et que, après tout, l'argent était bien utilisé. Je pense que certains ont parlé de matériel hospitalier, d'infrastructure municipale. Oui, certes, les municipalités obtiennent des revenus pour l'infrastructure. Toutefois, le gouvernement récupère une bonne partie de ces revenus uniquement grâce aux fluctuations et aux hausses et à un pourcentage de l'augmentation.

Le problème, en l'occurrence, c'est que lorsque, en de rares occasions, le gouvernement peut maintenir le prix des biens et services à un niveau modéré, il est au contraire poussé, comme l'industrie, à maximiser ses profits. Tel n'est pas le rôle du gouvernement en théorie économique pure. C'est écrit dans tous les livres. Je suis comptable spécialisé dans l'analyse des coûts de revient et j'ai lu beaucoup de livres. En théorie économique pure, le rôle du gouvernement n'est pas de rechercher le profit, mais c'est pourtant ce qu'il fait maintenant. Il est difficile de convaincre qui que ce soit au pays du fait que le gouvernement ne profite pas des fluctuations de prix, d'une hausse en fait, parce qu'il en profite en réalité.

Et que faisons-nous? Nous avons demandé qu'on réduise certaines taxes, mais il n'y a pas beaucoup d'intérêt dans ce sens chez nos collègues d'en face. Comment pourrions-nous convaincre un gouvernement qui a un appétit insatiable pour des recettes qu'il veut utiliser comme bon lui semble?

Les gouvernements sont tous les mêmes. Je ne dis pas que le gouvernement libéral est le seul en cause. C'est tout simplement que ce sont les libéraux qui sont au pouvoir maintenant. Toutefois, aucun gouvernement ne devrait être en mesure de profiter des gains d'une industrie. C'est là à mon avis une théorie économique sur laquelle nous devons nous pencher à la Chambre.

J'ai demandé la tenue de ce débat il y a quelques semaines en raison des préoccupations croissantes à ce sujet au pays. Mes collègues m'ont appuyé. J'ai demandé que l'on se penche sur certains points ici ce soir. J'aimerais que nos collègues d'en face nous fournissent des réponses aux questions suivantes.

Qui profite réellement des augmentations et à combien se chiffrent ces profits? Il me semble bien franchement que nous faisons face à un grave cas de déni de la réalité.

Pouvons-nous faire des prévisions et quelles sont les mesures de protection des consommateurs à l'égard de ces augmentations? Peut-on prévoir ce qui va se passer? Y a-t-il des gens assez courageux pour dire que nous ne laisserons pas les prix grimper jusqu'à 1,30 \$, 1,40 \$ ou 1,50 \$ sans quoi il faudra s'attendre à des répercussions et à l'adoption de la formule suivante?

Quel rôle la Chambre des communes peut-elle jouer et quelles mesures peut-elle prendre? Je crois que les ministériels doivent répondre à ces questions. Les Canadiens veulent que le gouvernement agisse. Il ne peut pas se contenter de dire qu'il n'est pas responsable ou qu'il versera l'argent recueilli pour financer l'infrastructure. Il doit prévoir des mesures plus concrètes pour les consommateurs.

Article 52 du Règlement

Quelles seraient les répercussions d'une réduction de la taxe fédérale sur les combustibles? Le gouvernement doit en informer les Canadiens. Les gens veulent savoir.

Enfin, quelles répercussions tout cela pourrait-il avoir pour les entreprises et les industries?

Je crois que nous devons nous sortir de cette ornière où nous obligeons les consommateurs à déboursier de plus en plus d'argent à la pompe. Nous devons en arriver à ce que le gouvernement ne voie pas avantage à mettre sur pied une structure de prix élevés pour quelque industrie que ce soit, surtout pas pour l'essence.

• (1945)

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais adresser une question à notre collègue député qui vient de prendre la parole.

Dans mon comté, les agriculteurs ont été touchés par la crise de la vache folle et ils sont maintenant touchés par la crise du pétrole. Les travailleurs saisonniers, les différents travailleurs en milieu rural qui doivent se déplacer vers des grands centres urbains sont également touchés par la crise du pétrole. Les entreprises forestières de mon comté sont également touchées par cette crise.

Nous avons devant nous un gouvernement qui semble n'avoir aucun plan d'action pour venir en aide à tous ces gens touchés par la crise du pétrole. Le Bloc québécois propose un plan, mais le gouvernement nous dit qu'il ne peut rien faire face à cette crise du pétrole et à l'augmentation du prix de l'essence.

Je demande au député conservateur ce qu'il pense du fait que ce gouvernement, devant nous, n'a aucun plan d'action pour affronter la crise actuelle qui sévit dans notre société.

[Traduction]

M. Randy White: Monsieur le Président, je ne suis pas surpris qu'il n'y ait pas de plan d'action. Il n'y avait pas de plan d'action pour le bois d'oeuvre. Il n'existe pas de stratégie nationale antidrogue, ce dont je m'occupe. Il n'y a pas de plan. C'est de la gestion de crise.

Nous traversons maintenant une crise. J'ose dire que de nombreux députés à la Chambre comptent des agriculteurs dans leur territoire. Je viens d'une région très agricole. Je viens d'une région où les gens doivent faire la navette entre Abbotsford dans la vallée du Fraser vers l'ouest. Ils me demandent exactement ce que demande mon collègue: quel est le plan? C'est ce que je demande dans plusieurs de mes questions: quel est le plan? Le plan ne peut avoir à sa base une hausse du prix de l'essence parce que « j'obtiens plus d'argent ». Ce n'est pas une théorie économique qui colle à aucun gouvernement. Je ne suis pas d'accord.

Mon collègue a raison: il n'y a pas de plan. Voilà ce qui inquiète le pays. Voilà pourquoi nous avons ce débat ce soir.

• (1950)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, une question posée par un des collègues du député a retenu mon attention; il s'agit d'un député conservateur qui a dit, si je me souviens bien, que les taxes représentent 42 p. 100 du prix de l'essence. Je crois que c'est inexact. Je viens de faire un petit calcul à ce sujet. J'aimerais avoir la réaction du député. Si le prix du produit de base est de 1 \$, si nous ajoutons la taxe fédérale d'accise de 10 ¢ et la taxe provinciale d'accise d'environ 15 ¢, nous arrivons à 1,25 \$. Si nous ajoutons la TPS, qui est de 8,75 cents, le prix à la pompe s'établit à 1,33 \$.

Une voix: Et la redevance...

M. Paul Szabo: Attendez un instant. La taxe d'accise de 10 ¢, plus 8,75 ¢ de TPS, cela donne 18,75 ¢. Disons même 20 ¢. Cela ne représente toujours qu'environ 15 p. 100...

Une voix: Vous oubliez tout un tas de taxes.

M. Paul Szabo: ...et cela est provincial. Ce l'est. La taxe provinciale d'accise est également fixée au litre. Nous pouvons jouer avec les chiffres, mais peut-être que...

Une voix: Ça, c'est votre rayon.

M. Paul Szabo: Non, ils jouent avec les chiffres.

Voici, d'après moi, la vraie question. Peut-être que le député voudra commenter. Nous savons que nous ne pouvons pas dire à l'Alberta qu'elle doit encaisser un coup, qu'elle ne peut pas suivre les prix mondiaux.

Une voix: Vous l'avez déjà fait.

M. Paul Szabo: De toute évidence, on ne vous croira pas. L'Alberta est là pour brasser des affaires aussi. Je demanderais simplement au député d'exposer la position, d'après lui, de l'Alberta, du point de vue d'un producteur de pétrole dans le processus d'établissement du cours mondial du pétrole et de nous dire s'il est possible qu'elle facture le baril d'après son coût de production plutôt que d'après les cours mondiaux du pétrole.

M. Randy White: Cela est intéressant, vous ne trouvez pas, monsieur le Président? Ce n'est pas le problème de l'Alberta. C'est le problème du gouvernement. Ne laissons pas un député intervenir pour dire qu'il s'agit de x p. 100, ou de tel ou tel pourcentage, paralyser le débat.

Je serais tout à fait disposé à présenter à la Chambre une facture d'essence que j'ai entre les mains. En fait, le gouvernement touche environ 39 p. 100. Cessons de discuter de pourcentage. Le député peut avoir les factures s'il le désire, mais cela ne concerne en rien le débat.

Nous ne saurions examiner la question du point de vue du gouvernement libéral et dire que c'est le problème de l'Alberta. Selon moi, c'est de théorie économique dont il est question, à savoir que les gouvernements ne devraient pas se placer dans une position où ils font des profits sur les profits de l'industrie. Ce n'est pas le rôle du gouvernement. Il n'y a pas de théorie économique qui donne ce rôle au gouvernement. À l'heure actuelle, le gouvernement a tout intérêt à tourner le dos aux consommateurs lorsque les prix à la consommation sont à la hausse, parce que cela lui permet d'accumuler des profits. C'est inacceptable.

J'espère que l'on ne laissera pas le débat se détériorer en disant: « Montrez-moi vos chiffres. Montrez-moi le petit pourcentage de chaque intervenant. » Le gouvernement s'est placé dans une position où il tire des profits des pratiques monopolistiques. Il devrait se retirer et se montrer plus responsable, et il devrait cesser de s'en prendre à une province ou à une autre.

• (1955)

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir ce soir pour discuter des prix de l'essence, de l'augmentation rapide des prix du carburant et des répercussions pour les Canadiens. Ces prix ont certes monté en flèche au cours des dernières semaines, ce qui a eu un effet direct sur de nombreuses industries et chose certaine, sur tous les consommateurs au Canada de tous les carburants.

Article 52 du Règlement

Certaines industries sont très directement touchées. Je veux parler du secteur du camionnage. Les coûts du carburant ont une forte incidence sur ce secteur. L'industrie du transport aérien qui depuis quelques mois montrait des signes d'une croissance réelle et d'une rentabilité possible est très durement frappée par ces coûts élevés du carburant. Manifestement, tous ceux qui travaillent dans le secteur agricole et qui essaient maintenant de cultiver leurs champs ressentent vraiment les effets de ces coûts élevés.

C'est essentiellement la raison pour laquelle nous avons ce débat ce soir, sans parler de tous les consommateurs qui utilisent ces produits. À l'heure actuelle, on s'occupe surtout de ceux qui conduisent des véhicules et font le plein à la pompe. Je pense qu'un problème beaucoup plus grave se dessine à l'horizon pour les consommateurs, surtout ceux à revenu fixe, qui vont utiliser des combustibles de chauffage cet hiver. Il n'est pas simplement question de l'augmentation des prix de détail de l'essence, mais d'une augmentation des prix du gaz naturel, chose dont on n'a pas parlé ce soir. Cela va avoir de grandes répercussions sur les gens qui chauffent leurs maisons avec ces combustibles.

Je voudrais vous expliquer ce qui compose le prix de l'essence. Il y a quatre grands éléments dont nous devons tenir compte.

Tout d'abord, le prix du pétrole brut. Il est établi à l'échelle mondiale. Le ministre de l'Industrie a déclaré que les Canadiens produisent environ 3 p. 100 du pétrole brut dans le monde. Nous sommes des preneurs de prix. Nous ne pouvons contrôler directement le prix du pétrole brut. Nous devons accepter le prix mondial. Les principaux facteurs sont des choses comme l'OPEP. C'est évident que les événements politiques ont une forte incidence. La demande d'économies émergentes comme la Chine, le Brésil et l'Inde a une influence également.

Le deuxième volet est le prix de gros, qui est imposé par les raffineurs aux distributeurs d'essence. Cela se fait à l'échelle de l'Amérique du Nord. C'est ce qui explique en partie certaines variations régionales dans les prix de l'essence. L'essence au niveau du gros se retrouve en fait sur le marché nord-américain, c'est pourquoi si nous excluons les taxes, les prix de l'essence dans la région de la Nouvelle-Angleterre, dans la région de l'Atlantique ou dans l'Est du Canada ou encore dans l'Ouest du Canada sont souvent tout à fait semblables.

Le troisième élément est la marge de détail prélevée par les stations-service locales où nous faisons le plein. Ce secteur a tendance à être très concurrentiel. Le degré de concurrence dans une région détermine l'écart des prix entre cette région et d'autres marchés régionaux.

Il est très complexe de passer du pétrole extrait du sous-sol au produit raffiné à la pompe. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte.

Certains ont demandé que le gouvernement exerce un contrôle sur les marchés. À mon avis, le gouvernement ne doit pas exercer de contrôle sur les marchés à ces trois niveaux. Il faut les laisser fonctionner aussi librement que possible. Si le gouvernement essayait d'intervenir au niveau du pétrole brut, à celui du prix de gros ou encore à celui du prix de détail, cela entraînerait des distorsions qui provoqueraient une hausse des prix.

Comme mon collègue le député d'Île de Vancouver-Nord l'a souligné, les constructeurs de grandes raffineries comptent énormément sur la confiance des investisseurs. Ils ont besoin d'une certaine stabilité. Ils doivent savoir qu'ils obtiendront des investissements pour être en mesure d'accroître la capacité de raffinage en Amérique

du Nord. Nous ne favorisons pas l'intervention du gouvernement dans ces secteurs.

Je signale également à ceux qui veulent régler le prix de l'essence au Canada que c'est possible, mais que cela s'effectue au niveau provincial. Le gouvernement fédéral n'a pas le mandat de régler le prix de l'essence. Cette responsabilité incombe aux provinces. Je ne recommande pas aux provinces de s'engager sur cette voie, mais si les députés veulent que les prix de l'essence soient réglementés, ils doivent exercer des pressions sur les administrations provinciales.

Les taxes constituent le quatrième élément. D'après l'information que nous a fournie le ministère des Ressources naturelles, les taxes représentent environ 39 p. 100 du prix de l'essence. Il ne s'agit pas uniquement de taxes fédérales, mais aussi de taxes provinciales et même de certaines taxes municipales. Les taxes comptent pour une très grande partie du prix de l'essence.

● (2000)

Pour situer les gens un peu, disons qu'il y a trois types de taxes fédérales qui s'appliquent. Des redevances sont perçues à l'étape de l'extraction et sont incluses dans les coûts du producteur ou dans le prix de base avant les marges de profit et les autres taxes. Ensuite, il y a les taxes d'accise, c'est-à-dire la taxe fédérale de 10 ¢ le litre sur l'essence et de 4 ¢ le litre sur le gazole. Les taxes d'accise génèrent des recettes de 5 à 6 milliards de dollars chaque année pour l'État.

Il y a aussi les taxes de vente, qui sont des taxes variables, c'est-à-dire la TPS et la taxe de vente harmonisée. Ce sont des taxes différentes des taxes d'accise. Cette distinction est importante et c'est ce qui explique pourquoi notre parti préconise une baisse de la TPS sur le prix à la pompe. La TPS et la taxe de vente harmonisée sont calculées à partir d'un pourcentage, ce qui fait qu'elles augmentent ou qu'elles baissent avec chaque augmentation ou diminution des prix et des autres taxes. Le taux de ces taxes de vente ne change pas. Autrement dit, c'est toujours 7 p. 100 qui est appliqué, mais la somme à payer, elle, change. C'est ce que notre chef a essayé d'expliquer au gouvernement au cours de la période des questions. À mesure que les prix augmentent, les sommes collectées sous forme de TPS augmentent, et ce sont les coffres de l'État qui se remplissent. Nous sommes d'avis que ce sont les consommateurs qui devraient être épargnés, et non le gouvernement en place qui devrait en profiter.

La seule manière d'aider immédiatement les consommateurs est par conséquent de réduire les taxes. Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement depuis des mois déjà de réduire la TPS sur les autres taxes, c'est-à-dire de couper la taxe sur la taxe, et même d'envisager peut-être, si les prix continuent à monter, de cesser totalement d'appliquer la TPS sur les taxes.

J'aimerais également parler d'un sujet ayant fait l'objet de commentaires de la part du nouveau ministre des Ressources naturelles ainsi que de la part du ministre de l'Industrie. Il s'agit de la question de la capacité de raffinage.

Article 52 du Règlement

Pour que nous puissions augmenter la capacité de raffinage au pays, il nous faudrait avoir un cadre stratégique en matière d'énergie, de manière à ce que les gens du secteur de l'énergie aient une idée assez précise de ce que le gouvernement préconise comme politiques dans le domaine de l'énergie. J'aimerais dire avec tout le respect que je dois au gouvernement qu'il n'a aucun cadre stratégique en matière d'énergie. En fait, bien des gens du secteur de l'énergie, notamment ceux qui ont récemment formé le groupe de dialogue sur l'énergie, avec des représentants des secteurs pétrolier et gazier ainsi que des secteurs de l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique, vous diront que le gouvernement fédéral n'exerce absolument pas son rôle de chef de file dans ce dossier.

Si on veut augmenter la capacité de raffinage au Canada et aux États-Unis, il va falloir mettre sur pied un cadre de travail pour ces associations. C'est intéressant. Ce n'est pas seulement le secteur pétrolier et gazier qui le dit. Les secteurs de l'énergie éolienne et solaire disent la même chose à propos du gouvernement.

Le ministre des Ressources naturelles a dit qu'il conduit un véhicule hybride et il a énuméré tous les programmes du gouvernement. Le gouvernement aurait pu adopter une mesure très pratique comme l'ont fait de nombreux États ainsi que le gouvernement fédéral américain, c'est-à-dire offrir un crédit d'impôt à ceux qui achètent des voitures hybrides ou à diesel dit « propres ». Ces gens pourraient ainsi payer moins cher pour leur voiture hybride, qui coûte environ 6 000 \$ de plus qu'une voiture normale. Ils paieraient moins, mais quand même un peu plus que pour une voiture normale. Au fil du temps, après l'avoir conduite environ 7 à 10 ans, ils rentreraient dans leurs frais.

En ce qui concerne une plus grande transparence et davantage d'information, comme le demandent les députés du Bloc québécois et les députés de notre parti depuis des années, nous sommes entièrement d'accord et nous avons appuyé les recommandations en ce sens faites par le comité de l'industrie en 2003 dans l'un de ses rapports. Nous encourageons l'industrie dans cette voie, mais si le ministère des Ressources naturelles estime qu'il devrait donner plus d'information, et que les Canadiens devraient être plus transparents, nous l'appuierions. Le gouvernement pourrait faire quelque chose pour alléger le fardeau des consommateurs et de l'industrie: arrêter de percevoir tant de taxe sur l'essence. Voilà ce qu'il pourrait faire immédiatement. Voilà ce qu'il devrait faire. C'est ce que feraient les conservateurs s'ils étaient au pouvoir.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, selon moi, le principal problème concerne le prix du mazout pour les personnes à faible revenu et un collègue en a déjà parlé ce soir. Si les prix se maintiennent, ce qui n'est pas certain, il va falloir régler ce problème. La seule solution de rechange proposée par le Parti conservateur est trop simpliste et sera peu avantageuse pour ces personnes.

Ces députés voudraient faire croire que le gouvernement fédéral engrange des gains fortuits importants en taxes. Pourtant, rien ne le prouve. La taxe d'accise est de 10 ¢ le litre et n'augmente pas du tout avec le prix. La TPS de 7 p. 100 est une taxe qui s'applique à une taxe, comme l'ont dit ces députés, et elle augmente en fonction du prix.

Il faut aussi considérer les facteurs qui font que le gouvernement perd de l'argent. Tout d'abord, il doit payer davantage pour tout ce qui est indexé à l'inflation et qui est touché par ces augmentations, comme le remboursement de TPS, la sécurité de la vieillesse, etc. Le gouvernement perd de l'argent sur ce plan. Il perd également de l'argent lorsque les prix augmentent du fait que les gens achètent moins de carburant. On ne peut donc certainement pas parler de gain

fortuit pour le gouvernement. Il se peut même que l'effet d'ensemble de l'augmentation de prix soit une perte pour le gouvernement.

Un certain nombre d'expériences ont été tentées en matière de réduction de taxes, dans au moins un cas au Canada et dans deux cas aux États-Unis. Cela ressemble à ce que proposent les conservateurs. Cependant, les réductions n'ont pas été transférées aux consommateurs. En Indiana et en Illinois, une période d'essai de six mois a coûté des millions de dollars au gouvernement. Cet argent aurait pu servir à aider les personnes à faible revenu d'une autre façon. Dans l'un des États, le consommateur a fini par économiser seulement un réservoir d'essence environ; dans l'autre, il a pu économiser la moitié d'un réservoir d'essence.

C'est une mesure qui attrayante de prime abord mais il a été prouvé que la bonne intention de réduire les taxes ne se répercute pas sur le consommateur, ni sur la personne à faible revenu, celle qui en a le plus besoin et ce qui m'intéresse tout particulièrement.

J'aimerais savoir si le parti du député a d'autres propositions que celle sur la fiscalité pour résoudre ce problème, et plus particulièrement pour ce qui est du mazout de chauffage pour les personnes à faible revenu.

● (2005)

M. James Rajotte: Monsieur le Président, je crois que le député d'en face a tort lorsqu'il dit que cela n'aurait pas d'impact. L'impact serait instantané. Cette mesure ira bien au-delà des paroles offertes ce soir par les députés d'en face.

Le député a dit que le gouvernement ne bénéficiait pas tant que ça de la situation, mais ces gains fortuits sont de l'ordre de 300 millions de dollars. Si ce n'est pas ce qu'on appelle des bénéfices pour le gouvernement, je ne sais pas ce que c'est.

Je n'accepte pas que les députés d'en face me fassent la morale au sujet des personnes âgées, surtout après le dernier budget dans lequel l'augmentation des prestations du gouvernement aux personnes âgées permettra à chacune d'empocher environ 30 \$ d'ici 2007. Quelle façon abjecte de traiter les personnes âgées du Canada! Je ne crois pas que le Parti conservateur ait de leçon à recevoir du gouvernement à ce sujet.

Nous avons proposé d'autres idées. Avant les dernières élections, nous avons parlé de façons d'améliorer l'efficacité énergétique au Canada, comme la réduction de la taxe sur la dépréciation du capital des manufacturiers de partout au pays, dans le cadre d'un programme énergétique global. Nous avons parlé de nous pencher sur la surutilisation du gaz naturel, par exemple, qui entraîne la hausse des prix du mazout domestique. Les gens de ce secteur demandent au gouvernement de faire preuve de leadership depuis des années, mais n'ont rien obtenu. Avec le temps, ces mesures diminueraient le prix de ces produits et favoriseraient la stabilité. En Ontario, les libéraux provinciaux décident un jour de fermer toutes les centrales au charbon, en mettant de côté tout le travail réalisé par des provinces comme l'Alberta dans le domaine des technologies du charbon épuré. Tout cela contribue à l'instabilité et à l'augmentation généralisée des prix.

Le gouvernement pourrait cesser immédiatement d'appliquer la TPS à la taxe d'accise et redistribuer aux Canadiens ces bénéfices de 300 millions de dollars. Le gouvernement aura d'autres occasions de bénéfices dans l'avenir: il pourrait envisager des crédits d'impôt pour les véhicules hybrides; il pourrait étudier la possibilité de changer les taux de dépréciation du capital; il pourrait se pencher sur une politique énergétique globale qui garantirait une plus grande stabilité pour les consommateurs et les industries de partout au pays.

Article 52 du Règlement

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie d'avoir la chance de participer à ce débat très important, le soir même de la première journée de notre session d'automne.

Cette question est à l'avant-plan des préoccupations de bien des Canadiens. Elle revêt une urgence considérable et suscite un profond intérêt dans le public. Je tiens à féliciter les députés du Bloc québécois, qui ont pris l'initiative du débat de ce soir, et je remercie tous les participants.

Après avoir écouté certains des députés ministériels, j'ai de la difficulté à croire qu'il prennent tout cela très au sérieux. En tant que députée, j'ai de la difficulté à croire que les députés occupant les banquettes du parti ministériel ont vraiment conscience de l'impact de cette hausse des prix sur la vie des Canadiens ordinaires. Il ne s'agit pas d'une discussion intellectuelle. Nous ne parlons pas d'une question farfelue qui n'aurait aucune incidence sur la vie des gens. Nous parlons de quelque chose qui a un profond impact sur la vie des Canadiens et sur leur capacité de répondre aux besoins de leurs familles et de continuer d'assurer leur subsistance et celle de leurs êtres chers.

L'augmentation des prix du pétrole et du gaz de ces derniers temps nuit aux Canadiens et en particulier aux plus vulnérables, notamment les Canadiens à faible revenu, les camionneurs, les facteurs des régions rurales, bref les gens qui dépendent d'un véhicule pour gagner leur vie. Ils sont sensibles et vulnérables au prix de l'essence et il leur est de plus en plus difficile de joindre les deux bouts en raison de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz.

Nous en ressentons tous l'impact. Nous entendons tous nos électeurs de tous les coins du pays nous parler de la gravité de la situation. Je tiens à mentionner une lettre que j'ai reçue il y a quelques jours, qui m'a été adressée par une de mes électrices, Nancy Ursuliak:

Je suis l'une de vos électrices, et je tiens à ce que vous sachiez que je suis furieuse en pensant à ce mercantilisme flagrant qui fait atteindre de tels sommets aux prix du pétrole et du gaz, ainsi qu'à l'inaction du gouvernement fédéral, qui pourrait exercer un meilleur contrôle sur cette gourmandise. Je tremble littéralement en pensant au sort des Canadiens à revenu fixe ou à faible revenu qui essayeront de se garder au chaud cet hiver, ainsi qu'aux aînés des régions dépourvues de transports en commun efficaces et abordables, lorsqu'ils devront visiter leur médecin ou simplement faire leurs courses.

Beaucoup d'autres électeurs nous écrivent pour nous demander de porter attention à la situation et d'agir. Je n'ai toujours pas entendu ce soir ce que le gouvernement compte faire pour répondre aux besoins de ces Canadiens.

Les conservateurs suggèrent de réduire la taxe sur l'essence. Les députés du Bloc recommandent un système de remise plus généreux. En somme, il faut accorder un répit aux Canadiens. Le gouvernement doit aussi prendre des mesures à long terme pour résoudre les enjeux liés à la transparence, à la responsabilité et à la viabilité.

De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas bondi à l'appel des conservateurs pour faire baisser le prix de l'essence. En fait, nous ne sommes pas sûrs que cette démarche s'attaque à la racine du problème. Nous sommes néanmoins favorables à l'idée de donner une forme quelconque de répit aux Canadiens. Nous sommes certainement en faveur d'un programme de remise qui serait accessible et propre à répondre aux besoins des Canadiens les moins nantis.

Nous nous souvenons tous de la dernière tentative du gouvernement libéral d'offrir un programme de remise, et de l'échec lamentable qu'il a été, parce qu'il ne tenait pas compte de toutes les facettes de la population canadienne. Le programme ne répondait

pas aux besoins des Canadiens. Je me souviens entre autres qu'il excluait les étudiants. Il va sans dire que ce n'était pas là une réponse satisfaisante à la crise. Cette fois, nous avons besoin d'une approche globale qui tienne compte des besoins des Canadiens.

Notre première priorité devrait être de desserrer l'étau dans lequel se trouvent les Canadiens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Notre deuxième priorité devrait être d'exiger des sociétés pétrolières et gazières qu'elles rendent des comptes à la population canadienne et au Parlement.

● (2010)

Quiconque a suivi le débat de ce soir serait porté à croire, comme le pensent les conservateurs et les libéraux, que les sociétés gazières et pétrolières n'ont rien à voir là-dedans, que les fortes hausses des prix de l'essence à la pompe et du mazout n'ont absolument rien à voir avec les profits records de ces sociétés.

C'est comme si on pouvait faire abstraction du fait que les profits des sociétés gazières et pétrolières ont triplé depuis le passage de l'ouragan Katrina. Tout se passe comme si on pouvait faire abstraction du fait que les profits de ces sociétés ont augmenté de 12 milliards de dollars par année depuis 2002. Tout se passe comme si on pouvait faire abstraction du fait que leurs profits prévus s'élèvent à quelque 52 milliards de dollars. C'est comme si on pouvait faire abstraction des mots de la Canadian Independent Petroleum Marketers Association, qui a comparu devant le Comité de l'industrie cette semaine. Ses porte-parole ont souligné sans équivoque que c'est la façon dont l'industrie est structurée et dont les profits se sont accumulés qui influe le plus directement sur la situation avec laquelle les Canadiens sont aux prises aujourd'hui.

Je voudrais citer un mémoire qui a été présenté au Comité de l'industrie la semaine dernière par un représentant de la Canadian Independent Petroleum Marketers Association, qui a dit :

Quelles sont les causes du prix élevé de l'essence? Les voici. La demande mondiale de pétrole augmente à un rythme sans précédent. Un nombre très limité de sociétés pétrolières intégrées verticalement exercent un contrôle total sur tous les aspects de l'industrie pétrolière, depuis la production de pétrole brut, en passant par le raffinage, la distribution et la vente en gros jusqu'à la vente au détail des produits raffinés aux consommateurs.

Il continue en ces termes :

Ce à quoi nous assistons maintenant, c'est à une telle aggravation du problème touchant l'économie mondiale qu'il faut de toute urgence régler les difficultés que j'ai décrites.

Le représentant de l'association a ajouté que nous ne pouvions passer sous silence la façon dont la production de pétrole brut augmente dans le monde. Nous ne pouvons passer sous silence le fait que la production de pétrole atteindra bientôt son point maximal. C'est un problème sur lequel le gouvernement ne s'est pas encore penché.

Cela m'amène à ma deuxième préoccupation, à savoir l'efficacité. À moins que nous n'acceptions le fait que la production de pétrole atteindra bientôt son point maximal, que nous nous approchons du point où nos réserves de gaz et de pétrole seront épuisées, nous serons incapables de trouver une solution à la situation actuelle où les consommateurs sont impuissants face au dérapage des prix de l'énergie.

S'il y a un enjeu dont le gouvernement a beaucoup parlé sans toutefois agir, ce sont les stratégies visant les voitures écologiques dans le contexte du protocole de Kyoto et de l'efficacité énergétique. Il y a eu beaucoup de belles paroles, mais aucune mesure n'a été prise.

Article 52 du Règlement

Sans plan d'action concertée pour réduire notre dépendance par rapport aux ressources pétrolières et gazières et sans effort déterminé pour adopter des sources d'énergie de remplacement et d'autres systèmes de transport, il n'y a aucune façon d'éviter la crise qui se dessine. Je me reporte encore une fois à ce qu'un électeur m'a écrit il y a deux ou trois mois. David MacVicar a dit :

Comme vous le savez peut-être, la production mondiale de pétrole approche de son maximum [...] Il semble aussi que l'Amérique du Nord a atteint son maximum de production de gaz naturel. Ces deux sommets de production ont d'énormes répercussions sur le Canada et le monde. Notre mode de vie sera mis à l'épreuve [...]

Le gouvernement fédéral n'a rien fait pour remédier à la situation. En fait, il l'a empirée durant ses années au pouvoir. Nous avons besoin d'un gouvernement qui n'a pas peur de dire que l'économie du Canada ne peut plus continuer à croître et de recommander à d'autres pays d'adopter pareille attitude.

Ces paroles nous amènent dans une direction qu'il faut envisager ce soir. Comment arriver à une meilleure efficacité dans ce domaine? Comment nous préparer au sommet de la production du pétrole? Comment nous assurer que nous disposons d'un plan de durabilité à long terme?

● (2015)

À moins de nous pencher sur l'incidence actuelle sur les consommateurs des prix du pétrole et de l'essence qui montent en flèche, à moins de remédier à l'exploitation des consommateurs par les grandes pétrolières, à moins de mettre un terme aux profits excessifs, à moins de répondre à la nécessité de trouver des sources d'énergie de remplacement et d'avoir des normes obligatoires d'efficacité énergétique, et à moins de voir à ce que les pétrolières rendent des comptes au gouvernement et à la population du Canada, nous n'atteindrons pas notre objectif, c'est-à-dire que les Canadiens aient une qualité de vie décente...

● (2020)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je veux confirmer que la députée a l'intention de partager son temps de parole.

Mme Judy Wasylcia-Leis: Monsieur le Président, je m'excuse. Je me suis emportée et j'ai oublié de préciser que je partagerai mon temps de parole avec le député de New Westminster—Coquitlam.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Passons aux questions et commentaires, le député de Vegreville—Wainwright a la parole.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, la persistance porte fruits. Deux choses ressortent clairement du débat de ce soir. Premièrement, le ministre du Revenu tout comme le ministre de l'Industrie ont très clairement montré qu'ils ne voient aucun problème dans le prix élevé de l'essence, qu'ils en sont satisfaits.

De surcroît, en vertu de l'accès à l'information, il y a un an, le Parti conservateur a trouvé un document — qui, je pense, a depuis été versé sur le site web du ministère de l'Environnement — selon lequel le gouvernement aurait dit qu'il aimerait que le prix de l'essence atteigne 1,40 \$ le litre. Nous y sommes presque. D'après ce que les ministres ont dit ce soir et le document reçu par le Parti conservateur en vertu de l'accès à l'information il semblerait que le gouvernement soit content que l'essence coûte si cher, et nous en avons déjà parlé auparavant.

La deuxième chose est que le gouvernement aime les taxes, les taxes élevées. Il refuse de faire la seule chose qu'il est en mesure de faire, c'est-à-dire réduire la taxe sur l'essence. Le débat de ce soir, et aussi les mesures prises par le gouvernement ces derniers mois et ces dernières années illustrent tout cela très clairement.

Dans ma circonscription...

Une voix: A-t-il une question à poser?

M. Leon Benoit: Beaucoup de gens du centre du Canada, comme le député libéral qui crie là-bas...

L'hon. Walt Lastewka: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais qu'après l'intervention du député néo-démocrate, nous aurions droit de lui poser des questions.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Puis-je rappeler que nous en sommes effectivement à une période de questions et observations? Le député de Vegreville—Wainwright voudra bien poursuivre.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, je peux comprendre que le député ministériel ne soit pas heureux de mes commentaires. C'est la vérité et cela fait mal, et il le sait.

Ce que j'ai entendu dire dans le Canada central, dont la circonscription du député fait partie, c'est que l'Alberta nage dans la richesse. J'ai également entendu dire que la raison pour laquelle le gouvernement fédéral faisait un aussi bon travail, c'est qu'il disposait d'excédents budgétaires. Dans les deux cas, ce n'est pas tout à fait juste. Parlons d'abord de l'immense richesse de l'Alberta.

Nous avons reçu, à mon bureau de circonscription, des appels de gens qui ne savent pas comment ils arriveront à payer leur facture de chauffage cet hiver. Ils ont des revenus fixes et leur pension n'a pas été indexée en fonction des prix du carburant. Ils prévoient donc de graves problèmes.

Le député pourrait-il nous dire quelques mots sur ces gens qui ont des revenus fixes, c'est-à-dire environ le tiers de mes électeurs? Comment, à son avis, pourront-ils payer les coûts de chauffage élevés cet hiver?

Mme Judy Wasylcia-Leis: Monsieur le Président, pas une journée ne passe sans que des Canadiens nous téléphonent ou nous écrivent pour nous exprimer leur exaspération devant le dérapage des prix des carburants.

Comme je l'ai dit plus tôt, je ne souscris pas nécessairement à l'approche conservatrice qui consiste à réduire la taxe sur l'essence. Cette approche ne permet pas de coincer les véritables coupables. Elle ne permet pas de s'attaquer au coeur du problème, à savoir les profits ou les prix abusifs de ces sociétés pétrolières et gazières. Elles ont un tel monopole qu'elles peuvent pratiquement exiger les prix qu'elles veulent.

Le problème est complexe. Toutefois, le gouvernement peut intervenir davantage en réglementant l'industrie. Il est impossible de contrôler les conditions météorologiques qui ont des répercussions sur les marchés, mais il est possible de réglementer l'industrie de manière à ce qu'elle ne refille pas aux consommateurs les hausses qui surviennent sur ces marchés. Nous pouvons protéger les consommateurs de ces énormes hausses des prix à la pompe.

Notre but est d'éliminer la possibilité que le marché soit manipulé, de pousser la consommation de pétrole et de gaz à la baisse de manière à rendre les prix plus stables et à réduire la pollution. Voilà le défi que nous avons à relever.

● (2025)

[Français]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue de Winnipeg-Nord pour m'avoir offert l'occasion de partager mon temps avec elle.

Article 52 du Règlement

[Traduction]

Comme nous le savons tous, les prix de l'essence sont une question d'une extrême importance d'un bout à l'autre du pays. C'est également le cas dans Burnaby—New Westminster.

À l'approche de l'hiver, nous allons voir les conséquences de cette poussée marquée et soudaine des prix de l'essence, dont une grande partie se fait sur de vieux stocks. Après le passage de l'ouragan Katrina, nous avons observé une pointe rapide qui a eu des conséquences, particulièrement pour les Canadiens à revenu modique, dont nous devons être conscients.

J'ai entendu l'autre jour à la radio une émission où on donnait des conseils aux personnes âgées sur les critères à retenir pour faire un choix désespéré entre l'alimentation et le chauffage. Je trouve déplorable que dans un pays aussi bien nanti que le Canada, on demande aux Canadiens à plus faible revenu, aux Canadiens qui ont le plus souffert de la stagnation des 15 dernières années, de choisir entre l'achat de produits alimentaires ou le recours à une banque d'alimentation à la fin du mois, ou le chauffage de leur maison ou de leur appartement.

Il est également question des répercussions fondamentales des prix du pétrole sur les personnes qui doivent utiliser leur voiture pour gagner leur vie. Cette poussée soudaine des prix de l'essence a des conséquences pour les camionneurs, les chauffeurs de taxi et les employés des postes dans les zones rurales.

Au cours des 15 dernières années, 80 p. 100 des familles canadiennes ont vu diminuer leur revenu réel. Il s'agit là d'une situation désespérée qui s'aggrave encore beaucoup.

Quelle est la solution? Comme l'a signalé ma collègue de Winnipeg-Nord, le NPD a présenté un plan en trois points très sensé pour que nous nous attaquions à ces questions immédiatement. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre. Le premier de ces trois points, c'est la reddition de comptes en matière de fixation des prix. Depuis des années, nous estimons opportune et nous réclamons avec vigueur au Parlement la mise en place d'un organisme de surveillance des manipulations des prix et des bénéfices excessifs que nous avons observés tout récemment.

J'ai entendu qui étaient présents aux audiences du Comité de l'industrie, la semaine dernière. Un consultant oeuvrant dans le secteur du pétrole et du gaz a indiqué aux membres de ce comité que les marges bénéficiaires dans le secteur du raffinage ont été stupéfiantes ces dernières semaines. Lorsque nous disons stupéfiantes dans les poches des sociétés pétrolières, nous connaissons leurs incidences sur les Canadiens de toutes les régions du pays, particulièrement sur les Canadiens à faible revenu.

Nous avons été témoins de bénéfices records. Je vais en donner quelques exemples parce que c'est important. À l'échelle mondiale, les bénéfices d'Exxon ont augmenté de 32 p. 100 pendant le deuxième trimestre de cette année, atteignant 7,64 milliards de dollars. Les bénéfices de Royal Dutch/Shell ont été de 3,9 milliards de dollars; ceux d'Esso se sont élevés à 539 millions de dollars; ceux de Shell Canada dépassent maintenant un demi-milliard de dollars.

Parallèlement à ces bénéfices records réalisés dans l'industrie pétrolière et gazière, et il n'est pas question ici des petites entreprises qui existaient d'un océan à l'autre, parallèlement aux bénéfices records des grandes raffineries, nous avons vu le gouvernement libéral réduire le taux d'imposition des sociétés pétrolières et gazières. Ce taux était de 28 p. 100 en 2000 et il tombera à 21 p. 100 en 2007.

Alors que nous assistons à des bénéfices records dans le secteur pétrolier et gazier et que nous sommes témoins de hausses faramineuses du prix de l'essence et du mazout de chauffage, il importe de souligner les importantes subventions qui sont financées par les contribuables.

L'Institut Pembina a publié un rapport sur les dépenses que le gouvernement a engagées dans l'industrie pétrolière et gazière canadienne. L'Institut Pembina a conclu que, en 2002, le gouvernement du Canada a versé à l'industrie pétrolière et gazière 1,446 milliard de dollars en subventions. Ces chiffres que je cite sont tirés du résumé du rapport.

• (2030)

Entre 1996 et 2000, les subventions ont augmenté de 33 p. 100. Entre 1996 et 2002 inclusivement, les dépenses totales ont été équivalentes à 8,3 milliards de dollars. On a estimé que la dépense du gouvernement fédéral pour les seuls sables bitumineux a dépassé 1,1 milliard de dollars.

Il s'agit là d'une industrie fortement subventionnée, dont les taux d'impôt diminuent et les bénéfices augmentent à un rythme sans précédent. Pourtant, elle ne rend aucun compte de ses prix. Il est incroyable que, pendant que les Canadiens doivent faire face à ces hausses radicales des prix, seul le NPD a demandé la création d'un office de surveillance de l'industrie. Seul le NPD a dit que l'industrie doit rendre compte de ses prix. Seul le NPD défend les consommateurs et dit non aux sociétés pétrolières et gazières. Nous sommes ceux qui leur disent qu'elles ne doivent pas arnaquer la population et que nous allons nous porter à la défense des Canadiens d'un océan à l'autre. Il s'agit du premier point du plan en trois points.

Le deuxième point est une plus grande efficacité énergétique. Nous avons été témoins de cela le printemps dernier, lorsque 19 députés du caucus du NPD ont fait adopter d'importantes modifications au budget du ministre des Finances. Quelque 900 millions de dollars seront par conséquent consacrés au transport rapide et à des mesures d'efficacité énergétique. Nous voudrions élargir ce programme. Nous avons également réclamé des mesures d'efficacité énergétique obligatoires. Notre parti est le seul de la Chambre à réclamer ces mesures. Les libéraux et les conservateurs s'y sont opposés. Des mesures d'efficacité énergétique obligatoires aident les Canadiens.

Le troisième point, qui est tout aussi important que les autres, est la réduction des coûts pour les Canadiens les plus vulnérables. Nous insistons sur des remises, par l'entremise du régime fiscal, afin d'aider les Canadiens qui devront choisir entre se nourrir ou se chauffer cet hiver.

Ce sont là les trois principaux points que nous avons exposés à la population et que nous proposons actuellement à la Chambre pour faire face à cette situation d'urgence. Le débat de ce soir est un débat d'urgence qui s'inscrit dans une situation urgente pour les Canadiens à faible revenu, pour les aînés à revenu fixe, pour les familles monoparentales et pour les Canadiens qui souffrent déjà de la perte d'un revenu réel depuis 15 ans. L'enjeu est de taille. La situation est urgente, et c'est pourquoi nous avons réclamé un office de surveillance et des mesures accrues d'efficacité énergétique. Nous devons protéger les membres les plus vulnérables de notre société.

Article 52 du Règlement

Je reviens à la question de l'organisme de surveillance. Il s'agit d'une agence qui surveillerait les prix du pétrole afin d'éviter des augmentations subites comme nous en avons vu, lorsque d'anciens stocks de pétrole produits à bas prix ont été vendus à des prix majorés. Nous réclamons un tel organisme et, en 2003, le Comité de l'industrie a appuyé cette idée et le NPD s'en est fait un ardent promoteur. À l'époque, les députés de l'Alliance, aujourd'hui le Parti conservateur, s'opposaient au principe de la surveillance des intérêts des Canadiens par une agence de surveillance de l'industrie pétrolière. Les députés du Parti libéral avaient déclaré qu'ils étaient en faveur de cette idée, mais, deux ans plus tard, la situation est bien pire et rien n'a encore été fait. Depuis maintenant deux ans, nous réclamons une agence de surveillance, ce qui est d'une importance capitale pour la protection des intérêts des Canadiens.

Nous avons aussi soulevé la question de la proportionnalité parce que nous savons que, avec l'ALENA et le mécanisme de règlement des différends qui vient d'être mis en pièces par le président Bush il y a tout juste quelques semaines, le Canada a dû accepter le principe de proportionnalité dans le domaine énergétique. Si nous réduisons l'offre, même en cas d'urgence nationale, nous serons contraints de réduire l'offre nationale proportionnellement à la réduction de nos exportations. D'autres pays ont un système de double prix. Des pays comme l'Arabie saoudite ont un système de double prix. Nous n'avons pas un tel système qui profiterait pourtant aux Canadiens. Nous avons ici la proportionnalité c'est-à-dire que nous continuons d'exporter la majeure partie de notre énergie aux États-Unis, même lorsque, à toutes fins utiles, le mécanisme de règlement des différends et l'ALENA ont été réduits en pièces et la signature des États-Unis a été désavouée.

Ce plan en trois points représente notre solution. Nous espérons que le débat de ce soir permettra à d'autres députés de prendre connaissance de notre plan en trois points qui vise à aider les Canadiens à faire face à l'urgence actuelle afin que nous puissions les aider à passer l'hiver et à faire face au prix élevé de l'essence.

• (2035)

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, c'est bon d'être de retour à Ottawa et de représenter les électeurs de ma circonscription, Bruce—Grey—Owen Sound.

Mercredi dernier, avec les habitants de ma circonscription, j'ai vu les prix passer d'une moyenne de 1,049 \$ et atteindre jusqu'à 1,72 \$ en à peu près 12 heures, pour revenir moins de 24 heures plus tard à un prix se situant entre 0,98 \$ et 1,02 \$ le litre, prix qui subsiste aujourd'hui. La fluctuation a été de près de 0,70 \$ le litre.

Mon collègue de la Colombie-Britannique ne croit-il pas que ce sont là des prix extrêmement abusifs? Nous assistons à la même situation lorsque nous proposons des baisses d'impôt. D'une part, le député d'en face semble dire qu'il voudrait faire quelque chose pour aider les Canadiens, mais lorsqu'il est question de quelque baisse d'impôt que ce soit, il dit que c'est impossible et il refuse même d'envisager l'idée. Sauf erreur, il a dit que ce sont les pétrolières qui allaient profiter de toutes ces baisses.

Le député ne croit-il pas que cela prouve qu'il y a quelque chose de parfaitement inacceptable dans cette industrie? Nous avons parlé de prix abusifs et je vais poser la question. Notre collègue a parlé du NPD. Le printemps dernier, ce parti nous a arnaqué de 4,6 milliards de dollars. De l'avis du député, quel examen faut-il faire de l'industrie pétrolière et gazière et quels changements faut-il apporter à la politique visant cette industrie pour aider réellement les consommateurs et les gens d'affaires de partout au Canada?

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je suis d'accord avec deux points que mon collègue du Parti conservateur a soulevés. Premièrement, il a dit qu'il y a une faille grave dans l'industrie et je partage cet avis. C'est pourquoi nous demandons un organisme de surveillance, un comité d'examen du prix du pétrole, un organisme de contrôle pour éviter ces prix outranciers et cette prise excessive de bénéfices. C'est la responsabilité du gouvernement. Il doit y avoir un équilibre dans ce secteur. On ne peut tout simplement pas laisser régner la loi de la jungle et permettre aux grandes pétrolières d'enregistrer des profits faramineux. Elles encaissent des profits records parce qu'elles sont en mesure de manipuler les prix comme elles le veulent.

Les décideurs publics doivent faire preuve de responsabilité et dire aux Canadiens qu'un organisme de surveillance suivra la situation. Comme le député a dit qu'il y avait une faille sérieuse dans l'industrie, j'espère qu'il sera d'accord avec nous et avec notre caucus pour prôner l'idée d'un organisme de surveillance. Nous mettons cette idée de l'avant depuis quelques années déjà. J'ose espérer que les autres députés écouteront et nous appuieront à cet égard.

Deuxièmement, je suis également d'accord lorsque le député dit que le gouvernement libéral n'a rien fait pour régler le problème. Ce n'est qu'un des nombreux problèmes à l'égard desquels les libéraux n'ont pas levé le petit doigt.

En ce qui concerne le bois d'oeuvre, question chère à mon coeur parce que l'industrie du bois de la Colombie-Britannique perd 4 millions de dollars par jour en droits compensateurs, le gouvernement se limite à gesticuler et à lancer des paroles creuses au lieu de prendre les mesures qui s'imposent. Je partage l'avis du député sur ces deux points et j'espère qu'il se joindra à mes collègues et à moi pour exiger l'intervention d'un organisme de surveillance, en l'occurrence un organisme de contrôle du prix du pétrole, pour éviter que les Canadiens ne soient de nouveau confrontés à ce genre de situation.

• (2040)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je voudrais d'abord revenir sur l'office de surveillance. Ma question au député de Burnaby—New Westminster sera la suivante. Le Bloc québécois a proposé la motion de la création de cet office de surveillance au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie en février 2003. En novembre 2003, un rapport du comité recommandait la création de cet office. Cela ne s'est toujours pas réalisé et c'est inquiétant.

Pourquoi? Parce que la première semaine de septembre, le profit net au raffinage des pétrolières a été de 45 ¢ le litre, alors qu'on sait qu'à 7 ¢ le litre, elles ont un profit raisonnable. C'est ce qui fait que, depuis 2003 maintenant, soit de 2004 à 2005, les pétrolières ont augmenté leurs profits de 1,5 milliard de dollars par année. On prévoit 2 milliards de dollars de surplus additionnels à leurs profits, qui étaient de 7 milliards de dollars en 2003 et qui seront de plus de 10 milliards de dollars en 2006.

Voici la question que l'on se pose. Pourquoi le gouvernement maintient-il sa position et se refuse-t-il à créer cet office qui remettrait de l'argent directement dans les poches des contribuables plutôt que dans les poches des grandes pétrolières?

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question.

Article 52 du Règlement

Il est incompréhensible que le gouvernement n'ait pas agi alors que l'on sait qu'il y a une crise et que l'on sait comment cela touche les Canadiens et les Canadiennes à travers le pays?

On connaît très bien la position du NPD. On sait que le Bloc québécois a déjà proposé un office de surveillance. On vient d'entendre également le député du Parti conservateur. Je trouve cela intéressant. Le député du Parti conservateur mentionne lui aussi qu'il a trouvé des problèmes dans l'industrie. Il y a deux ans, les députés du Parti libéral avaient dit la même chose, à savoir qu'il fallait avoir un office de surveillance.

À la fin du débat de ce soir, on espère qu'il y aura une action concrète. Cette action concrète peut très bien être l'idée de créer un office de surveillance pour protéger justement les Canadiens et les Canadiennes par rapport à ce que l'on a constaté depuis plusieurs mois, mais surtout depuis quelques semaines, à savoir une hausse des prix qui n'est pas justifiée.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député d'Algoma—Manitoulin—Kapuskasung.

Il y a trop d'aspects à aborder dans un exposé de 10 minutes. Je déclarerai simplement que les deux ministres qui ont parlé plus tôt ont très bien expliqué l'approche à long terme pour contrer la hausse des prix des ressources énergétiques et de l'essence. Je ne parlerai donc pas des mesures à long terme que nous pouvons prendre.

Je suis convaincu que la majorité des députés ont reçu des commentaires acerbes de leurs électeurs à ce sujet. C'est un dossier important. Mieux les députés et les Canadiens seront informés sur les raisons des fluctuations du prix des ressources énergétiques, mieux nous nous porterons. Nous pourrions alors commencer à dégager un consensus sur les options viables pour contrer la hausse vertigineuse du coût de l'énergie.

Je ne parle pas seulement de l'essence. Le 1^{er} juillet, le prix du gaz naturel a grimpé de 15 p. 100 en Ontario. On prévoit que les autres formes d'énergie vont emboîter le pas; les coûts énergétiques devraient donc augmenter sensiblement.

J'aimerais également préciser que je ne tiens pas à parler des aspects commerciaux, comme les camionneurs et tout le reste. Il existe des mesures spéciales, comme les crédits de TPS pour les intrants commerciaux, qui fausseraient la comparaison. Je veux parler du consommateur moyen, de l'utilisateur final du produit, c'est-à-dire l'essence.

Il faut également noter que nous ne pouvons étudier la question sous un angle purement national, puisque les deux ordres de gouvernement imposent des taxes d'accise. Il y a la TVH dans l'Est et aucune taxe provinciale en Alberta. Je peux donner aux Canadiens une idée de ce qui est inclus dans le prix de l'essence, du point de vue de l'Ontario.

En Ontario, si une pétrolière produit un litre d'essence à 70 ¢ le litre, une taxe d'accise de 10 ¢ le litre s'applique, ce qui fait grimper le prix à 80 ¢. Il y a ensuite une taxe d'accise provinciale de 15 ¢ — de 14,7 ¢, en fait —, qui porte le prix à 95 ¢ le litre. Sans oublier la TPS, qui s'applique à tous les biens que nous achetons : 7 p. 100 de 95 ¢ donne 6,5 ¢. Le litre d'essence produit à 70 ¢ coûte donc 101,65 ¢ au consommateur, soit environ un dollar.

Comme nous pouvons le constater, en ce qui concerne un litre d'essence produit à 70 ¢, le coût du producteur équivaut, pour le consommateur, à 70 p. 100 du total et 30 p. 100 correspondent aux taxes que se partagent les gouvernements fédéral et provincial. En

effet, la taxe provinciale est de 15 ¢ et la taxe fédérale de 16,65 ¢, soit presque moitié-moitié. Imaginons que le prix du baril de pétrole augmente soudainement et que les raffineurs doivent s'approvisionner à des prix mondiaux plus élevés.

Disons qu'ils arrivent alors à produire le litre à 1 \$. La taxe d'accise provinciale de 15 ¢ ne change pas car elle est appliquée au litre, quel que soit son prix. La taxe d'accise fédérale ne change pas non plus. Elle est toujours de 10 ¢. Elle ne suit pas le prix du litre. C'est un prix fixe, par litre.

Ce prix de 1 \$ pour le produit raffiné, auquel s'ajoutent les taxes d'accise provinciale et fédérale de 15 ¢ et de 10 ¢ respectivement portent le prix à 1,25 \$. En ajoutant la TPS, soit 8,75 ¢, nous arrivons à 133,75 ¢, ou presque 1,34 \$. De ce montant, 75 p. 100 de l'élément de coût est le coût du producteur. Cela correspond à 1 \$ du montant total de 1,34 \$ payé par le consommateur.

L'élément fédéral, qu'il est important de comprendre dans l'un ou l'autre scénario, s'établit entre 14 et 16 p. 100 et représente la part du gouvernement fédéral. Les Canadiens devraient savoir ce que cela signifie. Les gens me disent que le prix de l'essence a grimpé à 1,20 \$, alors qu'il devrait s'établir à 75 ¢.

• (2045)

J'ai posé la question et j'ai reçu la réponse au sujet de la réduction d'un sou des taxes. Une réduction d'un sou de n'importe quelle taxe, soit la taxe d'accise ou la TPS, représente 400 millions de dollars. Lorsque les gens proposent une réduction de 5 ¢, cela représenterait une somme de deux milliards de dollars. Il faut parler de l'ampleur des répercussions sur les recettes du gouvernement, car les gens affirment que l'essence devrait se vendre 75 ¢ ou 85 ¢. En d'autres termes, il est question peut-être d'une réduction de 25 ¢ du coût du litre, ce qui représenterait un manque à gagner de dix milliards de dollars pour le gouvernement. J'ignore où nous trouverions ces dix milliards de dollars, car cela aurait certes des répercussions sur des choses qui sont également importantes pour les Canadiens, comme les soins de santé.

Permettez-moi de poursuivre. On parlera de la taxe sur la taxe. C'est dû au fait que, dans le cas de tout produit lié aux ressources naturelles sur lequel on impose une taxe d'accise, la taxe sur les produits et services s'applique sur une taxe d'accise fédérale incluse dans le prix. La taxe est de 10 ¢ et la TPS de 7 p. 100 représente 0,7 ¢. Ainsi, la taxe sur la taxe n'est que de 0,7 ¢. Même si nous l'incluons dans la portion provinciale, il est question au maximum de 1,75 ¢. Ce n'est pas suffisant pour vraiment changer les choses. Cependant, les gens disent que nous devons quand même agir à ce chapitre. Je suis d'accord.

Je suis persuadé qu'on a discuté et qu'on discutera encore des questions d'offre et de demande, et nous savons que les pays membres de l'OPEP, le Brésil et le Mexique, sont ceux qui sont sources de l'offre pour répondre à la demande mondiale de pétrole. Même si l'Alberta est un producteur de pétrole et même si nous avons le pétrole extracôtier, nous sommes des preneurs de prix. Nous n'établissons pas le prix. C'est la réalité. Nous ne pouvons dire à l'Alberta d'établir un prix différent plus avantageux pour les consommateurs canadiens. Les producteurs albertains sont des entreprises et, malheureusement, nous ne pouvons gagner sur les deux tableaux. Dans une société démocratique, une société fondée sur le libre-échange, les entreprises doivent pouvoir vendre selon les cours du marché.

Article 52 du Règlement

Il est extrêmement important de se rappeler que dans le cadre du dernier programme électoral on a promis, et cette promesse est en train d'être tenue, que la moitié de l'argent tiré de la taxe d'accise fédérale serait versée aux municipalités du pays sur une période de cinq ans. Cela représente près de cinq milliards de dollars. Une partie des taxes que nous percevons sur l'essence est déjà versée aux municipalités au titre de l'infrastructure, pour des projets écologiques, pour le transport et pour toutes ces choses qui sont directement liées à toute cette équation énergétique, car il n'est pas simplement question des automobiles. Tout ce que nous touchons est relié de près ou de loin aux carburants.

Je souhaite que trois choses se produisent. Tout d'abord, j'aimerais que nous maintenions notre engagement à l'égard des municipalités du Canada en leur versant 50 p. 100 de la taxe d'accise fédérale. Deuxièmement, je suis nettement favorable à un autre remboursement des coûts de l'énergie pour les Canadiens à revenus faible et moyen compte tenu du fait que les coûts de l'énergie connaissent une hausse forte et soudaine. Il se peut d'ailleurs que la hausse perdure. Si le remboursement était accordé généralement, le montant par personne serait moindre. En ciblant ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui sont le moins capables d'assumer les hausses, nous pourrions augmenter le montant quelque peu.

Je voudrais terminer en abordant un aspect extrêmement important. Lorsque les Canadiens observent le jeu des distributeurs qui alignent leurs prix sur ceux du voisin, ils se disent qu'il doit y avoir comportement anticoncurrentiel, collusion et fixation des prix. Les Canadiens ne croient pas ce qu'on leur dit. Le ministre a déclaré dans son discours que l'examen le plus récent ne laissait supposer aucune activité anticoncurrentielle. Si les Canadiens ne sont pas convaincus, il faut faire quelque chose pour les convaincre. C'est pourquoi il faut modifier la Loi sur la concurrence de manière à permettre au Bureau de la concurrence de prendre l'initiative en matière d'enquête au lieu d'être obligé d'attendre une plainte officielle. Ainsi, le Bureau pourrait-il mieux jouer son rôle de chien de garde dans l'intérêt de tous les Canadiens.

● (2050)

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, rien n'incite les pétrolières à augmenter leur production s'il en résulte une baisse des prix et de leurs profits. Nous savons cela. Le gouvernement libéral le sait aussi. Il a donc intérêt à laisser les prix augmenter précisément parce qu'il en retire des millions de dollars en taxes qui sont payées par de petites entreprises, des gens âgés ayant un revenu fixe, des agriculteurs et des Canadiens venant des régions rurales qui n'ont pas accès aux transports en commun.

Non content de faire des millions de dollars de profits sur le dos des personnes les plus vulnérables du Canada, avec des taxes élevées sur l'essence, le gouvernement libéral voudrait atteindre ses objectifs dans le cadre du protocole de Kyoto en laissant le prix de l'essence augmenter jusqu'à 1,40 \$ le litre, comme le dit Environnement Canada, ce qui est plus élevé que le prix actuel.

Ma question est très simple. Pourquoi le gouvernement parle-t-il aujourd'hui de trouver des façons d'aider les Canadiens les plus vulnérables, alors qu'il se prépare secrètement à de nouvelles augmentations du prix de l'essence demain?

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, les gens qui veulent se faire du capital politique en se servant d'une question très importante aux yeux des Canadiens auront rapidement leur leçon. On falsifie totalement la réalité lorsqu'on lit mot pour mot la réponse ou la déclaration donnée par un député et lorsqu'on met dans la bouche des gens des mots qu'ils n'ont jamais prononcés.

En fait, l'État canadien est aussi un grand consommateur de produits pétroliers. L'augmentation du prix de ces ressources naturelles coûte cher à l'État, ce qui signifie qu'il lui en coûte plus cher pour fournir ses services. Le gouvernement du Canada n'a pas intérêt à ce que les prix augmentent. En réalité, étant donné que la taxe d'accise fédérale est la même sur chaque litre vendu, quel que soit son prix, l'augmentation des prix n'a pas pour effet d'accroître les recettes provenant de la taxe d'accise fédérale.

Une voix: Les recettes issues de la TPS augmentent.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, c'est le cas simplement de la TPS. Et l'État n'en tire aucun avantage compte tenu des crédits de TPS qu'il doit accorder en retour. Des calculs ont montré que même lorsque le prix à la pompe est passé de 1 \$ à 1,30 \$, l'augmentation nette des recettes pour l'État canadien a été d'environ 2,1 ¢, ce qui équivaut à environ 800 millions de dollars. Je suis désolé, mais on n'agirait pas ainsi pour 800 millions de dollars. Nous donnerons la moitié de la taxe d'accise aux municipalités au cours des cinq prochaines années pour d'importants investissements à long terme. Nous faisons partie de la solution.

Il est honteux de voir que certains évitent systématiquement de parler d'aspects fondamentaux intéressants les Canadiens et ils font de la politique partisane dans ce dossier.

● (2055)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le député de Mississauga-Centre semble oublier que, finalement, son beau calcul existe dans un monde idéal où le prix varie peu. Notre problème, c'est qu'en quelques semaines, au début septembre, le prix a varié de 40 à 50 ¢ le litre et que les pétrolières s'en sont mis 45 ¢ dans les poches juste pour le raffinage. En 2005, les profits des pétrolières vont s'accroître de près de 1,5 milliard de dollars. Ils vont passer de 7,2 milliards de dollars à 8,6 milliards de dollars. Si on ne les arrête pas, en 2006, ils vont passer de 8,6 milliards de dollars à 10,9 milliards de dollars, soit 2 milliards de dollars de plus.

Ce qu'il nous dit, c'est que pendant que le gouvernement n'en fait pas plus, sauf sur la TPS, les amies, les pétrolières, s'en mettent plein les poches et, tous les trois mois, versent cela en dividendes aux actionnaires. C'est ce que nous voulons arrêter.

Le problème est que les pétrolières se servent de l'augmentation des prix du brut pour s'en mettre plein les poches au niveau du raffinage. C'est cela que nous voulons empêcher par l'entremise de l'office de surveillance. Quand les raffineries font des profits, elles peuvent en faire de façon juste et raisonnable sans ambitionner chaque fois qu'il y a une augmentation du prix du brut.

Je ne comprends pas pourquoi il ne nous suit pas dans la création de l'office de surveillance des prix. Et pourquoi le gouvernement ne décide-t-il pas, si jamais il fait des surplus faramineux avec la TPS, d'en verser une bonne partie à la population qui en a grandement besoin et qui, finalement, s'est faite flouer par les pétrolières?

Article 52 du Règlement

[Traduction]

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon discours, le gouvernement fédéral ne tire du litre d'essence qui coûte 1,33 \$ au consommateur qu'un revenu de 16 p. 100. D'après ce qu'il a affirmé, le député convient que nous n'avons pas une grande marge de manoeuvre, compte tenu des pointes importantes que nous avons connues, mais il doit aussi savoir qu'il y a six ans, le cours du baril de pétrole sur les marchés mondiaux était de 10 \$. Aujourd'hui, il est de 67 \$. Si nous regardons un graphique qui compare le prix à la pompe au prix du brut sur le marché mondial, nous verrons que ces prix suivent une évolution parallèle.

Le député a soulevé le point, comme la plupart des Canadiens l'ont fait selon moi, que les gens n'arrivent pas à y croire. Les profits des pétrolières ont augmenté de 500 p. 100 ces dernières années. Comment peuvent-elles faire autant d'argent autrement qu'en nous escroquant? Ces questions se posent, pourtant les études du Bureau de la concurrence ne révèlent aucune activité anticoncurrentielle.

Je sais toutefois que la seule façon d'accroître la confiance des Canadiens pour leur donner l'assurance qu'il n'y a pas d'activité anticoncurrentielle consiste à donner plus de pouvoir au Bureau de la concurrence, notamment à lui permettre de lancer ses propres enquêtes, de manière à ce qu'il n'y ait pas l'ombre d'un doute.

Je dois dire à la Chambre que ces entreprises sont des valeurs sûres de l'économie canadienne. Leurs actions se trouvent dans les REER de presque tout le monde, dans les régimes de retraite des sociétés et ainsi de suite. Je ne crois pas qu'elles oseraient de prendre de l'argent qu'elles ne devraient pas avoir, mais je pense que les Canadiens ne sont pas de cet avis. En tant que député, je conviens que les Canadiens veulent plus de garanties et souhaitent que le mécanisme d'établissement des prix fasse l'objet d'une surveillance indépendante et fréquente pour confirmer que ces pointes sont causées par des activités réelles et imprévues ou indépendantes de tout contrôle.

• (2100)

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusking, Lib.): Monsieur le Président, en cette première journée de reprise des travaux parlementaires de l'automne, je ne peux m'empêcher de penser que nous serons ici pendant la majeure partie des trois prochains mois, jusqu'avant Noël. Nous passerons plus de temps loin de nos circonscriptions et certainement loin de nos familles. Nous savons que nos familles nous manquent et que beaucoup de travail nous attendra chaque fin de semaine lorsque nous rentrerons dans nos circonscriptions.

Puisque le député de St. Catharines est ici, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de souligner qu'il a dirigé le comité qui a rédigé un rapport publié en novembre 2003 dans lequel il était recommandé au gouvernement du Canada de créer une agence que le comité appelait office de surveillance du secteur pétrolier. Tous les partis s'étaient entendus mais l'Alliance, qui est maintenant le Parti conservateur, avait produit un rapport dissident car ce parti n'appuyait pas l'idée de créer une agence de surveillance. Je suis convaincu que le gouvernement envisage une forme ou une autre de surveillance, aussi je tiens à féliciter le député de St. Catharines pour le leadership dont il a fait preuve à l'époque.

Je tiens également à souligner que des députés ont participé à une réunion spéciale très intéressante du Comité de l'industrie qui a duré toute la journée du 22 septembre dernier, soit du matin jusqu'au soir. Le député d'Île de Vancouver-Nord, qui assiste au débat de ce soir, est un membre très important de ce comité. Il a assisté à toute la réunion. Le député de Yukon, le député de Wellington—Halton Hills

et beaucoup d'autres députés ont participé à cette réunion réunissant des représentants de tous les partis qui a été, à mon avis, pour tous les députés et pour les Canadiens en général une excellente occasion de mieux comprendre comment fonctionne l'industrie pétrolière.

Nous avons ouvert la réunion en faisant la revue de ce qui s'était produit ces dernières semaines, lorsque le prix de l'essence a atteint des niveaux si élevés. Plus récemment, ces prix ont un peu redescendu, mais pas jusqu'à leur niveau du mois d'août, du moins, pas encore. Nous espérons qu'ils redescendront à ces niveaux.

Nous avons entendu environ 25 témoins. Je tiens à les remercier publiquement, en tout cas je tiens à en remercier autant que je peux. Nous avons entendu des témoins provenant du secteur pétrolier, d'Ultramar et de Petro-Canada ainsi que de leurs associations. Nous avons entendu des représentants de détaillants indépendants dont nous voyons les bannières dans nos petites collectivités comme McDougall Fuels, dans ma circonscription, Algoma—Manitoulin—Kapusking. Nous avons entendu des représentants de l'Association québécoise des indépendants du pétrole, une organisation qui a son siège au Québec.

Nous avons entendu des représentants du domaine des finances et des ressources naturelles. Nous avons entendu des représentants du Bureau de la concurrence. Nous avons entendu des experts provenant entre autres du Conference Board du Canada. En passant, le Conference Board a fait ses propres études et en est arrivé à ses propres conclusions sur l'industrie pétrolière au Canada. Les témoignages consignés sont assez éloquentes.

Nous avons également entendu des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, de l'Alliance canadienne du camionnage, de l'Association du transport aérien du Canada, d'Option consommateurs et du Sierra Club du Canada. Nous avons aussi entendu des représentants de l'Association des consommateurs du Canada, de la Fédération canadienne des contribuables, du groupe L'essence à juste prix, de l'Association canadienne des carburants renouvelables, de la Iogen Corporation et de la Coalition pour la défense des consommateurs de carburant du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous avons entendu des témoins de plusieurs secteurs qui nous ont présenté des vues très intéressantes, mais nous n'en sommes pas encore là. Cela me semble évident. Je ne suis que le président de ce comité et je parle en mon nom personnel. Nous n'avons pas soumis de rapport, mais je crois qu'après avoir entendu les ministres que nous avons invités à comparaître et tous les autres témoins, le comité fera rapport au Parlement dans les semaines qui suivront puisque les membres du comité veulent en finir avec cette question. Je suis certain que nous ne prendrons pas des mois pour le faire. Il suffira de quelques semaines, j'espère, mais nous avons reçu presque autant de suggestions que de témoins.

• (2105)

Il n'est pas facile d'expliquer clairement la situation. C'est une industrie très complexe. L'une des choses qui me renversent, c'est le faible équilibre entre l'offre et la demande d'énergie sous forme de combustibles fossiles: essence, diesel, mazout, etc.

Article 52 du Règlement

Nous avons entendu que la capacité de raffinage en Amérique du Nord dépasse les 90 p. 100 et qu'on n'y a pas construit de nouvelle raffinerie depuis environ 30 ans. Il faut se demander pourquoi. Je ne suis pas prêt à en venir à une conclusion. La commissaire du Bureau de la concurrence, Mme Sheridan Scott, nous a indiqué qu'une étude était en cours. On a déjà fait état d'allégations de collusion chez les détaillants, et on poursuit les travaux à ce sujet. Je crois qu'on examine le marché du gros de la chaîne d'approvisionnement de l'essence en ce moment, en partie en réponse aux détaillants d'essence indépendants.

Il ne faut pas présumer des conclusions, mais nous savons tous que les électeurs sont frustrés. Ils ne comprennent pas pourquoi le prix de détail de l'essence à Kapuskasing est si élevé par rapport à celui au centre-ville de Toronto. Ils ne comprennent pas pourquoi le prix sur l'île Manitoulin diffère tant de celui de Sudbury, qui se trouve à une heure et demie ou deux heures de voiture.

Les chauffeurs de camions, en particulier les conducteurs de grumiers du secteur forestier, savent à quel point il est difficile de payer l'essence nécessaire pour transporter les grumes aux usines de pâtes et papiers. Ils sont frustrés. Ils se tournent vers nous pour avoir des réponses. Que les gouvernements soient à blâmer ou non pour le prix élevé de l'essence n'est pas important. Le consommateur, le citoyen, le contribuable veut simplement savoir ce qui se passe et ce qu'on peut faire.

Par exemple, juste avant de me rendre à la réunion, j'ai reçu un courriel de M. Makela, propriétaire de Lauzon Aviation près de Blind River, dans ma circonscription. Il a une petite entreprise d'avions de brousse. Je suis sûr que le député d'Île de Vancouver-Nord a dans sa circonscription des petits affrêteurs et de petites entreprises d'avions de brousse. Ces gens doivent assumer le taux courant du carburant d'aviation et cela fait mal. Il ne fait aucun doute que la Chambre est un endroit partisan, mais je souhaite que nous travaillions ensemble afin d'atteindre un objectif commun: non seulement offrir des réponses aux citoyens, mais proposer des initiatives claires qui allégeront le fardeau de la population.

Les prix de l'essence, aujourd'hui, représentent une grosse difficulté. Dans une circonscription rurale comme la mienne, chacun doit utiliser sa voiture, sur des distances courtes ou plutôt longues, pour obtenir tel ou tel service. La superficie de ma circonscription est de 110 000 kilomètres carrés. Il faut utiliser sa voiture pour obtenir bon nombre des services, ne serait-ce que pour se rendre à l'hôpital. Il n'est pas question de limiter ses déplacements. Si les gens doivent aller voir le médecin, ils n'ont d'autre choix que de le faire en voiture. Mes électeurs n'ont pas la possibilité de faire appel aux transports en commun. J'entends leur frustration et nous devons trouver des solutions pour eux.

Aussi importants que soient les prix de l'essence, j'entrevois avec une certaine appréhension les mois d'hiver et les coûts que pourrait atteindre le combustible à chauffage, que ce soit le mazout ou le gaz naturel, car d'autres formes d'énergie vont subir les effets de cette explosion des prix. Pris dans sa globalité, tout le secteur pétrolier fluctue selon l'évolution des prix de ses composantes. J'ai reçu une lettre de l'Association canadienne du gaz qui nous dit que les prix vont augmenter. Espérons que cette hausse ne sera pas déraisonnable, mais, je crois, nous pouvons nous attendre à ce que les prix augmentent.

Je m'inquiète particulièrement, comme le font sans doute tous mes collègues en ce lieu, pour les gens à revenus fixes et faibles, les plus vulnérables au sein de la société. Nous pensons à nos personnes âgées. J'espère que le gouvernement trouvera le moyen de venir en

aide aux personnes les plus vulnérables de notre société cet hiver si le coût du chauffage était difficilement gérable.

J'espère aussi que des mesures seront prises pour aider notre secteur du camionnage ou les petites entreprises qui sont tributaires des prix du carburant. Le gouvernement ne peut tout faire.

● (2110)

Comme l'a mentionné mon collègue de Mississauga-Sud, une baisse de 1 ¢ de la taxe fédérale d'accise ou de la TPS représente 400 millions de dollars. Si nous jetons un coup d'oeil du côté des États-Unis, les prix de vente au détail de l'essence sont plus bas que chez nous, mais ils n'ont pas l'assurance-maladie. Je suis persuadé que, si les citoyens américains ajoutaient le coût mensuel de leur régime universel d'assurance-maladie au prix de l'essence, nos prix seraient comparables.

Je veux que notre gouvernement prenne soin des personnes vulnérables de la société. Efforçons-nous plus vigoureusement de parvenir à davantage d'efficacité dans nos vies, que ce soit à la maison ou dans les transports. Veillons à respecter à l'engagement que nous avons pris envers les municipalités de partager la taxe sur l'essence pour financer leurs infrastructures.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Madame la Présidente, la hausse du prix de l'essence pose des problèmes très concrets aux familles de York—Simcoe qui travaillent. Dans les collectivités de Keswick, Alcona, Bradford, Holland Landing et Mount Albert, entre autres, nombreux sont ceux qui parcourent de grandes distances tous les jours pour se rendre au travail et qui dépendent de leur automobile. Dans le secteur rural de la circonscription, les agriculteurs qui ont besoin d'essence comme intrant, les gens qui transportent les biens, le bétail et ainsi de suite subissent des conséquences réelles qui ont une incidence sur leurs vies. Dans ces familles, les deux conjoints doivent habituellement faire la navette pour se rendre au travail et ont un budget serré. Ils travaillent fort pour améliorer leur sort, payer l'hypothèque et donner une meilleure vie à leur famille, mais ils ne peuvent faire face à ce bond de géant du prix de l'essence. C'est une grosse partie de leur budget et ils n'ont pas les moyens.

La plupart d'entre eux n'ont pas accès au transport en commun et ils n'y auront pas accès grâce au budget néo-démocrate-libéral, car les fonds accordés au transport en commun dans ce budget étaient basés sur les taux d'utilisation. Toronto, où se trouvent tous les utilisateurs et toute l'infrastructure, a obtenu tous les fonds. La région de York ou le comté de Simcoe, où la population augmente et où il faut des investissements publics dans le transport en commun, ont été lésés car la formule de financement les a désavantagés.

Quand on parle, comme l'a fait le député libéral qui m'a précédé, de l'argent venant des recettes de la taxe d'accise pour les municipalités, si les prix montent et que la consommation diminue, nous savons que la portion des recettes versée aux municipalités baissera aussi. Les municipalités y perdront aussi à cause des prix élevés de l'essence.

Article 52 du Règlement

Les familles en souffrent, les municipalités en souffrent, tout le monde en souffre, mais nous n'entendons pas le gouvernement proposer des solutions simples. Nous avons une taxe sur une taxe. La TPS est prélevée sur la taxe d'accise sur l'essence. C'est comme si on payait nos impôts fonciers et qu'on ajoutait 7 p. 100 pour le gouvernement fédéral, comme si on payait 12 000 \$ en impôts sur le revenu et qu'on ajoutait 7 p. 100, près de 1 000 \$, ce qui représente pas mal d'argent, uniquement pour la TPS sur nos impôts sur le revenu. C'est une forme de double imposition qui est révoltante. Le gouvernement devrait faire quelque chose. Je voudrais bien entendre le député dire ce qu'il a l'intention de faire au nom du gouvernement.

Il y a une taxe d'accise temporaire qui a été créée pour éponger le déficit. Ce dernier a été épongé il y a des années. Cette taxe temporaire a été créée en 1995. Elle n'a pas été retirée. Cela, aussi, est une forme révoltante d'imposition de l'essence qui pourrait être supprimée.

Le fait est que le gouvernement est incapable de renoncer à une taxe et qu'il rejette toute solution consistant à réduire les impôts.

Le député libéral de Mississauga-Sud vient de parler. Quand il pense à la fiscalité, il ne pense qu'à tout l'argent que pourrait perdre le gouvernement. Voilà comment le gouvernement conçoit les impôts. Ce n'est pas pour lui de l'argent qui vient des contribuables, mais plutôt de l'argent qui lui vient à lui. Il ne se rend pas compte à quel point les gens travaillent durement pour gagner cet argent.

Enfin, il est temps de voir une vraie concurrence s'exercer dans l'industrie. Je voudrais entendre les propositions du gouvernement à cet égard. Il a eu dix ans pour le faire, mais il n'a rien fait. Il doit présenter de vraies solutions pour les électeurs de York—Simcoe, comme supprimer la taxe sur la taxe et la taxe d'accise temporaire qui aurait dû être éliminée il y a longtemps et assurer une vraie concurrence. Je n'ai encore rien entendu à cet égard. Je voudrais bien que le gouvernement prenne un engagement semblable maintenant .

• (2115)

M. Brent St. Denis: Madame la Présidente, je remercie le député de York—Simcoe de ses observations. Je n'aurai pas assez de temps pour parler de tous les points qu'il a soulevés. Il voulait exprimer son opinion et je sais que c'est son travail de le faire. Permettez-moi de revenir sur deux choses qu'il a dites.

Il a parlé des agriculteurs. Il y en a certainement dans l'île Manitoulin et dans les secteurs de ma circonscription situés à proximité des routes 11 et 17. Jeudi dernier, en écoutant les témoignages présentés au comité et dont j'ai parlé tout à l'heure, j'ai pensé qu'il y aurait des fournisseurs de services qui devraient transférer une part de leurs nouveaux frais de transport très importants. Les agriculteurs sont de ceux-là.

Je ne sais pas si les gouvernements peuvent intervenir à ce chapitre. Je pense toutefois que notre société doit accepter le fait qu'il ne faut pas pénaliser les secteurs de l'économie dont les coûts de transport et, partant, ceux de carburant sont élevés et qui doivent transférer ces coûts. En fait, il faut que ceux qui achètent leurs produits soient prêts à accepter que les fournisseurs de ces produits doivent transférer une partie de leurs coûts.

Nous avons besoin de nos agriculteurs. Nous avons besoin de l'industrie forestière. Nous avons besoin de tous les secteurs de l'économie pour survivre et prospérer dans ce merveilleux pays qui est le nôtre.

Je ne suis pas certain qu'on puisse réglementer cet aspect. J'espère que, avec l'encouragement de tous les ordres de gouvernement, le

transfert au prochain palier dans la chaîne des coûts de transport pourra se faire de manière ordonnée et organisée.

Enfin, en ce qui concerne la concurrence, je pense que l'agence de surveillance du secteur pétrolier dont a parlé l'ex-président du comité, le député de St. Catharines, serait très utile à cet égard.

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps avec mon collègue, le député d'Île de Vancouver-Nord.

Une des causes des hausses des prix de l'essence est la hausse des prix du pétrole. Les ouragans qui ont frappé le sud des États-Unis ont aussi contribué à la hausse des prix du pétrole. Certes, le gouvernement ne ferait pas preuve de prudence en tentant de contrôler les prix du pétrole et il ne peut pas résoudre le problème dans son ensemble. En revanche, il peut contribuer à atténuer certains des effets pervers de ces hausses, particulièrement pour les gens de la classe moyenne qui ont des voitures, qui consomment de l'énergie et qui ont des factures de chauffage à payer. Le gouvernement peut prendre des mesures afin de donner un peu de répit aux Canadiens qui subissent les hausses des prix de l'essence et du chauffage.

Cela est d'autant plus important que les coûts de chauffage pourraient fort bien doubler cet hiver. Nous devons savoir ce que le gouvernement compte faire pour aider les plus vulnérables dans la société, les aînés, ceux qui comptent sur un revenu fixe, les handicapés, de manière qu'ils puissent régler leurs factures de chauffage et n'aient pas froid cet hiver.

Le débat d'urgence, le débat exploratoire que nous tenons est important. Ces derniers jours, des stations services ont été prises d'assaut par des consommateurs en proie à la panique. On a vu des queues comme on n'en avait plus vu depuis les chocs pétroliers des années 70 dans le sud-ouest de l'Ontario et la région du grand Toronto la semaine dernière. Les gens qui travaillent dans ces régions ont besoin d'avoir l'assurance que le gouvernement a la situation en main. Malheureusement, le gouvernement n'a encore pris aucune mesure dans ce dossier.

Les mesures que le gouvernement pourrait prendre et les mesures que nous lui proposons de prendre ne consistent pas à régler les problèmes de la hausse des coûts de l'énergie, mais à contrebalancer ces coûts en réduisant le fardeau fiscal des Canadiens. Selon des rapports récents, le gouvernement engrangera 2 milliards de dollars de plus cette année à cause de la hausse des prix des carburants. Le gouvernement affirme pourtant que cette somme est infime et qu'une réduction d'un cent de la taxe sur le litre de carburant ne donnerait lieu qu'à une réduction de 400 millions de dollars du fardeau fiscal. Les surplus de 2 milliards de dollars découlant de la hausse des prix des carburants pourraient être annulés par une réduction de 4 ou de 5 cents de la taxe sur le litre de carburant. Le gouvernement semble rejeter cette idée sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'une somme assez importante pour qu'une telle mesure puisse avoir un véritable impact.

Deux milliards de dollars, ça fait beaucoup d'argent: chacune des 308 circonscriptions recevrait 6 millions de dollars. Ce sont 6 millions de dollars dont ne pourront profiter les entreprises, les restaurants, les commerçants et les détaillants de ma circonscription, Wellington—Halton Hills. Cet argent ne sera pas dépensé dans ma circonscription. Des propriétaires d'entreprises de ma région m'ont récemment dit qu'ils avaient remarqué une baisse de leur chiffre d'affaires en raison de la hausse des prix de l'essence. Cela a donc un effet notable sur les économies locales et nationale.

Article 52 du Règlement

La réaction du gouvernement, par contre, a été de dire qu'il ne pouvait pas faire grand-chose, car aucune mesure n'aurait une réelle incidence. Il s'accroche à la position indéfendable qu'une différence d'un cent le litre n'a aucune incidence. Chaque cent de différence équivaut à un million et demi de financement aux entreprises locales de chaque circonscription. Une différence de quatre cents le litre correspond à six millions de dollars pour l'économie locale. Ce sont des sommes énormes et le gouvernement devrait agir.

Quand le gouvernement juge que 400 millions de dollars est une somme négligeable, il prive l'économie canadienne de 400 millions de dollars et la qualité de vie des Canadiens en est d'autant appauvrie.

● (2120)

Si la réaction du gouvernement à l'augmentation du prix de l'essence et du chauffage laisse à désirer, c'est en partie parce que, ces dernières années, il a omis d'encourager et d'appuyer les sources d'énergie renouvelable. Il n'a pas assez rapidement favorisé des sources d'énergie de remplacement en complément des hydrocarbures, de l'essence et du diesel de sorte que la demande en essence et en diesel diminue en faveur d'autres sources d'énergie. Le manque de vision et la passivité du gouvernement ont donné lieu à une augmentation importante de la demande ces dernières années, et aujourd'hui, de nombreux travailleurs sentent de plus en plus la pression de l'augmentation des coûts énergétiques.

Les incidences sont réelles, surtout dans le secteur manufacturier de l'Ontario, qui a déjà perdu environ 100 000 emplois au cours de la dernière année et qui est aux prises, d'une part, avec l'augmentation du dollar qui nuit à ses exportations et, de l'autre, avec la hausse du prix de l'essence. Et malgré tout cela le gouvernement estime qu'il n'y a pas de problème. Et même s'il y en avait un, remettre 400 millions de dollars dans l'économie serait négligeable puisque 1 ¢ le litre ne ferait pas grande différence. Mon parti n'est pas d'accord et estime que le gouvernement devrait agir.

Il est aussi intéressant de noter que le gouvernement, ayant omis d'agir et de faire preuve de leadership, cherche à noyer le poisson en suggérant la possibilité d'un comportement anticoncurrentiel sur le marché de l'essence. Mais il ne cherche qu'à masquer les faits, c'est-à-dire l'inaction du gouvernement.

Comme on dit, les actes sont plus éloquents que les paroles. En l'occurrence, l'inaction du gouvernement face à l'augmentation du prix de l'essence et du chauffage en dit très long.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, je m'élève contre la déclaration du député selon laquelle le gouvernement n'investit pas dans les énergies renouvelables. Nous avons fait figure de chef de file à l'échelle mondiale en investissant dans les énergies renouvelables. Les fortes augmentations dans l'énergie éolienne et le tout nouveau programme sur les énergies renouvelables sont les points saillants du récent budget. Nous avons investi des centaines de milliers de dollars pour réduire le coût du logement. Nous avons investi dans l'énergie solaire et l'éthanol.

Ce qui est ironique et ce qui m'agace au sujet de ce commentaire, c'est que les députés de la loyale opposition de Sa Majesté votent toujours contre nous. Ils ont voté contre Kyoto, qui comprenait pourtant un programme d'énergies renouvelables. Ils votent contre tous les investissements qui touchent ce genre de gestion de l'offre. Je suis entièrement d'accord que c'est ce que nous devrions faire et c'est ce que nous faisons. Espérons que le député pourra convaincre son parti de se joindre à nous dans nos efforts en ce sens et de cesser de voter contre ces initiatives.

● (2125)

M. Michael Chong: Madame la Présidente, la question du député met en lumière l'hypocrisie du gouvernement à l'égard des sources d'énergie renouvelables. Le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1993. Nous sommes maintenant en 2005. J'habite à environ une heure et demie du centre-ville de Toronto, juste à l'extérieur de Fergus, en Ontario. Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 1993, il n'y avait pas de journées de smog. Aujourd'hui, il y en a régulièrement.

Dans ma circonscription, pendant les jours d'été ordinaires, les gens ont de la difficulté à respirer. On se lève à 7 heures du matin pour écouter les alertes au smog et pour se faire dire que les personnes souffrant de problèmes respiratoires devraient rester à l'intérieur. La qualité de l'air est si lamentable que les gens ne devraient pas sortir.

L'Ontario Medical Association attribue la piètre qualité de l'air à l'inaction du gouvernement à l'égard des sources d'énergie renouvelables et de remplacement. Cette même association attribue également des milliers de décès qui surviennent chaque année en Ontario à la mauvaise qualité de l'air, encore une fois à cause de l'inertie totale du gouvernement sur un ensemble de questions, que ce soit le manque de financement de la TTC, les sources d'énergie de remplacement ou l'assainissement de l'air. Les faits se passent de commentaires.

Dans la région du Grand Toronto, les gens passent quotidiennement de deux à trois heures dans leur voiture parce que, au cours des dix dernières années, le gouvernement n'a pas suffisamment investi dans l'infrastructure. Toujours dans la région du Grand Toronto, les gens ont de la difficulté à respirer à cause du smog. Le gouvernement tient de beaux discours sur les sources d'énergie renouvelables, sur les carburants de remplacement et sur ses engagements en matière d'environnement, mais, encore une fois, les faits se passent de commentaires. Les faits révèlent une inaction totale dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie renouvelable, de l'énergie de remplacement et de l'assainissement de l'air.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, j'ai bien écouté mon collègue conservateur et j'espère qu'il sera d'accord avec moi. Il est vrai que le gouvernement perçoit plus de revenus de la taxe, entre autres de la TPS et de la taxe sur l'essence. Mais il y a aussi un fait: les pétrolières profitent de la situation pour engranger des surplus que l'on devrait tout simplement répudier complètement.

Au cours du dernier mois, le 2 septembre, les pétrolières ont engrangé pour le raffinage une somme de 46,4 ¢ le litre. Les 3, 4 et 5 septembre, c'était 39,3 ¢ le litre, alors qu'en 2000, la moyenne pour l'année était de 7,9 ¢ le litre.

Notre problème ne découle pas uniquement du fait que le gouvernement devrait aider les plus démunis. Le Bloc québécois est favorable à cela. Or, il faut aussi être capable de discipliner l'industrie qui, elle, profite de la situation pour engranger des surplus au nom de ce qui se passe mondialement quant à l'augmentation du prix du pétrole brut.

Depuis 30 jours, l'essence a augmenté en moyenne de 26,1 ¢ le litre. C'est ce que l'industrie a encaissé au raffinage, alors qu'en moyenne, dans une année, en engrangeant 7 ¢ le litre, elle ferait des profits raisonnables.

Article 52 du Règlement

Mon collègue conviendra-t-il qu'il faudrait un office de surveillance des produits pétroliers pour pouvoir discipliner l'industrie qui, elle, n'en a que pour ses actionnaires et ne cherche qu'à leur verser des dividendes tous les trois mois, plutôt que d'en donner aux consommateurs?

[Traduction]

M. Michael Chong: Madame la Présidente, en bref, la réponse est tout simplement non parce que les preuves empiriques, les faits et les études réalisées par le Bureau de la concurrence, dont j'ai pris connaissance, n'indiquent pas de comportement anticoncurrentiels généralisés dans ces marchés. Par conséquent, je ne souscris pas à la suggestion de son parti sur cette question.

• (2130)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Madame la Présidente, je fais partie des personnes auxquelles a fait référence le député d'Algoma—Manitoulin—Kapusking, président du Comité de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie. Je pense qu'il a dit que nous avons tous participé à une longue réunion jeudi, au cours de laquelle nous avons entendu 25 témoins.

Ce qui ressort de ce débat, du débat de jeudi dernier et des déclarations grandiloquentes des divers partis politiques, c'est, premièrement, que le gouvernement est accro aux recettes fiscales qu'il touche, de toutes provenances, mais en particulier aux recettes de la taxe sur l'essence.

Deuxièmement, le Parti conservateur du Canada est le seul parti en faveur de la réduction du coût de l'essence pour le consommateur ou l'utilisateur final. Si nous prenons cela comme prétexte invoqué par les gens qui ont exprimé des opinions, ou pour mettre en contexte leurs points de vue, nous voyons qu'ils essaient de jeter de la poudre aux yeux, de faire diversion ou de chercher des faux-fuyants pour éviter d'aborder le problème. C'est ce qui préoccupe le consommateur ou l'utilisateur final. Plus ils font diversion et cherchent des faux-fuyants, plus leur argument sera facile à faire avaler.

Dans le contexte de ce que je viens de dire, les audiences tenues jeudi dernier ont été très révélatrices. Compte tenu de la menace que représentait l'ouragan Rita pour la côte sud des États-Unis, la côte du golfe du Mexique, les députés ministériels au sein de ce comité ont contribué à aviver les perceptions selon lesquelles une hausse spectaculaire des prix était imminente et à créer un climat de panique relativement aux prix à la pompe. Tout ce que nous devons faire...

Une voix: Oh, oh!

M. John Duncan: Des députés ministériels me disent que je ne devrais pas surestimer l'influence du comité. Je ne surestime pas son influence. J'ai parlé à des représentants des médias nationaux ce jour-là. Ce sont des témoignages de députés libéraux qui les ont incités à se mettre à la recherche des stations-services qui pratiquaient des prix abusifs aux quatre coins du pays et à grossir l'histoire. C'est précisément ce qui s'est produit.

Cela avait pris de telles proportions que lorsque je suis sorti de la salle du comité pour me rendre dans un quartier de l'ouest d'Ottawa, des consommateurs faisaient la queue pour acheter de l'essence dans une station-service où il n'y avait habituellement personne à cette heure de la soirée. Or, l'essence se vendait le même prix 24 heures, voire 48 heures plus tard. Toute cette mise en scène avait été orchestrée par des députés libéraux qui avaient pour objectif d'esquiver les véritables problèmes auxquels ils étaient confrontés, qu'il s'agisse de la grève des camionneurs dans le cas du Nouveau-

Brunswick, ou d'autres questions délicates relativement au contrôle que le gouvernement pourrait exercer sur les recettes fiscales.

Ces députés ont non seulement contribué à alimenter la panique, mais ils ont également attaqué le secteur des raffineries, car ils savaient qu'ils ne pourraient pas attaquer le prix du brut. Ce prix est en effet établi à l'échelle mondiale. Ils ne pouvaient se permettre de s'en prendre aux vendeurs et ils ne voulaient pas remettre en question les taxes. Il ne leur restait donc qu'une seule cible, soit les raffineurs.

Malgré tout cela, les ministres se sont présentés ici aujourd'hui pour nous livrer un message absolument contradictoire, à savoir que la raison pour laquelle notre capacité de raffinage est insuffisante c'est que l'investissement dans le secteur des raffineries n'est pas assez rentable et que le gouvernement a une responsabilité. Quelle est cette responsabilité, ils ne le disent pas.

• (2135)

Je connais la responsabilité du gouvernement. Il nous faut donner confiance aux investisseurs dans ce pays, et cette confiance ne sera possible que lorsque nous disposerons d'un cadre énergétique global que ce gouvernement n'a pas encore élaboré, bien qu'il l'ait promis depuis longtemps.

C'est ce qui est arrivé dans la tour d'ivoire qu'est d'Ottawa. Malheureusement, dans le pays, le fardeau fiscal empêche les gens de travailler, souvent dans les secteurs primaires ou secondaires ou dans celui des transports, en raison du prix élevé du carburant. La population, en particulier les aînés et ceux qui ont un revenu fixe, sont extrêmement préoccupés par l'hiver qui s'en vient.

Nous savons tous ce que le gouvernement peut faire pour influencer la situation, et ce sur-le-champ, et cela fait un bon bout de temps que les députés conservateurs ont présenté ce point de vue. Nous l'avons présenté à nouveau au comité. Chaque fois que nous avons eu une chance de parler de réductions d'impôts qui sembleraient logiques pour le pétrole canadien, notre position a été attaquée. Chaque fois que des groupes représentant un secteur industriel ou un groupe de consommateurs présentaient le même genre de témoignage, leur position faisait l'objet d'attaques vigoureuses de la part des membres libéraux du comité en question, à un point tel que nous avons en fait eu droit à un déni. En effet, les députés libéraux ont dit que si des réductions d'impôt étaient consenties elles ne se refléteraient jamais à la pompe.

Nous pouvons trouver des exemples au Canada, en comparant les provinces les unes aux autres, ou encore nous pouvons comparer le Canada aux États-Unis. Lorsqu'on réduit les taxes, devinez quoi, les prix du carburant diminuent aussi. L'exemple de la Pologne est éloquent. La semaine dernière, malgré l'avis contraire de la Commission européenne, ce pays a réduit sa taxe d'accise sur le carburant d'environ 10 ¢ le litre. L'effet se fait déjà largement sentir dans les stations-service. La Pologne a fait un choix sensé pour stimuler son économie.

Article 52 du Règlement

Comme le secteur industriel nous l'a dit, il est plus rationnel sur le plan économique de taxer les extrants que les intrants. Alors même que notre gouvernement parle de la nécessité de stimuler la productivité au pays, on découvre qu'il y a encore une autre raison pour laquelle il serait judicieux de réduire les taxes sur les carburants. En outre, comme des gens l'ont mentionné ici ce soir, il y a les taxes irrationnelles qui sont fondées sur une prémisse dépassée. Par exemple, nous avons une taxe d'accise de 1,5 ¢ sur l'essence vendue au consommateur pour combler le déficit, mais celui-ci n'existe plus depuis maintenant huit ans. Cette taxe, créée par les conservateurs, était censée demeurer seulement jusqu'à ce qu'on réussisse à juguler le déficit. Or, le déficit n'existe plus depuis huit ans, mais la taxe est toujours appliquée.

Toujours pour combler le déficit, une taxe de 4 ¢ le litre a été appliquée sur le carburant des aéronefs. Cette taxe existe encore. Au cours des huit dernières années, elle a permis à l'État de ramasser plus de 300 millions de dollars. Avec cette taxe, on vient puiser de l'argent directement dans le secteur de l'aviation, qui a pourtant eu plus que sa part de difficultés au cours des huit dernières années et qui aurait certainement pu mettre cet argent à profit, beaucoup mieux en tout cas que le gouvernement, dont je n'arrive pas à voir une seule réalisation utile.

● (2140)

L'autre ogre qu'on a mis au monde est cette somme de 5 ¢ le litre destinée aux municipalités. Je vais résumer la question en une phrase. C'est 1,5 ¢. La loi ne prévoit pas que cette mesure sera étendue au-delà de la prochaine année, au cours de laquelle le taux demeurera à 1,5 ¢. Tout le reste n'est qu'une politique libérale qui risque de ne jamais entrer en vigueur.

Pourquoi en fait-on tout un plat de toute manière? Les provinces consacrent aux routes plus que 100 p. 100 de leurs recettes provenant de la vente de carburants, alors pourquoi l'État fédéral ne dépenserait-il pas environ 50 p. 100 des taxes d'accise sur le carburant, à l'exclusion de la TPS, pour les routes et l'infrastructure?

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Madame la Présidente, alors que nous amorçons cette session, il est opportun de tenir ce débat exploratoire ce soir parce que c'est probablement la question d'actualité qui préoccupe le plus les Canadiens en ce moment. Dans ma circonscription, celle de Leeds—Grenville, il y a des agriculteurs qui font présentement leurs récoltes. Ma région est aussi largement tributaire du tourisme, des entreprises manufacturières et du transport de marchandises vers les États-Unis. Tous ces secteurs sont touchés.

J'ai une question à poser au député d'Île de Vancouver-Nord. À son avis, comment se fait-il que le gouvernement dépende tellement de ces taxes et ne fasse pas preuve d'assez d'ouverture pour baisser celles-ci, pour sabrer la taxe sur la taxe?

Il a été question d'un éventuel soutien qui pourrait aider les gagnepetit à payer leur note de mazout cet hiver. Cet été, j'ai aussi parlé à des pompiers qui s'inquiétaient des répercussions que les prix pourraient avoir sur la sécurité, puisqu'il est possible que certains tentent d'utiliser des solutions de rechange pour chauffer leur maison.

Pourquoi le gouvernement est-il si dépendant de ces taxes? De l'avis du député, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de faire preuve d'ouverture, de sabrer la taxe sur la taxe et de donner un répit aux consommateurs avant que l'économie ne sombre?

M. John Duncan: Madame la Présidente, c'est une bonne question. Tous les contribuables au Canada devraient se la poser parce que ce n'est pas seulement sur l'essence que le gouvernement

semble exiger plus de taxes qu'il en aurait besoin pour faire fonctionner un gouvernement central efficace. Le gouvernement dépense des sommes sur ce que bon nombre considèrent comme des programmes prestigieux ou des programmes qui seraient mieux gérés par un autre ordre de gouvernement.

Le gouvernement nous prend de l'argent à notre insu — du moins il l'espère — pour le réinvestir au vu et au su de tous afin que nous le félicitions. Toute sa tactique est fondée sur les apparences. Les libéraux pensent vraiment que les gens ne remarquent pas l'argent qu'on leur prend sur l'essence, par exemple. Ce n'est pas la logique à suivre si on est réellement intéressé à gouverner le pays par principe et non pour des raisons politiques ou par opportunisme.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, j'ai suivi la logique de mon collègue par rapport au fait que le gouvernement fédéral perçoit un surplus de taxes, entre autres avec la TPS. J'aimerais qu'il ait la même logique par rapport aux profits faramineux que font les pétrolières qui profitent de la situation. C'est un problème mondial. En effet, quand le prix du pétrole brut augmente rapidement, elles font des profits éhontés sur le raffinage.

Je vais répéter au collègue conservateur la même question que j'ai posée plus tôt. Au cours des 30 derniers jours, la moyenne du litre qu'ont perçu les grandes pétrolières pour le raffinage est de 26,1 ¢ le litre. Au cours de la fin de semaine de la fête du Travail, le prix du litre était de 46,4 ¢ le 2 septembre, 39,3 ¢ pour les trois jours des 3, 4 et 5 septembre. Seulement dans les 30 derniers jours, les profits des pétrolières ont été de 1,4 milliard de dollars, donc 800 millions de dollars de plus que l'an passé, comparativement aux mêmes jours.

Ce que je voudrais de mon collègue, c'est qu'il tienne le même raisonnement. Je suis parfaitement d'accord avec le fait que le gouvernement retourne une partie de la taxe qu'il perçoit pour aider les plus démunis. Toutefois, il faut mettre au pas les pétrolières pour qu'elles arrêtent de faire des profits éhontés sur le dos de nos contribuables. Pendant 30 jours, elles ont perçu entre 20 ¢ et 35 ¢ de trop le litre pour leurs marges de profits en raffinage.

Le député sera-t-il d'accord avec moi pour que l'on crée un office de surveillance des pétrolières et qu'on les mette au pas, une fois pour toutes?

● (2145)

[Traduction]

M. John Duncan: Madame la Présidente, je ne m'oppose pas à un quelconque office de surveillance du secteur pétrolier. Le rapport de comité de novembre 2003 recommande d'accorder beaucoup plus de ressources au Bureau de la concurrence afin qu'il puisse s'occuper de ce genre de chose, plutôt que de créer une nouvelle bureaucratie. Peut-être pourrions-nous faire les deux. C'est probablement quelque chose que nous verrons tôt ou tard.

Notre capacité de raffinage est si limitée, si serrée que nous serons confrontés à ce genre de problème chaque fois qu'il y aura une catastrophe, à moins d'augmenter l'offre. L'augmentation de l'offre a aussi beaucoup à voir avec le gouvernement.

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, je partage mon temps de parole avec la députée de Laval—Les Îles.

Article 52 du Règlement

Je suis très heureux de participer à ce débat sur l'augmentation rapide des prix de l'essence et de tous les carburants. Le prix de l'essence a atteint des sommets et les prévisions pour l'avenir ne permettent guère d'espérer une amélioration de la situation à cet égard.

On demande à tous les ordres de gouvernement de baisser les prix de l'essence en réduisant leurs taxes, en libérant des réserves, en offrant des ristournes ciblées peut-être, et le reste. Or, les députés n'ont cessé de le répéter ce soir, la taxe d'accise fédérale sur l'essence est calculée au litre. On nous a également dit que les 10 p. 100 demeurent, qu'il soit question de 80 ¢ ou de 1,80 ¢ le litre. Le montant de la TPS varie selon le prix et je crois très fermement, et le débat de ce soir me conforte dans cette position, qu'il serait préférable de remettre une partie de la TPS aux collectivités plutôt que d'en faire profiter les compagnies pétrolières.

J'espère que toutes les parties concernées, les gouvernements fédéral et provinciaux, les industries pétrolières et énergétiques, ainsi que les consommateurs auront davantage de discussions sur une meilleure gestion possible de nos ressources énergétiques et prendront des mesures à cet égard.

Je reconnais que les prix à la pompe sont un reflet des conditions internationales qui échappent totalement ou presque à tout contrôle, surtout lorsqu'il est question d'ouragans et de catastrophes naturelles. Des embargos ou des guerres dans des pays producteurs de pétrole ont également entraîné une montée des prix énergétiques. Cela risque d'étouffer notre croissance économique. Je crois que, en unissant nos efforts et en ayant de bonnes discussions, nous pouvons réaliser des progrès. À l'approche de l'hiver, toutes les familles pourraient éprouver encore plus de difficultés à cause des prix de l'essence et des coûts des combustibles. En fin de compte, les biens de consommation et les denrées seront touchés, car ils sont normalement transportés d'un point à un autre et ainsi, les coûts vont augmenter.

Je crois fermement que le sort des gens à faible revenu et des aînés, surtout ceux à revenu fixe cet hiver, doit particulièrement nous préoccuper à la Chambre. Je crois comprendre qu'il y a déjà eu en Ontario des augmentations du coût du gaz naturel. Les augmentations cet hiver vont causer de graves difficultés et amener les gens à prendre des décisions quant à leurs dépenses. J'ai été heureux d'entendre le ministre parler des mesures prises dans ce domaine. On peut espérer que quelque chose va se produire dans les semaines à venir.

Comme l'a dit ce soir le député d'Algoma—Manitoulin—Kapusking, je présidais le Comité de l'industrie à l'automne de 2003. Le comité a recommandé la création d'un organisme indépendant de surveillance du secteur pétrolier chargé de réunir et de diffuser des renseignements sur les prix de l'essence.

Le débat de ce soir a porté en partie sur l'exactitude de tel ou tel renseignement. Il nous faut un organisme qui puisse fournir ce genre d'information. Nous devons faire en sorte que l'information soit entièrement fiable. Je sais que Ressources naturelles Canada et Industrie Canada ont fait du travail sur cette question, mais je persiste à croire que le gouvernement devrait créer un organisme de surveillance du secteur pétrolier.

Comme nous l'avons dit dans notre rapport, ce serait pour trois ans et les Canadiens auraient l'assurance de recevoir des renseignements sans ingérence des sociétés pétrolières ou d'autres intérêts. Il s'agirait de renseignements que les Canadiens pourraient comprendre et auxquels ils pourraient se fier. Le ministre a déclaré qu'il continuait

d'être ouvert à l'idée et j'ai donc espoir que le débat de ce soir donnera lieu à des initiatives à cet égard.

Lorsque j'ai fait le plein à St. Catharines le 13 septembre, par exemple, le litre coûtait 1,31 \$ alors qu'il coûtait 1,09 à Grimsby, à quelques milles de distance. À ma connaissance, les taxes fédérales et provinciales sont les mêmes aux deux endroits. Les deux localités sont situées dans la région de Niagara, dans la même province du même pays. Il s'agit donc ni plus ni moins de tarification abusive. J'ai entendu parler ce soir de marketing fondé sur la panique. L'idée est nouvelle pour moi.

● (2150)

J'ai reçu une lettre d'une de mes électrices, Sherri Hackwell, du 339, rue Geneva, qui voulait avoir des précisions sur l'écart de 10 ¢ entre Grimsby, Beamsville et Stoney Creek et St. Catharines et sur le fait que les prix sont différents dans des collectivités avoisinantes, bien que les taux de taxation soient les mêmes. La seule explication possible était que ces sociétés exploitaient les consommateurs. J'espère que ce message a été entendu bien clairement.

J'aimerais voir la tenue d'autres débats sur la situation énergétique dans son ensemble. Devrions-nous continuer de faire affaire avec les marchés mondiaux? Devrions-nous privilégier les échanges commerciaux nord-sud? Quel autre message doit-on prévoir à long terme? Que faudra-t-il faire de plus dans le domaine de l'économie d'énergie?

J'ai été ravi d'entendre le ministre suppléant parler de ce sujet aujourd'hui et donner quelques exemples. Nous devrions connaître notre niveau de consommation par habitant, par province et par région pour pouvoir apprendre des autres et voir comment nous pourrions faire des économies d'énergie.

Je vais vous donner un exemple. Selon le règlement qui régit l'industrie du taxi, un chauffeur de taxi basé à l'aéroport qui conduit un passager au centre-ville d'Ottawa ne peut ramener un autre passager à l'aéroport. Il retourne donc seul à l'aéroport et il en va de même du chauffeur du centre-ville qui doit retourner en ville sans passager.

Je suis certain que les Canadiens ont plusieurs autres idées sur la meilleure façon d'économiser l'énergie. Toutes ces idées pourraient être utiles au chapitre de l'offre et de la demande et permettre de réduire les coûts. Nous devons élargir nos horizons un peu.

J'aimerais qu'on nous encourage à discuter davantage de cette question à la Chambre.

En tant que représentant d'une circonscription urbaine et industrielle de l'Ontario, St. Catharines, je reconnais qu'il est urgent d'agir. Je suis persuadé que le gouvernement aura des réponses à court terme. Toutefois, au lieu de se lancer dans de grands discours politiques, les députés devraient plutôt discuter des meilleures façons d'économiser l'énergie et d'agir dans le meilleur intérêt de notre pays en réduisant notre consommation d'énergie et en faisant une utilisation rationnelle de notre énergie.

J'espère que nous pourrions poursuivre ce débat. J'ai beaucoup aimé certains des commentaires que j'ai entendus ce soir sur les meilleures façons de faire économiser de l'argent à nos électeurs et aux Canadiens en général.

Article 52 du Règlement

• (2155)

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la Présidente, je suis contente que ce débat important ait lieu. Il s'agit certainement de l'enjeu qui a soulevé les passions au cours de l'été. Dans nos bureaux de circonscription comme à la maison, nos téléphones ne déroutent pas. Les gens s'inquiètent de l'augmentation des prix du carburant. Il est question de diverses possibilités, mais les gens veulent être soulagés dès maintenant.

Je représente une circonscription rurale. Contrairement à ce que disait tout à l'heure le député au sujet de sa région urbaine industrielle, il est certain que ce sont les gens des régions rurales qui sont le plus durement touchés à l'heure actuelle. Ce sont eux qui doivent franchir les plus grandes distances pour aller travailler ou étudier. Nos commissions scolaires doivent composer avec d'énormes augmentations de coûts pour faire fonctionner les autobus dans les circonscriptions rurales. Dans certains cas, leurs budgets de fonctionnement augmentent de façon imprévue de 50 000 \$. Elles n'ont pas cet argent et ne sont pas en mesure de demander des sommes additionnelles aux municipalités et de leur faire majorer leur taux d'impôt foncier rétroactivement. Elles doivent régler le problème sans tarder. Ce sont les gens des régions rurales, les agriculteurs et les camionneurs par exemple, qui encaissent un dur coup. L'effet cumulatif de tout cela frappe le consommateur de plein fouet et nous devons prévoir des mesures d'aide dès maintenant.

À l'heure actuelle, la TPS est trop élevée. Le gouvernement ne prend que quelques cents par litre, mais si cette taxe était versée dans l'économie et dans les poches des citoyens, elle comporterait bien plus d'avantages.

La seule chose avec laquelle nous avons toujours été d'accord en matière de politique gouvernementale c'est que la production alimentaire ne doit pas être grevée d'impôts. La plupart des provinces reconnaissent déjà que les taxes provinciales d'accises ne s'appliquent pas au carburant utilisé pour la production alimentaire. Il est temps que nous envisagions d'appliquer cette formule au niveau fédéral pour les gens qui utilisent des carburants agricoles, parce que nous ne voulons pas que la nourriture fasse l'objet de taxes excessives.

Ce soir, j'aimerais entendre des commentaires sur ce que le gouvernement peut faire immédiatement pour offrir des allègements à l'industrie, aux agriculteurs, aux Canadiens des régions rurales et aux consommateurs pour contrer autant que possible l'effet cumulatif des taxes.

Il ne fait aucun doute que nous sommes témoins d'une flambée des prix sur le marché mondial. Les agriculteurs et les gens d'affaires profitent parfois de ces augmentations de prix, mais il y a également des fléchissements dans l'industrie. Il est certain que le secteur pétrolier et gazier a lui aussi connu des fléchissements. Il n'y a pas si longtemps, lorsqu'elle coûtait entre 45 ¢ et 50 ¢ le litre, l'essence se vendait à un prix inférieur au coût de production.

Même si les prix sont à la hausse, parlons de certains avantages réels. Une autre façon d'intervenir est d'accorder des remboursements de taxe aux Canadiens à faible revenu et à revenu fixe qui devront faire face à des factures de chauffage astronomiques cet hiver. Parlons également de ce que le gouvernement peut faire maintenant pour les Canadiens par le truchement de notre fiscalité et de nos politiques fiscales. Voilà le genre d'information que les Canadiens veulent obtenir de la Chambre des communes.

L'hon. Walt Lastewka: Madame la Présidente, je remercie le député de ses propos sur les régions rurales. J'habite dans une zone rurale de la ville de St. Catharines. J'aimerais qu'il comprenne que de

nombreuses personnes, dans des collectivités comme la mienne, doivent conduire entre une heure et une heure vingt minutes chaque jour pour se rendre au travail dans d'autres régions, selon le domaine d'emploi. Les résidents de ma circonscription ne sont pas différents des personnes qui demeurent dans des régions totalement rurales.

Je comprends les propos du ministre concernant un soulagement à court terme; il faut prévoir du temps et du travail avec le Cabinet et le ministre. Il n'occupe son poste que depuis sept heures, ou un peu plus puisqu'il est presque 22 heures. Toutefois, j'ose espérer, après avoir écouté les observations du ministre, que des travaux seront faits dans ce dossier.

Je crois fermement que nous devons parler des mesures d'économie d'énergie. Nous le faisons seulement en cas de crise, mais nous devrions le faire plus souvent. J'espère que le président du Comité de l'industrie s'acquittera de cette responsabilité. J'ai eu quelques discussions avec lui et lui ai signifié qu'il fallait continuer à parler de l'utilisation et de l'économie d'énergie. Je vais parcourir les bleus du débat de ce soir afin de voir combien de temps nous aurons consacré à ressasser des données au lieu de proposer des idées pour faire progresser les choses.

Je suis d'avis que tous les députés de la Chambre, les ministériels et ceux de l'opposition, pourraient présenter des idées provenant de leur circonscription pour améliorer l'efficacité énergétique de notre pays.

On le sait, en Amérique du Nord, nous conduisons beaucoup; nous dépendons beaucoup de notre automobile et nous faisons beaucoup de kilométrage. Il faut examiner notre style de vie et déterminer quoi faire pour être plus efficaces.

• (2200)

[Français]

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais répéter ce que d'autres ont dit concernant la préoccupation de ce gouvernement envers la montée récente des prix du pétrole.

Les ouragans Katrina et Rita ont apporté une chute radicale de la production et du raffinage du pétrole brut et ont eu pour conséquence une grande fluctuation des prix de ce pétrole brut.

Il faudrait aussi rappeler ce que tous les députés savent: le pétrole n'est pas une commodité ordinaire pour les Canadiens ni pour le monde au complet, puisque ses produits dérivés sont au coeur de notre économie globale.

Nous avons tous vu, et même beaucoup d'entre nous ont participé à la longue file de conducteurs et de voitures qui attendent à une station-service lorsque court une rumeur qu'une nouvelle augmentation des prix va se produire. L'incertitude augmente, ce qui crée aussi une augmentation de la demande, et la conséquence est toujours la même, soit la montée additionnelle, et je dirais même irrationnelle des prix.

[Traduction]

Malheureusement, ce ne sont pas seulement les consommateurs qui ressentent les répercussions financières de l'augmentation du prix de l'essence. En tant qu'exportateur net de pétrole, le Canada a vu sa devise augmenter avec le prix du pétrole, ce qui donne lieu à ce que de nombreux analystes financiers, à tort ou à raison, appellent le *huard* du pétrole; cela nous distingue mais ne nous rend pas la vie facile. Le résultat est que notre secteur de l'exportation est confronté à des pressions croissantes à mesure que le prix des biens et services canadiens augmente dans les marchés étrangers.

Article 52 du Règlement

[Français]

Pour compliquer la situation, le pétrole et ses dérivés sont à la base de l'économie canadienne de la manufacture, des industries de produits chimiques et pharmaceutiques, ce qui fait monter leurs coûts, réduit les marges de profit et exacerbe les pressions de la compétition.

[Traduction]

L'augmentation rapide du prix du pétrole a créé, comme nombreux de mes collègues l'ont dit, des tensions sur le plan de l'unité nationale et des ententes fiscales fédérales-provinciales, tensions qui se manifestent entre les provinces géologiquement privilégiées qui ont la bonne fortune d'avoir des puits de pétrole et les autres, qui estiment que tous les Canadiens devraient profiter de ces ressources naturelles.

[Français]

En fait, aucun Canadien ne peut échapper à la hausse du prix du pétrole brut.

[Traduction]

Voilà des défis auxquels sont confrontés tous les gouvernements du monde, pas seulement le gouvernement canadien. Mais ce soir, nous nous préoccupons de ce que le gouvernement canadien doit faire pour aider le consommateur canadien.

Au moins, dans le grand contexte de la stabilité du marché du pétrole, les Canadiens sont chanceux, croyez-le ou non, car ils habitent dans un pays qui est un exportateur net de ces marchandises précieuses et la taxe sur l'essence y est très basse comparé à d'autres grands pays industrialisés. Il suffit d'aller en Europe pour voir combien coûte le pétrole là-bas.

On s'est beaucoup préoccupé de l'influence des taxes sur la fluctuation du prix de l'essence au détail. C'est pourquoi j'aimerais saisir l'occasion pour parler un peu de la taxe fédérale sur les carburants, notamment l'essence et le diesel.

Il suffit de se pencher de près sur la taxe fédérale pour comprendre que l'augmentation récente du prix est le résultat du cours élevé du brut sur les marchés mondiaux, exacerbé par les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement du pétrole qu'ont entraînées les ouragans dévastateurs dans le sud des États-Unis.

Le système fédéral de taxation sur les combustibles se divise en deux éléments, soit la taxe fédérale d'accise, qui est prélevée à un taux fixe, et la taxe sur les biens et services, qui s'applique de façon générale à la plupart des biens et services au Canada, y compris les combustibles.

J'aimerais d'abord parler un peu de la taxe fédérale d'accise et dire ensuite quelques mots sur la taxe sur les produits et services si le temps le permet.

Le gouvernement fédéral impose une taxe d'accise sur l'essence, l'essence aviation, le diesel et le carburant d'aviation. Je tiens à souligner qu'il n'y a pas de taxe d'accise sur les autres formes de carburant, comme le fuel-oil domestique, le propane, le gaz naturel ou l'électricité.

La taxe fédérale d'accise sur l'essence et l'essence aviation est de 10 ¢ le litre, alors que la taxe sur le diesel et le carburant d'aviation est de 4 ¢ le litre.

Les taxes fédérales d'accise sont des montants fixes qui ne varient pas selon le prix de vente du carburant. Cela signifie que les revenus tirés de la taxe fédérale d'accise sont proportionnels au volume de carburant vendu et non au prix de vente.

Ainsi, les augmentations récentes des prix de vente de l'essence et du diesel n'ont aucune répercussion positive ou négative sur les revenus tirés de la taxe fédérale d'accise. En fait, dans la mesure où les prix supérieurs à la pompe pourraient pousser les automobilistes à réduire leurs déplacements et donc leur consommation d'essence, les revenus tirés de la taxe fédérale d'accise pourraient en fait diminuer.

Je voudrais également souligner que la taxe d'accise sur l'essence est toujours au même taux depuis dix ans, soit depuis 1995, et que la taxe d'accise sur le carburant diesel est restée inchangée depuis 1987.

En ce qui concerne les recettes, celles de la taxe d'accise sur l'essence se sont élevées à quelque 4 milliards de dollars durant l'exercice qui a pris fin le 31 mars de l'an dernier. Celles de la taxe d'accise sur le carburant diesel se sont élevées à quelque 900 millions de dollars, et celles de la taxe d'accise sur l'essence aviation et sur le carburant aviation, à 80 millions de dollars pour la même période.

Toutes les recettes de la taxe d'essence sur le carburant sont versées au trésor et servent à financer un large éventail de programmes auxquels tiennent les Canadiens, comme la santé, l'éducation et les programmes destinés aux aînés. Contrairement à ce que certains de nos vis-à-vis ont dit, il ne s'agit pas de relever les impôts afin de cacher de l'argent aux consommateurs.

En fait, cet argent est rendu au public canadien sous forme de soins de santé, de services d'éducation supérieure, d'immigration, etc. Cet argent ne disparaît pas. Il profite aux Canadiens.

D'ailleurs, dans le budget de 2005, le gouvernement a rempli son engagement de partager avec les municipalités une partie des recettes de la taxe d'accise sur l'essence pour soutenir l'infrastructure favorable à l'environnement.

● (2205)

À partir de 2005-2006, le financement de cette initiative augmentera tous les cinq ans pour atteindre 5 milliards de dollars au total. D'ici 2009-2010, le financement s'élèvera à 2 milliards de dollars par année, un revenu équivalent à 5 cents de taxe d'accise fédérale sur l'essence, soit la moitié des recettes de la taxe fédérale sur l'essence. Ce n'est là qu'un exemple de la façon dont cet argent est dépensé.

En ce qui concerne l'environnement, en reconnaissance du fait que les carburants renouvelables offrent un certain nombre d'avantages importants, un allègement de la taxe d'accise a été accordé depuis 1992, comme l'a dit un autre de mes collègues, pour la portion des mélanges d'essence représentée par l'éthanol ou le méthanol provenant de sources renouvelables comme la biomasse. Dans le budget de 2003, l'allègement de la taxe d'accise sur les carburants renouvelables a été appliqué à la portion du carburant diesel et du carburant biodiesel représentée par l'éthanol ou le méthanol.

Cela met fin à mon survol de la taxe d'accise fédérale sur le carburant. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la taxe sur les produits et services. Cette taxe de 7 p. 100 sur le prix de vente final touche la plupart des produits et services au Canada, y compris le mazout de chauffage et le carburant. Voilà où le bât blesse. Cela permet d'établir la TPS à un taux relativement bas tout en facilitant l'observation pour les entreprises. On n'aura pas oublié que lorsque la Chambre a approuvé l'instauration de la TPS, les entreprises, particulièrement les petites et les moyennes, éprouvaient beaucoup de difficulté à comptabiliser la taxe imposée aux consommateurs. Le système actuel leur permet de s'y retrouver beaucoup plus aisément.

Une des principales caractéristiques de la TPS est le fait que les entreprises puissent réclamer des crédits de taxe sur les intrants pour la TPS qu'ils versent lors de l'achat de produits et services utilisés dans la fabrication de produits taxables. Ainsi, la plupart des entreprises peuvent réclamer le plein remboursement de la TPS qu'elles payent lorsqu'elles achètent des produits pétroliers, notamment l'essence et le diesel. Le crédit pour TPS en faveur des contribuables à revenu modeste vise à annuler l'impact de la TPS pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Je sais que je ne pourrai pas terminer le discours que j'ai préparé au sujet de la TPS, mais permettez-moi de conclure par ceci.

• (2210)

[Français]

La situation est plus que difficile. C'est pourquoi, ce soir, en cette première journée de notre rentrée parlementaire, nous avons justement décidé de discuter et de débattre de cette question qui est importante pour tous les Canadiens, que ce soient des clients privés ou des clients de compagnies. Ceux qui dépendent de leur véhicule pour le travail sentent ces difficultés encore davantage.

Nous cherchons tous, des deux côtés de cette Chambre, une approche équilibrée qui soulagerait les Canadiens, mais qui, en même temps, permettrait au gouvernement du Canada de réaliser l'aide déjà promise aux municipalités. Il y a là un grand besoin.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, cela me fait plaisir de poser des questions à ma collègue libérale de Laval—Les Îles pour la simple et bonne raison qu'il est clair dans la tête de tous qu'il y a quatre facteurs qui influencent le prix de l'essence à la pompe: le prix du brut, le coût de raffinage, la marge du détaillant et les taxes.

Tout le monde en cette Chambre est conscient qu'on ne peut pas demander aux détaillants de faire un effort supplémentaire avec une marge de 2 ¢ ou 3 ¢. Le prix du pétrole brut dépend des cours du marché. Nous sommes conscients de cela. Ici, en cette Chambre, nous pouvons avoir une influence sur les deux autres facteurs: le coût du raffinage et les taxes.

Concernant la TPS, il y a certes une augmentation du prix, donc une augmentation des recettes du gouvernement fédéral. Celui-ci devrait penser, comme le suggère le Bloc québécois, à redonner des crédits d'impôt et à faire des remises aux plus démunis de notre société. Nous nous entendons tous à ce sujet. Cependant, notre problème réside dans le fait que nous ne nous entendons pas quant aux moyens. Le gouvernement retarde les choses le plus possible pour économiser son argent. Finalement, on n'en redonne pas aux citoyennes et aux citoyens qui en ont grandement besoin.

Le deuxième facteur, c'est le coût du raffinage, et nous trouvons cela complètement intolérable et inacceptable. Depuis 2003, le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des

Article 52 du Règlement

sciences et de la technologie dit qu'il faut un office de surveillance. Je vous ai donné les chiffres plus tôt.

Au cours des 30 derniers jours, la moyenne des profits de raffinage qu'ont perçus les compagnies a été de 26,1 ¢ le litre, alors que lorsqu'elles perçoivent 7 ¢, c'est une recette jugée raisonnable par l'industrie. Par conséquent, elles ont perçu 800 millions de dollars en sus des profits de l'an passé, et ce, au cours des 30 derniers jours. Si le gouvernement continue à tergiverser et à attendre — au prix d'aujourd'hui, qui est devenu un prix raisonnable —, c'est 40 millions de dollars par semaine que se mettent encore dans les poches les pétrolières par rapport à leurs profits de l'an passé.

C'est pour cela que le Bloc québécois a demandé un débat d'urgence. Nous demandons au Parti libéral de créer l'office de surveillance des prix pour discipliner l'industrie. C'est simple. Elle fait de l'argent sur le dos du peuple.

Aujourd'hui, au Bloc québécois, nous disons qu'il faut que cela cesse. Il faut que les prix au raffinage correspondent toujours à une norme raisonnable d'environ 7 ¢ le litre. Si tel avait été le cas, au cours des 30 derniers jours, nos citoyens auraient économisé entre 20 ¢ et 35 ¢ le litre par jour. Ce sont eux qui s'en seraient mis dans les poches, pas les pétrolières.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de créer l'office. Nous demandons aussi, évidemment, au moyen de mesures fiscales, que l'on donne des crédits d'impôts et que l'on remette des chèques aux contribuables qui en ont grandement besoin pour les aider à compenser les pertes qu'ils ont subies au cours des dernières semaines.

• (2215)

Mme Raymonde Folco: Madame la Présidente, nous convenons tous, dans ce pays, que la concurrence est une chose importante, d'abord pour les compagnies, mais surtout pour le client. En effet, c'est la concurrence qui garde les prix à leur niveau le plus bas. C'est une chose au sujet de laquelle nous nous entendons tous dans ce pays, à part peut-être quelques personnes mal intentionnées.

J'aurais une suggestion à faire au député d'en face par rapport à un bureau de la concurrence. Il faudrait amender la Loi sur la concurrence. Je pense que c'est une chose que l'on pourrait faire. On pourrait également inciter les industries pétrolières elles-mêmes — ou encore les obliger — à demander cet amendement à la législation.

[Traduction]

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Madame la Présidente, la députée affirme qu'une remise de taxe pourrait aider à absorber une partie des coûts. Elle affirme aussi que pour ceux qui se rendent au travail en voiture, il existe des moyens d'économiser. J'aimerais toutefois qu'elle se mette à la place des agriculteurs qui, de nos jours, ont besoin d'essence pour faire fonctionner leur équipement 8, 12 ou 16 heures par jour. Ils n'ont pas l'option de garer leurs machines en espérant que la récolte se fasse toute seule. À l'heure actuelle, de nombreuses cultures sont touchées par des facteurs météorologiques. Nous avons reçu beaucoup de pluie, ce qui a une influence sur la qualité et les prix. Nous venons tout juste de traverser une période difficile de problèmes et de différends commerciaux, et voilà que la qualité et la valeur de nos récoltes diminuent.

Article 52 du Règlement

Nous avons besoin d'essence pour faire fonctionner notre équipement. Nous en avons besoin pour ensemercer nos champs et pour les moissonner. Je me demande ce qui pourrait être suggéré pour aider le secteur agricole, qui dépend de l'essence. Nous n'avons pas d'autre option. Nous n'avons pas de biodiésel. La remise de la TPS ne nous est pas d'un grand secours si nous ne pouvons pas faire les récoltes pour payer l'essence. La situation est à ce point grave. D'ailleurs, le taux de criminalité a augmenté considérablement, parce que les gens sont dans une situation désespérée. J'aimerais savoir ce qu'en pense la députée.

[Français]

Mme Raymonde Folco: Madame la Présidente, tout d'abord, il est vrai que les agriculteurs ont présentement beaucoup de difficultés à faire face au prix de l'essence. Il y a deux facteurs à cela. Le premier a été présenté tout à l'heure par l'un de mes collègues. Le prix fluctue également à l'intérieur de la même province, voire de la même localité. Cela dépend du vendeur qui en retire parfois des profits. Il faut faire attention à ce que le prix reste à son plus bas partout dans la même région.

En ce qui a trait à la TPS, les agriculteurs reçoivent évidemment leur TPS à la fin de leur année financière. Cela est un problème sérieux, car en ce moment, ils ne la reçoivent pas. C'est quelque chose qu'ils recevront à la fin de leur année financière. Je pense que des ententes devraient intervenir, en particulier avec le gouvernement provincial, afin de les aider à passer à travers cette année.

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, je dois d'abord vous dire que je partagerai mon temps alloué avec le député de Jonquière—Alma.

La principale question qu'on peut se poser en cette soirée de débat d'urgence sur le prix du pétrole est la suivante: comment se fait-il que ce gouvernement n'intervienne pas devant l'urgence et l'ampleur de la situation? Les prix du pétrole ont quand même doublé depuis six mois.

Plus tôt, mon collègue le député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup a très bien exposé la situation. Il a trouvé les mots justes pour parler de la hausse du prix du pétrole. Il a très bien expliqué que le prix de l'essence est le résultat de l'addition du coût de quatre facteurs, c'est-à-dire le prix du pétrole brut, le coût du raffinage, les taxes et la marge du détaillant. Il a aussi expliqué que la concentration des activités de raffinage au cours des années 1990 s'est traduite par l'augmentation des prix. On sait maintenant que les usines de raffinage fonctionnent à 95 p. 100 de leur capacité en moyenne.

Le député de Mégantic—L'Érable, de même que celui d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, nous a fait état de façon remarquable de l'augmentation des profits des pétrolières.

Il n'est pas inutile de le répéter, au contraire: il faut retenir qu'en 2004, les profits après impôts des cinq grandes pétrolières présentes au Québec et en Ontario, soit Petro-Canada, Shell, Husky, Suncor et Esso, ont atteint 7,2 milliards de dollars. Ces profits, selon Bloomberg, devraient atteindre près de 9 milliards de dollars cette année.

Depuis 2002, les profits nets des pétrolières ont augmenté de plus de 100 p. 100. Les pétrolières sont de plus en plus riches au détriment des consommateurs, des petites industries, des chauffeurs de taxi, des camionneurs-artisans, des entreprises forestières et agricoles. C'est comme un détournement de la richesse, si je puis dire.

Évidemment, il y a une conjoncture géographique; des catastrophes naturelles sont survenues récemment, par exemple l'ouragan Katrina. Cependant, les pétrolières en ont profité pour s'en mettre davantage dans les poches. Quelqu'un a dit, de façon très judicieuse, que c'étaient des pillards en cravate.

Ce gouvernement ne fait rien. Pourquoi ne fait-il rien? On ne le sait pas. Il ne veut pas voir la situation.

Par contre, les citoyens de mon comté, Saint-Bruno—Saint-Hubert, savent très bien que les prix du pétrole augmentent, et ce n'est pas d'aujourd'hui. Ils le savent depuis très longtemps. Il y a longtemps qu'ils ont constaté que le vendredi soir, les prix du pétrole augmentaient et qu'ils diminuaient le lundi soir. Ce n'est pas non plus la première année qu'ils constatent que le vendredi précédant le congé de la construction à la mi-juillet, les prix augmentent et que, alors que tout le monde est de retour de vacances, les prix redescendent. Il ne leur faut pas de grandes théories, explications ou analyses pour le constater.

Mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup a fait une analyse réaliste de la situation, comme je le disais plus tôt, et une excellente présentation du plan d'action du Bloc québécois. Ce plan d'action est une initiative du Bloc de grande qualité. Nous avons beaucoup insisté pour rencontrer les pétrolières, ce qui a été fait par le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie la semaine dernière.

Nous avons présenté un plan d'action très bien structuré, intelligent et plein de bon sens qui répondait à plusieurs volets d'un problème dont les origines sont multiples.

Qu'a répondu ce gouvernement? Il n'a rien dit. En fait, il a dit qu'on pourrait faire quelque chose. Il a commencé à penser timidement à quelques petites solutions, comme on en a entendu plus tôt lors de la présentation du ministre de l'Industrie. Il a dit qu'on pourrait peut-être faire quelque chose pour les crédits d'impôt ou donner au Bureau de la concurrence le pouvoir de faire enquête. Par contre, ces petites choses ne sont pas encore détaillées. On n'en connaît pas les détails. Quand? A-t-il le calendrier? Combien? Comment? Voilà autant de questions auxquelles on n'a pas encore de réponse.

Le plan d'action du Bloc, par ailleurs, est très bien détaillé et très bien structuré. J'en fais le tour rapidement.

D'abord, nous voulons offrir un répit aux consommateurs et instaurer un crédit d'impôt remboursable qui permettrait d'atténuer les effets de la hausse des prix de pétrole. Nous voulons favoriser la conversion du chauffage au mazout et instaurer un crédit d'impôt pour les frais de transport en commun, ce qui correspond à un projet de loi de notre collègue de Longueuil—Pierre-Boucher présenté ici en cette Chambre.

• (2220)

On veut aussi — et mon collègue de Jonquière—Alma en parlera ultérieurement — aider les gens des régions éloignées, élargir à un plus grand nombre de gens la déduction fiscale de 3,75 \$ par jour jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du revenu déjà offert dans les régions très éloignées des grands centres. Cela serait très bien si ce gouvernement nous entendait et pouvait mettre en application quelques-unes de ces mesures.

Il y en a d'autres. On veut aider les secteurs économiques touchés, particulièrement les gens qui ont un permis de chauffeur de taxi ou les propriétaires de taxis. Les camionneurs indépendants, les producteurs agricoles, les entreprises forestières, ce sont toutes des entreprises qui sont fortement touchées par la hausse du prix du pétrole et il faut leur venir en aide.

Il faut aussi discipliner l'industrie. Cela n'a pas de sens. Comme le disait tantôt mon collègue d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, les pétrolières s'en mettent plein les poches en vertu de leur marge de profit provenant du raffinage. Il faut créer un office de surveillance du secteur pétrolier.

Je pense sincèrement que de donner de nouveaux pouvoirs au Bureau de la concurrence ne sera pas suffisant. Il faut évidemment renforcer la Loi sur la concurrence, redistribuer les ressources, augmenter de 500 millions de dollars les impôts des pétrolières pour financer ces mesures d'aide et réduire notre dépendance au pétrole.

Il faut le dire, la situation actuelle fait en sorte que chacun d'entre nous est très sensible à l'environnement. On est sensibles, évidemment, à l'utilisation du pétrole. On n'essaye de ne pas en utiliser trop, mais on essaye aussi, chacun de notre côté, de trouver des solutions individuelles au problème collectif de notre environnement et de se demander de quelle façon on peut faire notre petit bout de chemin pour réduire notre dépendance au pétrole.

Il y a peut-être quelque chose que le gouvernement pourrait faire pour aider les consommateurs à trouver cette solution. Il s'agirait d'encourager l'achat et la construction de véhicules moins énergivores. Ce serait une excellente solution.

Pourquoi ce gouvernement ne reconnaît-il pas la gravité du problème et ne tente-t-il pas de trouver des solutions? Pourquoi ce gouvernement maintient-il sa position et insiste pour ne rien faire?

Le député de Burnaby—New Westminster a dit plus tôt que cela était incompréhensible. Je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois effectivement qu'il y a une raison à tout cela. Cependant, j'ai de la peine à formuler cette raison, car c'est une situation triste et je voudrais que cela change. En fait, ce gouvernement est plus sensible à l'avidité des grandes pétrolières qu'aux difficultés financières réelles vécues par les consommateurs et les petites entreprises. S'il y a quelque chose qui doit changer, c'est bien cela.

• (2225)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter ma collègue pour son excellent discours. Elle a très bien cerné les problèmes.

Ma question va être simple. Le ministre libéral des Transports nous disait, le 26 août dernier, que le gouvernement fédéral ne pouvait rien faire. Dans ce que ma collègue vient d'énoncer, il y a plein de solutions que le Bloc québécois propose au gouvernement. J'aimerais qu'elle en profite, encore une fois, pour partager son état d'âme face à la situation. En effet, la situation est tout à fait inacceptable.

Aujourd'hui, le Bloc québécois, à la première journée de la reprise des travaux de la Chambre, a demandé un débat d'urgence qui a été accepté par les autres partis. Nous les en remercions. La situation est intolérable. Le ministre libéral des Transports a dit, le 26 août, que le gouvernement ne pouvait rien faire. Aujourd'hui, ma collègue a donné des exemples et je vais lui demander de continuer d'en donner. Je la félicite encore une fois pour son excellent exposé.

Article 52 du Règlement

Mme Carole Lavallée: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'Argenteuil—Papineau—Mirabel de son excellente question.

Le ministre des Transports a dit, le 26 août dernier, qu'il n'y avait pas de solution à ce problème. Toutefois, compte tenu du débat d'urgence de ce soir et du plan d'action qu'a proposés mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, on constate effectivement qu'il y a des solutions: offrir un répit aux consommateurs, aider les gens des régions éloignées, aider les secteurs économiques touchés, discipliner l'industrie, redistribuer les ressources et réduire notre dépendance au pétrole. Ce sont là des objectifs que l'on peut atteindre avec des mesures concrètes.

Par ailleurs, grâce à ce débat d'urgence que mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup a demandé aujourd'hui, on a vu certains députés du côté ministériel faire quelques avances. On a parlé du Bureau de la concurrence et peut-être d'un nouveau pouvoir. Il a aussi été question du fait que l'on pourrait peut-être accorder un petit crédit d'impôt ou aider un peu les gens qui veulent transformer leur système de chauffage au mazout. Le député de St. Catharines a dit que c'était une excellente occasion pour se poser les bonnes questions sur la protection de notre environnement et l'utilisation de notre énergie. Finalement, la députée de Laval—Les Îles, du côté ministériel, a trouvé que c'était correct et que l'on pourrait peut-être effectivement jeter un coup d'oeil du côté des crédits d'impôt.

Alors, vous voyez, madame la Présidente, que quand on veut, on peut. Lorsqu'il y a une volonté politique, on peut faire les choses.

Plus tôt, ma conclusion a été très triste — je n'ai pas d'autres qualificatifs que « triste, dommage ». En effet, je trouve triste de penser que ce gouvernement est plus sensible à l'avidité des grandes pétrolières qu'aux besoins des consommateurs et à leurs difficultés financières. Cependant, il y a peut-être des choses qui peuvent changer grâce à un débat comme celui-ci, qui, encore une fois, a été demandé par le Bloc.

• (2230)

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais, moi aussi, remercier la députée de ses contributions positives.

Si on veut donner un aperçu de la philosophie libérale face à la crise de l'énergie, elle consiste à oeuvrer sur les plans à la fois de l'offre et de la demande. Voilà pourquoi nous avons mis en place divers programmes relatifs à l'offre. En prévision d'un manque de pétrole et de gaz naturel, ce qui fait augmenter les prix, nous avons lourdement investi dans de nouvelles énergies renouvelables: l'énergie éolienne et solaire, l'éthanol et divers axes de recherche, de façon à ce que nous puissions nous détacher des combustibles fossiles, non seulement en raison de crises comme celles-ci, mais aussi pour tenir compte du fait que les combustibles fossiles ont des répercussions sur les gaz à effet de serre.

Nous estimons également que nous devrions oeuvrer sur le plan de la demande, de façon à la réduire et à moins utiliser les voitures. Nous avons aidé des milliers de Canadiens au moyen de contributions à l'efficacité énergétique des maisons. Nous avons un train de mesures parmi les plus modernes du monde pour la réduction volontaire des émissions des automobiles.

Article 52 du Règlement

Comme l'a fait remarquer la députée, j'ai exercé et j'exerce encore des pressions en faveur d'amendements à la Loi sur la concurrence pour la rendre encore plus efficace. Nous avons de nombreux instruments en place.

Au cours du présent débat, le Bloc a proposé un outil intéressant, auquel je ne suis pas opposé. Je faisais partie du Comité de l'industrie lorsqu'il en a discuté. Il s'agit d'un organisme qui diffuserait de l'information et surveillerait les prix, et qui veillerait à ce que le public connaisse tous les détails de ce secteur d'activité complexe aux différents niveaux où il se passe des choses.

Je me demande si la députée pourrait entrer dans le détail de la proposition du Bloc relative à cet organisme, quant aux avantages que cet organisme pourrait procurer pour garantir que nous puissions obtenir des prix équitables à la pompe pour les consommateurs, particulièrement ceux qui sont le plus dans le besoin.

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il reste très peu de temps, la réponse de la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert doit être des plus brèves.

Mme Carole Lavallée: Madame la Présidente, j'aurai le plaisir de répondre à mon collègue à un autre moment, puisque je n'ai pas le temps de le faire maintenant. Toutefois, en effet, un office de surveillance est grandement nécessaire.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord féliciter ma collègue, la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, pour son allocution et ses explications quant au plan qui a été proposé par le Bloc québécois.

On me permettra aussi de féliciter un collègue qui a travaillé très fort pendant la période estivale et qui a invité le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie à commencer ses travaux avant même que cette session parlementaire ne débute. Je parle du député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup.

On me permettra de fournir des explications ou de participer à ce débat selon l'angle qui correspond au dossier pour lequel je représente les intérêts du Bloc québécois, soit le développement régional.

Au cours des dernières années, du moins depuis les trois années que je suis ici, en cette Chambre, des crises majeures ont touché directement l'économie des régions du Québec.

On a connu la crise du bois d'oeuvre qui fait encore rage actuellement. Entre 3 000 et 5 000 emplois ont été touchés dans ma région, ce qui est énorme pour une région comme la mienne.

On a aussi connu la crise de la vache folle. On en ressent encore les répercussions dans l'ensemble du territoire, notamment chez nos agriculteurs et producteurs laitiers. L'argent d'Ottawa se fait toujours attendre.

On a également connu des fermetures d'usines, chose importante. On sait qu'avec la mondialisation, beaucoup d'entreprises produiront deux fois plus en offrant deux fois moins d'emplois. Bien souvent, elles choisiront d'exporter leur expertise dans d'autres grands centres internationaux, ce qui entraînera des fermetures d'usines et des pertes d'emploi.

On peut s'entendre pour dire qu'on n'a pas besoin d'autres conflits actuellement dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, ou du moins d'autres catastrophes. Or, comme on l'a vu au cours des derniers mois, il nous est tombé une autre tuile sur la tête de notre région: la hausse du prix de l'essence à la pompe.

Je pourrais élaborer grandement. On me permettra quand même de citer quelques exemples qui touchent tangiblement à ma collectivité. Le fait que ma région est quand même éloignée des grands centres a pour conséquence que tous les produits de consommation se voient influencer négativement par cette hausse du prix de l'essence.

J'ai le goût de citer un exemple qui m'est personnel. Outre l'essence que je mets dans ma voiture, j'ai acheté un bien de consommation, il n'y a pas si longtemps, parce que je voulais passer du chauffage au mazout au chauffage au bois. La cerise sur le *sundae* a été que j'ai eu à défrayer des coûts de transport de 200 \$ supplémentaires par rapport à ce que les habitants des grands centres auraient pu payer. Il en coûte donc 200 \$ de plus pour pouvoir passer d'une technologie de chauffage à une autre, mais tout cela à cause du prix de l'essence et des frais de transport.

Si je l'ai vécu cela à titre de député, l'ensemble des Québécois et des Québécoises le vivent à l'échelle du territoire.

Certaines solutions sont présentées ici par mes collègues du Bloc québécois et moi-même, auxquelles j'invite ce gouvernement à être attentif. Il doit écouter ces solutions. Nous avons fait nos devoirs cet été et, contrairement au gouvernement, nous avons présenté un plan d'action et des mesures. S'il n'a pas le courage de présenter quelque chose, qu'il écoute notre plan, qu'il réponde à nos besoins et qu'ils agisse en conséquence par la suite.

Bien sûr, à ceux qui sont directement touchés, souvent les gens à faible revenu, mais directement l'ensemble des consommateurs, on propose des crédits d'impôt remboursables de 250 \$ par habitant afin d'atténuer la hausse des prix des produits pétroliers.

On pourrait aussi présenter des mesures — c'est ce que nous faisons — pour indemniser les propriétaires d'automobiles. Bien que certains individus ne puissent pas se tourner vers d'autres moyens de transport alternatifs — comme c'est le cas des petits villages dans ma collectivité où il n'y a pas de transport en commun —, il faut qu'il y ait des mesures pour les inciter à diminuer leur dépendance à l'égard des produits pétroliers, donc à se tourner vers des voitures hybrides, par exemple, ou vers d'autres technologies. Il faut encourager l'achat de véhicules moins énergivores.

Plus tôt, j'ai parlé des consommateurs qui ont été touchés, par exemple, en ce qui concerne le cas du mazout. C'est important. On sait que les régions du Québec un peu plus éloignées affichent des températures très mouvementées. Le thermomètre peut descendre à 30 et 35 °C au-dessous de zéro. Cela peut être encore plus froid si l'on tient compte du refroidissement éolien.

Ce qu'il faut, c'est de ne pas hésiter et d'avoir des mesures efficaces, parce qu'il y a un risque. J'invite l'ensemble des collègues à être sensibles à cette situation. Si, par exemple, les individus qui chauffent au mazout se retrouvent devant des coûts faramineux, même s'ils n'ont peut-être pas les moyens de chauffer cet hiver, ils devront le faire.

• (2235)

Ma crainte, c'est qu'ils utilisent des moyens alternatifs, des chauffages de fortune. Pour cela, on n'a pas besoin de chercher de midi à quatorze heures. On l'a déjà vu durant la crise du verglas à Montréal, par exemple, il y a quelques années. Des gens utilisaient des systèmes de fortune au propane ou d'autres moyens alternatifs. C'est pour cela qu'un plan d'aide est nécessaire de même que des façons d'aider ces gens pour qu'ils ne menacent pas leur sécurité ou leur santé.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur un cas. C'est le cas d'une belle entreprise familiale. Même mon père a travaillé là il y a quelques années. J'ai le plus grand respect pour cette entreprise. Récemment, elle a dû cesser certaines de ses activités de distribution de fruits et légumes dans la collectivité car elle n'était plus capable d'être compétitive par rapport aux grands centres. À cause de quoi? À cause de la hausse des prix du carburant.

On ne peut pas être insensibles face à ces situations d'autant plus que cela entraîne des pertes d'emplois. Pour de petites collectivités comme celle de Métabetchouan qui compte environ 4 000 habitants, la perte de quatre ou cinq emplois, c'est majeur.

Il y a aussi une façon d'aider les régions éloignées. Le gouvernement le fait déjà avec les régions très éloignées en offrant une déduction fiscale de 3,75 \$ par jour jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du revenu. Je propose à ce gouvernement qu'on puisse étendre cette mesure à l'ensemble des régions, notamment comme celles du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi ou de la Côte-Nord. Ce sont d'autres régions qui sont directement influencées par les coûts de transport.

Il y a d'autres secteurs économique qui ont été touchés. Tout à l'heure, je parlais de la crise du bois d'oeuvre. On a également connu la crise de la vache folle. Les agriculteurs n'ont déjà pas la vie facile. Peut-on aussi essayer de les aider tangiblement? Ils doivent utiliser la machinerie agricole qu'ils ont pour pouvoir tirer leur revenu, la ressource de la terre. Il faut des mesures immédiates pour les aider.

La crise du bois d'oeuvre a touché les entreprises forestières et a coûté 3 500 emplois à ma région. Près de 5 000 emplois ont été touchés. Le trou noir de l'assurance-emploi fait des ravages monstrueux chez nous. Peut-on essayer de trouver des façons pour aider les producteurs forestiers?

En terminant, je me permettrai de féliciter des gens de chez nous dont je suis très fier. Cela fait déjà un bon moment qu'ils sont aux barricades et qu'ils manifestent contre la hausse des produits pétroliers. L'homme à la tête de cette organisation, c'est M. Claude Girard, un bénévole accompli. Avec son conseil d'administration, il prépare justement une manifestation qui aura lieu jeudi, cette semaine. Cette manifestation aura lieu devant le Centre de données fiscales de Jonquière pour envoyer un message clair à ce gouvernement qui n'a rien fait jusqu'à maintenant. Ce qu'il veut, c'est l'inciter à réagir. En effet, dans les régions comme la nôtre, mais aussi pour tout le Québec, la crise est majeure et importante.

Ce mouvement est national. On sait que les représentants syndicaux nationaux vont être présents parmi nous. Il y aura des gens de l'UPA et des camionneurs artisans. J'invite aussi la population à se joindre à cette manifestation pacifique pour envoyer un message clair à ce gouvernement qui n'a rien fait mais qui a le devoir et la responsabilité de faire quelque chose. Tout ce que cela lui prend, c'est de la volonté et du courage politique.

• (2240)

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député n'était peut-être pas présent lorsque j'ai expliqué les nombreuses mesures que le gouvernement a prises, en ce qui concerne aussi bien l'offre que la demande, pour faire face aux pénuries énergétiques.

J'ai deux questions à lui poser relativement à des solutions. À la fin de son discours, il a parlé d'un groupe qui organise une manifestation. Le groupe propose-t-il la même chose que le Bloc

Article 52 du Règlement

québécois, c'est-à-dire la création d'un office de surveillance, ou propose-t-il d'autres solutions?

Ma deuxième question a trait au crédit d'impôt. Je veux être bien certain d'avoir tous les détails. À qui ce crédit d'impôt s'appliquerait-il? Tout le monde y aurait-il droit? Puisqu'il serait non remboursable, quelqu'un qui n'a pas de revenu obtiendrait-il une remise pour ce crédit? Je veux simplement comprendre les détails.

[Français]

M. Sébastien Gagnon: Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi d'informer mon collègue sur les préoccupations de ce mouvement, soit l'Association pour la protection des consommateurs de carburant, qui a lieu au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Une des recommandations que le Bloc québécois avait faite lors des séances du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, était de mettre sur pied un office de surveillance des produits pétroliers. Les membres du comité sont tout à fait en faveur de cela.

Plus tôt, vous avez aussi posé la question à ma collègue, à savoir quelle était notre vision à ce propos. Je pourrais peut-être éclairer mon collègue à cet effet, en résumant le rôle que pourrait avoir cet office.

On pourrait collecter et diffuser des données sur les prix des produits pétroliers raffinés dans tout le marché noir américain; faire un rapport annuel pour informer l'ensemble de la population sur les aspects concurrentiels; on aura aussi la possibilité d'assigner des témoins et d'assurer la protection de leur confidentialité; étudier tous les aspects de l'industrie pétrolière; et proposer des solutions pour mettre de l'ordre dans le secteur des produits pétroliers. Notamment, la coalition pour la protection des consommateurs apporte une dimension intéressante que le Bloc québécois a également explorée.

Présentement, on a besoin de mesures tangibles car il y a une crise. Des gens en ressentent des effets immédiats. On n'a pas le choix, il faut réagir. Cependant, il ne faut pas être toujours en réaction, mais il faut avoir une vision d'avenir. Il faut essayer de couper les liens ou, du moins, de cesser de s'attacher les mains face au secteur pétrolier. Il faut proposer des alternatives, des solutions, qui nous permettraient par exemple de passer du mazout vers d'autres sources énergétiques pour le chauffage et de passer à des véhicules qui ne consomment que du carburant.

Je disais plus tôt que je venais d'une région éloignée. Beaucoup de gens utilisent des véhicules utilitaires, des gros pickup et des gros camions. Il faudrait trouver des incitatifs afin d'inviter ces gens à délaisser leur 4 x 4 et tenter de trouver d'autres solutions en tenant compte des réalités du territoire.

La coalition souhaite des mesures à long terme. Je pense que c'est à l'ensemble des parlementaires de réfléchir à ces questions, notamment au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie de proposer des solutions en collaboration avec tous les parlementaires. À l'heure actuelle, on a un besoin urgent, d'où l'idée de proposer certaines mesures pour atténuer les effets immédiats.

Article 52 du Règlement

On veut avoir un crédit d'impôt directement pour le consommateur, car cela vise à compenser les effets de la hausse des prix du pétrole pour les ménages, notamment pour le chauffage et pour les paniers d'épicerie attribuables à la hausse des frais de transports. En effet, comme je le mentionnais plus tôt, on a beau ne pas avoir de voiture en région, il reste que les effets sont ressentis. Je donnais un exemple sur la consommation d'un bien, mais c'est le panier d'épicerie qui est touché, c'est également le transport en commun. C'est l'ensemble de la collectivité qui subit les contrecoups de tout cela.

• (2245)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, très brièvement, je voudrais dire à mon collègue que ce que l'on propose est tout à fait contraire à ce que le ministre des Transports nous disait le 26 août. En effet, il a annoncé partout dans les journaux et dans les médias qu'il n'y avait rien à faire, que le gouvernement fédéral ne pouvait rien faire. Finalement, ce que propose le Bloc québécois ce sont des solutions à court terme, soit des crédits d'impôts que l'on donne aux entreprises forestières et agricoles, aux taxis et au camionnage.

Plus tôt, j'entendais la députée de Laval—Les Îles nous dire que finalement ces gens-là pouvaient déduire les dépenses. Bien sûr, ils peuvent déduire les dépenses. Le problème c'est qu'il n'y a pas de revenus. Il faut donc que le gouvernement compense et redonne des revenus. C'est ce genre de crédit d'impôt qui pourra augmenter les marges de profit de ces entreprises en région. C'est ce que je voudrais demander à mon collègue.

M. Sébastien Gagnon: Monsieur le Président, je m'excuse, car je ne suis pas certain d'avoir bien saisi la question. Toutefois, il est important de comprendre les crédits qui sont proposés pour les ménages, par exemple. Voici un peu plus de détails. Tous les ménages à revenus modestes, quelque soit la source d'énergie utilisée, pourraient bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable de 250 \$. Cela est important pour l'année fiscale 2005-2006, parce que le besoin est urgent. On est en réaction, il faut trouver des solutions immédiates. Le plafond de revenus d'un endroit au crédit d'impôt serait déterminé par Revenu Canada, bien entendu, de façon à cibler environ six millions de ménages ayant des revenus modestes.

En terminant, à titre indicatif, le crédit permettrait de couvrir les ménages ayant un revenu de moins de 30 000 \$.

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'informe la Chambre que je partagerai mon temps avec le député de Madawaska—Restigouche.

De toute évidence, les Canadiens vivent des moments difficiles à cause de la hausse du prix de l'essence. Ils exigent des comptes du gouvernement du Canada, des provinces et des pétrolières. Le prix du brut a beaucoup augmenté depuis 2002, passant d'environ 20 \$US à un peu plus de 60 \$US le baril. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation de la demande de pays comme l'Inde et la Chine. Même s'ils ne sont à l'origine que de 10 p. 100 de la demande mondiale, ils sont responsables de plus du tiers de l'augmentation de la demande.

Aux termes de la Constitution, le gouvernement fédéral n'exerce pas de contrôle sur le prix et la distribution de la plupart des biens et services au Canada, y compris le prix de l'essence. La Constitution ne lui permet pas de le faire. Par conséquent, ceux qui disent que le gouvernement du Canada devrait s'occuper des prix aujourd'hui doivent tout simplement se tourner vers les provinces. Ils doivent

examiner ce qui se fait dans des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard, où il existe un régime de réglementation, ou, à un degré moindre, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

En 1975, il allait y avoir une augmentation de 5 ¢ le gallon en Ontario, et le gouvernement conservateur de l'époque a décidé d'imposer un gel pendant 90 jours. Il en avait l'autorité constitutionnelle. S'il faut s'occuper des prix, il peut soit imposer un gel aujourd'hui même ou réduire les prix. Il en a l'autorité constitutionnelle. Qu'il décide d'agir ou non est une toute autre question, mais la réalité est que la question du prix relève du gouvernement provincial.

Le gouvernement fédéral traite de cette question avec le Bureau de la concurrence. En 1998, moi-même et 46 autres collègues de ce côté-ci de la Chambre avons traité la question en chargeant un comité du caucus libéral de s'occuper de toute la question de l'industrie du pétrole. Nous avons émis une série de recommandations, dont certaines ont été adoptées par le gouvernement de l'époque afin de maintenir les prix qui avaient tendance à grimper à tout moment et à prendre une éternité avant de redescendre.

Nous avons convoqué tous les administrateurs des grandes compagnies pétrolières à comparaître devant notre comité. Les députés seront amusés d'apprendre qu'ils nous ont dit qu'ils ne font pas beaucoup de profit sur le pétrole, mais plutôt sur la vente de frites, le nettoyage à sec et les guichets automatiques, mais c'est ce qu'ils nous ont dit. Je pense que si nous les convoquions aujourd'hui, nous verrions qu'une des raisons pour lesquelles ils font tant d'argent est le manque de concurrence dans le marché, particulièrement chez les vendeurs indépendants. Le Bureau de la concurrence peut intervenir, et il l'a fait dans le passé, quand une grande compagnie pétrolière s'empare d'une part du marché, entraînant des répercussions sur d'autres. Ce fut le cas au Québec avec Pétro-Canada, à une époque.

C'est le gouvernement du Canada qui a le pouvoir de lutter contre les mesures anticoncurrentielles. À mon avis, le Bureau de la concurrence devrait être renforcé. Nous devons trouver des façons de le faire. Certains ont avancé la possibilité d'une collusion dans le marché, mais je tiens à noter qu'il est difficile de prendre quelqu'un la main dans le sac.

Au cours des 12 dernières années, il y a eu au moins 11 ou 12 poursuites judiciaires qui ont abouti à une déclaration de culpabilité, mais il faut trouver des preuves. Tout le monde dit qu'il y a collusion entre les pétrolières, mais, je le répète, il faut des preuves pour intenter des poursuites judiciaires et elles sont difficiles à trouver. Par contre, lorsque le Bureau de la concurrence détient des preuves, il agit. Visiblement, les comportements anticoncurrentiels n'ont pas leur place sur le marché.

Il existe peut-être une solution. J'ai écouté les députés du Bloc parler d'une sorte d'agence. Nous pourrions peut-être dire aux pétrolières que toute hausse de 1 ¢ le litre doit être précédée d'un avis de 30 jours. Il devrait sans doute y avoir un mécanisme, mais visiblement le Bureau doit avoir des outils à sa disposition. Il est grand temps de procéder à un examen rigoureux des pouvoirs du Bureau de la concurrence et de sa capacité d'intervention.

Article 52 du Règlement

Les taxes, dont il a été abondamment question ce soir, ne sont pas en cause. En 1992, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réduit les taxes de 2 p. 100. Les consommateurs n'ont absolument rien vu, puisque les pétrolières ont aussitôt comblé l'écart en augmentant les prix. On peut douter de l'efficacité d'une réduction de 3 ¢ de la taxe d'accise, car, à moins qu'un système de surveillance soit en place afin de veiller à ce que cette réduction s'applique directement aux consommateurs, elle n'aura pas vraiment d'incidence.

• (2250)

Je tiens à signaler que lorsque j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Finances, en 2002, où l'on a connu cette situation, le gouvernement du Canada et le ministre des Finances de l'époque ont proposé de cesser de percevoir la taxe si les provinces emboîtaient le pas. Aucune province n'a répondu à cette offre. Les taxes provinciales étaient de 15 ¢, 16 ¢ ou 10 ¢ le litre et les provinces n'étaient pas prêtes à y renoncer.

On ne peut centrer tout le débat sur les taxes, car il s'agit plutôt de savoir s'il y a ou non concurrence. Si nous voulons réglementer cette industrie comme certains dans cette enceinte le souhaitent, nous devons nous assurer de pouvoir compter à ce moment-là sur le type de régime voulu.

Les compagnies pétrolières doivent rendre certains comptes. Tous ceux qui ont connu l'expérience que j'ai vécue avec d'autres ne croiraient pas certaines des affirmations des dirigeants des compagnies pétrolières. Ils ont dit fondamentalement qu'il y a une demande mondiale sans aucun doute. Cela a des répercussions, mais cela n'explique pas le fait que les prix augmentent de 20 ¢ ou 30 ¢ en une journée et prennent ensuite un temps infini avant de rebaisser.

Par l'entremise du ministre des Finances et du premier ministre, le gouvernement du Canada a précisé que nous cherchons des façons d'aider les Canadiens à traverser cette période difficile. Le carburant a sans aucun doute de plus grandes répercussions sur tout, qu'il s'agisse de préparer des pizzas, de les livrer ou d'obtenir les ingrédients nécessaires pour ces pizzas ou quoi que ce soit d'autre. Le carburant a un impact.

Quel que soit le régime, si, en fait, nous voulons aller de l'avant et le mettre en place, nous devons nous rappeler qu'il devrait être là pour très longtemps. Cependant, si le prix de l'électricité ou du mazout de chauffage augmente, il faudra à nouveau se tourner vers les provinces. En effet, les prix sont de compétence provinciale. On en n'a pas beaucoup parlé ce soir, mais c'est leur compétence. Ce n'est pas notre prérogative et même si nous le voulions, je pense que nous ne pourrions intervenir qu'en cas de situation d'urgence, en temps de guerre par exemple. Les provinces s'offusqueraient certes si nous empiétons sur un pouvoir que certaines d'entre elles ne sont manifestement pas disposées à exercer à ce stade-ci.

Certains députés soulèvent la question des taxes. Encore une fois, il n'y a pas de garantie d'économies et, en fait, que le prix soit de 80 ¢ ou 1,30 \$ le litre, la taxe fédérale ne change pas. Ce qui change, c'est que le gouvernement a pris des mesures dynamiques sur le plan des énergies renouvelables. Il a pris ces mesures dans le budget de 2005 que certains n'ont pas appuyé.

Le gouvernement va de l'avant avec l'éthanol, par exemple. Le gouvernement s'est clairement engagé à favoriser des normes de carburant élevées pour les véhicules et toutes sortes d'énergies renouvelables. Mais ces mesures sont clairement pour l'avenir.

Il y a des conséquences immédiates sur les familles qui souffrent aujourd'hui. La mesure que prendra le gouvernement devra évidemment ne pas donner lieu à des problèmes administratifs. Nous avons tenté d'offrir de l'aide en 2002 par rapport à la hausse de

l'huile à chauffage et nous avons été accusés de donner des chèques à des morts. Des gens sont morts, même s'ils étaient sur la liste, après la distribution des chèques et d'autres ont été emprisonnés.

Je ne sais pas si nous voulons nous engager dans cette voie une autre fois, mais il nous faut à mon avis un office de surveillance bien outillé, relevant du Bureau de la concurrence, qui demandera aux pétrolières de rendre des comptes. Si les pétrolières souhaitent hausser le prix de 1 ¢ le litre dans les 30 jours disons, elles devraient faire rapport et ne pourraient procéder à la hausse avant la fin de cette période. Il doit y avoir une forme de garantie dans le marché, si c'est bien ce que les députés souhaitent faire. Les députés semblent tous s'entendre sur le fait qu'ils veulent prendre des mesures, mais il reste à déterminer quel type de mesures.

Du point de vue constitutionnel, si nous voulons geler le prix de l'essence ou le réduire, nous devons téléphoner aux députés provinciaux, car ce sont eux qui ont la compétence nécessaire. Nous nous occuperons du Bureau de la concurrence et la Chambre, à mon avis, devrait le doter des outils nécessaires. Allons de l'avant et aidons les Canadiens à traverser cette période difficile.

• (2255)

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir entendu le député dire que, enfin, il fallait donner du pouvoir à la Loi sur la concurrence. Le Bloc québécois le demande depuis cinq ans.

Si le gouvernement se décide effectivement à aller de l'avant, il aura certainement notre collaboration. En effet, il est clair et net qu'on n'a pas donné assez de pouvoirs à la Loi sur la concurrence. On a laissé la situation pourrir. Aujourd'hui, on a de petites avancées à la pièce du gouvernement, comme l'aide aux démunis. Cette aide est essentielle, mais elle avait déjà été demandée depuis longtemps par le Bloc dans son plan global.

Finalement, faudra-t-il attendre la comparution des cinq ministres concernés devant le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie? Ne serait-il pas mieux que le premier ministre, lui-même, se décide à faire une déclaration formelle à l'effet qu'il y a un problème majeur avec la hausse inconsidérée des prix de l'essence et qu'il y aura un plan d'action de la part de son gouvernement?

Pour l'instant, on n'a encore aucun message exprimé quant à la volonté politique du gouvernement. On a réussi à sensibiliser les députés; je les en remercie. Maintenant, ne devrait-on pas s'attendre à une attitude semblable de la part du premier ministre? Pour l'instant, les plus touchés par la crise continuent d'être les petites gens et les petites entreprises. C'est inacceptable.

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, le ministre des Finances et le premier ministre ont en effet indiqué qu'ils sont en train d'examiner des mesures précises qui permettront d'atténuer le problème pour les Canadiens.

Article 52 du Règlement

Ce ne sera pas nécessairement la solution miracle, mais il s'agira selon moi d'une solution qui permettra d'aider les familles à moyen ou à faible revenu et les petites entreprises qui sont particulièrement touchées par l'augmentation du prix du carburant. Cela ne fait aucun doute.

Encore une fois, et je suis entièrement d'accord avec le député d'en face, le Bureau de la concurrence doit subir des changements importants pour lui donner les pouvoirs nécessaires. Il est certain qu'il procède à toutes ces enquêtes et il fait tout ce qu'il peut pour trouver des preuves. Il n'a cependant pas l'autorité nécessaire pour dire aux sociétés pétrolières du Canada que, si elles veulent augmenter le prix de l'essence d'un montant x , elles doivent respecter une période de « refroidissement » de 30 jours, par exemple.

C'est le genre de pouvoir que j'aimerais voir aux mains du Bureau de la concurrence. Ainsi, il pourrait faire enquête et tenter des poursuites, mais aussi surveiller les compagnies pétrolières et régir les augmentations de prix.

Le Canadien moyen, y compris moi-même, qui va acheter de l'essence, ne peut comprendre pourquoi le prix semble diminuer lentement le soir pour remonter soudainement le matin à cause de différents facteurs créant un impact, par exemple les ouragans, mais certaines de ces sociétés n'importent aucun pétrole américain et n'ont par le fait même subi aucun impact.

D'accord, il y a bien la question de la capacité de raffinage. Il faut vraiment que ce problème soit corrigé, mais, encore une fois, il s'agit d'un domaine où le gouvernement ne peut intervenir directement.

• (2300)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question difficile pour le député et cette question n'a pas encore été posée. Elle me paraît très intéressante.

Le Bureau de la concurrence et le Conference Board ont, dans leurs nombreuses études, montré que jusqu'à cette crise récente, les poussées du prix de l'essence avaient pratiquement suivi exactement celles du prix du pétrole brut. Il n'y avait donc pas de collusion ou de tentatives pour manipuler les prix.

Au cours de la toute dernière crise, le prix du brut n'a pas tellement évolué et nous avons néanmoins subi une augmentation saisissante. J'ai deux questions liées à l'augmentation du prix.

Premièrement, au Comité de l'industrie, le député de Tobique—Mactaquac a montré que, sur une augmentation de 50 ¢, 40 ¢ étaient liés au secteur du raffinage, même s'il n'était pas plus coûteux de raffiner de l'essence. Deuxièmement, d'aucuns ont fait valoir que la spéculation liée à des pénuries prochaines causées par des ouragans était peut-être responsable de la hausse des prix. Le député a-t-il des éléments d'information à transmettre aux Canadiens dans ces deux domaines?

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, il est incontestable que la capacité des raffineries n'a jamais été aussi faible et que cela pose divers problèmes. Je dirais au député que la capacité de raffinage est, depuis un certain temps, un problème de première importance. Je crois que toutes les parties l'admettent, y compris les compagnies pétrolières. Ce qu'elles font pour y remédier, c'est une autre paire de manches, mais, manifestement, ce problème existe.

Je dirais que la prémisse initiale du député est tout à fait exacte. C'est, en fait, la tendance qui a été observée relativement à l'établissement du prix et aux cours du pétrole brut; jusqu'à une date récente, cela a été le cas.

Oui, il y a beaucoup de spéculation sur le marché. D'aucuns prédisaient que le prix de l'essence atteindrait 2 et 3 \$ le litre le week-end dernier. Cela ne s'est pas produit mais, encore une fois, cela peut arriver en raison de la possibilité d'ouragans, qui pourraient frapper les États-Unis, mais pas notre pays.

Nous avons besoin de temps pour rassembler toutes les parties et pour faire valoir que nous avons besoin de mesures décisives, particulièrement sur le plan de la surveillance. Nous devons pouvoir donner aux Canadiens l'assurance que lorsque les prix augmentent dans ce secteur d'activité donné, qui touche les Canadiens de tous les horizons, que, dans les faits, les compagnies pétrolières peuvent justifier cette augmentation et rendre des comptes, tout en veillant en même temps à ce qu'elles fassent des bénéfices raisonnables. Je suis persuadé que personne ne s'oppose à cela. Le problème qui se pose à nous, c'est celui de la pratique des prix abusifs.

[Français]

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.):

Monsieur le Président, je suis extrêmement fier de prendre part à ce débat d'urgence concernant la situation provoquée par les coûts du carburant. C'est très important pour moi.

Dans ma circonscription de Madawaska—Restigouche, on se dit souvent qu'on aime faire les manchettes et on aime que notre circonscription et notre région soient connues de l'ensemble du pays pour des éléments positifs. Il est certain que, durant les dernières semaines, nous avons été reconnus aussi pour la situation de la crise du carburant. Je vais m'expliquer davantage plus tard à ce sujet. C'est très important pour moi de prendre ces quelques instants qui me sont accordés pour m'assurer que la voix de la circonscription que je représente puisse être bien écoutée.

En réalité, on peut regarder la situation au niveau du prix du carburant, de l'huile à chauffage ou peu importe ce qu'on peut dire au niveau du prix de l'huile. En fin de compte, nous sommes tous affectés d'une façon directe ou indirecte. Nous devons en tenir compte et nous devons nous assurer de faire des modifications afin d'améliorer la situation et la qualité de vie de nos concitoyens.

Du côté personnel, cela nous affecte lorsque nous nous rendons à une station-service ou lorsque nous dépendons du mazout pour le chauffage des résidences, comme la plupart des gens qui demeurent dans les régions rurales. On sait que la saison hivernale arrive bientôt. C'est donc une situation qui pourrait devenir problématique.

Du côté des entreprises, ces dernières doivent revoir leur mode d'opérations pour poursuivre leur développement et maintenir leur profitabilité. Du côté des organismes sans but lucratif — nous pouvons penser aux banques alimentaires, aux centres d'aide au plus démunis — ceux-ci doivent subir également les contrecoups de la hausse des prix de l'essence.

Au Nouveau-Brunswick, ma province, mon patelin, dont l'économie dépend largement de l'industrie forestière, ce sont toutes les opérations des usines qui se trouvent affectées de même que les exploitations forestières. Nous ne devons pas oublier également l'industrie du camionnage, l'industrie du transport et le secteur touristique qui ont déjà été affectés. Si nous n'y regardons pas de façon adéquate, l'industrie touristique sera encore plus affectée au cours des prochaines années.

Le blocus, effectué par les camionneurs de ma circonscription de Madawaska—Restigouche et d'ailleurs au Nouveau-Brunswick, était un cri d'alarme et le prélude à une crise plus importante si nous n'agissons pas rapidement pour contrer la hausse du prix de l'essence.

Article 52 du Règlement

En tant que parlementaires, nous avons non seulement le devoir d'agir, mais nous devons également contribuer à des débats, comme ceux de ce soir, pour trouver ensemble une solution. Il ne s'agit pas ici de faire de la partisanerie. Le parlementarisme va bien au-delà de cela. C'est pourquoi, cet après-midi, j'étais indigné lorsque j'ai entendu des commentaires, comme ceux du leader adjoint de l'opposition, qui faisait allusion aux déplacements du premier ministre et des ministres au cours de l'été.

On peut bien jeter la pierre ou le pavé dans la cour du gouvernement ou dans la cour du voisin, mais parfois, il faut savoir aller plus loin lorsqu'on agit en tant qu'opposition et constater aussi que les barbecues estivaux du chef de l'opposition n'ont pas davantage permis de régler les problèmes que cause la hausse du prix de l'essence.

Ce sera mon seul commentaire de ce genre ce soir, mais je tenais simplement à partager mon indignation face à des commentaires aussi peu réfléchis que ceux que j'ai entendus en cette Chambre cet après-midi.

Le blocus des camionneurs qui a eu lieu dans ma circonscription, au nord-ouest de Nouveau-Brunswick, je l'ai vécu sur le front. J'ai rencontré les camionneurs pour, justement, être en mesure de mieux comprendre leur réalité et travailler avec eux à trouver des solutions.

Également, mon collègue de Tobique—Mactaquac m'a épaulé énormément. En effet, comme on le sait, mon collègue fait aussi partie du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie. Nous avons travaillé en étroite collaboration pour trouver une solution et faire avancer le dossier.

Le député et moi allons faire notre possible pour convoquer le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie afin d'obtenir des réponses aux questions qui, souvent, nous sont posées et pour lesquelles nos concitoyens méritent d'avoir des réponses.

Je suis heureux de constater que la démarche que nous avons conjointement faite, mon collègue et moi, a fait en sorte que le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie s'est réuni la semaine dernière, le 22 septembre, pour recommencer ses travaux même si la Chambre n'avait pas repris les siens.

On peut comprendre la frustration des camionneurs pour qui leurs revenus dépendent largement du coût de l'essence. Il est certain qu'il y a des coûts d'exploitation, des coûts fixes et des coûts liés aux emprunts pour les équipements. C'est de plus en plus dispendieux. Toutefois, ces gens doivent subir des situations et doivent s'assurer de livrer les biens dont nous avons besoin en tant que citoyens, soit pour nous nourrir, nous vêtir ou pour toute autre commodité que nous voulons bien avoir.

En notre qualité de députés réunis en ce Parlement, notre position implique bien plus que de comprendre les faits. Les Canadiens et les Canadiennes nous demandent d'agir. Ceux qui nous ont élu à ce poste nous demandent de travailler afin d'améliorer la situation.

● (2305)

Un citoyen de ma circonscription me faisait part de son inquiétude et de son désarroi liés à l'augmentation des coûts du carburant. Dans sa situation particulière, il devra se chauffer au mazout au cours de l'hiver prochain. Son budget mensuel qui vient de lui être annoncé est de 185 \$. Il n'y a pas encore un an, c'était 95 \$ par mois. On peut s'imaginer que c'est l'ensemble du revenu familial qui sera touché.

Lorsqu'on regarde cela, on se dit qu'il est certain que des taxes supplémentaires seront perçues par le gouvernement. Lorsque l'on

passe de 95 \$ à 185 \$, cela se situe à un autre niveau. Le pouvoir d'achat, le pouvoir économique de ces citoyens vient de diminuer grandement. Le gouvernement n'en profitera certes pas au bout du compte au chapitre des taxes.

Les gens à revenu limité ou fixe, les gens à faible revenu et même les plus nantis s'en trouvent touchés. Bref, chacun de nous, en tant que citoyen canadien ou citoyenne canadienne, s'en trouve touché. Les gens qui vivent dans les régions rurales comme la mienne s'en trouvent tout aussi, sinon plus touchés.

Examinons la situation. Je sais que certains de mes collègues ont également soulevé ce point. Dans les dernières semaines et encore aujourd'hui, dans deux régions — souvent on dit à l'intérieur d'une même province —, situées à moins d'une heure de route l'une de l'autre, le prix du litre de diesel affichait une différence de 9 ¢. Il est difficile pour nous de le comprendre, mais il est encore plus difficile pour nos citoyens de comprendre la raison pour laquelle ils peuvent, dans une région, se procurer du diesel présentant 9 ¢ de différence du litre par rapport à une autre région située à une heure de là dans la même province et, qui plus est, dans la même circonscription.

En tant que député fédéral, il est beaucoup plus difficile de s'occuper d'une circonscription rurale, puisqu'on a des défis encore plus grands à relever. Un de ces défis est de ne pas avoir accès au service de transport en commun. Nous n'avons pas d'autobus pour transporter les gens. Nous n'avons d'autres moyens que notre voiture. Le seul moyen dont disposent les citoyens dans nos circonscriptions pour aller faire leur épicerie ou payer les factures, c'est une voiture. Qui plus est, le seul moyen de gagner de l'argent dans nos circonscriptions, c'est d'avoir une voiture pour aller travailler. Cela touche grandement le portefeuille. Néanmoins, les salaires de nos citoyens n'augmentent pas en conséquence.

Certes, nous dépendons de l'énergie et nous devons trouver des solutions plus efficaces pour contrer cette dépendance dans un avenir très rapproché.

Toutefois, avant même de nous tourner vers des solutions plus efficaces, voire plus écologiques pour contrer ce phénomène de dépendance énergétique grandissant sur ce continent, nous devons trouver des solutions à la situation actuelle pour ainsi remédier à la hausse des prix de l'essence et du carburant.

Au cours des dernières semaines et dans un contexte tout à fait différent de celui-ci, j'ai rencontré les leaders de l'industrie forestière dans ma région. La plupart me mentionnaient qu'une des crises qu'ils vivent actuellement et qu'ils devront certainement surmonter dans l'avenir, c'est la hausse grandissante du coût de l'énergie. Il est certain que le diesel et l'essence sont des facteurs de cette hausse. Il existe toutefois une autre situation. Lorsqu'on produit de l'énergie avec du diesel ou de l'huile, il en coûte automatiquement plus cher pour produire l'électricité qu'on devra acheter.

C'est une situation face à laquelle il faut être réaliste. Les producteurs et les gens de l'industrie forestière doivent l'affronter. Ces derniers doivent contrer la hausse du prix de l'énergie en demeurant compétitifs non pas seulement sur la scène régionale ni nationale. Aujourd'hui lorsqu'on veut faire des affaires, il faut se tourner en grande partie vers l'exportation, encore plus dans nos petites régions. Ainsi, si l'on veut faire de l'exportation, il faut être assurément compétitif sur la scène mondiale. Pour ce faire, il faut donner des outils à nos entreprises.

Article 52 du Règlement

Lorsqu'on examine la situation, on peut certes regarder à gauche et à droite afin de trouver des solutions, de mettre le doigt sur le bobo et de cerner la situation. Les citoyens de ma circonscription et nous avons été témoins des marges de profit desquelles les pétrolières ont pu bénéficier au cours des dernières semaines. C'est irréaliste. Quelle autre industrie dans notre pays ou même à l'échelle mondiale peut se permettre d'augmenter ses marges de profit au raffinage trois, quatre ou cinq fois? À ma connaissance, aucune autre industrie ne peut se permettre de le faire.

• (2310)

Si cette industrie a de la difficulté à se responsabiliser, nous devons, en tant que parlementaires, responsabiliser l'industrie. C'est certainement une chose sur laquelle je vais m'acharner à travailler. Je vais travailler pour trouver des solutions pour les citoyens et les citoyennes de ma circonscription.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de compassion pour la population de Madawaska—Restigouche. C'est vrai que le Nouveau-Brunswick, comme le Québec, vit des situations très difficiles. J'ai un peu moins de compassion pour le député car il fait partie d'une formation politique dont fait partie le ministre des Transport. Pas plus tard que le 26 août, celui-ci disait qu'il n'y avait pas de solution et que le gouvernement fédéral ne pouvait rien faire. En cette Chambre, au cours des dernières heures, on a évoqué certaines solutions, dont certaines ne sont pas neuves, même pour le député.

Depuis cinq ans, le Bloc québécois demande à ce qu'on donne plus de pouvoirs à la Loi sur la concurrence. Cela est d'autant plus important qu'au Nouveau-Brunswick, des pétrolières sont même propriétaires de compagnies de camionnage et concurrencent les camionneurs indépendants en prenant une partie de la marge de raffinage pour baisser le coût de l'essence pour leurs propres camionneurs. Je trouve cela effrayant, mais c'est la situation.

Nous sommes en face d'un vaste monopole qui dépasse le simple fait du raffinage. Les compagnies pétrolières possèdent des entreprises de camionnage et se permettent de concurrencer nos pauvres entrepreneurs indépendants. C'est la question que je vais poser au député.

Le Bloc québécois propose un crédit d'impôt pour les camionneurs indépendants. Il faut vraiment aider cette industrie qui est en train de se faire cannibaliser par les grandes pétrolières qui ont leur propre industrie de transport. C'est la réalité. On vit cela ici. Il le vit directement dans Madawaska—Restigouche. Je comprends les camionneurs et la population. Toutefois, il faut aussi que son gouvernement libéral prenne des décisions. Il ne faut pas que cela se fasse dans six mois. Beaucoup de camionneurs indépendants vont perdre leurs propres entreprises.

Je demande au député s'il est d'accord avec le fait qu'un crédit d'impôt soit implanté rapidement pour venir en aide aux camionneurs indépendants?

• (2315)

M. Jean-Claude D'Amours: Monsieur le Président, il est certain que du côté du gouvernement, on travaille à essayer de trouver des solutions. Que cela soit dans vos régions ou dans les nôtres, en fin de compte, ce sont nos concitoyens ou nous-mêmes qui sommes affectés d'une façon ou d'une autre par la situation de la hausse croissante des coûts pétroliers.

Mon honorable collègue a proposé une solution ou une option. Il est certain qu'il faut évaluer chacune de ces options, mais il faut aussi regarder le fond de la situation. La question des taxes a été soulevée. Une question vient d'être soulevée au niveau d'un crédit.

Il est certain qu'un crédit d'impôt est intéressant. Pourtant, nous sommes en septembre. Pour la personne qui fait son rapport d'impôt au mois de mars, cela ira en avril avant qu'elle puisse avoir un cent. En fait, il risque d'y avoir d'autres situations dramatiques qui peuvent survenir d'ici ce temps-là.

Peu importe la façon dont cela va être fait, il faut aussi s'assurer d'une chose. Il ne faut pas que cela soit encore pour quelques groupes ou que le gouvernement fasse des démarches et que, en bout de ligne, l'industrie continue à avoir des marges que je qualifie d'excédentaires.

Il faut donc certainement aider nos concitoyens, mais il ne faut pas non plus les aider pour que, d'un autre côté, une industrie puisse s'enrichir davantage sur le dos des petits. Il faut continuer à travailler à ce niveau-là, trouver des solutions, mais des solutions à long terme pour s'assurer que les gens du pays, nos concitoyens, les Canadiens et les Canadiennes, puissent s'en sortir positivement et avec des solutions grandissantes.

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue du Nouveau-Brunswick a constaté que 40 ¢ ou 50 ¢ étaient les prix de la raffinerie et que la marge était considérable. Je me demande s'il pourrait m'expliquer le fonctionnement de la marge de raffinerie sur l'ensemble du cycle annuel.

[Français]

M. Jean-Claude D'Amours: Monsieur le Président, je suis convaincu que vous allez me laissez très peu de temps pour répondre à la question,

Regardons au niveau de la marge de raffinage. Lorsque, sur un cycle annuel, il y a une marge normale, il est certain que personne ne dira rien. En effet, nous sommes dans un pays de libre entreprise. Donc, tous et chacun peuvent démarrer leur propre petite entreprise et espérer pouvoir faire de l'argent et des profits.

Si on regarde les marges qui sont évaluées sur une base annuelle et que c'est une marge normale, personne n'aura de problème avec cela. Lorsqu'on arrive avec des situations spécifiques où les marges de raffinage peuvent augmenter de 30 ¢ à 40 ¢ du litre dans un court laps de temps, c'est là que se trouve le problème, et non pas sur une base annuelle.

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, je suis content d'avoir l'occasion de prendre la parole à ce sujet au nom de mes électeurs de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam.

À titre de porte parole de l'opposition en matière de transports, j'invite le gouvernement libéral à prendre des mesures à l'égard de l'augmentation rapide du prix du carburant au Canada.

Je suis quelque peu inquiet devant les commentaires de certains de mes collègues libéraux ce soir. Certains d'entre eux ont laissé entendre que le gouvernement n'a même pas de plan, qu'ils espèrent que l'inaction libérale se poursuivra et que les Canadiens vont ainsi devenir moins dépendants du pétrole et vont finir par oublier cette question. Par exemple, le ministre de l'Environnement a déclaré que le prix élevé du gaz était presque une bénédiction pour le Canada à moyen et long terme. Il a dit très clairement qu'il favorisait un plus grand usage de la bicyclette et du transport en commun.

Article 52 du Règlement

Le partage ses vues sur ces deux derniers aspects. Le chef du Parti conservateur est un grand promoteur du transport en commun. Le 4 août cette année, il a annoncé le plan de notre parti selon lequel les usagers du transport en commun pourraient déduire le coût de leur carte mensuelle de l'impôt sur le revenu dans le cadre d'une politique d'assainissement de l'air tout à fait canadienne qui favoriserait la fréquentation des transports publics, et réduirait la congestion de la circulation, le smog et les gaz à effet de serre.

Les libéraux n'ont pas encore adopté une position semblable. Ils s'intéressent plus à ponctionner les Canadiens plutôt qu'à leur accorder des avantages fiscaux pour utiliser les transports en commun.

Cependant, le Canada n'est pas un pays qui peut recourir autant aux transports en commun que Hong Kong, où un excellent réseau urbain de transports en commun et un plus grand usage du vélo représentent une solution évidente au problème de la hausse du prix du pétrole. Au contraire, le Canada est un pays continental divisé en sept fuseaux horaires. Son territoire est légèrement plus grand que celui de la Chine, et sa population est en gros deux fois plus nombreuse que celle des Pays-Bas. Nombre de Canadiens l'ignorent, mais le Canada est deux fois plus étendu que l'empire romain à son zénith.

Nous avons une population relativement petite qui est dispersée sur un vaste territoire. Par exemple, la distance entre Ottawa et ma circonscription, celle de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, est plus grande que la distance entre Toronto et Mexico. Halifax est plus proche de l'Europe que de Vancouver.

La nécessité de faciliter le commerce interprovincial est essentielle tant à notre économie qu'à notre identité en tant que Canadiens. Ainsi, le 25 février 2003, quand il a déposé le document *Droit devant : Une vision pour les transports au Canada*, le ministre David Collenette a souligné la nécessité d'une circulation efficace des personnes et des biens pour soutenir la prospérité économique et une qualité de vie durable fondée sur des marchés compétitifs et l'usage ciblée d'interventions en matière de dépenses et de réglementation. Permettez-moi de le réitérer. Il y a deux ans et demi, le ministre des Transports de l'époque considérait qu'une circulation efficace des personnes et des biens était essentielle à notre prospérité économique et à notre qualité de vie.

Lorsque l'ex-ministre des Transports David Collenette a fait cette déclaration, la totalité des moyens de transport entre nos villes, nos régions et nos provinces étaient tributaires des hydrocarbures. En fait, quand il a proposé un train à haute vitesse dans le corridor Montréal-Toronto, la technologie qu'il a suggérée aurait utilisé des carburants fossiles. Rien n'a changé. Les libéraux promettent des tas de choses depuis 12 ans, mais ils n'ont pris aucune mesure concrète pour réduire notre dépendance à l'égard des hydrocarbures.

Quand le ministre de l'Environnement approuve la flambée du prix de l'essence, il tourne le dos à la circulation efficace des personnes et des biens et soutient le genre d'inflation qui menace la même prospérité économique et la même qualité de vie que l'ex-ministre des Transports prétendait appuyer.

Statistique Canada a déjà fait état de l'incidence du prix élevé de l'essence sur l'économie. Le ministre a indiqué que, en août, les prix à la consommation avaient augmenté de 2,6 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier, principalement à cause de la hausse de 20,1 p. 100 du prix de l'essence. Le 22 septembre, Ted Carmichael, économiste en chef chez JP Morgan Securities Canada, a prédit que le taux d'inflation du Canada atteindrait 3,5 ou 4 p. 100 au cours des deux ou trois prochains mois, et ce, en raison de l'escalade du prix de l'essence. En juin dernier, la Fédération canadienne de l'entreprise

indépendante a interrogé ses 100 000 membres et 78 p. 100 d'entre eux ont affirmé que leur préoccupation première était l'augmentation du prix de l'énergie.

Ce n'est guère surprenant: les dirigeants d'entreprises au Canada sont toujours en avance sur les gouvernements. Ils comprennent réellement les liens entre le prix du carburant et les coûts de distribution. Ils savent que la hausse du prix du carburant se répercute sur le prix des fruits frais, des marchandises et des articles ménagers. Ils savent que le prix du carburant fait partie intégrante de presque tout ce que nous achetons et vendons. De fait, des représentants de l'Alliance canadienne du camionnage ont déjà dit que, à l'heure actuelle, des frais de carburant de 25 p. 100 sont appliqués à la plupart des envois par camion et influenceront sur le prix de la majorité des biens de consommation et du matériel d'affaires.

La semaine dernière, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a affirmé que la montée en flèche du prix de l'énergie étranglait les petites entreprises et qu'une sur cinq était en déficit. Les PME sont le moteur de notre économie. Si le prix élevé de l'énergie nuit aux petites entreprises du Canada, le gouvernement doit y voir.

- (2320)

En Colombie-Britannique, Laura Jones, vice-présidente de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, à Vancouver, a déclaré que la grande majorité des petites entreprises, plus de 95 p. 100, ont moins de 50 employés. Onze p. 100 des petites entreprises de la Colombie-Britannique disent perdre de l'argent directement à cause du prix du carburant et une proportion énorme de ces entreprises, 68 p. 100, ont déclaré des profits nettement moindres.

Comme on pouvait le prévoir, les petites entreprises les plus vulnérables se retrouvent dans le secteur des transports où 32 p. 100 des entreprises affirment perdre de l'argent. Cela signifie qu'un tiers des entreprises de transport perdent de l'argent à cause du prix élevé du carburant. Déjà, Air Canada et WestJet imposent une surtaxe pour le carburant et envisagent d'autres stratégies comme une réduction de la franchise de bagage et une réduction du nombre d'oreillers et de couvertures disponibles sur les vols intérieurs.

Cependant, les deux secteurs du transport qui souffrent le plus sont les taxis et les camionneurs indépendants. En effet, ces deux secteurs ne sont pas dans une situation où il est facile pour eux de faire supporter l'augmentation des coûts à leurs clients. Par exemple, dans la plupart des villes, les autorités en matière de taxi veulent s'assurer que les taxis puissent transporter des passagers gros et petits, ainsi que des familles et des gens qui ont des problèmes de mobilité. Il est courant qu'elles exigent qu'un exploitant de taxi conduise une grosse voiture comme une Caprice de Chevrolet ou une Crown Victoria de Ford. Aucun de ces modèles n'est économique, mais les chauffeurs de taxi en général n'ont pas le droit de conduire des Echo de Toyota et des voitures Smart de Daimler, aux termes de la loi.

Ainsi, l'augmentation des factures de carburant frappe durement les chauffeurs de taxi. Ils sont vraiment placés dans une situation très difficile, puisqu'ils doivent faire face à une montée des prix de l'essence d'une part et respecter d'autre part les exigences locales et les tarifs au compteur permis. Ainsi, ils manifestent et lancent en vain des appels désespérés au gouvernement pour qu'il écoute et prenne des mesures.

Article 52 du Règlement

Les camionneurs indépendants sont dans une situation semblable, parce qu'ils doivent faire face à une montée du prix du carburant et à la faiblesse du tarif-marchandises. Ainsi, l'entrée du port de Vancouver a été bloquée pendant 47 jours par 1 200 membres de l'association des chauffeurs de camions porte-conteneurs de Vancouver en juillet et août et une manifestation à 11 endroits par 500 camions a bloqué les routes 2, 11 et 17 du Nouveau-Brunswick pendant trois jours au début de septembre. Un gouvernement plus sensible aux besoins des gens aurait noté que le prix du carburant était au coeur de ces manifestations, mais les libéraux ne sont pas connus pour bien écouter.

Étant donné que les taxes représentent en gros 40 p. 100 du prix de l'essence à la pompe, on pourrait penser que le gouvernement a toute la latitude voulue pour prendre des mesures. Cependant, il n'y a pas de volonté politique. Le député de Ajax—Pickering a déclaré que la pire chose que nous puissions faire, c'est de réduire le peu que nous percevons, car cela ne nous rapprocherait pas d'une solution. Je soupçonne que sa notion de « peu » est bien différente de la mienne.

Dans les dernières prévisions budgétaires, les recettes tirées de la taxe d'accise sur l'essence, de 10 ¢ le litre, ont été estimées à 4,68 milliards de dollars cette année. De plus, l'année dernière, le gouvernement fédéral a recueilli 1,198 milliard de dollars en recettes tirées de la TPS sur l'essence. Cela correspond à près de 7 milliards de dollars, soit environ 3,7 p. 100 de toutes les recettes fédérales. L'an dernier, les recettes d'environ 1,2 milliard de dollars tirées de la TPS étaient basées sur un prix moyen à la pompe d'environ 84 ¢ pour la période de mai 2004 à avril 2005. Pour chaque tranche d'augmentation de 10 ¢ le litre, Ottawa tire des recettes supplémentaires de 175 millions de dollars par année. Selon MJ Ervin Associates, le prix moyen à la pompe était de 1,099 ¢ le litre au 13 septembre dernier, qui est le dernier jour pour lequel le prix moyen avait été enregistré au Canada.

Si le prix moyen dans la période allant de mai 2004 à avril 2005 était de 84 ¢ et si le prix actuel devait se maintenir à 1,10\$ le litre, le gouvernement fédéral tirerait un revenu supplémentaire de 455 millions de dollars en TPS cette année, soit une moyenne de 14,15 \$ par homme, femme et enfant au pays. Ce sont 455 millions de dollars qui n'étaient pas prévus dans le budget et qui n'avaient pas été pris en compte dans les prévisions liées aux dépenses actuelles. C'est de l'argent qui provient d'une taxe prélevée sur une taxe. Ce qui est plus important encore, c'est de l'argent que les libéraux veulent utiliser pour renflouer leur caisse électorale.

Les Canadiens entendent bientôt parler d'allocations pour frais de chauffage et d'autres programmes malavisés qui n'ont pas donné de bons résultats par le passé et qui n'en donneront pas plus maintenant si ce sont les libéraux qui en assurent la gestion. Les Canadiens n'ont pas seulement besoin d'aide pour payer leurs frais de chauffage, mais aussi pour acheter de la laitue, prendre un taxi, acheter des appareils électroménagers, manger des repas-minute ou acheter des vêtements pour les enfants. À moins d'une réduction dans le prix du carburant, les prix augmenteront sur tous ces articles, parce qu'ils tous transportés par camion.

J'exhorte le gouvernement à adopter des mesures dès aujourd'hui pour contrer l'augmentation du prix de l'essence, sans quoi les Canadiens devront choisir au moment d'aller aux urnes entre un gouvernement conservateur qui comprend les besoins des Canadiens en matière de transport et un gouvernement libéral qui ne dispose d'aucun plan et d'aucun programme mais qui continue de se remplir les poches avec l'argent des contribuables dont il n'a pas besoin.

● (2325)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Malheureusement, monsieur le Président, le député n'a pas tenu compte dans ses calculs que la TPS ne se transforme pas nécessairement en revenu pour le Canada. Il n'a pas tenu compte que les gens ont moins de revenu disponible pour d'autres choses et que le gouvernement perd ainsi de la TPS. Il y a des prestations de retraite et des remboursements de TPS qui sont indexés, et le gouvernement perd alors de la TPS. La consommation d'essence diminue lorsque le prix monte, le gouvernement perd donc encore de la TPS. Le gouvernement ne perçoit pas nécessairement plus de taxes.

Mon deuxième point est que plus tôt dans la soirée, et le député n'a peut-être pas entendu cela, on a décrit comment les tentatives d'autres administrations visant à réduire la taxe d'accise n'ont pas fonctionné. Les réductions n'ont pas été transmises au consommateur. Nous cherchons une solution qui profitera aux gens, surtout aux personnes à faible revenu. Même si la dernière solution était imparfaite, nous convenons tous à mon avis qu'il était préférable qu'une vaste majorité de personnes à faible revenu en profitent, même si certains n'auraient pas dû en bénéficier.

Ma question au député concerne le régime fiscal de l'industrie pétrolière canadienne. Plus tôt dans la soirée, un député néo-démocrate a laissé entendre que la réduction de taxe de 28 p. 100 à 21 p. 100 consentie à l'industrie n'était pas une bonne chose. J'aimerais demander ceci au député. Si le régime fiscal de l'industrie pétrolière du Canada est concurrentiel par rapport au reste du monde et crée, comme on l'a dit plus tôt, des centaines de milliers d'emplois au Canada, le Canada ne devrait-il pas avoir des taux d'imposition concurrentiels comme cette réduction et le régime fiscal dont bénéficie actuellement l'industrie pétrolière pour que le Canada puisse livrer concurrence au reste du monde et conserver ces emplois dans l'industrie?

● (2330)

M. James Moore: Monsieur le Président, il faudrait établir des taux d'imposition concurrentiels. Les taux d'imposition seraient plus concurrentiels si ce député libéral et son gouvernement libéral n'avaient pas consommé cette union avec le NPD afin d'annuler l'allègement fiscal qui était prévu dans le premier budget libéral du printemps. Nous aurions maintenant une économie concurrentielle et des taux d'imposition concurrentiels, mais nous n'en sommes pas encore là.

Le député a soulevé trois points dans le préambule de son exposé. Il a d'abord dit que la diminution de la TPS appliquée aux taxes sur l'essence ne signifierait pas nécessairement des économies pour les Canadiens, car s'ils ne paient pas cette TPS en achetant de l'essence, ils la paieront en faisant l'épicerie, en achetant des vêtements, des livres ou autres articles, et cet argent reviendra quand même au gouvernement.

C'est là un argument plutôt banal. C'est un argument qui n'a aucun poids, car le député ne tient aucun compte du choix personnel. Les Canadiens devraient bénéficier d'une plus grande souplesse pour déterminer comment ils comptent vivre leur vie.

Si je suis un conservateur, c'est que je crois aux taux d'imposition plus bas, à un gouvernement moins interventionniste et à une liberté accrue. Je crois en la responsabilité personnelle et je crois qu'il faut donner aux citoyens le pouvoir de décider ce qu'ils veulent faire de leur vie. Tout ne doit pas être décidé en fonction de l'impact sur un gouvernement libéral et de sa capacité de disposer d'une certaine somme d'argent à dépenser.

Article 52 du Règlement

Ce dont il s'agit, et ce que nous devrions essayer de faire ici, c'est instaurer un système économique efficace qui donnerait aux citoyens plus de choix quant à la façon dont ils veulent vivre leur vie. On ne devrait pas les accabler d'une TPS excessive sur le carburant, car cet argent serait simplement prélevé ailleurs. Les citoyens devraient avoir le choix et pouvoir décider s'ils achètent de l'essence ou autre chose, sans être écrasés par le poids des impôts.

Le deuxième point que le député a fait valoir, c'est le fait que les consommateurs n'ont pas profité de la baisse de la taxe sur l'essence dans le passé; son argument, c'est que si nous réduisons les taxes sur l'essence, les pétrolières vont tout simplement accaparer cette marge fiscale, car on suppose que le marché fixe le prix de l'essence en fonction des taxes. Ce n'est pas tout à fait vrai. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a fait de cela le pivot de son exposé ce soir, et ce n'est pas la vérité. Cela a été le cas dans certaines circonstances, mais ce n'est pas une vérité universelle.

Il y a certainement eu des baisses de taxe dont les consommateurs ont bénéficié. C'est ce qui doit se produire. En se promenant en voiture dans n'importe quelle ville de notre pays, on constate qu'à une station-service, l'essence coûte 1,06 \$ le litre, alors qu'à trois coins de rue de là, elle se vend 1,17 \$ le litre, et ailleurs, 1,04 \$, tout cela le même jour. C'est la concurrence qui est responsable de cela. Depuis 15 ans, on n'a jamais réussi à prouver une quelconque collusion entre les pétrolières. La concurrence s'exerce, et si le gouvernement baisse les taxes, cela se reflétera dans les prix à la pompe.

D'après le troisième point du député, le gouvernement veut intervenir au sujet du coût du chauffage domiciliaire pour cet hiver. De plus, il affirme que même si le gouvernement a commis certaines erreurs dans le passé, il a fait de bonnes choses et nous devrions lui donner encore sa chance. Le gouvernement n'a pas seulement fait des erreurs dans le passé; il s'est tout simplement révélé un échec lamentable. Plus d'un million de dollars ont été versés à des gens qui n'avaient pas besoin de remboursement de frais de chauffage. Certains prisonniers en ont reçu. Des personnes décédées en ont reçu. Des étudiants universitaires qui ne paient pas de frais de chauffage en ont reçu. Un chèque de remboursement sur trois est allé à des gens qui n'en avaient pas besoin. Ce fut un terrible gaspillage de fonds publics. Cet allègement fiscal aurait pu être accordé ailleurs ou le gouvernement aurait pu utiliser ces fonds à d'autres fins.

J'ai reçu un remboursement de frais de chauffage. Les députés gagnent un salaire annuel de 144 000 \$. Je n'entends pas les députés se plaindre de leur salaire, mais le gouvernement a fait un tel gâchis de ce remboursement des frais de chauffage que moi, à titre de député fédéral, j'ai reçu un chèque. Si le député estime intéressante l'initiative du gouvernement d'accorder un remboursement des frais de chauffage et qu'il veut reprendre cette formule cet automne et cet hiver comme solution à la flambée du prix du carburant, il fait fausse route et, de toute évidence, il n'a pas tiré de leçons du passé.

• (2335)

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam a souligné de façon très succincte le genre de défi auquel les Canadiens sont confrontés aujourd'hui à cause du coût de l'essence, qui augmente tous les jours.

À entendre le débat de ce soir, le gouvernement aurait dû proposer cela il y a des mois parce que ça ne s'est pas passé du jour au lendemain. Le prix de l'essence a connu des augmentations radicales depuis les 18 derniers mois. Un gouvernement informé, prévoyant des problèmes, aurait mis sur pied un plan stratégique.

Ce soir, nous parlons de modifier la Loi sur la concurrence et de la nécessité d'aller de l'avant, et nous entendons le débat et les questions posées par les députés d'en face, et je me rends compte que cela brosse un portrait pathétique, d'après moi et mes électeurs de Kildonan—St. Paul à Winnipeg, au Manitoba, du fonctionnement du gouvernement. Ce dernier n'a aucun plan. Le gouvernement génère 32 millions de dollars par année chaque fois que le prix du litre d'essence augmente d'un cent. Ce sont là de bien belles recettes.

Le gouvernement se vante du surplus d'argent dans les caisses. Pourtant, des gens attendent en file pour obtenir des soins de santé, des traitements ou des tests. Les personnes âgées doivent acheter leurs médicaments à des prix exorbitants. Le crime est en pleine croissance partout au Canada. Ma ville, Winnipeg, a sa part de crimes majeurs, mais elle ne dispose pas des ressources policières pour les contrer. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral traite de chaque question, y compris de l'augmentation du prix de l'essence, avec son attitude détendue en répondant: « On va se réunir, tous partis confondus, et on trouvera une certaine solution à un moment donné dans l'avenir, et ça aidera sûrement quelqu'un. »

On a cité un tas d'exemples sur lesquels le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam a donné moult détails. On a cité un tas de problèmes et certaines initiatives boiteuses mises de l'avant par le gouvernement. À l'heure actuelle, notre pays est soumis à des contraintes financières. Les Canadiens sont surimposés. Notre pays doit affronter quotidiennement des défis alors que notre gouvernement fait des choix irresponsables. Nous avons un projet de loi sur les droits d'auteur, le projet de loi C-60, dans lequel le gouvernement a omis d'inclure une disposition aux fins de l'éducation. Les écoles devront donc payer pour télécharger des ressources que l'on peut télécharger gratuitement n'importe où à l'extérieur des écoles. Qu'il s'agisse des prix du carburant ou des mesures législatives, le gouvernement n'a pas de plan, et les mesures qu'il prend arrivent tardivement. On peut citer des tas d'exemples de gens qui subissent les contrecoups des hausses des prix du carburant.

Permettez-moi de revenir à ce que je disais sur les écoles. Le projet de loi C-60 omet de prévoir une modification aux fins d'éducation. Les autobus scolaires consomment du carburant et les systèmes scolaires au Canada sont assujettis à une taxe indirecte.

• (2340)

La hausse des prix de l'essence se répercute sur les consommateurs. Avant le débat, je discutais avec une jeune femme à mon hôtel. Elle me disait que son mari ne la conduisait plus au travail parce que l'essence coûtait trop cher. Elle prend désormais l'autobus et elle me confiait qu'elle avait un peu peur de marcher le soir dans certains secteurs. Cette jeune femme est très nerveuse parce qu'elle travaille la nuit.

Le gouvernement doit se préoccuper du bien-être de tous les Canadiens. Il doit pouvoir prévoir l'avenir. Il doit voir les signes et les interpréter adéquatement pour comprendre le moteur économique de notre pays.

Article 52 du Règlement

Tous les jours, les Canadiens subviennent aux besoins de leurs familles, vont à l'école, essaient de passer du bon temps, d'avoir une belle qualité de vie et de bâtir les assises qui assureront leur confort dans l'avenir. Nous avons besoin d'un gouvernement qui prend toutes ces choses au sérieux. Nous devons avoir un gouvernement capable de planifier et de mettre en oeuvre des programmes qui tiennent compte des besoins des Canadiens des quatre coins du pays et qui répondent à ces besoins.

Je ne répéterai pas ce que le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam a dit. Il a offert un survol éloquent des entreprises qui ont été touchées par la hausse des prix de l'essence. Le député a fait part de certains arguments raisonnables pour expliquer pourquoi les Canadiens ne peuvent attendre. Il faut trouver des solutions maintenant.

Le gouvernement actuel n'est pas prêt à mettre en oeuvre ces solutions. Le débat de ce soir montre bien que le gouvernement invente des politiques à la sauvette. Un collègue de ce côté-ci de la Chambre a fait remarquer plus tôt que le processus est très chaotique.

J'ai pu le constater clairement lorsque j'ai parcouru à voiture une des routes principales de ma circonscription et que j'ai vu, à minuit, des files de voitures aux stations-service, après l'annonce de la menace de l'ouragan Rita pour les régions côtières des États-Unis. Les conducteurs avaient peur que la menace environnementale entraîne une flambée des prix de l'essence.

Le premier ministre et le gouvernement auraient dû faire preuve de leadership à la Chambre des communes, expliquer la situation aux Canadiens et les rassurer. Lorsque les gens ont peur de faire le plein d'essence afin de se rendre au travail et à la maison en toute sécurité, il devrait y avoir une solution. Les Canadiens ne devraient pas craindre de devoir réduire leurs dépenses en nourriture pour pouvoir payer leur plein d'essence.

En toute honnêteté, les Canadiens se moquent passablement des excuses. Ce que les gens veulent, ce sont des solutions. Ici, à la Chambre, la confiance des Canadiens dans le gouvernement est minée par l'inaction, l'absence de planification stratégique et des commentaires tels que « la hausse des prix de l'essence est une bonne chose pour le Canada ».

Je mets les députés d'en face au défi de trouver un seul Canadien qui accorde une quelconque valeur à cet énoncé. J'exhorte le gouvernement à agir, à prendre des mesures qui permettront de régler les problèmes de carburant et de chauffage auxquels les Canadiens seront confrontés cet hiver.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, ma question pour ma collègue du parti conservateur fera référence d'abord au plan que propose son parti, soit de réduire évidemment la taxe sur l'essence. Je suis ouvert à cette situation et à cette solution. Les chiffres avancés, entre autres par son collègue de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, mentionnent 14,5 \$ par habitant. C'est ce que le gouvernement percevrait de plus cette année par rapport à ce qu'il a perçu l'année dernière sur la TPS, soit entre 400 et 450 millions de dollars supplémentaires. Un cent représente 400 millions de dollars. On peut donc dire que l'on peut espérer une réduction d'un cent de la taxe sur l'essence. Je peux en convenir.

Par contre, mon autre problème réside dans le fait que le gouvernement perçoit 450 millions de dollars de plus, alors que l'industrie pétrolière percevra 2 milliards de dollars. Cela me pose problème, parce qu'il est difficile de percevoir les positions des députés conservateurs.

Voici ma question à la députée: ma collègue reconnaît-elle que l'on puisse s'attaquer à ce problème de profits faramineux des pétrolières qui utilisent les cours du pétrole brut pour être en mesure de se prendre un petit morceau de profits supplémentaires au raffinage?

Au cours des 30 derniers jours, la moyenne des profits de raffinage a été de 26,1 ¢ le litre, alors que de 1999 à 2003, la moyenne était de 7,5 ¢ le litre. Au cours des 30 derniers jours, les pétrolières ont donc mis 800 millions de dollars de profits nets dans leur poches. Ma collègue conviendra-t-elle avec moi qu'il est temps que cela cesse; que l'on discipline l'industrie; que l'on donne des pouvoirs à la Loi sur la concurrence; et que l'on crée l'office de surveillance des prix pour que l'industrie ne se serve plus de l'augmentation du pétrole brut, pour toutes sortes de raisons internationales, afin de chercher à faire des profits supplémentaires devant être remis aux actionnaires tous les trois mois?

J'espère que ma collègue comprend bien la position dans laquelle nous nous trouvons. Nous sommes prêts à appuyer le Parti conservateur en faveur d'une réduction de la taxe. Toutefois, il faut aussi s'attaquer à ces profits faramineux, car au cours des 30 derniers jours, c'est entre 20 ¢ et 35 ¢ le litre par jour que se sont pris les pétrolières en guise de profit de raffinage. Mis à part le cent que l'on pourra redonner en réduction, on aurait pu faire économiser entre 20 ¢ et 35 ¢ à nos citoyens au cours des 30 derniers jours. Ma collègue sera-t-elle d'accord avec moi pour justement mettre au pas l'industrie?

• (2345)

[Traduction]

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, alors que nous discutons de cette question ce soir, il nous faut réfléchir à des modifications à apporter à la Loi sur la concurrence et à d'autres questions, mais il ne faut pas oublier que le gouvernement a enregistré un excédent. Il perçoit des sommes énormes en taxes et il a promis de transférer une partie de la taxe sur l'essence aux municipalités canadiennes. Certaines n'ont absolument pas reçu ce qu'elles estiment être leur juste part à ce titre. Il est ici question de fonds devant servir pour des infrastructures et des projets de construction dans les collectivités.

Nous discutons de la hausse du prix de l'essence, et c'est au gouvernement qu'il incombe d'agir actuellement. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons fait des suggestions au sujet de la taxe sur l'essence. Je suis parfaitement en faveur de ce dont nous discutons, parce que les Canadiens en bénéficieraient directement à la pompe.

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Lac-Saint-Louis.

Les Canadiens pensent que l'augmentation du prix de l'essence constitue une manne de plusieurs milliards de dollars pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Aucun ordre de gouvernement ni entreprise ne devrait profiter d'une manne aux dépens des Canadiens. Ce débat est très valable, mais il reste que les ventes de voitures qui consomment beaucoup d'essence n'ont pas diminué et que certains concessionnaires ont enregistré une hausse des ventes de VUS le mois dernier. Je suis prêt à traiter de manière juste avec les pétrolières, mais un fait demeure : elles sont on ne peut moins disposées à justifier leurs profits records et se plaignent de la situation mondiale.

Article 52 du Règlement

L'Association de l'industrie touristique du Canada a produit un document qui confirme que le tourisme en provenance du Sud a chuté de 30 p. 100 ces quatre dernières années. Si nous voulons de nouveau attirer les touristes américains qui voyagent en voiture, le prix élevé de l'essence n'aidera certainement pas.

Dans ma circonscription, Thunder Bay—Rainy River, et les circonscriptions environnantes du Nord de l'Ontario, lesquelles ont déjà grandement souffert du prix élevé de l'électricité dans le secteur forestier, les coûts supplémentaires entraînés par le prix du carburant compromettent la compétitivité des camionneurs qui transportent les produits vers les usines, puis vers les marchés.

Les Canadiens s'attendent à voir le Parlement réagir mais aussi à agir comme chef de file en sommant les grandes sociétés pétrolières de rationaliser complètement leur tarification. On peut difficilement surmonter le cynisme engendré par les augmentations rapides constatées récemment. Le Parlement doit formuler un plan d'où il ressortira que nous ne sommes pas tout simplement laissés aux caprices de la tarification de sociétés multinationales qui se soucient peu des gens qui dépendent de leurs produits. Toute mesure d'allègement que nous pourrions fournir sera appréciée non seulement par les Canadiens mais aussi par ceux qui viennent chez nous comme visiteurs ou comme travailleurs.

Je propose la création d'un groupe de travail sur les prix de l'essence, composé de députés de tous les partis. Ce pourrait être l'amorce d'une démarche qui correspondrait aux besoins des Canadiens. Toutes les propositions formulées ce soir y seraient considérées de façon objective. L'objectivité du travail serait un gage de confiance pour l'avenir.

Si le Bureau de la concurrence n'est pas en mesure de faire la preuve qu'il y a collusion, alors il devrait tout au moins déterminer si la montée fulgurante des prix que l'on connaît à l'heure actuelle est anticoncurrentielle et par conséquent contraire à l'éthique. Si les gouvernements provinciaux sont en mesure de décréter un gel des prix dès demain, nous du gouvernement fédéral devrions les encourager à le faire. Le gouvernement national doit prendre l'initiative sur cette question.

Au cours des dernières années, j'ai eu l'expérience, comme maire, de lancer à l'échelle locale un groupe de travail sur les prix de l'essence. Divers participants étaient réunis et les résultats ont été fort intéressants. Comme résultat le plus concluant, nous avons constaté qu'aucune des grandes pétrolières du Canada n'a pu nous expliquer avec certitude pourquoi les prix fluctuaient tant. Pourquoi augmentent-ils si rapidement le vendredi matin? Pourquoi baissent-ils progressivement le mardi? Et comment se fait-il que l'on constate le même phénomène dans diverses régions du pays, quels que soient les coûts de transport, qui sont en réalité d'assez faible importance d'ailleurs.

Je crois que mes observations de ce soir, tout comme celles de mon collègue, seront considérées et je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de parler au nom des gens du nord de l'Ontario.

• (2350)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il y a une seule question que je voudrais poser à mon collègue libéral qui vient de prendre la parole.

Mon collègue propose la création d'un groupe de travail auquel pourraient participer les membres de toutes les formations politiques. Il existe déjà un comité de l'industrie auquel siège tous les partis politiques. Il y a cinq ans, ce comité a demandé qu'on modifie la Loi

sur la concurrence pour lui donner du mordant et qu'on soit capable de mettre au pas, entre autres, les industries telles que les pétrolières. Cela a été refusé par le gouvernement.

Je veux bien qu'on discute. En 2003, le Comité permanent de l'industrie a proposé de mettre sur pied un office de surveillance des prix du pétrole, mais ce n'est toujours pas en place. On peut encore former un comité, mais combien de temps encore ce gouvernement attendra-t-il pour mettre au pas l'industrie?

Pendant ce temps, au cours des 30 derniers jours, les pétrolières ont engrangé 800 millions de dollars de profits sur le raffinage. C'est un surplus de ce qu'une marge habituelle leur permet. Elles en ont profité pour toutes sortes de raisons internationales, ouragans et autres, pour s'en mettre plein les poches.

Mon collègue a tout à fait raison. En plus de cela, on a assisté, au cours de la fin de semaine de la fête du Travail, à des profits au raffinage de 46,4 ¢ le litre le 2 septembre et, les 3, 4 et 5 septembre, de 39,3 ¢ le litre pendant trois jours. C'est pour cela que je dis qu'au cours des 30 derniers jours, elles ont engrangé 800 millions de dollars de profits de plus que ce qu'elles faisaient l'année précédente.

Je demande à mon collègue combien de temps encore le Parti libéral prendra pour en arriver à mettre au pas l'industrie, à modifier la Loi sur la concurrence pour lui donner du mordant et à créer l'office de surveillance des produits pétroliers.

[Traduction]

M. Ken Boshcoff: Monsieur le Président, je pense que les Canadiens veulent que les députés, qui forment ce Parlement dirigé par un gouvernement minoritaire, travaillent ensemble. Je pense qu'un groupe de travail qui réunirait des députés de tous les partis et qui étudierait toutes les suggestions très valables qui ont été formulées ce soir serait un bel exemple d'une telle coopération.

• (2355)

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir partagé son temps avec moi. Je suis heureux de pouvoir prendre la parole au nom des électeurs de ma circonscription qui se préoccupent grandement des fluctuations et de la hausse du prix de l'essence et qui sont en colère à cause de ce phénomène. Je partage leur frustration en tant qu'automobiliste et parce que je les représente.

À titre d'élu, nous avons le devoir de proposer des solutions responsables, raisonnables et rationnelles aux problèmes dont nous sommes saisis à la Chambre, au nom de tous les citoyens canadiens. J'ai remarqué essentiellement deux propositions faites par les partis d'opposition. L'une d'elles consisterait à créer un office qui serait chargé de surveiller et d'étudier le prix de l'essence, ainsi que les marges bénéficiaires des détaillants, des grossistes et des raffineries.

Les députés du NPD à ma droite, et ceux du Bloc québécois en face ont défendu cette proposition. J'accepte cette idée. Ce serait une très bonne chose d'analyser régulièrement et rigoureusement ce qui se produit sur les marchés pétroliers. Je pense que s'informer, c'est se donner du pouvoir et qu'avec de telles données, les Canadiens et leur gouvernement pourraient exercer des pressions sur les pétrolières et les rappeler à l'ordre. J'appuie cette idée, peu importe qu'il s'agisse d'une organisation distincte avec toutes les dépenses supplémentaires que cela suppose ou d'une entité créée au sein du Bureau de la concurrence. Je n'ai pas vraiment d'opinion là-dessus.

Article 52 du Règlement

Je ne pense pas que l'autre solution qui a été proposée soit la bonne. Ce sont mes collègues du Parti conservateur qui l'ont proposée. Ils estiment que nous devrions réduire la TPS sur l'essence. Je ne pense pas que cette réduction se ferait sentir chez les consommateurs. Elle n'a pas marché aux États-Unis, plus précisément en Indiana et en Illinois, où on l'a essayée. Elle n'a pas non plus fonctionné au Nouveau-Brunswick. C'est une mesure inefficace, une façade proposée par un parti qui ne tient pas à réformer la structure de l'industrie pétrolière en Amérique du Nord.

C'est effectivement très difficile à faire. Plutôt que de proposer une solution rapide et inefficace, le gouvernement fédéral doit mettre en oeuvre une mesure significative pour les Canadiens. Par conséquent, au nom de mes électeurs, je favoriserais une réduction généralisée de l'impôt sur le revenu pour dédommager les consommateurs du coût accru de l'essence en cette période très tumultueuse.

Dans le même ordre d'idée, je suis en faveur d'une remise directe. Je sais qu'on a déjà essayé cette mesure, mais s'il est possible d'élaborer quelque chose de réalisable sur le plan administratif, je l'appuierai aussi.

En conclusion, l'industrie pétrolière a un marché à l'échelle de l'Amérique du Nord. La réduction de la TPS sur l'essence et la création d'un écart de prix entre les États-Unis et le Canada pousseraient simplement les Américains à venir prendre au Canada de l'essence destinée aux consommateurs canadiens.

Une fois de plus, nous devons nous concentrer sur l'accroissement de notre productivité économique. Nous devons nous concentrer sur un système fiscal concurrentiel. La meilleure chose à faire serait de réduire l'impôt sur le revenu ou d'accorder une remise directe aux consommateurs.

● (0000)

[Français]

Le vice-président: Comme il est minuit, je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

La Chambre s'ajourne à plus tard aujourd'hui, à 14 h, conformément à l'ordre adopté le lundi 26 septembre.

(La séance est levée à minuit.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 26 septembre 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Projet de loi C-49. Deuxième lecture 8047

DÉBAT D'URGENCE

Le prix de l'essence

M. Crête 8047

Motion 8047

M. Szabo 8048

M. Boulianne 8049

M. Bagnell 8050

M. Lessard 8051

M. Emerson 8051

M. Rajotte 8052

M. Crête 8053

M. McCallum (Markham—Unionville) 8053

M. Duncan 8055

Mme Brunelle 8055

M. White 8056

M. André 8057

M. Szabo 8057

M. Rajotte 8057

M. Bagnell 8059

Mme Wasylcyia-Leis 8060

M. Benoit 8061

M. Julian 8061

M. Miller 8063

M. Laframboise 8063

M. Szabo 8064

M. Watson 8065

M. Laframboise 8065

M. St. Denis 8066

M. Van Loan 8067

M. Chong 8068

M. Bagnell 8069

M. Laframboise 8069

M. Duncan 8070

M. Brown (Leeds—Grenville) 8071

M. Laframboise 8071

M. Lastewka 8071

M. Bezan 8073

Mme Folco 8073

M. Laframboise 8075

Mme Yelich 8075

Mme Lavallée 8076

M. Laframboise 8077

M. Bagnell 8077

M. Gagnon (Jonquière—Alma) 8078

M. Bagnell 8079

M. Laframboise 8080

M. Wilfert 8080

M. Crête 8081

M. Bagnell 8082

M. D'Amours 8082

M. Laframboise 8084

M. Bagnell 8084

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) .. 8084

M. Bagnell 8086

Mme Smith (Kildonan—St. Paul) 8087

M. Laframboise 8088

M. Boshcoff 8088

M. Laframboise 8089

M. Scarpaleggia 8089

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**